

Site B24 : «MARAIS DES AGUSAS, MONTAGNES DE LA SERRE ET D'UZEGE » (07)

FR 820 1668

DOCUMENT D'OBJECTIFS

2014 - 2019



Structure animatrice : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze

Réalisation du DOCOB : NATURALIA Environnement

Version : Vdef

Date : 08 avril 2014



CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE B24

Document d'objectifs	342 pages
Annexes	12 Annexes
Plaquette de synthèse	7 Pages
Document d'objectifs synthétique	16 Pages
Atlas cartographique (en format A3)	345 pages



NATURALIA Environnement

AGROPARC
Rue Lawrence Durrell
BP 31 285
84 911 Avignon Cedex 9
Tel : 04.90.84.17.95

HISTORIQUE DE LA PUBLICATION

Version	Date	Commentaires	Auteur : NATURALIA Environnement
VP1	30/05/2013	<u>Version provisoire 1</u> Diagnostic écologique et socio-économique Fiches habitats et espèces	NATURALIA : Coordination du projet : Julie RIGAUX – Chargée d'études NATURA 2000 Production cartographique : Olivier MAILLARD – Géomaticien/Cartographe Experts naturalistes : Nicolas BIANCHIN – Botaniste Guillaume AUBIN – Entomologue Sylvain FADDA - Entomologue Eric DURAND – Ornithologue / Herpétologue / Odonatologue Fiona BASTELICA – Mammalogue MAISON REGIONALE DE L'EAU : Olivier CAGAN
VP2	27/11/2013	<u>Version provisoire 2 :</u> Plan d'action provisoire Charte Natura 2000	
VP3	31/12/2013	<u>Version provisoire 3 :</u> Diagnostic + Plan d'action	
VP4	14/01/2014	<u>Version provisoire 4 :</u> DOCOB Complet	
VP5	12/02/2014	<u>Version provisoire 5 :</u> DOCOB Complet	
Vdef	08/04/2014	Version définitive	

CONTROLE EMETTEUR

Relecture	Approbation
Nicolas BIANCHIN – NATURALIA Aude BUFFIER-NAVARRE – NATURALIA Olivier MAILLARD - NATURALIA	Eric DURAND – Responsable Technique NATURALIA Olivier PEYRE – Directeur NATURALIA

VERIFICATION

	Structure	Nom	Emission des remarques	Validation
VP1	AB Cèze	Anthony LAURENT	-	26/08/2013
	DDT07	Fetei AĪBI	-	-
VP3	AB Cèze	Anthony LAURENT	28/01/2104	-
	DDT07	Martine GRIVAUD	10/01/2014	-
VP4	AB Cèze	Anthony LAURENT	-	-
	DDT07	Martine GRIVAUD	29/01/2014	
Vdef	DDT07	Martine GRIVAUD	-	

Crédits photographiques

NATURALIA : Guillaume AUBIN, Fiona BASTELICA, Nicolas BIANCHIN, Thomas CROZE, Eric DURAND, Guy DURAND, Julie RIGAUX

FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « MARAIS DES AGUSAS, MONTAGNES DE LA SERRE ET D'UZÈGE »

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : B24 FR 8201668

Localisation du site Natura 2000 : Rhône Alpes, Ardèche

Communes : Beaulieu, Bessas, Grospierres, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Salavas, Sampzon, Vagnas

Superficie du FSD de 2005 du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 44 hectares

Superficie du site défini dans la fiche du porter à connaissance de 1996 : 7280 ha comprenant 61 km de cours d'eau

Superficie du site défini dans la fiche du porter à connaissance de 1997 : 41 hectares et 60 km de cours d'eau

Superficie du site d'étude pour l'élaboration du document d'objectifs (2012) : 6 257 hectares

Superficie du site B24 validé par le comité de pilotage du 06/12/2013 : 7 045 hectares

Préfet coordonnateur : Préfet de l'Ardèche

Structure animatrice : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze (AB Cèze)

Président du comité de pilotage du site B24 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Yvan VERDIER

Opérateur technique : NATURALIA Environnement

Référence bibliographique : RIGAUX, J (2014) – *Document d'objectifs du site FR 820 1668 B24 « Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège »*. NATURALIA Environnement. MEDDE, 342 pages + annexes



SOMMAIRE

I.	CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET METHODE	13
I.1.	Demarche NATURA 2000	14
I.1.1.	Présentation générale	14
I.1.2.	Contenu du document d'objectifs	17
I.1.3.	Concertation générale	18
I.2.	Le Site B24	19
I.2.1.	Présentation du site	19
I.2.2.	Historique du site	20
I.3.	Méthode de travail pour l'élaboration du docob du site B24	23
I.3.1.	Calendrier de l'étude DOCOB	23
I.3.2.	Recueil bibliographique et consultation des personnes ressources (2012)	24
I.3.3.	Inventaires naturalistes	26
I.3.4.	Le diagnostic socio-économique	27
I.3.5.	Définition des priorités d'action et des objectifs de conservation	29
I.3.6.	Elaboration du plan d'action	30
I.3.7.	Comités de pilotage	31
II.	CHAPITRE 2 : PRESENTATION GENERALE DU SITE	32
II.1.	Contexte Géographique et paysager	33
II.1.1.	Contexte touristique	33
II.1.2.	Occupation du sol sur les communes concernées par le site B24	35
II.2.	Description du milieu physique	37
II.2.1.	Climatologie	37
II.2.2.	Géologie	38
II.2.3.	Hydrographie	39
II.2.4.	Hydrologie	40
II.3.	Contexte écologique	41
II.3.1.	Périmètres d'inventaire	41
II.3.2.	Périmètres règlementaires	46
II.3.3.	Bilan du contexte écologique	48
III.	CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE NATUREL	49
III.1.	Les habitats naturels	50
III.1.1.	Des végétations aux unités paysagères	50
III.1.2.	Méthodologie d'inventaire	55
III.1.3.	Approche globale des végétations	57
III.1.4.	Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à la Directive 92/43/CEE	62
III.2.	Flore	68
III.2.1.	Présentation générale, richesse du site	68
III.2.2.	Méthodologie d'inventaire et de cartographie	69
III.2.3.	Présentation synthétique des espèces floristiques	69
III.2.4.	Les espèces exogènes invasives	74
III.3.	Faune	76
III.3.1.	Données disponibles au début de l'étude DOCOB (2012)	76
III.3.2.	Présentation synthétique de la richesse faunistique du site d'étude	77
III.3.3.	Mammifères (hors chauves-souris)	80
III.3.4.	Les chauves-souris	83

III.3.5. Les poissons	101
III.3.6. Les insectes	115
III.3.7. Les oiseaux	122
III.3.8. Les mollusques.....	130
III.3.9. Les reptiles et les amphibiens.....	132
III.4. Etat de conservation des espèces et habitats	136
III.4.1. Les espèces inscrites à l'Annexe II.....	136
III.4.2. Les autres espèces présentes sur le site (DH IV et V, DO I, etc.).....	138
III.4.3. Les habitats naturels inscrit à l'annexe I	142
IV. CHAPITRE 4 : LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	143
IV.1. Le cadre foncier, institutionnel et règlementaire.....	144
IV.1.1. L'intercommunalité.....	144
IV.1.2. Statut foncier des parcelles comprises dans le site B24	147
IV.1.3. Documents d'urbanisme.....	148
IV.2. Usages liés à l'eau	152
IV.2.1. Les Gestionnaires des milieux aquatiques : Syndicats de rivières	152
IV.2.2. Le contexte règlementaire.....	152
IV.2.3. Les prélèvements d'eau	156
IV.2.4. L'assainissement autonome et collectif.....	158
IV.2.5. Qualité des eaux	159
IV.2.6. Amélioration du bilan écologique de la Claysse	161
IV.3. Les activités humaines.....	163
IV.3.1. Présentation générale sur les communes concernées par le site B24	163
IV.3.2. Activités agricoles et pastorales.....	164
IV.3.3. L'exploitation forestière.....	176
IV.3.4. Impacts de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur les milieux naturels du site B24.....	180
IV.4. Le tourisme et les activités de loisirs	181
IV.4.1. La pêche	181
IV.4.2. La chasse	181
IV.4.3. Les activités sportives	182
IV.4.4. Impacts des activités de loisirs sur les milieux naturels du site B24.....	187
IV.5. Tendances évolutives du territoire	188
IV.5.1. Evolution démographique	188
IV.5.2. 189	
IV.5.3. Evolution des milieux : Analyse diachronique	190
V. CHAPITRE 5 : ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE.....	196
V.1. Les foyers biologiques du site B24	197
V.2. Fonctionnalité écologique du site.....	198
V.2.1. Liens fonctionnels au sein du réseau Natura 2000	198
V.2.2. Interdépendances entre grands types de milieu et espèces	198
V.2.3. Interdépendances entre habitat d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire.....	201
V.2.4. Définition du niveau de risque local pour les habitats naturels	203
V.2.5. Définition du niveau de risque local pour les groupes d'espèces.....	205
VI. CHAPITRE 6 : STRATEGIE CONSERVATOIRE.....	207
VI.1. Les enjeux de conservation des habitats et espèces sur le site B24	208
VI.1.1. Les enjeux de conservation des habitats inscrits à l'Annexe I de la directive européenne	209
VI.1.2. Les enjeux de conservation des espèces présentes sur le site B24	212

VI.2. Les objectifs de conservation.....	216
VII. CHAPITRE 7 : PLAN D’ACTION	217
VII.1. Présentation du volet opérationnel du document d’objectifs.....	218
VII.1.1. Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000	219
VII.1.2. Les mesures contractuelles : Charte Natura 2000	222
VII.1.3. Les mesures non contractuelles (conventions, suivis, inventaires et autres dispositifs).....	222
VII.2. Stratégie de gestion.....	223
VII.3. Synthèse des mesures de gestion	227
VII.3.1. Définition du niveau de priorité de chaque action	228
VII.3.2. Calendrier prévisionnel du plan d’action	229
VII.4. Les fiches actions détaillées.....	230
OG1 : Gestion des habitats naturels et des habitats d’espèces	231
OG2 : Mise en cohérence des activités humaines avec la conservation des espèces et habitats	254
OG3 : Amélioration des connaissances et suivi scientifique	270
OG4 : Animation, Sensibilisation et Communication	301
VIII. LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE B24.....	304
Milieux rocheux et souterrains	321
Milieux forestiers	322
Milieux ouverts ou semi-ouverts	323
Milieux Humides.....	324
Sports et activités de pleine nature : Spéléologie / Escalade /Randonnée.....	325
Sports et activités de pleine nature : Activités cynégétiques	326
Collectivités territoriales.....	327
CONCLUSION	332
BIBLIOGRAPHIE	333
GLOSSAIRE	337
LISTE DES SIGLES	342
ANNEXES DU DOCUMENT D’OBJECTIFS	343
Annexe 1 : Formulaire standard des données du site B24	
Annexe 2 : Liste des espèces végétales à forte valeur patrimoniale observées sur le site B24	
Annexe 3 : Concertation autour du site B24	
Annexe 4 : Fiche de validation du CBNMC	
Annexe 5 : Plan de gestion pastoral CEN RA	
Annexe 6 : Avant projet détaillé pour la restauration du fonctionnement hydrologique de la partie aval du marais des Agusas – GAMAR / IN SITU	
Annexe 7 : Fiches habitats d’intérêt communautaire	
Annexe 8 : Fiches espèces d’intérêt communautaire et à fort enjeu de conservation sur le site B24	
Annexe 9 : Plaquette de synthèse	
Annexe 10 : Document d’objectif synthétique	
Annexe 11 : Relevés des habitats naturels	
Annexe 12 : Synthèse bibliographique et méthodologie d’inventaire	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Réseau Natura 2000 sur le territoire national – Source : INPN 2013	15
Figure 2 : Sites Natura 2000 au sein du département de l’Ardèche - Source DDT 07 (2012)	16
Figure 3 : Localisation générale du site B24	19
Figure 4 : Evolution du périmètre d’étude du site B24.....	22
Figure 5 : Atelier thématique sur les activités de loisirs à Bessas, le 19/03/2013	28
Figure 6 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site B24 – Source Corine Land Cover (2006).....	35
Figure 7 : Occupation du sol sur l’ensemble des communes – Source Corine Land Cover 2012.....	36
Figure 8 : Paysages karstiques de Saint-André de Cruzières	38
Figure 9 : Réseau hydrographique au sein de l’aire d’étude	39
Figure 10 : Marais des Agusas, Photo NATURALIA.....	44
Figure 11 : Aperçu des différentes unités paysagères vues du Serre de Maline – commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières	50
Figure 12 : Représentation schématique des principales entités phytosociologiques attachées aux îlots marneux tertiaires. Transects nord-ouest - sud-est sur un parcours d’environ 200 m. Lieu-dit Le Sauzet, commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières (07) – Source BIANCHIN, à paraître	52
Figure 13 : Îlots marneux du tertiaire. Lieu-dit Les Molières, commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières (07).....	52
Figure 14 : Montagne de la Serre au col de la Cize, commune de Gropierres (07).....	53
Figure 15 : Paysages karstiques de Saint-André-de-Cruzières.....	54
Figure 16 : Polygones d’habitats naturels sur le site d’étude B24.....	56
Figure 17 : Représentativité des grands milieux sur le site B24	57
Figure 18 : Représentativité surfacique des grands types d’habitats sur le site B24.....	58
Figure 19 : Distribution des habitats d’intérêt communautaire	64
Figure 20 : Illustrations des habitats d’intérêt communautaire présents sur le site B24.....	67
Figure 21 : Scille d’Italie, Ephedre douteux, Globulaire vulgaire, Œillet du Roussillon	69
Figure 22 : Cordulie à corps fin (à gauche) et Lucane cerf-volant (à droite).....	76
Figure 23 : Castor d’Europe, Rhinolophe euryale et Minioptère de Schreibers, Loutre d’Europe	77
Figure 24 : Agrion de Mercure, Diane, Magicienne dentelée.....	78
Figure 25 : Crapaud calamite, Lézard ocellé, Pélodyte ponctué.....	78
Figure 26 : Milan royal, Effraie des clochers, Pipit rousseline	79
Figure 27 : Barrages sur le ruisseau de Fosse, à gauche à l’amont et à l’aval de la RD 225 - St-Sauveur-de-Cruzières.....	81
Figure 28 : Epreinte de Loutre d’Europe et reste de repas (poisson) en bordure de la Claysse – Saint-Sauveur-de-Cruzières	81
Figure 29 : Paysages karstiques à proximité de l’Aiguille de Sampzon.....	83
Figure 30 : Secteur de la Cocalière – Saint-André-de-Cruzières	86
Figure 31 : Principales données historiques de la grotte de la Cocalière – Source : Charles FAUGIER	87
Figure 32 : Localisation des principales cavités naturelles occupées par des chiroptères – GCRA/CEN RA.....	87
Figure 33 : Carte AVEX de pollution lumineuse - Version ciel ordinaire © AVEX 2011 / Frédéric TAPISSIER.....	88
Figure 34 : Détecteur automatisé : SM2 Bat Detector	89
Figure 35 : Localisation des détecteurs à ultrason installés et du patrimoine bâti prospecté	90
Figure 36 : Illustrations des gîtes à chauves-souris présents sur le site B24	92
Figure 37 : Illustrations des biotopes échantillonnés par détection acoustique	94
Figure 38 : Illustrations des espèces de chiroptères présentes sur le site.....	100
Figure 39 : Localisation des stations d’échantillonnage – Source Maison Régionale de l’Eau	102
Figure 40 : Pêches électriques sur la Claysse et matériels employés	103
Figure 41 : Développement d’algues vertes filamenteuses.....	104
Figure 42 : CLA2 - Abris sous berge, en rive droite	105
Figure 43 : CLA2 - Faible hauteur d’eau sur le radier.....	105

Figure 44 : CLA3 - Ambiance lenthique.....	106
Figure 45 : CLA3 - Embâcle au niveau de la mouille	106
Figure 46 : CLA4 - Secteur lent, profond et bien ombragé	107
Figure 47 : Marques d'incision du lit.....	107
Figure 48 : Substratum apparent	107
Figure 49 : Morphologie générale de la station CLO1	108
Figure 50 : Substrat argileux et hydrophytes abondants à la station GRA1	108
Figure 51 : Vasque constituant la station RIEU1.....	109
Figure 52 : a)Succession de cascades.....	109
Figure 53 : Richesse spécifique des différentes stations	111
Figure 54 : Pourcentage d'occurrence des différentes espèces	112
Figure 55 : Illustrations de quelques espèces d'invertébrés présentes sur le site	117
Figure 56 : De gauche à droite : Pie grièche à tête rousse, Milan royal, Faucon hobereau	123
Figure 57 : De gauche à droite : Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Petit-duc Scops.....	123
Figure 58 : Localisation des points d'écoute pour les inventaires avifaune	125
Figure 59 : Faucon pèlerin observé au Col de la Serre.....	128
Figure 60 : Illustrations des espèces présentes sur le site	135
Figure 61 : Schéma départemental de coopération intercommunale – Source : Préfecture de l'Ardèche 2013.....	146
Figure 62 : Statut foncier des parcelles cadastrales sur le site B24	147
Figure 63 : Localisation des surfaces irriguées sur le bassin versant de la Cèze – Source BRL 2011	157
Figure 64 : Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 8 communes – Source INSEE 2010	163
Figure 65 : Orientation technico-économique des communes de Rhône-Alpes – Source AGRESTE 2010.....	165
Figure 66 : Evolution de l'agriculture depuis 1989	166
Figure 67 : Nature des Surfaces Agricoles Utilisées proportionnellement au nombre d'exploitation par commune.....	168
Figure 68 : Nature des parcelles déclarées à la PAC en 2012 – Source PRODIGE RPG 2012	171
Figure 69 : Parcelles inscrites à la PAC en 2012	171
Figure 70 : Illustrations des différentes cultures présentes sur le site B24	173
Figure 71 : Îlots marneux – Saint-Sauveur-de-Cruzières.....	175
Figure 72 : Parcelles forestières gérées par l'Office National des Forêts – Source : ONF 07.....	177
Figure 73 : Schéma de synthèse pour l'inscription de lieux de pratiques sportives – Source www.ardechsports.fr	183
Figure 74 : Localisation des activités recensées au PDESI – Source : CG 07	186
Figure 75 : Répartition des types de résidence et population des communes.....	189
Figure 76 : Illustration de la diminution des îlots marneux au sein de la trame agricole à Bessas 1950 - 2011– Source Géoportail.....	190
Figure 77 : Localisation des différents parcs sur le marais des Agusas.....	191
Figure 78 : Vues aériennes du marais des Agusas – de gauche à droite : 1949/2002/2012 Source Géoportail	192
Figure 79 : Différentes vues de la zone humide du marais des Agusas	193
Figure 80 : Vues aériennes de la montagne d'Uzège, communes de St-André/St-Sauveur-de-Cruzières – de haut en bas : 1961/2012 Source Géoportail	194
Figure 81 : Vue aérienne de la montagne de Serre – de gauche à droite : 1947/2012 Source Géoportail	195
Tableau 1 : Données Natura 2000 – Source DREAL Rhône-Alpes (2012)	14
Tableau 2 : Calendrier de l'étude DOCOB.....	23
Tableau 3 : Ateliers thématiques réalisés pour le diagnostic du site B24	28
Tableau 4 : Ateliers thématiques réalisés pour le diagnostic du site B24	30
Tableau 5 : Principales zones touristiques à proximité du site B24.....	34
Tableau 6 : Occupation du sol sur les comunes concernées par le site B24– Source Corine Land Cover 2012	36
Tableau 7 : Données climatologiques Bourg-Saint-Andéol - Période 1961/1990 (source : météo01)	37

Tableau 8 : Périmètres d'inventaires présents dans l'aire d'étude	48
Tableau 9 : Classes d'habitats sur le site.....	58
Tableau 10 : Typologie simplifiée des principaux types de végétations présents sur le site d'étude	61
Tableau 11 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site B24	65
Tableau 12 : Synthèse des espèces floristiques à forte valeur patrimoniale présentes sur le site d'étude du site B24	72
Tableau 13 : Espèces messicoles présentes sur le site d'étude.....	74
Tableau 14 : Espèces exogènes invasives mises en évidence sur le site d'étude	75
Tableau 15 : Espèces listées au FSD et au porté à connaissance.....	76
Tableau 16 : Tableau récapitulatif des espèces de mammifères (hors chauves-souris).....	82
Tableau 17 : Liste des bâtis prospectés occupés par des Chiroptères en août 2012	91
Tableau 18 : Liste des espèces contactées par détection acoustique en août 2012	93
Tableau 19 : Synthèse des espèces de chauves-souris inscrites aux annexes II et IV de la Directive « Habitats ».....	97
Tableau 20 : Synthèse des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats »	99
Tableau 21 : Résultats des prospections piscicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000	110
Tableau 22 : Synthèse des poissons inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	114
Tableau 23 : Conditions météorologiques optimales pour inventaires odonates.....	118
Tableau 24 : Enjeu local des invertébrés inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	120
Tableau 25 : Enjeu local des invertébrés à forte valeur patrimoniale	121
Tableau 26 : Synthèse des espèces d'oiseaux inscrits à la Directive contactées sur le site d'étude	127
Tableau 27 : Autres espèces contactées lors des inventaires.....	129
Tableau 28 : Synthèse des espèces de mollusques présentes sur le site – Données bibliographiques.....	131
Tableau 29 : Synthèse des espèces de reptiles et amphibiens présentes sur le site.....	135
Tableau 30 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats.....	137
Tableau 31 : Autres espèces présentes sur le site	141
Tableau 32 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	142
Tableau 33 : Situation administrative des communes du site B24	144
Tableau 34 : Documents d'urbanisme sur les communes	148
Tableau 35 : Part des équipements pour l'irrigation - Chambre d'Agriculture Gard (2010)	156
Tableau 36 : Moyennes mensuelles des prélèvements nets dans le Bassin Versant 3 – Source BRL/Agence de l'Eau 2011	156
Tableau 37 : Superficies agricoles irriguées – Chambre d'Agriculture Gard (2010)	157
Tableau 38 : Stations d'épuration présentes sur les communes du site B24 – Source DDT 07 (2012)	158
Tableau 39 : Stations d'épuration à l'amont de Saint-André-de-Cruzières	158
Tableau 40 : Synthèse du SDAGE RM* concernant les masses d'eau superficielles du site Natura 2000.....	159
Tableau 41 : Synthèse du SDAGE RM* concernant les masses d'eau souterraines du site Natura 2000.....	159
Tableau 42 : Caractéristiques physico-chimiques de la Claysse à Saint-Jean-de-Maruéjols (6120100)	160
Tableau 43 : Caractéristiques physico-chimiques du Roméjac à Barjac (6120165).....	160
Tableau 44 : Evolution des orientations technico-économiques des communes - Source : AGRESTE 2010	169
Tableau 45 : Détail des types de culture présents sur le périmètre B24 – Source : PRODIGE RPG 2012	170
Tableau 46 : Eleveurs présents sur le site B24.....	174
Tableau 47 : Forêt communales gérées par l'Office National des Forêts – Source ONF 07 (2013)	178
Tableau 48 : Impacts de l'agriculture et de l'activité sylvicole sur les milieux naturels du site B24.....	180
Tableau 49 : Impacts des activités de loisir sur les milieux naturels du site B24.....	187
Tableau 50 : Evolution de la population entre 1990 et 2009 – Source INSEE	188
Tableau 51 : Evolution des types de résidences entre 1990 et 2009 – Source INSEE	188
Tableau 52 : Sectorisation du site B24.....	197
Tableau 53 : Interdépendances entre grands milieux et espèce.....	200
Tableau 54 : Interdépendances entre habitat d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire	202
Tableau 55 : Interdépendances entre activités humaines et habitats naturels	204
Tableau 56 : Interdépendances entre activités humaines et groupes d'espèces sur le site	206

Tableau 57 : Evaluation des enjeux de conservation et des priorités d'action pour les habitats d'intérêt communautaire	211
Tableau 58 : Evaluation des enjeux de conservation et priorité d'action pour les espèces du site B24	215
Tableau 59 : Objectifs de conservation du site B24.....	216
Tableau 60 : Les différents types de mesures contractuelles (2007-2013)	221
Tableau 61 : Synthèse des actions préconisées	227
Tableau 62 : Croisement des objectifs de conservation et des mesures de gestion préconisées sur le site B24	228
Tableau 63 : Calendrier d'exécution du plan d'action	229

I. CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODE



Marais des Agusas – Saint-Sauveur-de-Cruzières

I.1. DEMARCHE NATURA 2000

I.1.1. Présentation générale

PRINCIPE : Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux Directives européennes :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **Directive Oiseaux** »,
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **Directive Habitats-Faune-Flore** »

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces Directives, ou au titre des deux Directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les Directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

La **Directive « Habitats-Faune-Flore »** établit la liste des habitats naturels (Annexe I) et des espèces (Annexe II, IV et V) pour lesquels les États membres s'engagent à assurer leur maintien dans un état de conservation favorable. Ces habitats naturels et ces espèces sont dits **d'intérêt communautaire**, *car rares, vulnérables, remarquables ou en danger de disparition*.

→ Les États membres classent en Zones Spéciales de Conservation (ZSC), les territoires les plus appropriés à la poursuite des objectifs de la Directive "Habitats".

La **Directive « Oiseaux »** fixe en son Annexe I la liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles les États membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats.

→ Les États membres classent en Zone de Protection Spéciale (ZPS), les territoires les plus appropriés à la poursuite des objectifs de la Directive "Oiseaux".

Avec, en 2012, 1754 sites, le réseau national Natura 2000 couvre près de **12,5%** du territoire métropolitain terrestre, soit environ **70 000 km²**. Face aux menaces qui pèsent sur l'écosystème marin, l'Union européenne a souhaité étendre le réseau Natura 2000 aux zones marines. Près de **40 000 km²** d'espaces marins ont été proposés par la France, répartis sur un peu plus de **200 sites**.

	DIRECTIVE « HABITATS »	DIRECTIVE « OISEAUX »	NB DE SITES
EUROPE	22 594	5 347	27 941
FRANCE	1368	386	1 754
RHONE-ALPES	134	36	170
ARDECHE	21	3	24

Tableau 1 : Données Natura 2000 – Source DREAL Rhône-Alpes (2012)

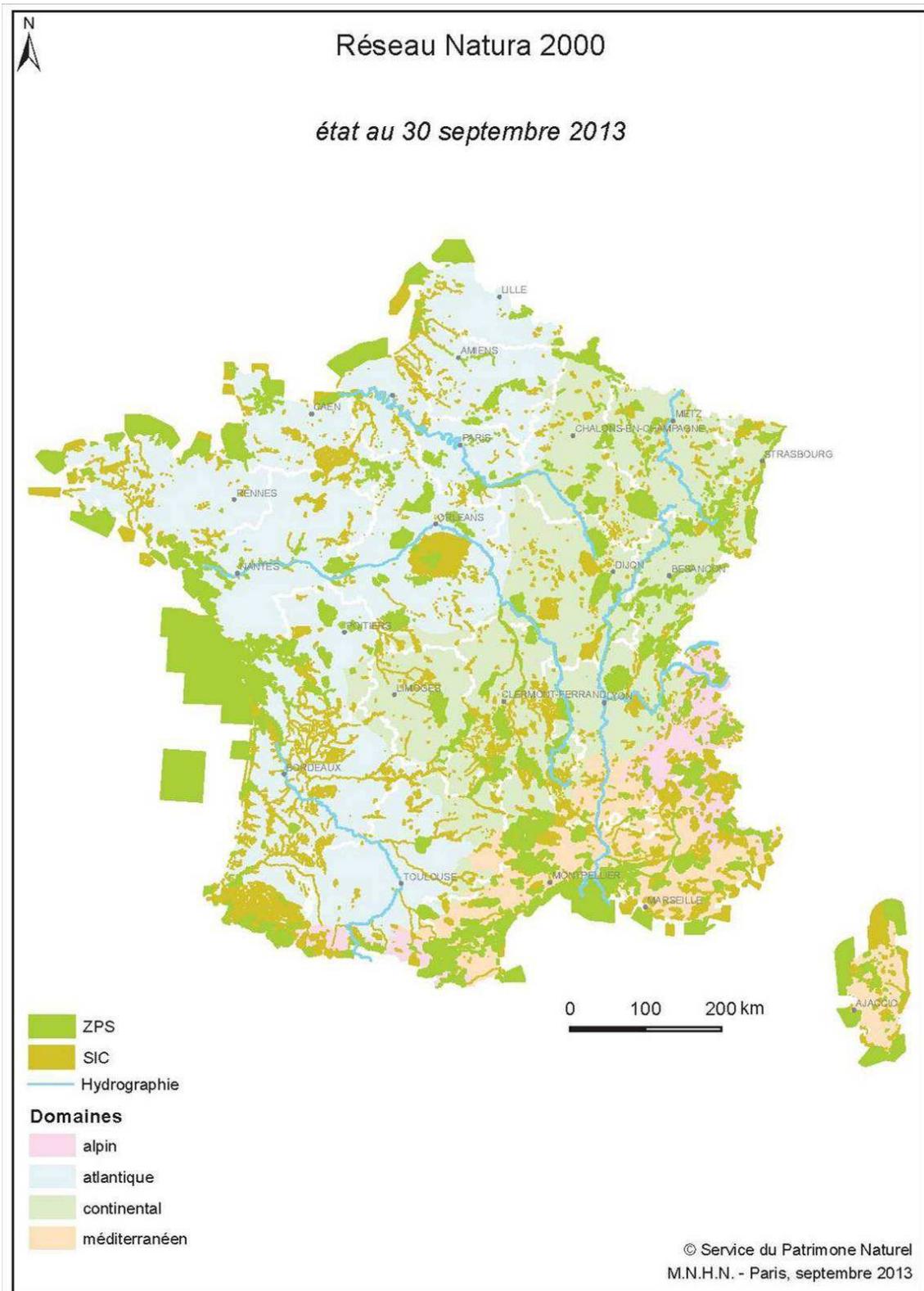


Figure 1 : Réseau Natura 2000 sur le territoire national – Source : INPN 2013

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

LES SITES NATURA 2000

Source DREAL

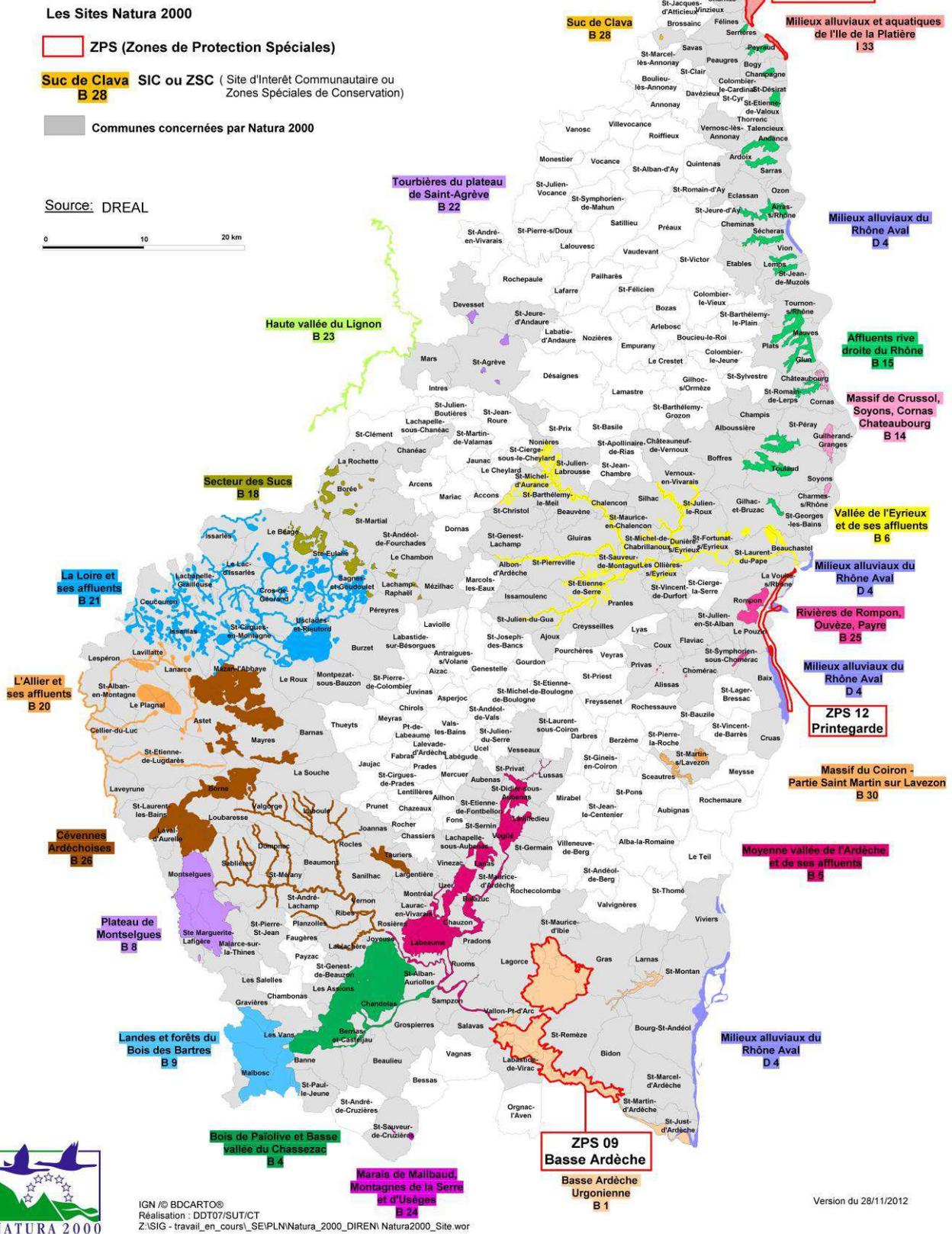


Figure 2 : Sites Natura 2000 au sein du département de l'Ardèche - Source DDT 07 (2012)

I.1.2. Contenu du document d'objectifs

Un Docob est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de conservation ou de restauration de la biodiversité sur 6 années. Il peut également proposer des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site » conformément à l'esprit de la Directive « Habitats-faune-flore » qui précise que certaines activités humaines sont nécessaires à la conservation de la biodiversité.

En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB comprend plusieurs phases :

- **SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE et METHODOLOGE D'INVENTAIRE** : Ce document vise à synthétiser les données naturalistes sur le site B24 qui ont permis de définir le plan d'échantillonnage. Ce document permet d'obtenir une première vision globale des espèces présentes sur le territoire et de comprendre les choix des naturalistes concernant les différentes pressions d'inventaire exercées ;
- **DIAGNOSTIC** : une analyse écologique décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site ; une analyse socio-économique recensant les activités humaines présentes, notamment les pratiques agricoles et forestières ;
- **ENJEUX et OBJECTIFS** : les objectifs de conservation du site destinés à assurer la conservation et la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;
- **PLAN D'ACTION** : la gestion d'un espace naturel passe d'une part par la mise en œuvre de mesures de gestion des habitats et des espèces présentes ainsi que leurs suivis scientifiques, puis d'autre part, par de la sensibilisation et de l'information du public. Le DOCOB propose ainsi un ensemble d'actions à réaliser sur 6 ans afin d'atteindre les objectifs de conservation, en conciliant au mieux préservation de la biodiversité et développement durable des territoires.

Ces données sont synthétisées dans le **Formulaire Standard des Données (ou FSD)** qui peut être considéré comme une fiche d'identité d'un site Natura 2000. Il regroupe les principaux éléments présents dans le document d'objectifs (description du site, liste des habitats naturels et espèces inscrits aux directives européennes, etc.). Tout comme le DOCOB, il est évolutif et peut ainsi être mis à jour en fonction des nouvelles données naturalistes et socio-économiques.

Le FSD du site B24 est consultable sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) au lien suivant : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201668>. Il sera réactualisé après validation du DOCOB par le dernier Comité de Pilotage (février 2014).

Le DOCOB est validé par les services de l'Etat et par le Comité de Pilotage après 24 mois d'étude puis, *in fine* par le préfet.

Le document d'objectifs se veut un outil de référence et une aide à la décision pour tous les acteurs du site. Il est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par le périmètre du site.

I.1.3. Concertation générale

Plusieurs réunions sont organisées au cours de l'élaboration d'un DOCOB afin de mettre en place une concertation locale :

- **Ateliers thématiques** : organisés *a minima* à deux reprises (état des lieux et mesures de gestion)
- **Comité technique** : Validation des différentes étapes, organisation de l'étude, préparation des COPIL
- **Comité de pilotage** : Présentation et validation des différentes étapes. Ces réunions permettent de faire le point sur l'état d'avancement du travail effectué. Les documents sont transmis aux membres du COPIL un mois avant les réunions. Des éventuelles remarques peuvent ainsi être discutées lors des réunions.
- **Entretiens individuels** : Associations, particuliers, collectivités, etc.

I.2. LE SITE B24

I.2.1. Présentation du site

- Atlas : Carte 1 -

Le site Natura 2000 FR8201668 « Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège » (numéro régional B24) est situé en basse Ardèche (07), dans la Région Rhône-Alpes et borde le département du Gard (30). Huit communes sont en partie dans le site pour une superficie de **7045 hectares**. L'ensemble du territoire communal de Saint-Sauveur-de-Cruzières est intégré au site B24. Sur d'autres communes, telles que Grospierres, Sampzon et Salavas, le site est essentiellement occupé par des milieux forestiers. Les milieux agricoles se retrouvent sur les communes de Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-André-de-Cruzières, Bessas et Vagnas essentiellement.

- Superficie de
7045 ha
- **8 communes**
concernées

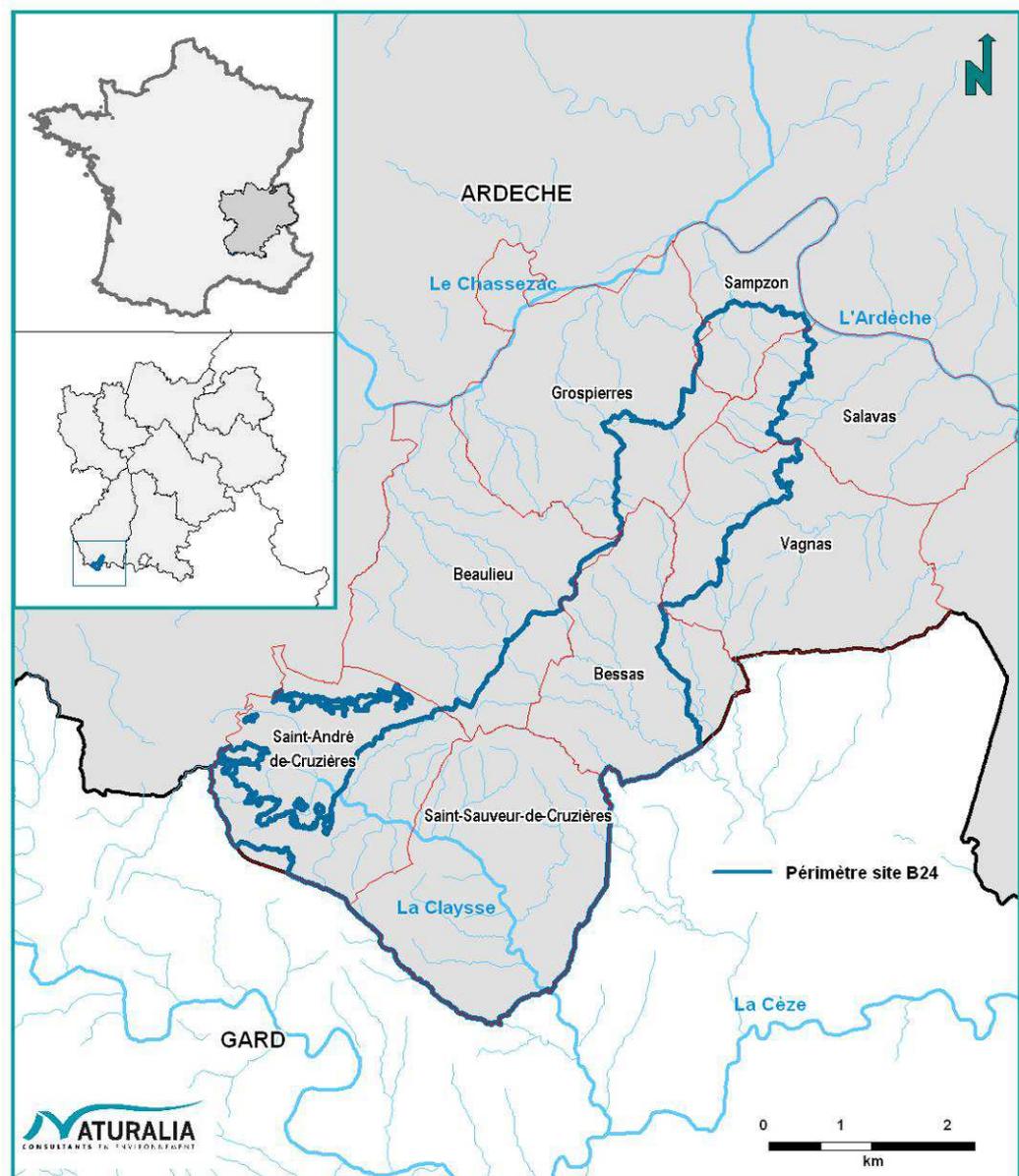


Figure 3 : Localisation générale du site B24

Le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze (AB Cèze)** est la structure animatrice du site depuis 2011. Il est en charge de la communication et de l'animation autour du site. Il a également un rôle de conseil auprès des acteurs locaux et de la population afin de faire connaître les objectifs de la démarche NATURA 2000.

AB Cèze encadre le bureau d'étude **NATURALIA Environnement**, basé à Avignon (84), qui est chargé de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB). Naturalia a assuré en 2012 les inventaires naturalistes sur l'ensemble des espèces (faune/flore) excepté le volet piscicole : ces prospections ont été assurées par la **Maison Régionale de l'Eau**, basée à Barjols (83).

Le comité de pilotage est présidé par M. Yvan VERDIER, Président du Syndicat A.B. Cèze.

1.2.2. Historique du site

- Atlas : Carte 2 -

Les éléments décrits ci-dessous permettent de comprendre l'origine de la désignation de ce site et de justifier de la pertinence du périmètre définitif du site Natura 2000 B24. La figure 3 illustre ces différentes étapes.

➤ Porter à connaissance de 1996 :

Le périmètre inscrit dans le porter à connaissance de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) en date de 1996 correspond à **l'ensemble du massif d'Uzège et de la Serre** ainsi que la plaine agricole à l'ouest du massif jusqu'au marais des Agusas (cf. Figure 3). Il prend en compte une entité surfacique de **7280 ha** comprenant **61 km** de linéaire de cours d'eau compris en majorité dans le bassin versant de la Clysse, mais également quelques cours d'eau intermittents inclus dans le bassin versant de l'Ardèche au nord du site. Il comprend aussi une partie du **versant ouest de la montagne de la Serre**. Les huit communes concernées sont : Beaulieu, Grospierres, Bessas, Salavas, Sampzon, Vagnas, Saint-André-de-Cruzières et Saint-Sauveur-de-Cruzières.

➤ Porter à connaissance de 1997 :

Il conserve les **60km** de linéaire de cours d'eau inscrits au document de 1996. En revanche, il ne comprend plus l'enveloppe représentée par les 7280 ha mais uniquement une entité terrestre de **41 ha** correspondant approximativement à la zone humide « Marais des Agusas ». Le versant ouest de la montagne de la Serre n'est plus compris dans cette enveloppe.

➤ Le périmètre d'étude V1 défini pour l'étude DOCOB

Lors de la définition de ce périmètre d'étude, le premier porter à connaissance de 1996 n'a pas été pris en compte, ce qui explique l'absence du versant ouest de la montagne de la Serre. Les services de l'Etat ont transmis ce document à NATURALIA en juin 2013.

Le secteur d'étude a été défini en se basant sur le porté à connaissances de 1997, n'incluant que le réseau hydrographique du versant est des montagnes de la Serre et d'Uzège, et les zones humides de Saint-Sauveur de Cruzeires. Afin de réaliser une étude cohérente d'un point de vue écologique, le périmètre choisi pour la réalisation de ce document d'objectifs a été étendu au bassin versant hydrographique de ces cours d'eau. Ce périmètre permet ainsi de prendre en considération l'ensemble des habitats et espèces présents sur le territoire mais aussi les diverses activités socio-professionnelles, notamment l'agriculture. L'élaboration du

DOCOB étant fixée par un cadre contractuel, les inventaires ont été menés uniquement sur le périmètre d'étude V1, d'une surface de **6 257ha**, tel que décrit dans le Cahier des Clauses Technique Particulières du marché public. Ce périmètre initial ne comprenait donc pas les nombreuses cavités présentes sur les communes de Sain-André de Cruzières et Grospièrres.

➤ **Le périmètre définitif du site B24 défini à l'issue de la phase diagnostic**

Un périmètre définitif du site B24 a été proposé par le bureau d'études sur la base du périmètre d'étude V1, en prenant en compte les résultats du recueil bibliographique, l'avis des experts scientifiques, la cartographie des habitats naturels et les inventaires faunistiques. Les parcelles initialement situées à l'extérieur du périmètre V1 mais comprises dans le périmètre définitif sont toutes classées **en zone naturelle** d'après les divers documents d'urbanisme communaux. **En réalité, ce périmètre reprend, en partie, le premier zonage réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement de 1996.** Il a été proposé à ABCèze et à la DDT 07 fin 2012, au comité technique le 6 juin 2013 et a été validé à l'unanimité lors du comité de pilotage du 6 décembre 2013 à Saint-André de Cruzières. D'une surface de 7045 ha, ce périmètre sera celui utilisé pour la consultation officielle des communes et EPCI. Il est intitulé « Périmètre du site B24 » sur l'ensemble des cartes du document d'objectifs et de son atlas.

Ce périmètre a été ajusté en fonction des continuités écologiques, en croisant les habitats naturels et les secteurs abritant des espèces animales (cavités naturelles), le tout en prenant soin de n'impliquer que des secteurs inscrits au plans d'urbanisme locaux en zone naturelle (ND), afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Les limites administratives ont aussi été prises en compte afin de ne pas intégrer de commune non initialement concernée par cette étude.

Ces extensions concernent :

- **la commune de St-André-de-Cruzières** avec le réseau de grottes de la Cocalière/Cotepatière et le linéaire arboré composé de vieux boisements déjà inscrits sur le cadastre napoléonien et susceptibles d'abriter une biodiversité importante, notamment pour le groupe des invertébrés (Cétoines, Grand capricorne, Lucane cerf-volant, etc.).
- **La commune de Grospièrres** avec la présence à proximité du périmètre d'étude V1 de plusieurs cavités occupées par des chauves-souris : Conchettes, By et Espatty.

A la fin de la réalisation du diagnostic, une mise à jour du formulaire standard des données doit être effectuée. En 2012, le FSD ne concernait que le secteur du marais des Agusas et une portion de la Claysse sur la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Cela explique la présence de seulement 3 habitats d'intérêt communautaire au FSD correspondant à des milieux aquatiques (contre 14 habitats après l'étude DOCOB) ainsi que de 7 espèces de l'Annexe 2 de la directive Habitats (contre 16 après l'étude DOCOB).

NB : *La superficie du périmètre du site B24 a été calculée avec le logiciel ArcGis. En effet, sous map-info, lors du calcul de surface, il est important d'utiliser la méthode de calcul en cartésien et non sphérique. Cette méthode prend ainsi en compte la projection utilisée et les déformations liée à celle-ci. Sous le logiciel ArcGis, ce mode de calcul est automatique.*

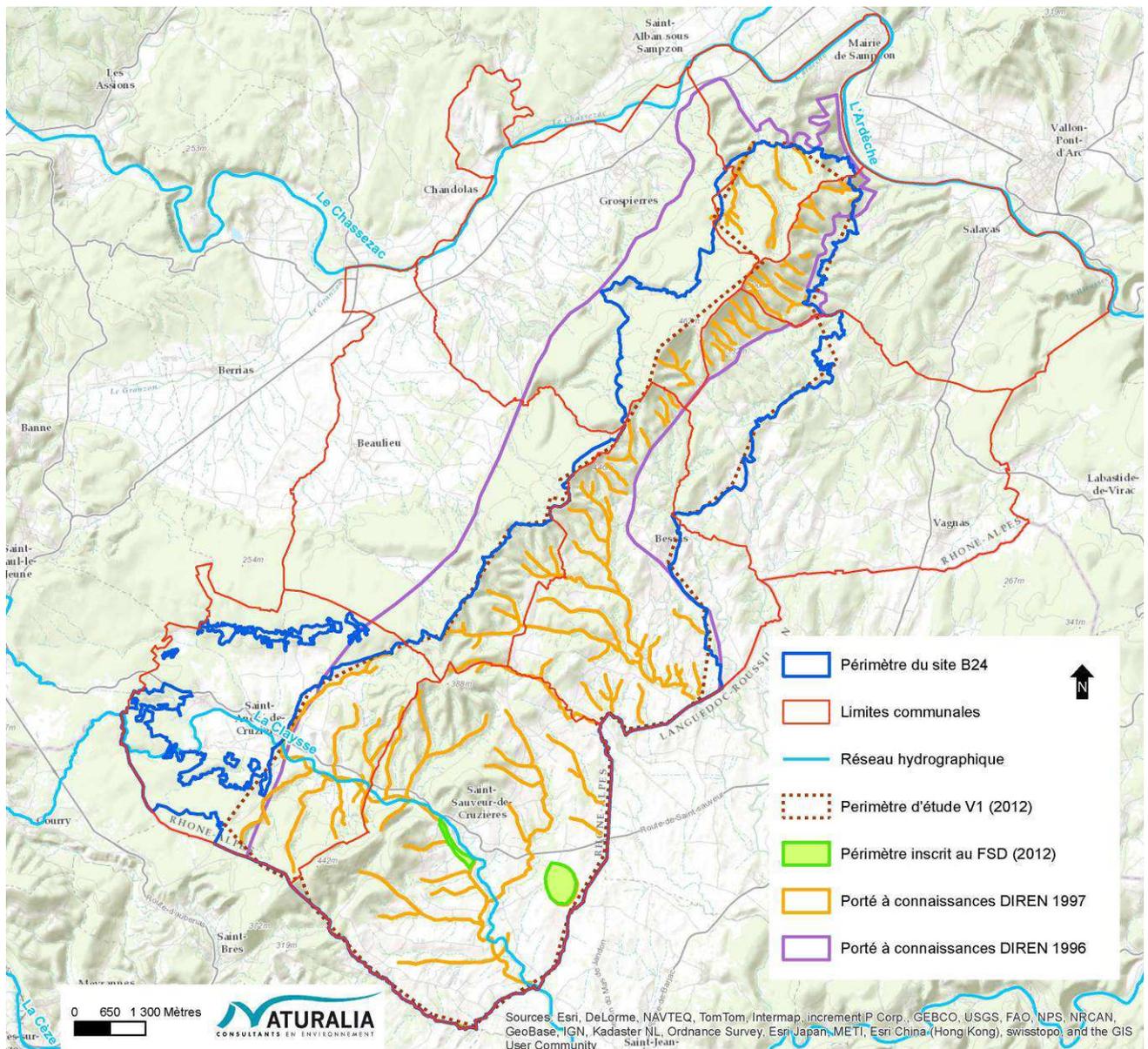


Figure 4 : Evolution du périmètre d'étude du site B24

I.3. MÉTHODE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU DOCOB DU SITE B24

- Annexe 3 : Concertation -

Dans cette partie est présentée la méthodologie de travail utilisée pour la rédaction de ce document d'objectifs. Elle permet au lecteur de comprendre les différentes étapes de réalisation d'un DOCOB.

I.3.1. Calendrier de l'étude DOCOB

L'élaboration du DOCOB* se fait sur une durée de 24 mois. L'étude a commencé en avril 2012 et s'est terminée en février 2014.

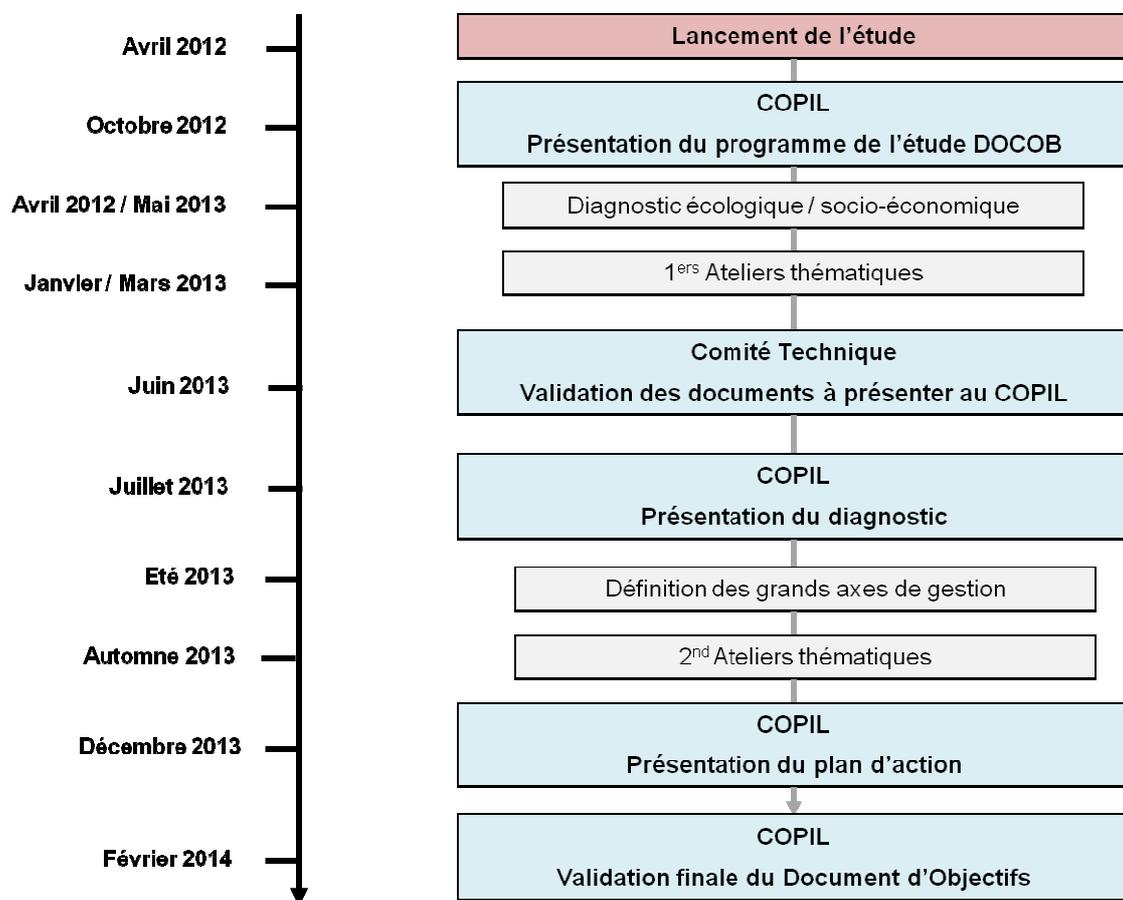


Tableau 2 : Calendrier de l'étude DOCOB

Avant chaque comité de pilotage, les documents produits par NATURALIA sont transmis à AB Cèze pour une première relecture. Suite aux éventuelles modifications demandées, le syndicat envoie le document aux services de l'Etat et attend leur validation afin de diffuser les documents sous format informatique aux membres du COPIL. Cette diffusion se fait 2 à 3 semaines avant la date de la réunion afin que les destinataires puissent prendre connaissance des diverses productions et faire ainsi des remarques lors du COPIL.

I.3.2. Recueil bibliographique et consultation des personnes ressources (2012)

Une synthèse bibliographique exhaustive du milieu naturel produite en 2012 par le bureau d'études NATURALIA a été diffusée en avril 2013 aux membres du comité de pilotage. Ce travail de synthèse bibliographique a permis d'obtenir une vision concrète de l'état des connaissances des habitats et espèces ciblées sur le site B24. Il a permis d'optimiser la phase diagnostic en orientant les prospections en fonction des potentialités de présence des espèces (niche écologique convenant à l'espèce, localisation de l'habitat type, données issues de la bibliographie/audit).

La bibliographie a été analysée et intégrée à notre étude en s'inspirant notamment des publications scientifiques et naturalistes locales, des études d'aménagements, des documents d'objectifs NATURA 2000 des sites à proximité, etc. Les différents zonages écologiques présents sur le site d'étude ont permis d'enrichir la connaissance du site avant d'orienter les phases de terrain (liste non exhaustive) :

- ➔ Les inventaires zones humides du département de l'Ardèche (2008), sans précisions typologiques spécifiques ;
- ➔ Les données ZNIEFF Rhône-Alpes ;
- ➔ Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 entourant le site B24 ;
- ➔ Le FSD et le porter à connaissance de 1997 du site B24 ;
- ➔ Etc.

Une partie de ces éléments bibliographiques sont repris dans le chapitre 3. La liste complète du recueil bibliographique se trouve à la fin du document. Les données exhaustives sont disponibles dans la synthèse bibliographique diffusée en 2013 (cf. Annexe 11). De plus, d'autres données naturalistes et socio-économiques (source CEN RA notamment) ont été récoltées pendant la phase d'élaboration du DOCOB. Les principaux éléments sont donc repris dans le présent document.

LES HABITATS NATURELS

Il s'agit d'un domaine peu étudié par les groupes naturalistes, seul le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) possède des données fiables sur le site. Plusieurs personnes au sein de cette structure ont été contactées pour ce volet :

- Guillaume CHOISNET (Service habitats naturels, du siège du CBNMC) ;
- Francis KESSLER (de l'antenne Rhône-Alpes, référant de l'étude).

Ce dernier a fourni une première version de la typologie des habitats naturels potentiels et avérés sur le site, document que NATURALIA a amendé et restitué à nouveau pour validation. Les autres éléments bibliographiques n'apportent pas d'élément majeur nouveau pour le volet habitats naturels, notamment par manque de précisions typologiques.

LA FLORE

Ont été consultées :

- Le système d'information géographique CHLORIS® du Conservatoire botanique national du Massif central ;
- les comptes rendu de la Société Botanique de l'Ardèche (SBA) ;
- les catalogues et publications départementales de référence (REVOL J., BREISTROFFER M...) ;
- les résultats des prospections personnelles (BIANCHIN N.,...).

Aucune espèce floristique n'est inscrite au FSD du site B24. Cependant, lors des relevés liés aux habitats naturels, toute observation d'une espèce protégée a été notée et géoréférencée.

LA FAUNE

Les associations de protection de la nature ainsi que les principaux naturalistes de l'aire d'étude et de ses environs ont été directement contactés en raison de leur connaissance de l'aire d'étude.

A titre indicatif, NATURALIA a consulté les personnes et organismes référents dans le secteur :

- **Sébastien PENEL** (Association Castor et Homme - Centre de Suivi des Populations de Castor en Drôme et Ardèche);
- **Jean-Louis BLANC** (Délégué Inter-régional Alpes-Méditerranée-Corse de l'ONCFS), **Pierre-Marie DUBRULLE** (Données du Réseau Castor ONCFS), **Philippe LANDRY** (Géomaticien ONCFS) ;
- **Henri-Pierre ABERLENC** et **Jean-François HOLTHOF** (Association Païolive) ;
- **Charles FAUGIER** (Base de données personnelle sur les mammifères, reptiles et amphibiens) ;
- **Gérard ISSARTEL** (CORA Faune Sauvage - LPO, Base de données du Groupe Chiroptère RA) ;
- **Stéphane VINCENT** (LPO Drôme, Responsable régional du GCRA) ;
- **Benoît PASCAULT** (CEN-RA) ;
- **Cyril DELIRY** (Association Sympetrum) ;
- **Jean-François NOBLET** (Association Nature et Humanisme) ;
- **Florian VEAU** (LPO Ardèche) ;
- **Mathieu KRAMMER** (ONEMA, ex-coordonnateur Lynx de l'Association FERUS) ;
- **Jean-Paul THOMAS** (Base de données personnelles sur les mammifères, et surtout sur les reptiles et amphibiens) ;
- **Alain LADET** (FRAPNA Ardèche, Sympetrum) ;
- **Marianne GEORGET** (CEN-RA) ;
- **Vincent RAYMOND** (CEN-RA) ;
- **Anya COCKLE** (association Païolive) ;
- **Jean-François HOLTOFF** (association Païolive).

I.3.3. Inventaires naturalistes

La méthodologie spécifique à chaque groupe est précisée dans le Chapitre 3 relatif au patrimoine naturel. Pour rappel, la ventilation des 28 journées de terrain est détaillée dans le tableau suivant :

SPECIALITES	NB DE JOURS DE TERRAIN	EXPERT NATURALISTES	STRUCTURE
Habitats naturels	15	Nicolas BIANCHIN	NATURALIA
Mammifères	3	Fiona BASTELICA	
Chiroptères	2,5	Fiona BASTELICA	
Oiseaux	1,5	Eric DURAND	
Invertébrés	4	Sylvain FADDA Guillaume AUBIN	
Poissons et Ecrevisse	2	Olivier CAGAN	MAISON REGIONALE DE L'EAU

Pour l'élaboration d'un document d'objectifs, les inventaires ne peuvent être exhaustifs sur l'ensemble du site au regard de la surface concernée (plusieurs milliers d'hectares). En revanche, ils sont représentatifs de la diversité du site et permettent ainsi d'extrapoler les données pour la mise à jour du formulaire standard des données. Pour ce type d'étude, consistant notamment à dresser un état des lieux écologique, il est important de proposer un calendrier de réalisation compatible avec les exigences écologiques du patrimoine naturel à recenser.

Les périodes d'inventaires sont calquées sur la phénologie des cortèges floristiques et faunistiques caractéristiques de la zone biogéographique étudiée. Ainsi, la période d'investigation est appropriée aux enjeux du site :

Groupe	Cycle biologique annuel											
	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov
Flore et habitats												
Reptiles												
Insectes												
Amphibiens												
Oiseaux												
Chiroptères												
Mammifères semi-aquatiques												
Poissons												
Crustacés												

 Période optimale

 Période secondaire

 Période non favorable

Chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire contacté a été cartographié. Une fiche descriptive complète a été réalisée pour chacun d'entre eux. Les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et les espèces non inscrites à la directive mais ayant une forte valeur patrimoniale ont également fait l'objet de fiches descriptives synthétiques. Pour rappel, une espèce est dite patrimoniale lorsque sa préservation est justifiée par son état de conservation, sa vulnérabilité, sa rareté, et/ou les menaces qui pèsent sur les habitats dans lesquels elle vit.

I.3.4. Le diagnostic socio-économique

I.3.4.1 La consultation des organismes et personnes ressources

Le diagnostic socio-économique a consisté en un recueil de données auprès des services compétents :

- Direction Départementale des territoires de l'Ardèche : **Fetei AIBI, Didier FREY, Martine GRIVAUD**
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations : **Jean-François DALLER**
- Conseil Général de l'Ardèche : **Bruno DAMIENS et Nicolas DUPUY**
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche : **Mercedes GUEVARA et Nicolas BEILLON**
- Communauté de communes des gorges de l'Ardèche : **Alexandre MEYRAS**
- DREAL Rhône-Alpes : **Marc CHATELAIN**
- ONF : **Yvon VENTALON**
- CRPF : **Jacques DEGENEVE**
- Sous-préfecture de Largentière : **Agnès VIDAL / Jean-François MARTIN**

Les associations et autres acteurs du territoire ont également été consultés :

- Confédération paysanne : **Hervé CHANGARNIER**
- Coordination rurale : **Christophe LUNEL**
- SAFER : **Olivier PAYAN**
- Cave coopérative de Saint-Sauveur-de-Cruzières : **Stéphane AGNIEL**
- Cave coopérative des vigneron de Brujas/Bessas : **Claude ROUX**
- Agriculteurs/éleveurs : **Christophe LUNEL, Sebastien ARGENSON, Sébastien RIPPERT, Pascale et Hervé CHANGARNIER, Frédéric CHAMPETIER, Marc ROBERT.**
- Les associations de chasse communales agréées
- Fédération départementale de chasse : **Alain CHAZOT**
- Fédération départementale de pêche : **Hélène WATT**
- Ardèche Loisirs Mécaniques : **Alain ROS**
- Le comité départemental de spéléologie de l'Ardèche : **Judicaël ARNAUD**
- Le club du RESSAC : **Rémy HELCK**
- Société de sauvegarde des sites et monuments archéologiques et naturels : **Robert HAON**
- SIDET : **Philippe FAURE, Tanguy COSTE**

- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche : **Antoine DE PAMPELONNE / Alain FEOUGIER / Gaston JAMBOIS**
- Association Païolive : **Jean-François HOLTHOF**

I.3.4.2 Les rencontres thématiques

Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés lors de la phase diagnostic afin d'approfondir les données récoltées (les comptes-rendus sont en annexe) :

THEME DE L'ATELIER	DATE	LIEU	INVITES	PARTICIPANTS
Marais des Agusas	17/01/2013	Saint-Sauveur-de-Cruzières	8	5
Agriculture	19/02/2013	Saint-André-de-Cruzières	16	13
Gestion forestière	27/02/2013	Sampzon	9	7
Activités de loisirs	19/03/2013	Bessas	24	22

Tableau 3 : Ateliers thématiques réalisés pour le diagnostic du site B24



Figure 5 : Atelier thématique sur les activités de loisirs à Bessas, le 19/03/2013

Une soixantaine de personnes a été conviée aux ateliers thématiques qui ont compté 47 participants, soit un taux de participation supérieur à 80%.

La diffusion de **questionnaires thématiques** lors des envois des invitations aux ateliers a permis d'acquérir une meilleure connaissance des structures mais aussi des particuliers ayant une activité sur le territoire.

Une mauvaise connaissance de la démarche NATURA 2000 a été démontrée lors de ces ateliers, notamment pour l'atelier agriculture et l'atelier loisirs. Les participants souhaitent être davantage impliqués dans la concertation autour de l'élaboration du document d'objectifs. De nombreux questionnements ayant trait

aux conséquences de la désignation de ce territoire en site NATURA 2000 ont été exprimés. Les participants ont indiqué la nécessité d'organiser des réunions publiques afin de rendre l'étude en cours plus transparente.

I.3.5. Définition des priorités d'action et des objectifs de conservation

L'analyse écologique et fonctionnelle permet de croiser les informations récoltées lors des inventaires naturalistes et socio-économiques.

I.3.5.1 Définition du niveau d'enjeu par habitat et espèce sur le site B24

L'enjeu de conservation d'un habitat/espèce s'évalue à partir de deux critères : sa valeur patrimoniale et le risque de dégradation qu'il encoure selon deux échelles :

- **l'échelle globale**, qui permet d'apprécier l'originalité et la rareté de l'habitat/l'espèce à l'échelon national :
- **l'échelle locale**, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte un habitat/une espèce à la richesse et l'originalité biologique du site.

La valeur patrimoniale locale de chaque habitat naturel et espèce floristique et faunistique correspond à la richesse et l'originalité biologique du site.

Dans un second temps, **le niveau de risque local** est défini. Il correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'habitat ou de l'espèce sur le site, à court ou moyen terme.

Ces deux paramètres sont évalués à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles. Leur croisement permet de définir **l'enjeu local de conservation de l'habitat et de l'espèce**.

L'attribution d'un niveau d'enjeu de conservation sur le site d'étude est un préalable nécessaire à la définition des objectifs d'un site Natura 2000.

I.3.5.2 Définition des zones à enjeu

Des secteurs géographiques « à enjeu de conservation » sont définis. Chacun de ces secteurs est riche d'un point de vue biodiversité (habitat, habitat d'espèce et/ou espèce).

Ces zones sont recoupées en 3 niveaux d'enjeu : Faible / Modéré / Fort.

I.3.5.3 Les objectifs de conservation

Les objectifs de conservation sont ensuite définis en s'appuyant sur ces zones à enjeu et sur les priorités d'action de chaque habitat naturel et espèce d'intérêt communautaire. Les objectifs peuvent aussi concerner d'autres espèces non inscrites aux annexes II et IV de la Directive « Habitats » mais dont le statut patrimonial sur l'aire d'étude est important.

I.3.6. Elaboration du plan d'action

Afin de mettre en place un plan d'action, de nouveaux ateliers de travail ont été organisés à l'automne 2013 (cf. Annexe 3). Les fiches actions ont été transmises aux experts scientifiques en amont des ateliers. Les rencontres ont ensuite permis d'intégrer les remarques émises par les différents participants.

Thème de l'atelier	Date	Lieu	Invités	Participants
Marais des Agusas	26/11/2013	Saint-Sauveur-de-Cruzières	6	5
Agriculture	21/11/2013	Saint-André-de-Cruzières	12 (dont cave de St-Sauveur)	10
Gestion forestière	30/10/2013	Sampzon	7	9
Activités de loisirs	30/10/2013	Saint-André-de-Cruzières	28	9

Tableau 4 : Ateliers thématiques réalisés pour le diagnostic du site B24

Ces ateliers ont permis d'échanger sur les mesures de gestion proposées et sur le projet de charte NATURA 2000. Ils ont comptabilisé plus de 62% de participation.

L'objectif de ce plan d'action est de pérenniser les activités économiques et sociales tout en assurant la protection du milieu naturel sur le site.

Le plan d'action du site B24 est défini en 5 grandes thématiques :

- ➔ Gestion des Habitats naturels et des habitats d'espèces
- ➔ Mise en cohérence des activités humaines avec la conservation des espèces et des habitats
- ➔ Amélioration des connaissances et suivis scientifiques
- ➔ Animation, sensibilisation et communication

Chacune d'entre elle comprend plusieurs mesures spécifiques à une activité, un habitat d'espèce ou espèce. L'objectif de chaque mesure est de détailler les actions à mettre en place afin d'atteindre un bon état de conservation voire une restauration de la biodiversité du site. Pour ce faire, différents moyens sont disponibles : la contractualisation (contrats Natura 2000, charte Natura 2000), les recommandations de gestion, les programmes de suivis et d'approfondissement des connaissances, la sensibilisation, etc.

I.3.7. Comités de pilotage

Plusieurs comité de pilotage ont eu lieu pendant l'élaboration du DOCOB*. Ils ont permis de faire des points d'étape de l'avancée de l'étude et ainsi de prendre en compte les remarques émises par les membres du COFIL.

Ordre du jour	Date	Lieu	Invités	Participants
Présentation de NATURALIA et de la Maison Régionale de l'Eau	24/10/12	Saint-Sauveur-de-Cruzières	48	13
Présentation du diagnostic écologique	03/07/13	Saint-Sauveur-de-Cruzières	48	15
Présentation du plan d'action	06/12/13	Saint-André-de-Cruzières	48	18
Validation finale du document d'objectifs	26/02/14	Saint-André-de-Cruzières	48	15

II. CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE



Vue depuis la montagne de la Serre sur la montagne d'Uzège – Saint-Sauveur-de-Cruzières

II.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

II.1.1. Contexte touristique

La zone d'étude se trouve dans un secteur rural où la population des communes présentes dans le périmètre varie de 200 à 800 habitants permanents à l'année.

Dans le site et ses abords immédiats, le réseau routier est uniquement représenté par des routes départementales, très empruntées en période estivale du fait du grand nombre de sites touristiques naturels à proximité tels que les gorges de l'Ardèche et le bois de Paiolive. Sont listés ci-après quelques sites attractifs à proximité du site d'étude.

PATRIMOINE NATUREL

A Grospierras, la « **résurgence de Font-Vive** », résurgence karstique au pied du village en ruine « **le Chastelas** ». Le **Rocher de Sampzon**, culminant à 449m d'altitude constitue un superbe point de vue sur l'Ardèche et les Cévennes ardéchoises.

Sur les communes de Vagnas et Salavas, « **la goule de Foussoubie** » est un réseau souterrain karstique s'étalant sur 23km de galeries.

De nombreuses cavités naturelles se trouvent à l'ouest de la montagne de la Serre et d'Uzège avec, pour les plus fréquentées « **la grotte de la Cocalière** », dont l'entrée touristique se situe sur la commune de Courry dans le Gard mais dont le réseau souterrain d'une trentaine de km² se trouve en partie sur Saint-André-de-Cruzières. Elle est classée comme étant une des 3 plus belles grottes de France. Plusieurs types d'animation sont proposés : sentier découverte, randonnée spéléo, nuit de la Chauve-souris, etc. Fermée durant l'hiver, cette grotte attire de nombreux touristes de mars à novembre.

PATRIMOINE HISTORIQUE

Le patrimoine archéologique du secteur est très développé. Sur l'ensemble des communes se trouvent plus de **550 entités archéologiques** (EA) et **212 dolmens** (données fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes). Pour des raisons de conservation, la localisation de ces monuments ne peut être diffusée. Les communes de Grospierras et de Beaulieu comportent le patrimoine archéologique le plus riche avec plus de 100 EA et plus de 50 dolmens sur chacun des territoires communaux.

Chaque commune possède sa richesse propre avec par exemple la commune de Salavas et les vestiges de deux églises paroissiales datant du XII^{ème} siècle, « **les fouilles de la Gleizasse** », inaugurées le 23 mars 2013. La mairie de Vagnas met à disposition du public une exposition permanente « **le Temps de Vagnas** » dans les locaux municipaux présentant l'histoire du village depuis 300 000 ans jusqu'à aujourd'hui. Depuis 2001, l'église Saint-Etienne de Bessas, datant du XVII^{ème} siècle, possède un « **retable** » en bois polychrome inscrit par arrêté préfectoral à l'inventaire des monuments historiques.

De plus, depuis le 25 janvier 2013, la France a présenté officiellement la candidature de la **Grotte Chauvet Pont d'Arc** à l'inscription sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco**. La décision finale sera connue au deuxième semestre 2014. Le Grand projet La Grotte Chauvet-Pont d'Arc entraîne une dynamique de développement territorial culturel et touristique importante pour la région Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche déjà réputé pour son patrimoine historique exceptionnel.

Les principaux sites touristiques présents aux alentours du site d'étude sont décrits de manière synthétique dans le tableau suivant :

SITES TOURISTIQUES	DESCRIPTION SOMMAIRE
Parc Naturel National des Cévennes	<p>Le PNN des Cévennes a été créé en 1970. Il se trouve à l'ouest du site B24 et s'étend sur 3 départements : la Lozère, le Gard et l'Ardèche et compte 152 communes.</p> <p>Le Cœur du Parc représente 935km² majoritairement en Lozère (80%) et dans le Gard (20%). Une petite partie du département de l'Ardèche se trouve dans son aire optimale d'adhésion qui est de 2 785km².</p> <p>Le parc attire un tourisme « vert » important qui représente une part majeure de l'économie du territoire avec de nombreux hébergements, des entreprises touristiques, etc. Plus d'un million de personnes viennent chaque année dans le territoire du parc.</p>
Bois de Païolive	<p>Le bois de Païolive est un des plus beaux paysages karstiques du sud de la France. Il se situe à l'ouest du site d'étude dont le cœur s'étale sur 3 communes : les Vans, Banne et Berrias-et-Casteljalou.</p> <p>Cette forêt fait partie de plusieurs zonages écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I ; - du réseau NATURA 2000 « BOIS DE PAÏOLIVE ET BASSE VALLEE DU CHASSEZAC » ; - de l'Espace Naturel Sensible « GORGES DU CHASSEZAC ET BOIS DE PAÏOLIVE ». <p>Ce site est un haut-lieu de biodiversité, mais aussi un site géologique remarquable. En effet, le milieu souterrain est très développé avec un réseau de cavités important.</p> <p>Le patrimoine culturel comprend des dolmens et autres vestiges, témoins de l'empreinte humaine sur le site. Une étude a été réalisée en 2012 par Aurélie Morge (WWF) sur : « la représentation sociale, perceptions et sentiment de nature inspirés par le Bois de Païolive ». Voici un extrait du résumé de l'étude : « <i>Le caractère sauvage, mystérieux, la beauté naturelle et le calme sont des qualités dominantes et reconnues</i> ».</p>
Gorges de l'Ardèche	<p>Elles constituent un attrait touristique essentiel du secteur (canyoning, escalade, spéléologie, etc.). L'opération « grand site » vise à mettre en place une gestion permettant d'assurer la conservation du site malgré l'importante fréquentation.</p> <p>Grotte CHAUVET : Située sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc, cette grotte a été découverte en 1994 par Jean-Marie CHAUVET, Eliette BRUNEL et Christian HILLAIRE. Elle occupe une superficie de 8 500m². A ce jour, elle est candidate à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco compte-tenu de son ancienneté (36 000 ans) de la qualité de son état de conservation et de sa richesse picturale historique (14 espèces animales représentées). Un espace de restitution est en cours de réalisation afin de faire découvrir ce patrimoine exceptionnel tout en préservant la Grotte.</p> <p>Aven d'Orgnac : Le « Grand site de l'Aven d'Orgnac » se trouve à l'Est du site d'étude entre les Gorges de l'Ardèche et la vallée de la Cèze. Le musée de la préhistoire est en cours de rénovation et rouvrira en 2014 sous le nom de « Cité de la Préhistoire ».</p>
Grotte de la Cocalière	<p>L'entrée de la grotte se trouve sur la commune de Courry dans le Gard, au sud-ouest de St-Sauveur-de-Cruzières. Elle fait partie d'un réseau souterrain représentant une trentaine de km².</p> <p>L'ouverture au public se fait du mois de mars au mois de novembre. Plusieurs types d'animation sont proposés : sentier découverte, randonnée spéléo, nuit de la Chauve-souris, etc.</p>

Tableau 5 : Principales zones touristiques à proximité du site B24

II.1.2. Occupation du sol sur les communes concernées par le site B24

- Atlas : Carte 6 -

Le territoire est occupé majoritairement par des milieux cultivés et des milieux forestiers et arbustifs. Les milieux ouverts non cultivés tels que les pelouses et pâturages sont minoritaires sur le territoire. Cela s'explique notamment du fait d'un profil écologique naturellement peu favorable, de la forte régression de l'activité pastorale et de la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive.

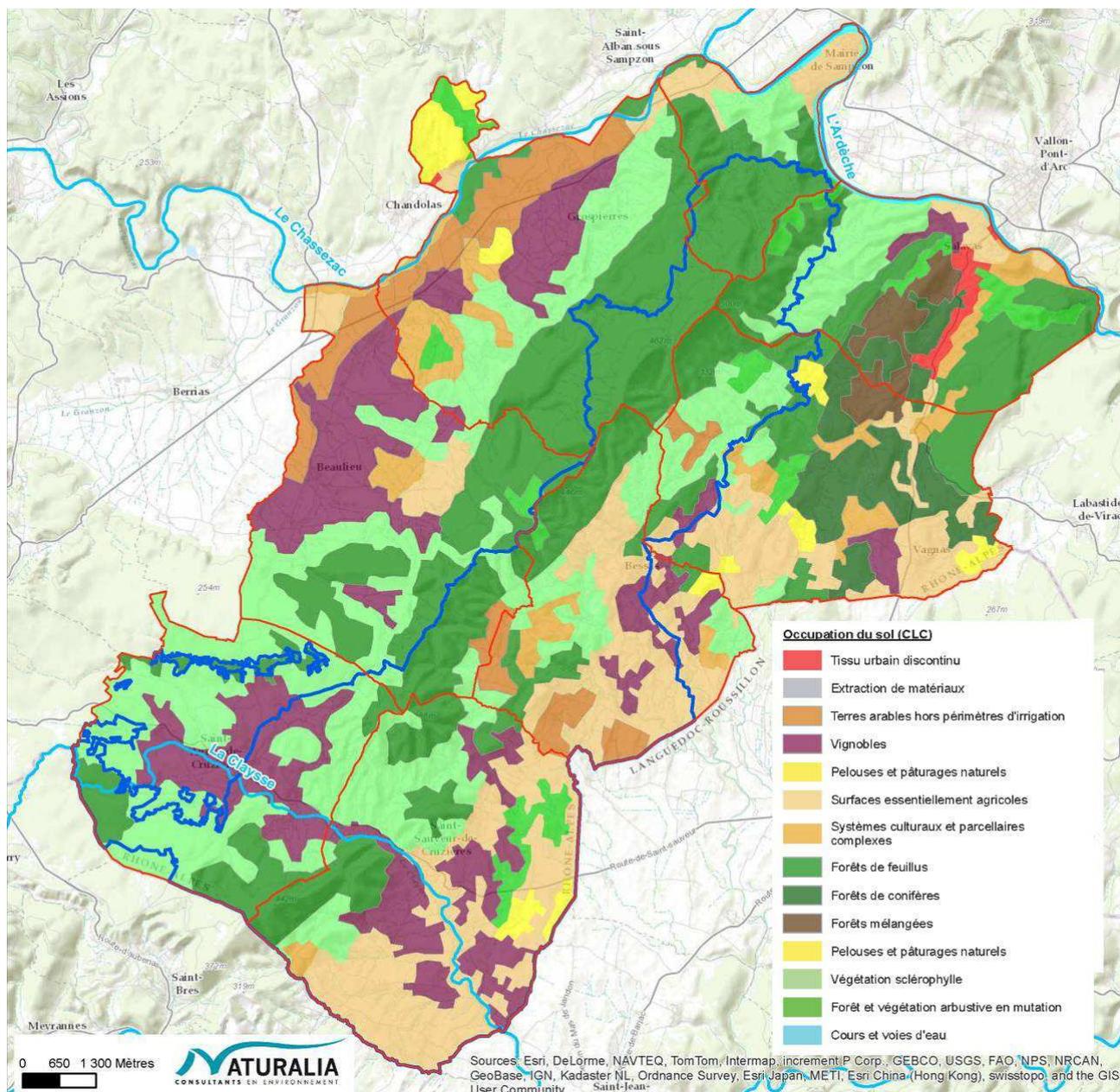


Figure 6 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site B24 – Source Corine Land Cover (2006)

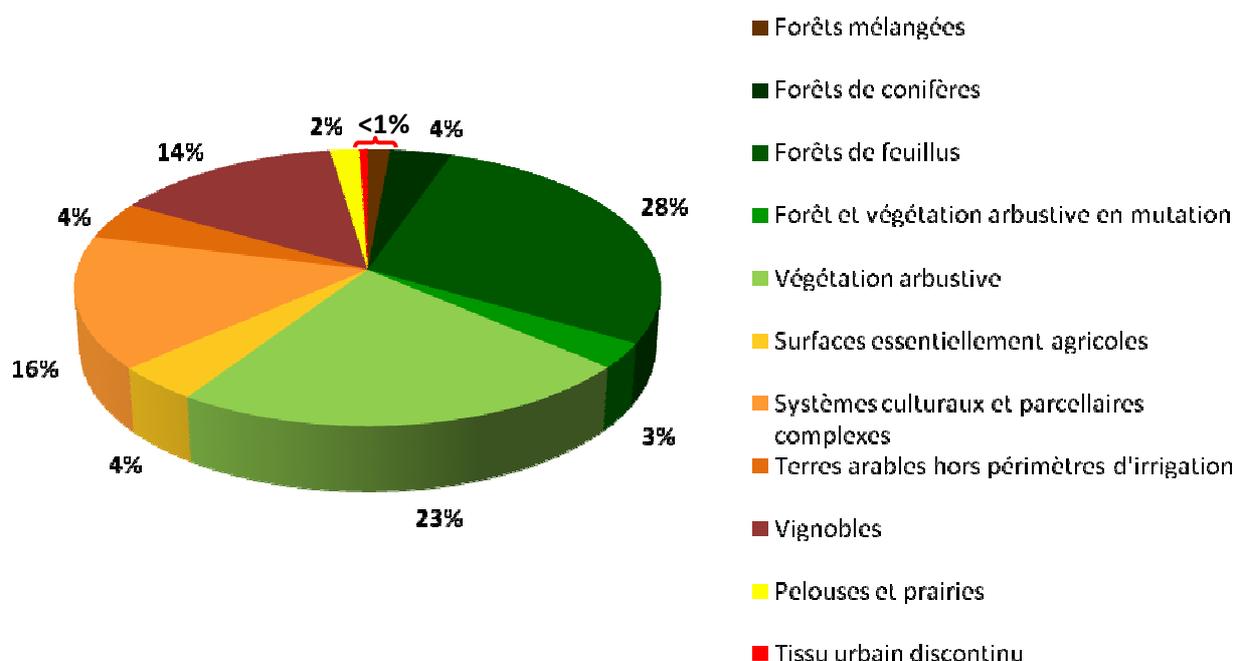


Figure 7 : Occupation du sol sur l'ensemble des communes – Source Corine Land Cover 2012

GRANDS MILIEUX	% DE RECOUVREMENT	INTITULE	SURFACE COMMUNE (HA)	CODE CORINE
Milieux ouverts	2%	Prairies	71	231
		Pelouses et pâturages naturels	230	321
Cultures	38%	Terres arables hors périmètres d'irrigation	727	211
		Vignobles	2347	221
		Systèmes culturaux et parcellaires complexes	2554	242
		Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	685	243
Milieux arbustifs	26%	Végétation arbustive (sclérophylle)	3773	323
		Forêt et végétation arbustive en mutation	481	324
Milieux forestiers	33%	Forêts de feuillus	4647	311
		Forêts de conifères	632	312
		Forêts mélangées	230	313
TOTAL			16 377	

Tableau 6 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site B24– Source Corine Land Cover 2012

II.2. DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE

II.2.1. Climatologie

Le département de l'Ardèche est très contrasté de par son relief, la nature géologique du sol et la diversité de son climat.

Au Nord, dans le Haut-Vivarais, situé entre 350 m et 850 m d'altitude, le climat est tempéré. L'extrémité sud-ouest du département, d'une altitude moyenne de 1 000 m, est caractérisée par un climat de moyenne montagne influencé par les Cévennes avec des épisodes pluvieux automnaux très importants : jusqu'à 2 080 mm/an à Loubaresse. Dans le Bas Vivarais, à Bourg-Saint-Andéol où les influences méditerranéennes dominent nettement : la moyenne des précipitations est de 854 mm/an, les étés sont chauds avec de longues périodes sèches. L'hiver est relativement sec et doux dans ce secteur. Les précipitations sont abondantes au printemps.

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Précipitations moyennes mm	61	69	67	68	79	52	34	63	91	132	73	65	131
Températures moyennes °C	5,3	6,8	9,5	12,7	16,8	20,4	23,6	22,8	19,6	15	9,1	5,8	14

Tableau 7 : Données climatologiques Bourg-Saint-Andéol - Période 1961/1990 (source : météo01)

II.2.2. Géologie

- Atlas : Carte 7 -

Le profil géologique du site d'étude est relativement bien connu et synthétisé notamment au travers de la carte géologique de Bessèges au 1/50 000ème (BRGM, 1989). Il se traduit par la présence de roches à dominance sédimentaire à l'image de l'ensemble méridional des plateaux inféodés au Bas-Vivarais, s'insérant au pied des Cévennes cristallines et schisteuses. On distinguera ainsi plusieurs grands types distincts suivants les secteurs :

- la partie Sud-Ouest est occupée par des calcaires blancs du Tithonique (Jurassique supérieur) où la karstification est intense, notamment au cœur du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (réseau de la Cocalière). Seule une infime partie de cette entité d'une superficie d'environ 40 km² est concernée par notre périmètre. Elle draine les eaux issues notamment des grès triasiques de Saint-Paul-le-Jeune et Gagnières, formant un réseau souterrain particulièrement conséquent (ex. du système de la Cocalière totalisant près de 30 km de galeries). Les marnes du Valenginien (Crétacé inférieur) et les calcaires de l'Oxfordien (le Grand Bois) s'ordonnent en bordure Est de ce synclinal et viennent buter contre la montagne de Serre. En transition entre ces deux premiers types géologiques, on notera également la présence plus marginale de calcaires gris du Berriasien dont le célèbre stratotype est d'ailleurs situé non loin, sur la commune de Berrias-et-Casteljau.
- En son centre, on distinguera l'arrête marno-calcaire de la montagne de Serre, occupant une surface homogène de l'Hauterivien et du Barrémien (Crétacé inférieur). Ce bloc incliné vers le Sud-Est est aligné suivant la direction cévenole et sépare la plaine de Jalès de la partie septentrionale du fossé d'Alès. Environ 40 grottes sont répertoriées sur la montagne de la Serre (CEN RA 2013).
- A l'Est, dans la plaine, ce sont les dépôts marneux orangés de l'Oligocène (Tertiaire) qui prédominent. Les distensions provoquées au début du Tertiaire sont responsables de la formation du fossé d'Alès, effondrement important comblé par la suite. C'est lors des dernières phases de l'Oligocène que se déposeront les termes supérieurs lacustres de la formation représentant les horizons affleurants connus aujourd'hui dans la plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas et Vagnas.
- Enfin, çà et là, notamment à proximité du lit de la Cloyse, on assiste à la présence de dépôts alluvionnaires récents ou actuels.

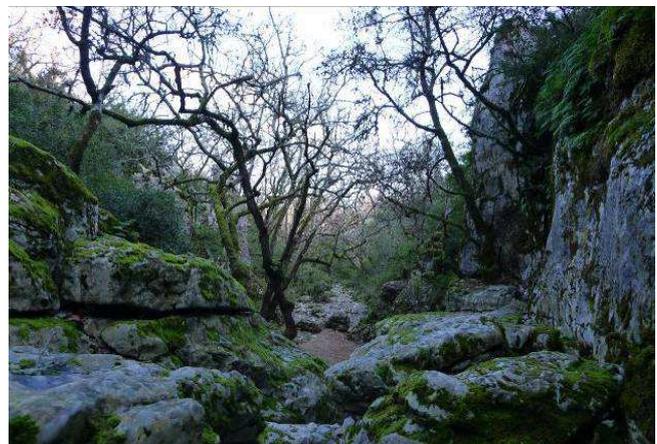


Figure 8 : Paysages karstiques de Saint-André de Cruzeires

II.2.3. Hydrographie

- Atlas : Carte 4 -

Dans le site B24, le réseau hydrographique est composé de petits chevelus. Le substratum essentiellement marno-calcaire, associé à une faible pente, favorise les écoulements de type temporaire, voire intermittent.

La grande majorité du réseau appartient au bassin versant de la rivière Cèze, qu'il rejoint quelques kilomètres en aval. A noter malgré tout que les chevelus situés au Nord du col de la Cize appartiennent à un autre bassin versant, celui de l'Ardèche. L'ensemble s'écoule par ailleurs vers la vallée du Rhône.

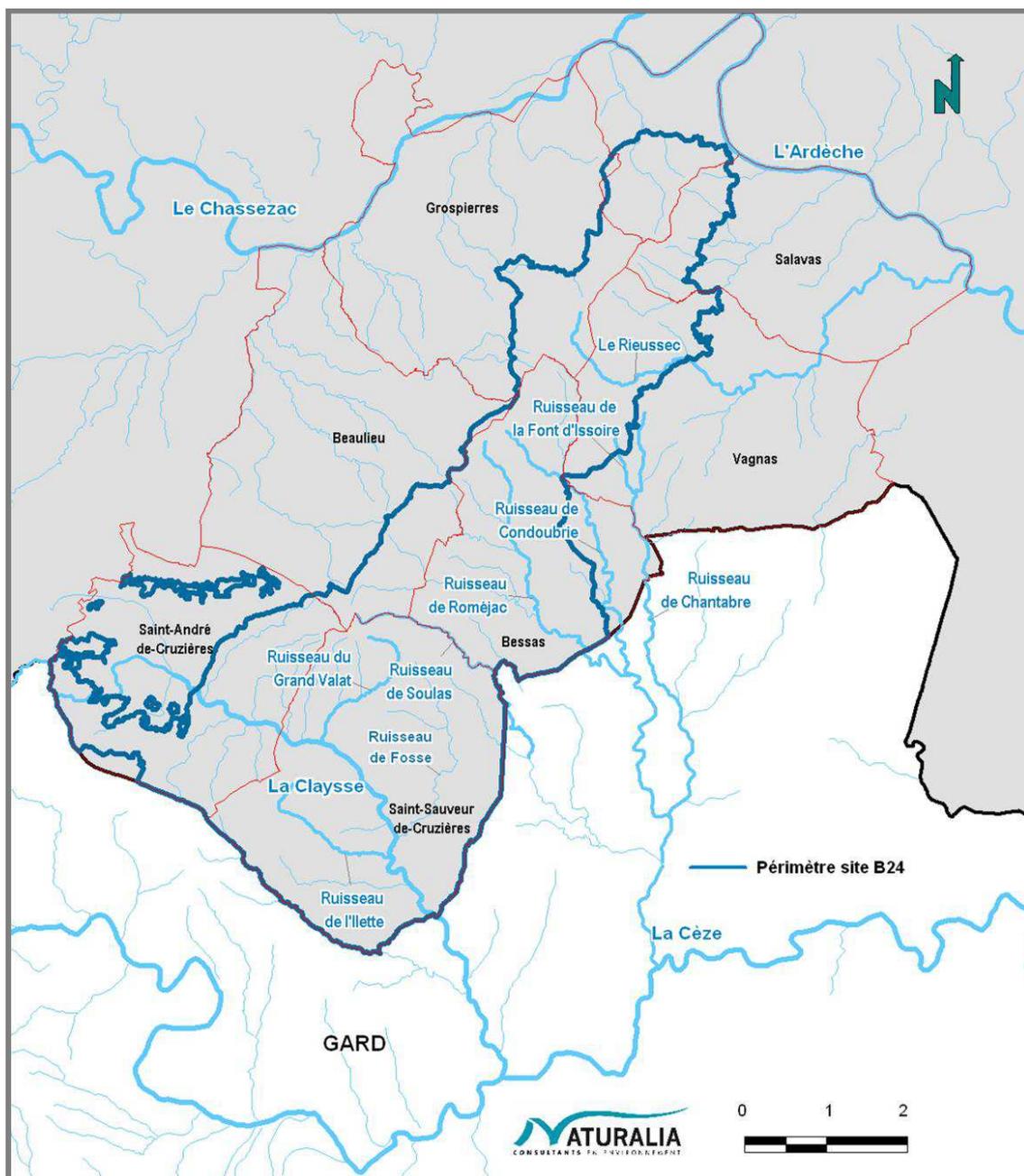


Figure 9 : Réseau hydrographique au sein de l'aire d'étude

La Claysse, dont l'écoulement est ici permanent (à l'exception des secteurs amont du pont de Galignières), constitue le cours d'eau directeur de la zone d'étude. Cette petite rivière prend sa source au pied des Cévennes, sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune, au niveau des grès triasiques. Elle emprunte ensuite l'intense réseau souterrain de la Cocalière à partir de la goule de Sauvas. Ce n'est finalement qu'au moulin de Pichegru que son exutoire peut être considéré comme définitif, après avoir fait de timides apparitions en amont lors des épisodes exceptionnels de crues (Peyrejal, Peyrol-de-Chadouillet, CotePATière et de manière plus étonnante au Peyrol-des-Rouveyrolles sur le bassin versant du Chassezac). La Claysse rejoint pour finir la rive gauche de la Cèze en amont des gorges, à l'interface des communes gardoises de Saint-Jean-de-Maruejols et Rochegude.

Le long d'un parcours de 21 km orienté nord-ouest/sud-est, la Claysse draine un bassin versant d'une superficie d'environ 81 km². L'altitude de sa source (confluence entre le ruisseau des Champvals et des Filgères) est proche de 300 mètres, tandis que celle de sa confluence est d'environ 105 mètres. Au niveau du périmètre étudié, la pente est plutôt douce (2% en moyenne), s'amenuisant progressivement à l'approche de la Cèze.

Elle possède deux principaux affluents, le Valat de Lérout en rive droite qui borde le sud de la zone d'étude, et le ruisseau de Fosse en rive gauche. Ils possèdent un écoulement temporaire ou peu intense en période de basses eaux.

Plusieurs autres cours d'eau possèdent, à l'intérieur du site B24, des tronçons à écoulement permanent. Il s'agit du Rieussec, affluent rive droite de l'Ardèche, et des ruisseaux de Soulas et Gramenet, tous deux affluents du Chantabre dont le linéaire n'appartient pas au site Natura 2000.

II.2.4. Hydrologie

Les cours d'eau du périmètre ont un régime hydrologique de type pluvio-méditerranéen, avec un étiage estival calé sur la saison la plus chaude. Ces étiages peuvent être particulièrement sévères et aller jusqu'à l'assèchement complet du lit. C'est le cas notamment du Roméjac, dont l'assèchement a été observé à plusieurs reprises lors du suivi effectué dans le cadre du Réseau d'Observation des Crises d'Assec (ROCA).

Par contre, aucun cours d'eau n'est équipé de station hydrométrique. Il est donc très difficile de caractériser l'hydrologie du secteur par les paramètres classiques (module, QMNA5...).

II.3. CONTEXTE ECOLOGIQUE

II.3.1. Périmètres d'inventaire

- Atlas : Cartes 5a à 5f -

Le site est concerné, ou se trouve à proximité, de plusieurs périmètres d'inventaires et réglementaires. Les différents zonages inclus dans l'aire d'étude sont listés ci-dessous :

LES ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Cet inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère chargé de l'environnement constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. Les données sont enfin transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.

Les ZNIEFF correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement implique sa prise en compte par les documents d'urbanisme et les études d'impact. En effet, les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi. Il existe deux types de ZNIEFF :

Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

↻ [« MARAIS DE MALIBAUD » \(07-200-002\)](#)

Cette ZNIEFF a été identifiée parmi les territoires à enjeux selon les critères de la stratégie de création des aires protégées SCAP en Rhône-Alpes, avec notamment la présence du Lézard ocellé. Les pistes d'amélioration évoquées pour ce site sont, entre autres, la mise en œuvre de la démarche Natura 2000.

Le périmètre concerné représente une superficie de 1 286,92 ha sur les communes de Bessas, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Vagnas. Ce site comprend un chevelu hydrographique important caractérisé par de petits cours d'eau majoritairement intermittents et s'écoulant sur un substrat marneux. On y retrouve également des prairies humides ainsi que des marais riches en espèces floristiques et faunistiques remarquables.

Une mosaïque de milieux caractérise ce site : milieux humides, parcellaires agricoles composés de cultures variées (céréales, vignes) possédant des haies, pelouses sèches (riches en orchidées), garrigues mais aussi boisements de chênes pubescents. Les habitats et espèces retrouvés au sein de cette ZNIEFF ont des caractéristiques hétérogènes. Ils s'apparentent aux différents types de milieux présents. Plusieurs espèces remarquables sont recensées telles que l'Adonis d'été (*Adonis aestivalis* subsp. *aestivalis*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora* Lam), etc.

Les milieux aquatiques possèdent des espèces comme le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), l'Agriion mignon (*Coenagrion scitulum*) ou encore le Leste sauvage (*Lestes barbarus*). L'avifaune est également bien représentée avec les espèces inféodées aux milieux ouverts telles que le Cochevis huppé (*Galerida cristata*) ou le Pipit rousseline (*Anthus campestris*). D'autres espèces se retrouvent dans cette mosaïque de milieu

comme le Bruant ortolan (*Emberiza hortulan*), la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) ou encore la Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*).

➔ [« RIVIÈRE DE LA CLAYSSE À SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIÈRES » \(07-000-023\)](#)

Une seule commune est concernée par cette ZNIEFF d'une superficie de 7,86 ha, il s'agit de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Ce périmètre a été défini du fait de la présence d'une espèce piscicole remarquable, le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) présent sur le cours d'eau traversant le village : la Claysse, un affluent de la rivière de la Cèze. Au niveau floristique, cette entité est également réputée pour la présence de l'unique population régionale d'une espèce floristique : la Scille d'Italie (*Hyacinthoides italica*).

➔ [« BOIS DES BRUYÈRES » \(07-200-001\)](#)

Le périmètre de cette ZNIEFF couvre une superficie de 413,43 ha sur les communes de Vagnas et Salavas. La végétation présente en Sud Ardèche est essentiellement calcicole. La particularité de ce secteur réside en la végétation acidiphile où les boisements sont dominés par le Pin maritime associé, entres autres, à la Bruyère arborescente, à la Bruyère à balai, etc. On y retrouve également des plantes rares telles que l'Ophrys de Drôme, la Cytise à longs rameaux. Il existe également des sources d'eau dure (54.12) et des ruisseaux intermittents qui permettent une variété de milieux entraînant la présence des cortèges d'espèces associées : Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), Autour des Palombes (*Accipiter gentilis*).

➔ [« RUISSEAU DU RIEUSSEC » \(07-200-005\)](#)

Cette ZNIEFF est présente sur la commune de Vagnas. Elle correspond à la partie amont du ruisseau du Rieussec d'une surface de 43,55 ha. Ce cours d'eau est temporaire selon les secteurs de son linéaire et comprend une espèce d'intérêt communautaire : le Barbeau Méridional (*Barbus meridionalis*). Les odonates sont également présents avec une quinzaine d'espèces recensées. Plusieurs espèces inféodées au milieu rivulaire nichent sur les berges du cours d'eau : le Guépier d'Europe (*Merops apiaster*) et le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*). Le périmètre comprend également les pelouses sèches en bordure de la rivière. Celles-ci sont riches en orchidées.

➔ [« ROCHER DE SAMPZON » \(07-200-004\)](#)

Ce secteur a un fort intérêt floristique avec la présence d'une espèce rare en Ardèche, l'Ibérus des rochers (*Iberis saxatilis* L). La présence du Castor d'Europe (*Castor fiber*) est notée ainsi que celle des oiseaux suivants : Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Milan noir (*Milvus migrans*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*). Le Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*) est présent à proximité dans le vallon de l'Aiguille.

➔ [« ZONES MARNEUSES ENTRE GROSPIERRE ET BEAULIEU » \(07-000-051\)](#)

Ce site occupe une superficie de 1 867,57 ha sur les communes de Banne, Beaulieu et Sampzon. Il correspond aux zones marneuses entre Grospièrres et Beaulieu ainsi qu'une partie du versant Nord de la montagne de la Serre. D'importantes stations de Pivoine officinale (*Paeonia officinalis*) se trouvent dans les chênaies situées à l'Ubac. De nombreuses grottes permettent la présence de populations de chiroptères. Les milieux sont diversifiés avec la présence de cours d'eau temporaires sur les zones marneuses, des secteurs cultivés mais aussi des pelouses sèches ainsi que des garrigues. Les ripisylves sont représentées par des saussaies à Saule pourpre méditerranéennes (44.122) ou par des galeries méditerranéennes de grands saules (44.14). Plusieurs espèces d'oiseaux remarquables occupent ces différents milieux : Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*), Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), Moineau soulcie (*Petronia petronia*), Merle de

roche (*Monticola sacatilis*), etc. Concernant les invertébrés, la présence de la Magicienne dentelée (*Saga pedo*) est avérée.

Les ZNIEFF de type II sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

☞ [« ENSEMBLE MÉRIDIONAL DES PLATEAUX CALCAIRES DU BAS-VIVARAIS » \(0720\) ET PLATEAUX CALCAIRES MÉRIDIONAUX DU BAS VIVARAIS \(30-210-000\)](#)

Cette zone occupe une superficie de 11 625 ha en Ardèche (inscrite dans les paysages du Bas-Vivarais) et de 8 306 ha pour le Gard. Elle regroupe plusieurs ZNIEFF de type I (dont la plupart sont citées ci-dessus).

Les ZNIEFF sont classées par département, d'où les noms et codes différents malgré un patrimoine écologique identique. Elles possèdent un patrimoine biologique important, et notamment concernant l'avifaune dont de nombreuses espèces méditerranéennes se retrouvent en limite d'aire de répartition : Pie-Grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), Coucou geai (*Clamator glandarius*). Le cortège entomologique est également important avec la présence d'un odonate rare pour le secteur : le Leste sauvage (*Lestes barbarus*) et de reptiles comme le Lézard ocellé (*Lacerta lepida*) ou le Psammodrome d'Espagne (*Psammodromus hispanicus*). Le substrat karstique confère à ce site un réseau de grottes permettant d'abriter des espèces souterraines (sensibles à la qualité de l'eau des aquifères).

L'intérêt paysager de cette ZNIEFF est cité comme **exceptionnel** dans l'inventaire régional des paysages.

LES ZONES HUMIDES

La définition d'une Zone Humide* (ZH) donnée par l'article L211-1 du Code de l'Environnement est la suivante : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés par l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L 214-7 et R 211-108 du Code de l'Environnement. Une zone humide est définie par des critères pédologiques, correspondant à la morphologie et la classe d'hydromorphie des sols, et des critères de végétation, espèces végétales ou communautés d'espèces végétales hygrophiles. Le type de sol et les espèces ou communautés d'espèces végétales définissant une zone humide sont donnés dans les annexes de l'arrêté du 24 juin 2008.

La résolution « cadre pour l'inventaire des zones humides » a été adoptée en 2002 à la conférence des parties de la convention Ramsar. Ces inventaires sont réalisés à la demande des administrations ou des collectivités locales. Il est à noter qu'il n'existe pas encore de cartographie exhaustive des zones humides et que les inventaires existants ne sont pas centralisés à l'échelle nationale.

La cartographie des zones humides de moins de 1 ha en cours par AB Cèze. Les résultats ne sont pas encore disponibles (2013).

Les zones humides présentent un intérêt écologique particulièrement important. Elles assurent des fonctions hydrobiologiques diverses selon leur nature :

- ✓ Zone de transition entre les milieux terrestre et aquatique, elles abritent des espèces à fortes valeurs patrimoniales ;
- ✓ Rôle dans l'expansion naturelle des crues ;

- ✓ Rôle d'épuration des eaux : rétention de sédiments et de produits toxiques, recyclage et stockage de matière en suspension, régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique, influence sur les cycles du carbone et de l'azote.
- ✓ Maintien des berges grâce au système racinaire de la ripisylve ;
- ✓ Soutien naturel d'étiage : alimentation, émergence, recharge et protection des nappes phréatiques ;
- ✓ Ralentissement du ruissellement.

Ci-dessous sont présentées les 4 zones humides présentes dans le site :

➔ [MARAI DES AGUSAS « 07CRENMg0285 »](#)

Le marais des Agusas (appelé aussi marais de Malibaud), est un bas marais calcaire. Ce type de formation représente une richesse faunistique et floristique importante. Trois habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont deux prioritaires (notés ci-après d'un astérisque et en gras) y sont recensés dont un fait l'objet d'une erreur d'identification :

- **7210*** - *Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (erreur d'interprétation) ;
- **3170*** - *Mares temporaires méditerranéennes ;
- 6420 - Prairies méditerranéennes à hautes herbes et joncs (*Molinion – Holoschoenion*).

Ce marais faisant partie d'une propriété privée, les terres sont utilisées pour le pâturage et à des fins agricoles depuis plusieurs générations.

La superficie de cette zone humide est d'environ 20 ha. Il est toutefois important de noter que cette surface indiquée est en deçà de la réalité pédologique. En effet, les activités anthropiques passées et présentes sur ce secteur (drainage, culture, pâturage) compliquent la détermination exacte de cette entité. Ce marais représente par ailleurs un habitat de reproduction pour les amphibiens avec le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*). Des espèces floristiques d'intérêt patrimonial sont également présentes : Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), Peucedan officinal (*Peucedanum officinale*), Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), Adonis d'automne (*Adonis annua*), Oenanthe à feuilles de Silaüs (*Oenanthe silaifolia*), Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*).



Figure 10 : Marais des Agusas, Photo NATURALIA

➤ [LA CLAYSSE T1 « 07CRENMG0282 »](#)

La superficie de cette ZH* est d'environ 8 ha. Deux habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur ce site : Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) et Prairies méditerranéennes à hautes herbes et joncs (*Molinion-Holoschoenion*) (6420). La présence du Castor d'Europe (*Castor fiber*) est avérée.

➤ [LA CLAYSSE T2 « 07CRENMG0283 »](#)

La superficie de cette ZH* est d'environ 8 ha. Deux habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur ce site : Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) et Prairies méditerranéennes à hautes herbes et joncs (*Molinion-Holoschoenion*) (6420).

➤ [LA CLAYSSE T3 « 07CRENMG0284 »](#)

La superficie de cette ZH est d'environ 8 ha. Un habitat d'intérêt communautaire (HIC) est présent sur ce site : Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0). Plusieurs espèces floristiques patrimoniales sont recensées ; Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*).

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Un **Espace Naturel Sensible (ENS)** est un site naturel qui présente un fort intérêt biologique et paysager. Il est fragile et souvent menacé. De ce fait, il doit être préservé.

La notion d' « espace naturel » est issue de la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement. Modifiée par la suite par la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier), une compétence est ainsi donnée aux départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une « politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels sensibles (ENS) ». Ces ENS* sont régis par l'article L142-1 à L142-5 du code de l'Urbanisme.

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) ». ».

Deux outils ont été mis à leur disposition pour mener à bien cette politique :

- La Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) ;
- Le droit de préemption.

Pour ce faire, le Conseil Général réalise leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Le site d'étude est inclus dans l'ENS « **La Cèze moyenne** ». Les ENS « Plaine de Barjac » et « La Cèze et ses gorges » bordent l'est du périmètre. L'ENS « Chaos de Saint-André-de-Cruzières », sur la commune de Courry (Gard) se trouve en limite immédiate du site à l'extrême sud-ouest.

II.3.2. Périmètres règlementaires

LE RESEAU NATURA 2000

La réglementation européenne comprend le Réseau NATURA 2000 qui regroupe la Directive « Oiseaux » (du 2 avril 1979) et la Directive « Habitats-Faune-Flore » (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : La **Directive Oiseaux** (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** à l'intérieur desquels sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations : les « habitats d'espèces » (que l'on retrouvera dans la Directive Habitats). Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares. La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

Zone Spéciale de Conservation : La **Directive Habitats** (CE 79/43) concerne le reste de la faune et de la flore sauvages. Elle repose sur une prise en compte non seulement d'espèces mais également de milieux naturels (les « habitats naturels », les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.), dont une liste figure en annexe I de la Directive. Elle conduit à l'établissement des **Sites d'Intérêt Communautaire** (SIC) qui permettent la désignation de **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC).

Plusieurs sites Natura 2000 bordent le B24 :

- A l'ouest du périmètre : le site B4 « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac » et le site B9 « Landes et forêts du bois des Bartres » dont le Syndicat Intercommunal de Découverte de l'Environnement et du Territoire (SIDET) assure l'animation.
- Au nord et à l'est : le site B5 « Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents, pelouses et plateau » animé par Syndicat Mixte Ardèche Claire ainsi que la ZSC B1 et la ZPS 09 « Basse Ardèche Urgonienne » animés par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA).
- Au sud-est : la Zone de Protection Spéciale « Garrigues de Lussan » animé par la Communauté de communes pays d'Uzès.

La carte des liens fonctionnels se trouve au chapitre 5. Elle permet de mettre en avant les corridors écologiques ainsi que la répartition des différentes espèces au sein du réseau Natura 2000.

LES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Pris par les préfets de département, les APPB se basent sur l'avis de la commission départementale de la notice, des paysages et des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées pas la loi.

Réglementé par le décret (n° 77-1295) du 25 novembre 1977 modifié, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : ces dispositions sont codifiées aux articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du Code de l'Environnement. Il existe en outre une circulaire n 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s), et qui sont susceptibles d'être contrôlés par l'ensemble des services de police de l'Etat. Ils représentent donc des outils de protection forte, pouvant de plus être mobilisés rapidement (la procédure de création peut être courte durée). L'APPB de la basse vallée de l'Ibie se trouve à plus de 2km au nord-est du site B24.

LES RESERVES NATURELLES NATIONALES

Réglementés par le titre III du livre III « Espaces naturels » du Code de l'Environnement relatif aux parcs et réserves, et modifié notamment par la Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010. Les réserves sont des outils réglementaires, de protection forte, correspondant à des zones de superficie limitée créées afin « *d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale* » (Art L332-2 du Code de l'Environnement).

Les **Réserves Naturelles Nationales** sont classées par décision du Ministre chargé de l'écologie et du développement durable. Elles sont créées par un décret (simple ou en Conseil d'Etat) qui précise les limites de la réserve, les actions, activités, travaux, constructions et modes d'occupation du sol qui y sont réglementés. Pour chaque réserve la réglementation est définie au cas par cas afin d'avoir des mesures de protection appropriées aux objectifs de conservation recherchés ainsi qu'aux activités humaines existantes sur chaque site. La réserve naturelle la plus proche du site B24 est la RNN des gorges de l'Ardèche à environ 4km à l'est du site.

LES PARCS NATURELS NATIONAUX / NATURELS REGIONAUX

Réglementés par le Code de l'Environnement, et notamment par la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Placés sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, les **Parcs Naturels Nationaux** français sont au nombre de 9. Classé par décret, un parc naturel national est généralement choisi lorsque « *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.* » (Chap. Ier, Article L331-1 du Code de l'Environnement). Tous les parcs nationaux assurent une mission de protection des espèces, des habitats et des ressources naturelles, une mission de connaissance, une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils participent au développement local et au développement durable. Le site B24 borde le PNN des Cévennes sur la commune de Saint-André-de-Cruzières.

II.3.3. Bilan du contexte écologique

Dans le tableau ci-dessous se trouvent les différents périmètres présents sur le site d'étude :

Statut du périmètre	Dénomination	Code
ZNIEFF terrestres de type I	MARAI DE MALIBAUD	07200002
	RIVIERE DE LA CLAYSSE A ST-SAUVEUR-DE-CRUZIERES	07000023
	BOIS DES BRUYERES	07200001
	RUISSEAU DU RIEUSSEC	07200005
	ROCHER DE SAMPZON	07200004
	ZONES MARNEUSES ENTRE GROSPIERRES ET BEAULIEU	07000051
ZNIEFF terrestres de type II	ENSEMBLE MERIDIONAL DES PLATEAUX CALCAIRES DU BAS-VIVARAIS	0720
	PLATEAUX CALCAIRES MERIDIONAUX DU BAS VIVARAIS	30-210-000
ZICO	BASSE ARDECHE	RA 06
Zones humides	MARAI DES AGUSAS	07CRENmg0285
	LA CLAYSSE T2	07CRENmg0283
	LA CLAYSSE T3	07CRENmg0284
	RUISSEAU DE LANTOUSSE	07ONFfk0008
	LA CLAYSSE T1	07CRENmg0282
Espaces Naturels Sensibles	CEZE MOYENNE	
	PLAINE DE BARJAC	

Tableau 8 : Périmètres d'inventaires présents dans l'aire d'étude

De nombreux périmètres d'inventaires et règlementaires se trouvent à l'intérieur et à proximité du site B24. Cela traduit une richesse écologique importante avec notamment une grande diversité de milieux (gorges de l'Ardèche, paysages karstifiés et leurs réseaux de grottes, les Cévennes, etc.) et de fait, une diversité d'habitats et d'espèces exceptionnelle.

III. CHAPITRE 3 : LE PATRIMOINE NATUREL



Ruisseau de la Fontinelle - Bessas

III.1. LES HABITATS NATURELS

- Atlas : Cartes 9 à 14 -

Qu'est ce qu'un habitat naturel :

En écologie, un habitat naturel est considéré comme **un support d'équilibres subtils pour toute forme de vie** (faune et / ou flore), dicté par des composantes intrinsèques spécifiques telles que la **nature du sol, le climat** ou les **interactions avec les milieux connexes**.

Considéré ici dans un sens large, on parlera plus précisément de **végétation** lorsqu'il est ordonné par un **assemblage fidèle d'espèces végétales**.

A plus grande échelle, agencés entres eux, ces éléments concourent à **la structuration des paysages locaux**.

III.1.1. Des végétations aux unités paysagères

Le site B24 est inclus dans son intégralité au sein de l'entité biogéographique du Bas-Vivarais, ceinturée entre le Sillon rhodanien à l'est, les Cévennes siliceuses à l'ouest et les vastes plaines languedociennes au sud. Cette fraction basse du département de l'Ardèche est caractérisée en premier lieu par sa teinte méditerranéenne atténuée, notamment à l'approche des limites nord, par les influences septentrionales. Le second facteur structurant n'est autre que la géologie. Les calcaires du secondaire (Jurassique et du Crétacé) constituent le type dominant mais non exclusif, comme en témoigne à proximité du site les ponctuations acides du bois des Bruyères.

Au regard de la forte hétérogénéité du site d'étude, on distinguera au sein de cette entité, 3 unités paysagères distinctes : (A) la plaine de Barjac ; (B) les gorges de l'Ardèche et le plateau des gras ; (C) Païolive et sa périphérie.



Figure 11 : Aperçu des différentes unités paysagères vues du Serre de Maline – commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières

(A) *Plaine de Barjac* : à noter le caractère fortement anthropisé des lieux occupé principalement par des cultures annuelles et des vignobles. Le bâti (ici le bourg de Saint-Sauveur-de-Cruzières) tient également une place prépondérante dans le paysage ;

(B) *Gorges de l'Ardèche et plateau des gras* : les montagnes de la Serre et d'Uzège appartiennent à ce vaste ensemble dominée par la chênaie verte, entaillé çà et là de cordons rocheux colonisés par une flore dite chasmophytique et souvent très riche ;

(C) *Païolive (au sens large)* : écocomplexe continu s'étendant des limites gardoises (Saint-Brès) jusqu'à la base du Coiron au nord. La chênaie pubescente domine ici. Elle repose sur un réseau karstique développé.

■ LE PREMIER TYPE : LA PLAINE DE BARJAC

Ce territoire planitiaire annonce un niveau d'anthropisation conséquent, notamment au regard de l'occupation des terres par l'agriculture, principalement céréalière intensive et viticole. L'alternance de parcelles en friches et de cultures semble toutefois localement encourager l'expression d'une flore messicole remarquable (cf. III.2.3.) qu'il convient de signaler. L'implantation des principaux bourgs, tel que Saint-Sauveur-de-Cruzières au centre, se situe également dans cette unité et contribue parfois à son altération : rejets domestiques, phénomènes de rudéralisation, introduction d'espèces exogènes envahissantes, perte d'espaces naturels au profit du bâti, etc.

Traversé par un fin réseau hydrographique, dont la rivière Claysse et la Cèze à l'aval, les écosystèmes rivulaires occupent ici une place significative. On apercevra tout d'abord les boisements rivulaires représentés par l'Aulnaie glutineuse-frênaie oxyphylle méditerranéenne à Laïche pendante [EUR. : 92A0], cantonnée à un cordon étroit, grignoté de longue date par les pratiques culturales. Puis, au cœur du cours d'eau, la présence d'une kyrielle de végétations aquatiques, à la résurgence du moulin de Saint-André par exemple, secteur riche, où se mêlent Herbier aquatique des eaux courantes à Fontinale [EUR. : 3260], Herbiers à callitriches, Herbier basophile à Potamot dense, et Cressonnière collinéenne à Ache noueuse ; alors que les zones plus dormantes sur la Claysse sont occupées par les Herbiers aquatiques des eaux stagnantes à Myriophylle en épi [EUR. : 3150] ; les multiples cours d'eaux temporaires n'hébergent pas de végétations vasculaires mais des Herbiers aquatiques à Characées [EUR. 3140], associés sur les bancs de graviers et les berges, à la Saulaie alluviale à Saule pourpre et Saule drapé [EUR. : 3290].

Une autre originalité réside dans l'occurrence de nombreuses zones humides, dont la plus connue, le marais des Agusas, qui offre un panel singulier de cortèges floristiques à forte valeur patrimoniale : Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Peucedan officinal, Gratiolle officinale, Œnanthe à feuilles de Silaüs... L'historique de ce marais s'avère encore peu étudié, mais il est certain que les influences anthropiques ont joué un rôle majeur dans sa structuration : tout d'abord par l'établissement de deux retenues (correspondant encore aux deux mares actuelles), puis par l'entretien régulier via le pâturage des vastes prairies humides avoisinantes. Au niveau de la végétation, l'essentiel des milieux herbacés est représenté par des prairies humides de l'alliance du *Bromion racemosi*, communautés habituellement fauchées, atlantiques à précontinentales, déclinées ici par une association méditerranéenne encore non décrite mais certainement hautement patrimoniale bien que n'appartenant pas à la directive habitat. Les mares hébergent le gazon méditerranéen des bas niveaux topographiques à Cresson rude et Véronique faux-mouron [EUR. : 3170], avec au regard de leur histoire, des cortèges toutefois peu typiques. La roselière basse collinéenne à Scirpe des marais (et son faciès à Gratiolle officinale), ainsi que les typhaies prennent place dans secteurs plus profonds, à assèchement bref.

La végétation colonisant les îlots de l'Oligocène y est également remarquable à plus d'un titre. On y signalera selon un gradient hydrique et topographique : le Pré tourbeux calcicole à Laïche à épis distants et Molinie faux-roseau [EUR. : 6420] des bas-fonds gorgés d'eau ; la Pelouse hygroclinophile méditerranéenne à Canche intermédiaire, dans les niveaux légèrement supérieurs ; la Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Globulaire vulgaire, en position thermophile ; la Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Choin noirâtre, des sols subissant des variations importantes de la réserve en eau – association décrite du secteur de Vagnas, non répertoriée ailleurs (endémique ?) ; les Ourlet à Badasse hirsute et Brachypode de Phénicie, sur des substrats évolués ou en position post-culturelle ; le Fourré mésophile à Genévrier commun et Filaire à feuilles étroites [EUR. : 5210], ainsi que la Chênaie pubescente mésoméditerranéenne des sols marneux à Filaire à feuilles étroites [EUR. : 9340], ce dernier constituant le stade climacique de la série de végétation, mais représenté ici seulement sous forme de fragments résiduels.

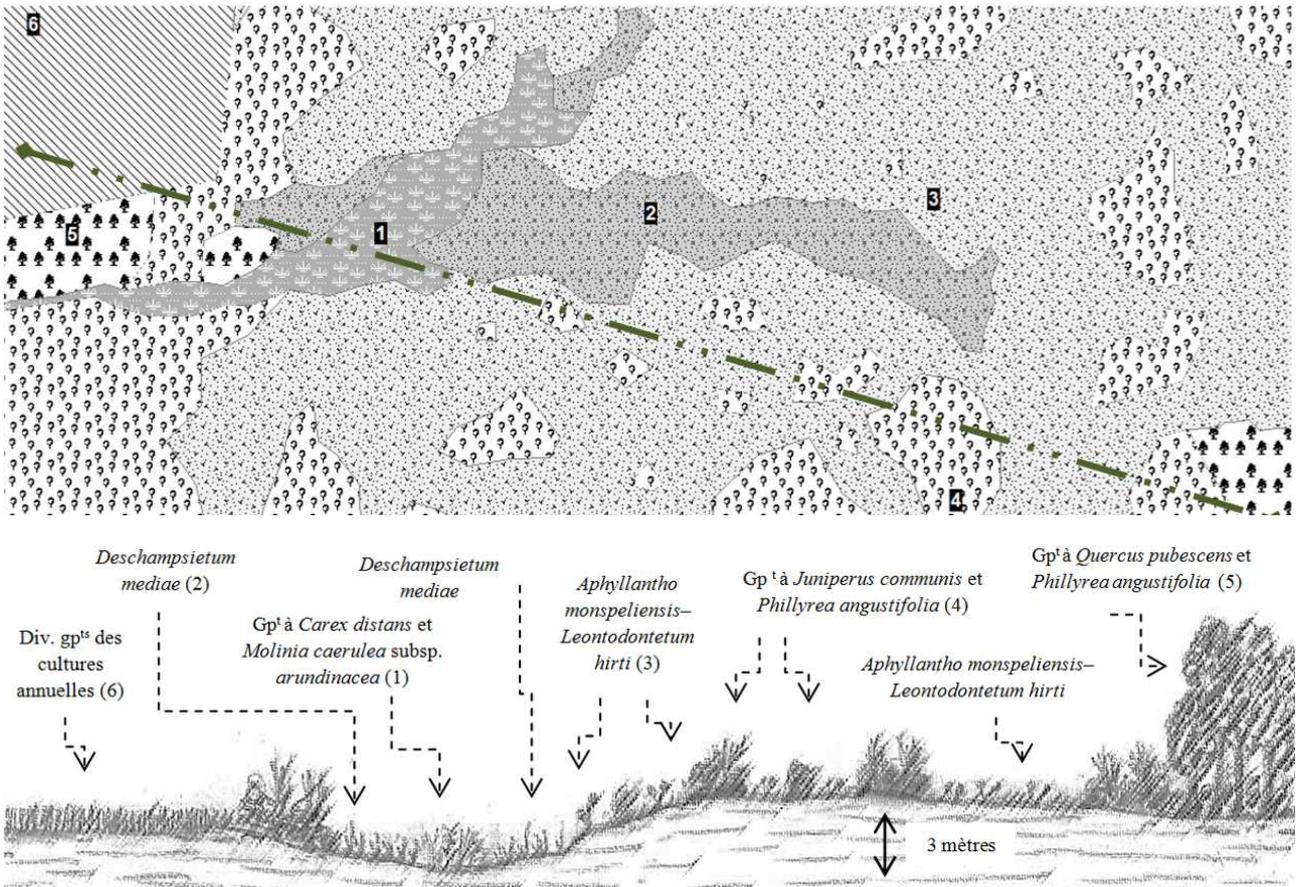


Figure 12 : Représentation schématique des principales entités phytosociologiques attachées aux îlots marneux tertiaires. Transects nord-ouest - sud-est sur un parcours d'environ 200 m. Lieu-dit Le Sauzet, commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières (07) – Source BIANCHIN, à paraître



Figure 13 : Îlots marneux du tertiaire. Lieu-dit Les Molières, commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières (07)

A noter au premier plan, une mosaïque complexe de Garrigue à *Aphyllanthe* de Montpellier et *Globulaire* vulgaire, d'Ourlet à *Badasse* hirsute et *Brachypode* de Phénicie et de *Fourré* mésophile à *Genévrier* commun et *Filaire* à feuilles étroites. En arrière plan la *Chênaie* pubescente mésoméditerranéenne des sols marneux à *Filaire* à feuilles étroites.

■ LE DEUXIÈME TYPE : LES GORGES DE L'ARDÈCHE ET PLATEAU DES GRAS

Plus homogène au premier abord, cette entité paysagère sur une majeure partie du Bas-Vivarais, affiche une multitude de micro-visages, dont le patron commun n'est autre que la chênaie. Ces boisements transitoires entre l'étage méso-méditerranéen supérieur et supra-méditerranéen inférieur sont structurés selon un modèle habituellement bien défini. Tout d'abord, sur les versants sud, là où le sol est souvent peu profond, la chênaie verte calcicole à *Viorne tin* [EUR. : 9340] domine, c'est le cas notamment sur le massif de la Serre. Au contraire, en exposition nord, les chênaies pubescentes [divers groupements ; EUR. : 9340] asservissent nettement les horizons. Bien entendu, la répartition de ces types forestiers ne s'avère généralement pas aussi tranchée que dans la théorie, et l'on passe alors par divers passages intermédiaires selon la représentativité des deux essences dominantes.



Figure 14 : Montagne de la Serre au col de la Cize, commune de Grospièrres (07)

Paysage structuré par la Chêne verte mésoméditerranéenne calcicole à Viorne tin. La présence d'affleurement rocheux permet en sus de la Végétation chasmophytique du supraméditerranéen inférieur à Centranthe de Lecoq et Alysson à gros fruits, l'expression de pelouses annuelles et vivaces à Phlomis lychnitis et Brachypodium retusum, à Sedum ochroleucum et Sedum sediforme, couplées en voiles aux fourrés méso-méditerranéens (grt à Amelanchier ovalis et Quercus ilex en position saxicole, à Buxus sempervirens et Pistacia terebinthus sur peu épais).

Dans ces boisements, il convient également de signaler la présence de nombreuses taches inégales de milieux herbacées, telles que la Steppe à Hélianthe commun et Stipe à feuilles de jonc [EUR. : 6220] sur les sols écorchés ; la Garrigue à Liseron cantabrique et Thym commun, des substrats plus profonds ; la Garrigue à Argyrolobe de Zanon et Aphyllanthe de Montpellier des calcaires marneux ; et l'Ourlet à Phlomis lychnis et Brachypode rameux [EUR. : 6220] annonçant la transition entre pelouses et fourrés. Ces différents groupements sont ponctués çà et là par la Pelouse annuelle mésoméditerranéenne oligotrophile à Luzerne de Montpellier et Micropé dressé [EUR. : 6220] ; la Pelouse annuelle mésoméditerranéenne mésotrophile à Vulpie ciliée et Crépis fétide [EUR. : 6220] des biotopes perturbés.

Les rares cordons rocheux (Saint-Privas, Col de la Cize, Aiguille de Sampzon) sont colonisés par la Végétation chasmophytique du supraméditerranéen inférieur à Centranthe de Lecoq et Alysson à gros fruits [EUR. : 8210], ou, exceptionnellement, à la faveur de zones thermophiles, la Végétation héliophile calcicole méditerranéenne à Phagnalon repoussant et Doradille de Pétrarque [EUR. : 8210].

■ LE TROISIÈME TYPE : PAÏOLIVE ET SA PÉRIPHÉRIE

Cette entité est établie sur un important système karstique du Jurassique, dont il conviendra de noter pour le site B24 le synclinal de Saint-André-de-Cruzières formant un réseau autonome, appelé Cocalière.

Concernant la végétation, ce secteur se discerne principalement par ses vastes étendues de chênes caducifoliés. On reconnaîtra notamment la Chênaie pubescente mésoméditerranéenne hygrocline à Géranium herbe à Robert [EUR. : 9340] en situation confinée, notamment dans les sols très profonds, au niveau des dolines ; la Chênaie pubescente-verte mésoméditerranéenne à Pistachier térébinthe [EUR. : 9340], est souvent moins dense et en situation thermophile.

Les pics rocheux percent ça et là la chênaie, où les parois des lapiazs sont colonisées par la Végétation sciaphile à Doradille à rachis épais et Polygone austral [EUR. : 8210], formation dite chasmophytique, caractéristique de ce type de milieu et représentée pour majeure partie par des espèces crassulacées (orpins) ou des fougères, profitant des moindres interstices terreux pour s’y développer.

La végétation herbacée y est ici naturellement rare, mais avatagée historiquement par les coupes de bois et la pression de pâturage. Seuls les Ourlets à Brome dressé, ainsi que le Fourré du mésoméditerranéen supérieur à Buis et Pistachier térébinthe [EUR. : 5210] sont récurrents. S’ils succèdent à la forêt suite à une pression anthropique forte, ils sont aussi les témoins d’une dynamique en cours et un retour annoncé vers les boisements originels.

Mais ce qui caractérise surtout le karst, c’est son intense réseau souterrain, les grottes et les nappes d’eau souterraines associées. Pour plus de détail sur ces milieux, on se reportera à la fiche habitat du 8310.

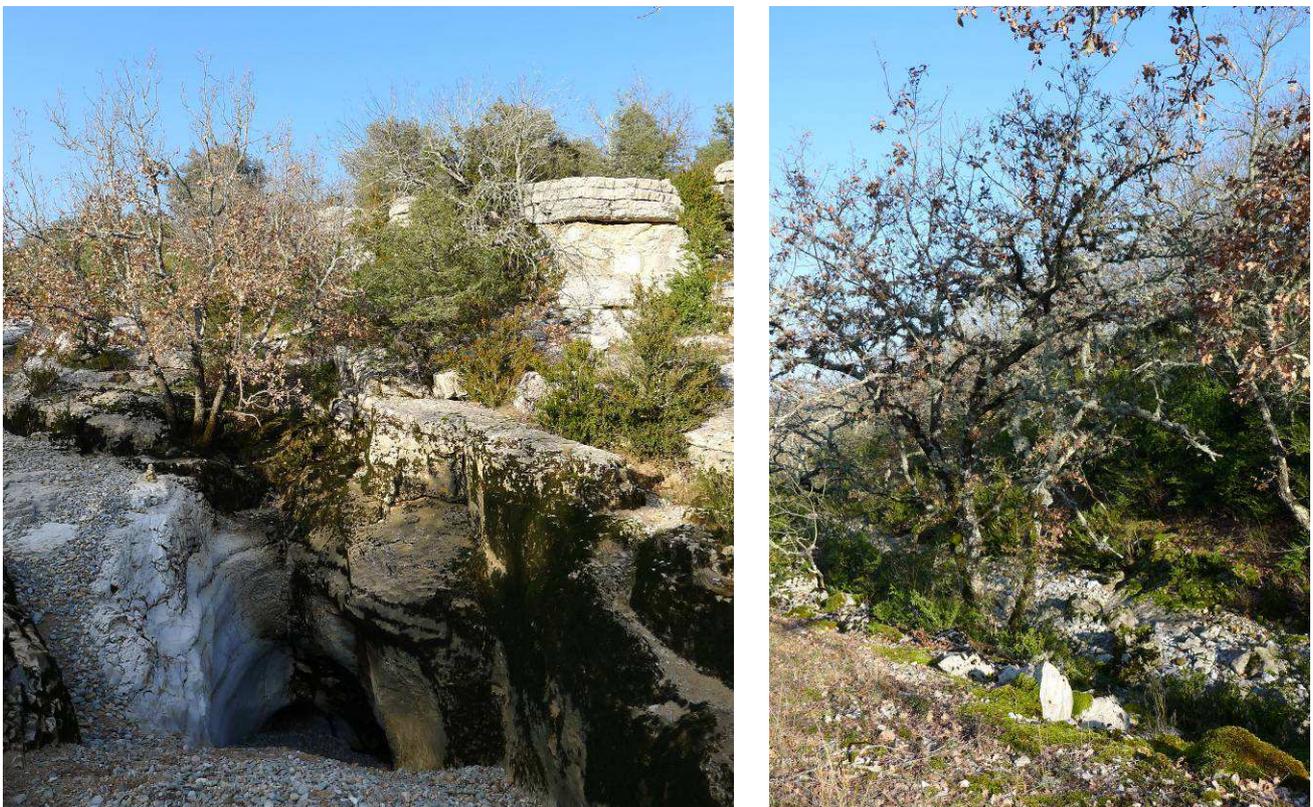


Figure 15 : Paysages karstiques de Saint-André-de-Cruzières

III.1.2. Méthodologie d'inventaire

- Atlas : Cartes 9a et 9b -

Afin de réaliser les inventaires de terrain pour les habitats naturels, 15 journées de terrain ont été nécessaires. La méthodologie utilisée pour les inventaires de terrain et les restitutions cartographiques sont conformes au guide méthodologique de cartographie des habitats naturels des sites NATURA 2000 (MNHN & FCBN). La version complète est disponible dans le recueil bibliographique. Afin de respecter le guide méthodologique des CBN et du MNHN, le référentiel taxonomique des plantes vasculaires de France métropolitaine disponible sur le site de l'INPN (MNHN, TAXREF v7.0 : <http://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref>) est utilisé pour les inventaires floristiques.

La méthodologie proposée répond à plusieurs objectifs :

- Disposer d'une pré-typologie fiable et précise des groupements syntaxonomiques issue des références spécifiques (fournie par le CBN Massif central) ;
- Etablir un "fond blanc ou polygones vierges" sur la base de critères d'ordres écologiques, servant de trame cartographique aux intervenants de terrain ;
- Prioriser la définition des types d'habitats naturels, tendant vers un niveau d'exigence subtil pour les groupements de fort intérêt ;
- Déployer les forces compétentes sur le terrain afin de définir les caractéristiques stationnelles de chaque formation végétale ;
- Aborder les habitats dans leurs dimensions dynamiques, notamment en termes de continuité, de fragmentation, en lien avec leur valeur intrinsèque ;
- Restituer sous forme cartographique ces éléments.

Voici les étapes principales de la méthodologie employée :

Analyse préparatoire par photo-interprétation

La trame cartographique (fond blanc) a été réalisée sur Système d'Information Géographique (Map Info Professional V.10), à partir des photos aériennes orthorectifiées (BD Ortho® 2007), superposées au fond Scan25® IGN 1/25 000 et aux bases de données cartographiques complémentaires disponibles (BD Topo®, CORINE Land Cover, etc.). D'autres documents visuels (version 1 et 2 de l'Inventaire Forestier National, cartes géologiques et climatiques) peuvent aussi apporter des informations déterminantes lors de cette première phase.

Acquisition des données sur le terrain

Le but de la phase cartographique étant d'approcher l'exhaustivité quant à la représentation des habitats sur le site, les zones accessibles sont parcourues par boucles de randonnée depuis les principaux sentiers, les pistes, les routes et les points de vue.

La méthode privilégiée consiste en la réalisation concomitante de la photo-interprétation sur un parcours déterminé et la tournée de vérification et d'acquisition de données nouvelles. La saisie des résultats sur SIG (remplissage des tables attributaires) est effectuée dès les jours suivants, permettant de ce fait une avancée méthodique du travail et une finalisation de la cartographie par secteurs.

Afin de valider les groupements végétaux caractéristiques des habitats naturels, des inventaires phytosociologiques exhaustifs ont été effectués selon la méthode sigmatiste.

Restitution cartographique

La restitution est réalisée à l'échelle de 1/25 000 conformément au cahier des charges de l'étude.

Qu'est ce qu'un polygone d'habitat naturel ?

A l'issue des inventaires réalisés par Nicolas BIANCHIN, un travail extrêmement précis de découpage du site d'étude en polygones d'habitats naturels a été réalisé.

Au total, plus de **5 000 polygones** ont été dessinés et renseignés (cf. figure suivante). Pour bien comprendre, chaque polygone peut contenir **un** ou **plusieurs** types d'habitats naturels, on parlera dans le second cas d'**habitats en mosaïque**. Leur occurrence est calculée en pourcentage de recouvrement. Ainsi, un polygone peut être occupé par exemple :

- Par un seul habitat naturel, soit un recouvrement de 100% (chênaie verte homogène) ;
- Par 2 habitats, avec par exemple des recouvrements de 75% et 25% ou 55% et 45%, etc. (fourrés en voile sur une pelouse) ;
- Par 3 habitats, 4, 5, etc.

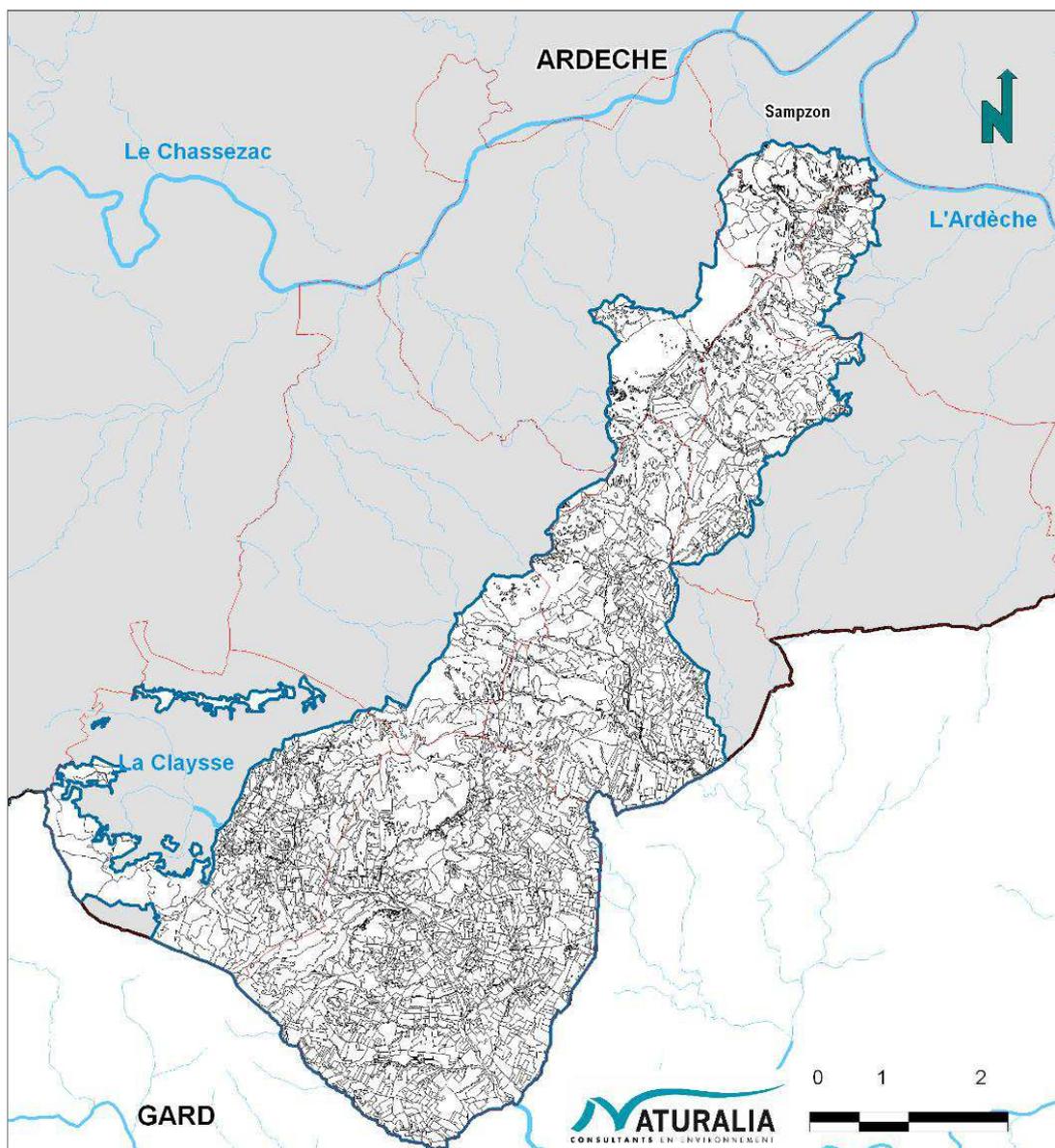


Figure 16 : Polygones d'habitats naturels sur le site d'étude B24

III.1.3. Approche globale des végétations

III.1.3.1 Les grands types de milieux : charte Natura 2000

- Atlas : Carte 9 -

Cette simplification des habitats naturels permet d'illustrer la charte Natura 2000 par grand type de milieu. Les représentativités sur le site des grands milieux sont symbolisées dans les graphiques ci-dessous. Les classes dont les surfaces sont inférieures à 1% du site apparaissent de manière graphique mais non numérique pour une question de lisibilité.

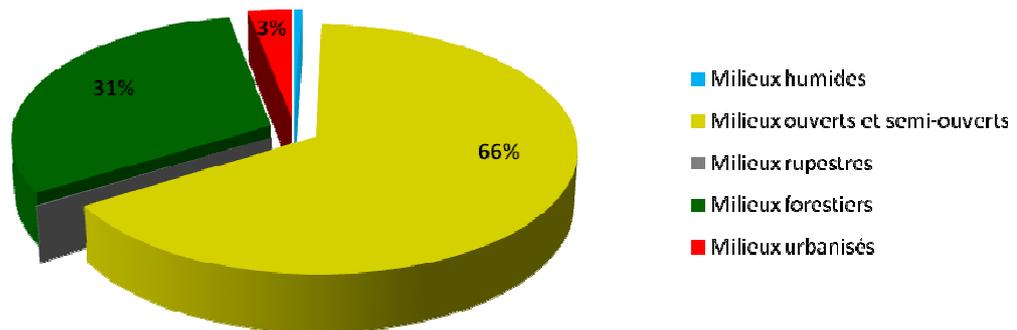


Figure 17 : Représentativité des grands milieux sur le site B24

III.1.3.2 Les grands types d'habitats

- Atlas : Carte 10 -

Le tableau suivant indique la représentativité de chaque grand type d'habitat naturel sur le site B24. Afin de faciliter la compréhension pour les personnes non-averties, une première colonne faisant référence aux « grands milieux » précédemment présentés a été ajoutée. Ce regroupement permet de mieux appréhender les grands ensembles paysagers présents sur le site.

Le tableau et le graphique présentés ci-dessous mettent en évidence les 4 grands types d'habitats dominants sur le site. Leur représentativité est indiquée en hectares mais aussi en pourcentage par rapport à la superficie totale du site B24.

- **Les forêts sèches** avec plus de 28% de recouvrement du site. Ces forêts sont représentées principalement (+ de 95%) par des chenaies vertes et pubescentes méso-méditerranéennes d'intérêt communautaire (9340).
- **Les végétations des cultures** occupent 25% du site d'étude. Les grandes cultures dominent (1136 ha) ainsi que les vignobles (500 ha). Les autres types de culture sont composés de petits parcellaires de vergers d'oliviers (150 ha) et quelques prairies artificielles (85ha).
- **Les végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets** occupent 20% du site. Elles sont figurées principalement par des habitats types « ourlets » (+ de 1 000 ha) ainsi que des garrigues (317 ha). Quelques steppes et pelouses sont ponctuellement présentes également.
- **Les pré-manteaux et fourrés** occupent 20% du site.

GRANDS MILIEUX	GRAND TYPE D'HABITATS	REPRESENTATIVITE SUR LE SITE	
		HECTARES	%
Milieux forestiers	Forêts sèches	1984	28,1
	Plantations forestières	90,2	1,3
	Total	2074,2	29,4
Milieux humides	Forêts humides	95	1,3
	Végétations aquatiques, fontinales et amphibies	15,4	0,2
	Roselières et grandes cariçaies	5,3	0,1
	Fourrés humides et friches alluviales	16,8	0,2
	Prairies humides méditerranéennes	60,6	0,9
	Total	193,1	2,7
Milieux ouverts et semi-ouverts	Végétations des cultures	1869,4	26,5
	Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets	1368,5	19,4
	Pré-manteaux et fourrés	1337,5	18,9
	Total	4575,4	64,8
Milieux rupestres	Végétations saxicoles	5,9	0,1
Milieux anthropisés	Végétations rudérales et zones urbanisées	210	3,0
TOTAL		7045	100

Tableau 9 : Classes d'habitats sur le site

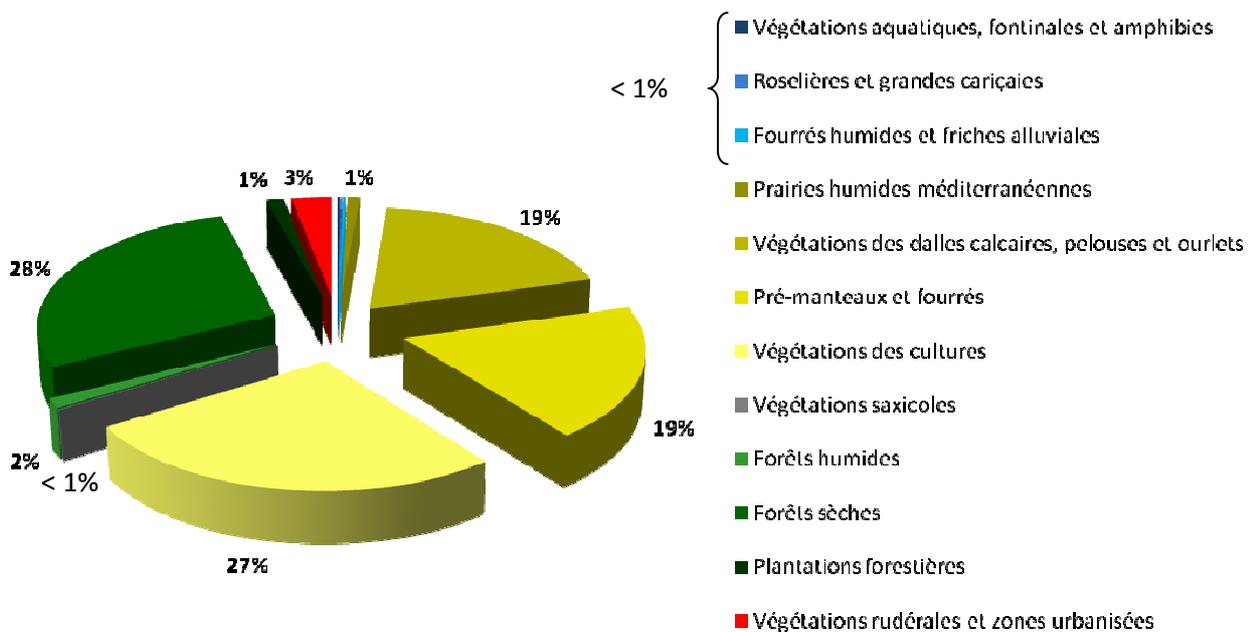


Figure 18 : Représentativité surfacique des grands types d'habitats sur le site B24

III.1.3.3 Les différents groupements

Plus d'une soixantaine de groupements végétaux, c'est-à-dire rattachables à une unité phytosociologique, a été identifiée lors des prospections. Cela témoigne de la forte diversité du site B24. Ils sont indiqués ci-dessous :

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Libellé végétation (typologie CBNMC)	Code alliance	Code CB	Code N2000	Menaces Ouest RA
Herbier aquatique à Characées	18	22.44	3140	DD
Herbier aquatique des eaux courantes à Fontinale	-	24.4	3260	?
Herbier aquatique basophile à Potamot dense	55.0.1.0.4	22.422	-	NT
Herbiers aquatiques des eaux stagnantes peu profondes à callitriches	55.0.1.0.4	22.432	-	DD
Herbier des eaux courantes mésoeutrophile à Renoncule à feuilles capillaire	55.0.1.0.5	24.43	3260	VU
Herbier des eaux stagnantes à Myriophylle à fleurs en épis	55.0.1.0.2	22.431	3150	LC
Herbier des eaux stagnantes à Potamot nouveau	55.0.1.0.1	24.44	-	?
Herbier aquatique enraciné à Potamot coloré	55.0.1.0.3	24.42	3260	?
Végétation bryophytique turfigène mésohygrophile des sources incrustantes "massives" à <i>Eucladium verticillatum</i>	43.0.1.0.3	54.12	7220	?
Végétation bryophytique turfigène hygrophile des sources incrustantes "massives" à <i>Palustriella commutata</i>	43.0.1.0.2	54.12	7220	?
Végétation bryophytique turfigène hygrophile des sources incrustantes "massives" à <i>Pellia endiviifolia</i> et <i>Aneura pinguis</i>	43.0.1.0.2	54.12	7220	?
Cressonnière collinéenne à Ache noueuse	30.0.1.0.2	53.4	-	LC
Gazon amphibie annuel calcicole à Salicaire à feuilles de thym et Jonc des crapauds	34.0.3.0.1	22.32	3130	EN
Gazon des bas niveaux topographiques à Cresson rude et Véronique faux-mouron	34.0.1	22.342	3170	VU
Herbier amphibie à Baldélie fausse renoncule et Scirpe des marais	38.0.1.0.3	22.314	-	?
Roselière à Massette australe	51.0.1.0.1	53.13	-	?
Roselière à Massette à feuilles larges	51.0.1.0.1	53.13	-	?
Roselière basse collinéenne à Scirpe des marais	51.0.1.0.2	53.14A	-	LC
Roselières à Roseau commun	51.0.1.0.1	53.1	-	?
Pelouse hydroclinophile méditerranéenne à Canche intermédiaire	42.0.2.0.2	37.5	-	LC
Végétation à Scirpe jonc	51.0.1.0.1	53.1	-	DD
Pré tourbeux calcicole à Laïche à épis distants et Molinie faux-roseau	42.0.2.0.1	37.4	6420	VU

Libellé végétation (typologie CBNMC)	Code alliance	Code CB	Code N2000	Menaces Ouest RA
Prairie humide méditerranéenne calcicole à Scirpe jonc et Pulicaire dysentérique	3.0.1.0.5	37.4	-	VU
Prairie mésohygrophile à Genêt des teinturiers et Filipendule à six pétales	3.0.1.0.1	37.5	-	?
Prairie hygrophile à Œnanthe à feuilles de Silaüs et Orge faux-seigle	3.0.1.0.1	37.21	-	?
Prairie nitrophile à Fromental élevé	2.02	38.13	-	?
Friche alluviale méditerranéenne à Hélianthe vivace et Scrofulaire des chiens	71.0.8.0.2	24.225	3250	NT
Saulaie alluviale à Saponaire officinale et Saule pourpre	62.0.1.0.1	44.122	3280	LC
Fourrés riverains à Cornouiller sanguin et Viorne lantane	57.0.4.1.1	44.63	-	?
Aulnaie glutineuse-frênaie oxyphylle méditerranéenne à Laîche pendante	57.0.4.1.1	44.63	92A0	VU
Végétation chasmophytique héliophile calcicole méditerranéenne à Phagnalon repoussant et Doradille de Pétrarque	8.0.1.0.1	62.1111	8210	LC
Végétation du supraméditerranéen inférieur à Centranthe de Lecoq et Alysson à gros fruits	8.0.3.0.3	62.152	8210	LC
Végétation sciaphile à Doradille à rachis épais et Polypode austral	5.0.1.0.3	62.1115	8210	LC
Végétation chasmophytique à Capillaire de Vénus	1.0.1.0.1	62.51	-	LC
Pelouse annuelle mésoméditerranéenne oligotrophile à Luzerne de Montpellier et Micrope dressé	40.0.1.0.1	34.5131	6220	NT
Pelouse annuelle mésoméditerranéenne mésotrophile à Vulpie ciliée et Crépis fétide	40.0.1.0.1	34.5131	6220	LC
Pelouse pionnière vivace méditerranéenne calcicole à Orpin à pétales dressés et Orpin de Nice	65.0.2.0.3	34.1	-	LC
Steppe à Hélianthe commun et Stipe à feuilles de jonc	40.0.1.0.1	34.632	6220	VU
Garrigue à Fumana à feuilles de Thym et Thym commun	58.0.1.0.1	32.4D	-	VU
Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Choin noirâtre	58.0.1.0.2	34.72	-	EN
Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Globulaire vulgaire	58.0.1.0.2	34.72	-	?
Garrigue à Argyrolobe de Zanon et Aphyllanthe de Montpellier	58.0.1.0.2	34.72	-	NT
Garrigue à Liseron cantabrique et Thym commun	58.0.1.0.1	32.47	-	LC
Garrigue haute marnicole à Stéhéline douteuse et Lavande à larges feuilles	58.0.1.0.2	32.46	-	LC
Ourlet à Phlomis lychnis et Brachypode rameux	40.0.1.0.1	34.511	6220	DD
Ourlet à Grémil suffrutescent et Brachypode rameux	40.0.1.0.1	34.511	6220	LC
Ourlet à Stipe à feuilles de jonc et Brachypode rameux	40.0.1.0.1	34.511	6220	DD
Ourlet à Mélisque ciliée et Brachypode rameux	40.0.1.0.1	34.511	6220	LC
Ourlet à Badasse à cinq feuilles et Brachypode rameux	40.0.1.0.1	34.511	6220	LC
Ourlet à Badasse hirsute et Brachypode de Phénicie	40.0.3.0.1	32.481	-	LC
Ourlets à Brome dressé	72.0.1.0.1	34.41	-	?
Ourlets acidiphile à fougère aigle	41.0.1.0.2	31.86	-	?
Fourré saxicole à Amélanchier à feuilles ovales et Chêne vert	56.0.2.0.3	31.8	-	?
Prémanteau du mésoméditerranéen supérieur à Nerprun des rochers et Genêt scorpion	56.0.2.0.3	32.481	-	LC

Libellé végétation (typologie CBNMC)	Code alliance	Code CB	Code N2000	Menaces Ouest RA
Fourré du mésoméditerranéen supérieur à Buis et Pistachier térébinthe	56.0.2.0.3	32.4	5210	LC
Fourré mésoméditerranéen à Prunier de Sainte-Lucie et Pistachier térébinthe	56.0.2.0.3	32.4	5210	LC
Fourré mésophile à Genévrier commun et Filaire à feuilles étroites	56.0.2.0.3	31.8	5210	?
Manteau et garrigue du mésoméditerranéen inférieur dominé par le Chêne kermès	56.0.2.0.3	32.41	-	?
Chênaie verte mésoméditerranéenne calcicole à Viorne tin	56.0.1.0.1	45.31	9340	LC
Chênaie pubescente-verte mésoméditerranéenne des sols profonds à Pistachier térébinthe	56.0.1.0.1	41.714	9340	LC
Chênaie pubescente-verte mésoméditerranéenne hygrocline à Géranium herbe à Robert	56.0.1.0.1	41.714	9340	DD
Chênaie pubescente mésoméditerranéenne des sols marneux à Filaire à feuilles étroites	56.0.1.0.1	41.714	9340	?
Chênaie pubescente mésoméditerranéenne calcicole pionnière à Brachypode des rochers	56.0.1.0.1	41.714	9340	LC
Chênaie pubescente calcicole à Buis toujours vert	57.0.1.0.1	41.711	-	LC
Boisement du mésoméditerranéen à Pins d'Alep	56.0.1.0.1	42.84	-	?
Végétations rudérales nitrophiles anthropogènes dominées par des vivaces	-	87.2	-	-
Végétations rudérales nitrophiles d'annuelles et de bisannuelles	-	87.2	-	-
Eau libre	-	24	-	-
Plans d'eau artificiels	-	22	-	-
Vignobles	-	83.21	-	-
Grandes cultures	-	82	-	-
Verger d'oliviers	-	83.15	-	-
Prairies artificielles	-	81.2	-	-
Jardins	-	85.3	-	-
Habitations et abords, autres milieux anthropiques	-	86	-	-
Plantations et formations subsponnées de résineux exogènes	-	83.31	-	-
Plantations et formations subsponnées de Peupliers	-	83.321	-	-
Plantations et formations subsponnées de Robinier	-	83.324	-	-

Tableau 10 : Typologie simplifiée des principaux types de végétations présents sur le site d'étude

Parmi ceux-ci, plusieurs sont menacés à l'échelle ouest rhônalpine : le Gazon amphibie annuel calcicole à Salicaire à feuilles de thym et Jonc des crapauds (menaces : EN) repéré au marais des Agusas, en limite septentrionale d'aire de répartition et peu typique sur le site ; la Garrigue marnicole à Aphyllanthe de Montpellier et Choin noirâtre (EN), formation originale décrite de Vagnas et pour l'heure non recensée ailleurs - ce type de végétation a fortement régressé suite à la réduction des îlots marneux au profit de l'agriculture. D'autres groupements demeurant mal connus doivent faire l'objet d'études plus approfondies afin de définir leur intégrité phytosociologique et leur statut de menace.

III.1.4. Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à la Directive 92/43/CEE

III.1.4.1 Données disponibles au début de l'étude DOCOB (2012)

➔ Habitats inscrits au premier Formulaire Standard des Données (avant étude DOCOB*)

Ces informations concernent l'ancien périmètre NATURA 2000 (cf. Carte 2) qui se composait du marais des Agusas et d'une portion du cours d'eau à Saint-Sauveur-de-Cruzières : la Claysse. Les habitats comprenant un * et en gras sont d'intérêt communautaire **prioritaire**.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES DANS LE FSD	CODE NATURA 2000/ CORINE BIOTOPE	SURFACE COUVERTE PAR L'HABITAT (HA)
Mares temporaires méditerranéennes	3170*	30
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	3290	3
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i>	7210*	5

N.B : L'habitat **7210*** n'est pas présent sur le site d'étude. Il s'agit d'une erreur d'interprétation.

➔ Habitats inscrits au porté à connaissance de 1997

Ces informations concernent l'ancien périmètre NATURA 2000 ainsi que l'ensemble du chevelu hydrographique compris dans l'aire d'étude v1.

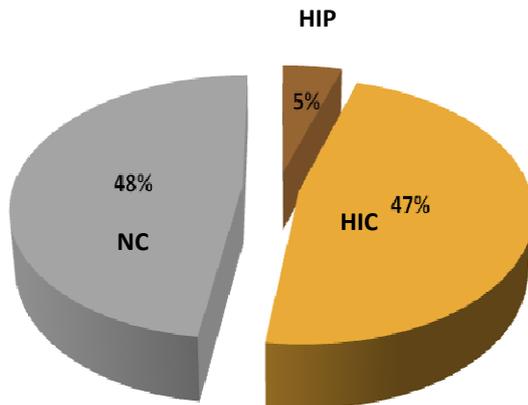
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES DANS LE PORTER A CONNAISSANCE	CODE NATURA 2000 / CORINE BIOTOPE
Mares temporaires méditerranéennes	3170*
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i>	7210*
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220*
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	3290
Grottes non exploitées par le tourisme	8310

N.B : L'habitat **7210*** n'est pas présent sur le site d'étude. Il s'agit d'une erreur d'interprétation.

III.1.4.2 Données récoltées lors des inventaires de 2012

- Atlas : Cartes 11 à 14 -

A NOTER : Seulement 3 habitats de la Directive étaient signalés dans le FSD contre 6 dans le porter à connaissance de 1997. Après la première phase du recueil bibliographique ce sont **15 habitats** génériques communautaires, dont **3 prioritaires** qui sont avérés sur le site. Les prospections de terrain ont confirmé cette liste. Tel qu'indiqué dans la figure ci-dessous, un peu plus de **la moitié des habitats** présents sur le site B24 sont **d'intérêt communautaire**.



- ➔ Au total, **52 %** des habitats représente un intérêt communautaire (**HIC**) dominants ou dominés, soit plus de 3660 hectares. Parmi ces 15 habitats génériques, 3 sont d'intérêt communautaire prioritaire (**HIP**) avec une superficie de 343 hectares.
- ➔ **48%** des habitats n'appartiennent pas à la Directive « Habitats-Faune-Flore » (**NC**)

Dans la carte simplifiée ci-après sont indiqués les secteurs de présence d'habitats d'intérêt communautaire, sous forme dominante ou avec des recouvrements inférieurs, en mosaïque avec d'autres groupements non communautaires. Au regard du principe de mosaïque défini précédemment, un même polygone peut héberger un ou plusieurs habitats communautaires, qui seront à considérer quel que soient le niveau de recouvrement (parfois seulement égal à 1% de la surface totale des habitats). Cette cartographie vise à prévenir les porteurs de projet de la présence pour un polygone donné, d'au moins un habitat relevant de l'Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Chaque surface de couleur grise est occupée à 100% par des habitats non communautaires. En revanche, les secteurs colorés en orange ou marron possèdent l'intégralité de leur surface en habitats communautaires (IC, PR) ou une portion non dominante d'habitats de l'annexe 1 de la Directive. Afin d'obtenir l'information en détail, merci de vous référer à l'atlas cartographique relatif aux habitats naturels.

A noter que la présence d'une végétation donnée est étroitement liée à l'évolution naturelle des milieux. Sa présence sur le fascicule cartographique du DOCOB est l'image d'une situation à l'heure des prospections (2012-2013) justifiant une mise à jour continue de la cartographie sur des pas de temps réguliers afin d'avoir un reflet le plus exact possible de la réalité. Ainsi, bien que le DOCOB puisse être considéré comme un porté à connaissance essentiel, l'élaboration de projets soumis à évaluation d'incidences peut justifier la mise en place de nouveaux inventaires de terrain complémentaires.

La fiche de validation de la caractérisation et de la base de données des habitats naturels et semi-naturels par le CBNMC se trouve en annexe 4 du DOCOB. Les fiches habitats sont en annexe 7.

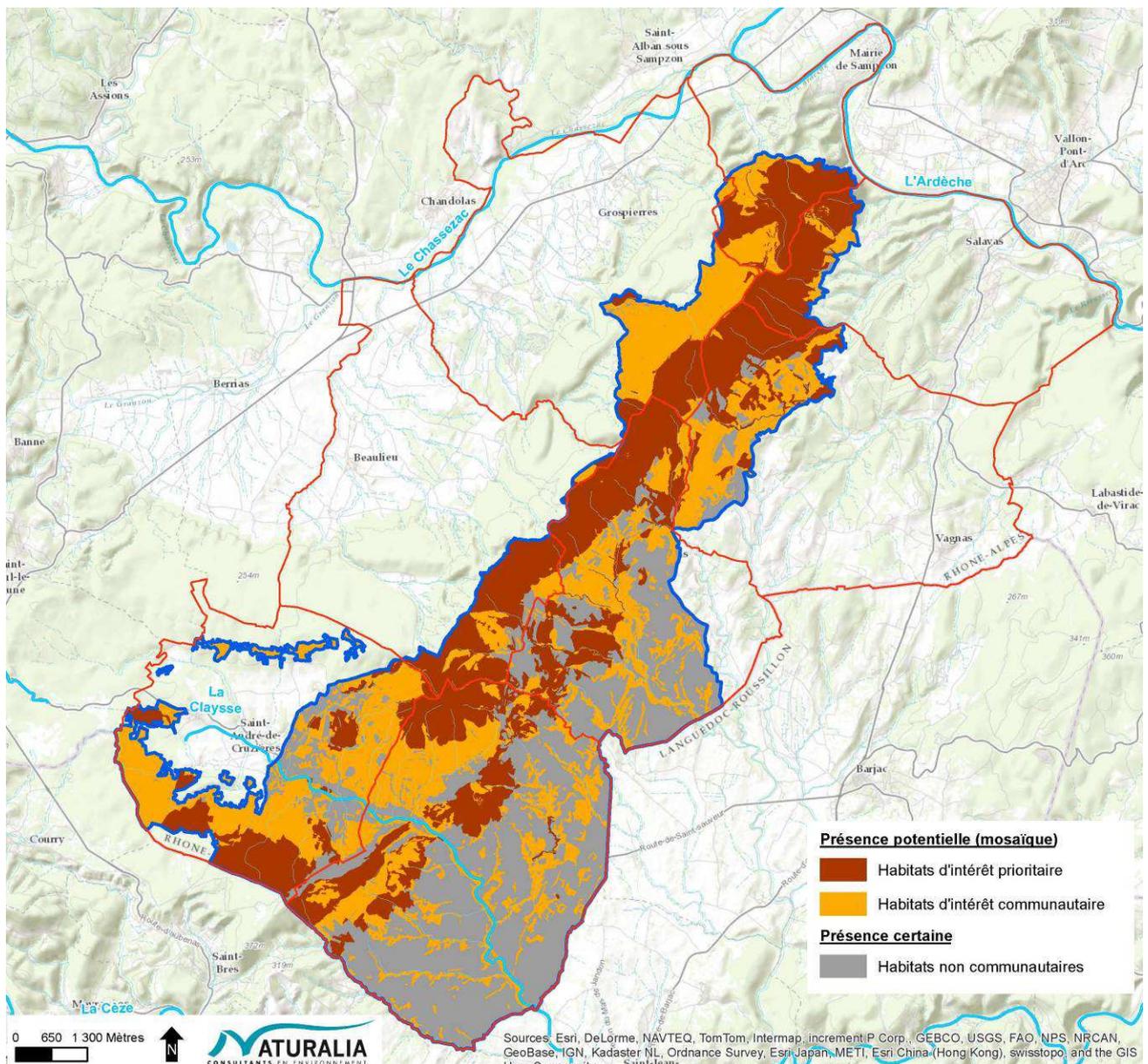


Figure 19 : Distribution des habitats d'intérêt communautaire

Dans le tableau ci-après figure l'ensemble des habitats naturels communautaires inventoriés pendant les inventaires effectués par NATURALIA en 2012. Pour rappel, la superficie totale du site B24 est de **7045 hectares**. Chaque habitat est illustré dans les pages suivantes. La référence de la photographie associée est faite dans l'avant dernière colonne du tableau. L'habitat 8310 fait référence aux grottes non exploitées par le tourisme. Il s'agit d'un habitat souterrain. Son recouvrement en pourcentage n'est donc pas représenté. Concernant l'habitat **7210*** présent au FSD initial du site B24, s'agissant d'une erreur d'interprétation, il ne se retrouve pas dans le tableau suivant.

La valeur patrimoniale est évaluée sur le site B24 :

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE	Photo	Valeur patrimoniale
Végétations aquatiques, fontinales et amphibiennes	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,09	<0,1	A	Assez fort
	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2,21	<0,1	B	Assez fort
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1,64	<0,1	-	Modéré
	3170*	Mares temporaires méditerranéennes*	0,03	<0,1	C	Modéré
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2,09	<0,1	D	Assez fort
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	0,14	<0,1	E	Assez fort
Fourrés humides et friches alluviales	3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	0,01	<0,1	F	Faible
	3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	9,42	0,1	G	Assez fort
Pré-manteaux et fourrés	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	1320,07	18,7	H	Modéré
Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets	6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> *	374,80	5,3	I	Fort
Prairies humides méditerranéennes	6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	12,34	0,2	F	Fort
Végétations saxicoles	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	5,85	0,1	K	Fort
Forêts humides	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	95,13	1,3	L	Assez fort
Forêts sèches	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1877,02	26,6	M	Assez fort
Grottes	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	1562,9 ¹	-	-	Fort
Total			3700	52 %		

Tableau 11 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site B24

¹ Superficie souterraine non prise en compte dans le calcul total



A : Habitat 3130



B : Habitat 3140



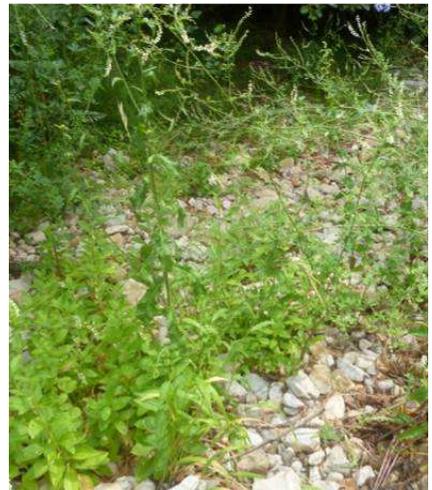
C : Habitat **3170***



D : Habitat 3260



E : Habitat **7220***



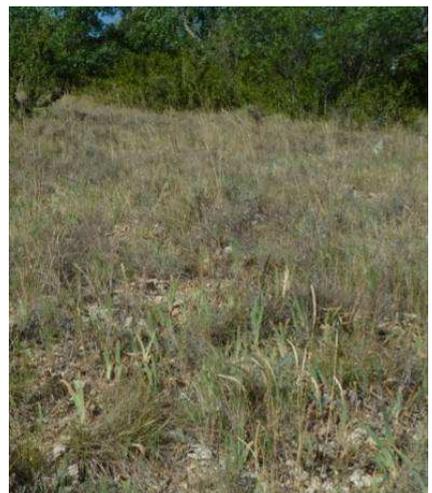
F : Habitat 3250



G : Habitat 3290



H : Habitat 5210



I : Habitat **6220***



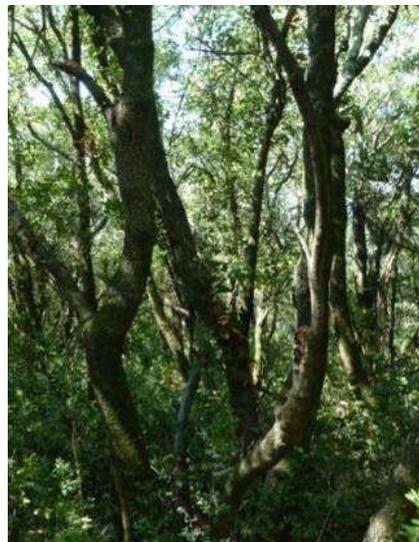
J : Habitat 6420



K : Habitat 8210



L : Habitat 92A0



M : Habitat 9340

Figure 20 : Illustrations des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site B24

III.2. FLORE

III.2.1. Présentation générale, richesse du site

- Atlas : Cartes 15 à 16 -

Concernant le compartiment floristique, aucune espèce de la Directive « Habitats » n'est inscrite au FSD, ni au porter à connaissance de 1997. De ce fait, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé pour ce compartiment.

Les Lichens

Peu spectaculaires au premier abord, les lichens ne semblent pas avoir attiré les botanistes. Il faudra attendre l'étude réalisée par Corinne BAUVET (FRAPNA, 2011) à l'échelle de l'entité Païolive pour connaître les premières spécificités locales de ce groupe énigmatique.

On y découvrira notamment que Païolive (au sens large) recèle près de 402 espèces, soit une diversité quasi comparable à la forêt de Fontainebleau (d'une superficie pourtant près de 5 fois supérieure). Parmi celles-ci, 192 taxons sont épiphytiques, plaçant Païolive d'intérêt national pour ce type écologique.

Pour en revenir au site B24, à l'image des bryophytes que nous analyserons dans le paragraphe suivant, les présents résultats se limitent donc à l'extrémité sud-ouest du périmètre (partie chevauchant l'entité Païolive).

Il conviendra ainsi de souligner la présence de plusieurs espèces corticoles rares (exemple de *Leptogium coralloideum*, d'intérêt international), dont certaines sont d'ailleurs également indicatrices d'une longue continuité forestière.

Les Bryophytes (mousses et hépatiques)

Il s'agit d'un groupe taxonomique encore extrêmement lacunaire en terme de connaissances sur le site. On consignera toutefois l'abondance des données sur la portion nord-ouest chevauchant le périmètre d'agrément de l'association Païolive. Ces éléments récoltés lors des phases préliminaires à l'élaboration de l'atlas des mousses ont mis en exergue l'occurrence d'un lot de taxons à forte valeur patrimoniale mais également l'étonnante diversité des lieux pour ce compartiment. Dans son recueil, Vincent HUGONNOT cite à ce propos « 300 taxons de Bryophytes ont été observés sur le site de Païolive (entendu dans son entité au sens large comprenant une partie du site B24). Ces chiffres font de Païolive l'un des sites, sinon le site, le plus riche en Bryophytes du sud-est de la France ».

Parmi les taxons figurant au sein du site, plusieurs espèces affichent un intérêt patrimonial remarquable, tels que *Orthotrichum philibertii* et *Zygodon forsteri* (catégorie Vulnérable dans le Red data book of European Bryophytes et mentionnés au sein du Livre Rouge de France). Cette dernière est par ailleurs réputée pour être caractéristique des forêts anciennes (longue continuité forestière).

Concernant les éléments liés à la Directive, une espèce de l'Annexe II, la Mannie à trois andrécies (*Mannia triandra*) est citée sur une commune voisine, à Berrias-et-Casteljau mais ne paraît pas s'établir sur le site. Les prospections floristiques, bien que non vouées à cette subdivision n'ont en effet pas révélé cette espèce faute de niche écologique optimale ou d'une pression d'inventaire insuffisante.

Au regard des perceptions très incomplètes pour ce volet d'étude et de l'originalité des biotopes, plus particulièrement ceux attribués aux pelouses humides méditerranéennes et ruisseaux temporaires désignant le site B24, une attention particulière par le déploiement d'inventaires spécifiques apparaît judicieux. Des découvertes majeures sont sans conteste à attendre...

La flore vasculaire

Pour la flore vasculaire, seule la spiranthe d'été, inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats » doit être signalée historiquement sur le site (au lieu-dit « La Vabre » sur la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières). L'espèce n'a pas été revue lors des inventaires de 2012. Cela peut se justifier par une disparition de l'unique station anciennement connue, ou alors d'une distribution très restreinte ne permettant pas de représenter un enjeu sur le site B24. Cette espèce ne sera donc pas prise en compte dans ce document. En revanche, d'autres taxons ne bénéficiant pas d'un statut européen mais relevant d'un intérêt patrimonial certain, sont connus au sein même du site B24, telles la Scille d'Italie (*Hyacinthoides italica*), endémique franco-ligurique dont les populations inféodées aux sites Cèze-Clayse représentent une aire disjointe du foyer principal, la Corbeille d'argent à gros fruits (endémique stricte nationale), le Lepture cylindrique (inféodée habituellement aux sols salés)...

III.2.2. Méthodologie d'inventaire et de cartographie

L'accent a été mis sur la reconnaissance et la localisation des habitats naturels. Aucune espèce n'étant notée au FSD du site, aucune méthodologie d'inventaire propre à la flore patrimoniale n'a été mise en place. Toutefois, les espèces rencontrées lors des nombreuses prospections de terrain pour les habitats naturels sont mentionnées dans ce document.

III.2.3. Présentation synthétique des espèces floristiques

A la suite des prospections de terrain, plus de **1 000 données floristiques à enjeux** ont été recensées dont deux espèces inédites pour le département : **L'Alpiste déformé** (*Phalaris paradoxa*) et le **Chardon béni** (*Cnicus benedictus*). Trois espèces sont dites « sensibles » en Rhône-Alpes : la **Scille d'Italie** (*Hyacinthoides italica*), **l'Ephedre douteux** (*Ephedra dubia*) et **l'Oeillet du Roussillon** (*Dianthus pungens* subsp. *Ruscinoensis*). Leur localisation précise ne peut donc être communiquée. Toutefois, aucune de ces espèces n'est inscrite à la Directive « Habitats-Faune-Flore ». La Spiranthe d'été n'a pas été recontactée lors des inventaires de 2012.



Figure 21 : Scille d'Italie, Ephedre douteux, Globulaire vulgaire, Œillet du Roussillon

Ci-dessous sont listées les espèces ayant une valeur patrimoniale sur le site caractérisée **d'assez forte à forte**. Des fiches synthétiques ont été réalisées afin de mieux situer chacune de ces espèces. En Annexe 2 se trouve la liste complète des espèces patrimoniales recensées sur le site B24 (bibliographie et résultats des prospections 2012).

Chaque fiche présente les éléments suivants :

- Description générale de l'espèce
- Statut patrimonial
- Ecologie et fonctionnalité
- Dynamique et vulnérabilité de l'espèce
- Répartition
- Situation au sein du site d'étude
- Niveau d'enjeu patrimonial sur la zone d'étude

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

ESPECE	Protection nationale	IUCN Régional	SITUATION SUR L'AIRES D'ETUDE	VALEUR PATRIMONIALE
SCILLE D'ITALIE <i>Hyacinthoides italica</i> (L.) Rothm., 1944	-	CR	Espèce sensible Rhône-Alpes, localisation précise non communicable Plus de 1 000 individus recensés, constitue la seule station de la région Rhône-Alpes	Forte
EPHEDRE DOUTEUX <i>Ephedra dubia</i> Regel	-	CR	Espèce sensible Rhône-Alpes, localisation précise non communicable Station nouvelle découverte lors des prospections DOCOB. Population mâle isolée ayant probablement pour origine un unique pied mère multiplié par reproduction végétative.	Forte
GLOBULAIRE VULGAIRE <i>Globularia vulgaris</i> L., 1753	-	VU	Plusieurs milliers de pieds répartis dans les basses plaines de Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas et Vagnas. Le site d'étude abrite la quasi-totalité des populations régionales.	Forte
SAINFOIN BAS D'EUROPE <i>Hedysarum boveanum</i> subsp. <i>europaeum</i> Guitt. & Kerguélen, 1991	-	VU	Entre 500 et 1 000 individus recensés sur le site d'étude représentant la quasi-totalité des populations régionales. Observée dans les Basses plaines de Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas, Vagnas et Grospierres (hors site d'étude).	Forte
ŒILLET DU ROUSSILLON <i>Dianthus pungens</i> subsp. <i>ruscinonensis</i> (Boiss.) Bernal, Lainz & Muñoz Garm., 1987	-	EN	Espèce sensible Rhône-Alpes, localisation précise non communicable Parmi les deux populations historiques mentionnées dans le département, seule cette dernière semble avoir été confirmée récemment. Elle affiche une situation précaire au regard de ses effectifs limités.	Assez forte

ESPECE	Protection nationale	IUCN Régional	SITUATION SUR L'AIRES D'ETUDE	VALEUR PATRIMONIALE
CORBEILLE D'ARGENT A GROS FRUITS <i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P. K�pfer, 1974	PN	NT	Belles populations sur les falaises de la Montagne de Saint-Privat (Saint-Sauveur-de-Cruzi�res), ainsi qu'� l'Aiguille de Sampzon, plus rare sur les rochers sommitaux de la Montagne de la Serre.	Assez forte
GRATIOLE OFFICINALE <i>Griatiola officinalis</i> L., 1753	PN	EN	Relativement abondante au marais des Agusas, elle est rarissime en bordure de la Clysse (Saint-Andr�-de-Cruzi�res). Ces populations de plaine o� l'esp�ce a beaucoup r�gress� repr�sentent un int�r�t non n�gligeable.	Assez forte
PIVOINE OFFICINALE <i>Paeonia officinalis subsp. microcarpa</i> Nyman, 1878	PN	VU	Population importante sur la montagne de la Serre (Grospierres). Taxon menac�e par la cueillette.	Assez forte
RENONCULE A FEUILLES D'OPHIOSLOSSE <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	PN	VU	Uniquement au marais des Agusas qui constitue la seule station ard�choise pour cette esp�ce. Plusieurs centaines d'individus fertiles y ont �t� recens�s, les populations semblent toutefois fluctuer selon les ann�es.	Assez forte
ORCHIS D'OCCITANIE <i>Dactylorhiza occitanica</i> Geniez, Melki, Pain & R.Soca, 1995	-	VU	C�ur de population au marais des Agusas o� cette esp�ce est encore abondante. A rechercher ailleurs sur le site B24, en p�riode favorable.	Assez forte
SILENE DES FORETS <i>Silene nemoralis</i> Waldst. & Kit., 1812	-	NT	D�couverte lors des inventaires DOCOB en p�riph�rie du site B24, au niveau de l'Aiguille de Sampzon. Il est probable que cette esp�ce soit sous-observ�e dans le sud du d�partement, � rechercher.	Assez forte
FLUTEAU FAUSSE-RENONCULE <i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854	-	EN	Esp�ce d�couverte r�cemment dans le d�partement (sur le site B24). Localis�e dans les mares temporaires des Agusas, nettement plus abondante au sein des ruisseaux temporaires des contreforts de la montagne de la Serre o� elle semble actuellement peu menac�e (Bessas).	Assez forte
PETITE-CENTAUREE A PETITES FLEURS <i>Centaurium tenuiflorum subsp. acutiflorum</i> (Schott) Zeltner, 1970	-	EN	�a et l� sur le site, � la faveur de pelouses humides temporaires. Plusieurs stations ont �t� recens�es sur Saint-Sauveur-de-Cruzi�res, Bessas, et Saint-Andr�-de-Cruzi�res. Le site h�berge la majeure partie des populations r�gionales.	Assez forte
OENANTHE A FEUILLES DE SILA�S <i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb., 1819	-	EN	Connue de longue date au marais des Agusas, les populations semblent se maintenir. Sur le site, la r�partition pr�cise de ce taxon doit �tre affin�e suite � la d�couverte r�cente d' <i>Oenanthe lachenalii</i> .	Assez forte

ESPECE	Protection nationale	IUCN Régional	SITUATION SUR L'AIRES D'ETUDE	VALEUR PATRIMONIALE
LEPTURE CYLINDRIQUE <i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	-	VU	Populations originales sur le site, semblant se maintenir depuis les premières mentions. Observées à plusieurs reprises sur Saint-André-de-Cruzières, Bessas et Saint-Sauveur-de-Cruzières. Seules populations connues à l'échelle régionale.	Assez forte
JONC APLATI <i>Juncus anceps</i> Laharpe, 1827	-	VU	Des citations anciennes aux marais des Agusas ont pu être confirmées récemment par le Conservatoire Botanique du Massif-central. Rares populations régionales, de surcroits excentrées de l'aire habituelle.	Assez forte
PEUCÉDAN OFFICINAL <i>Peucedanum officinale</i> L., 1753	-	NT	Populations exceptionnelles sur le site, de par leur abondance et leur état de conservation. Principalement dans la plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières, au marais des Agusas et alentours. Site d'intérêt régional.	Assez forte

Tableau 12 : Synthèse des espèces floristiques à forte valeur patrimoniale présentes sur le site d'étude du site B24

III.2.3.1 Le cas particulier des messicoles

Qu'est ce qu'une plante messicole ?

Il s'agit d'une plante fréquentant **les moissons**, possédant un cycle biologique commun à ce type de culture et ne lui portant pas préjudice (notion de commensalisme) : **coquelicot, bleuet**, etc.

Historiquement, ces espèces sont soit originaires de transgressions par les milieux voisins (proportion difficile à établir), soit arrivées lors des différents échanges semenciers (depuis le Néolithique jusqu'à nos jours en provenance de Méditerranée orientale, Moyen-Orient, Europe occidentale, ou encore Asie mineure).

La présence d'un pool important d'espèces messicoles au sein d'un agrosystème donné peut être considérée comme un excellent **indicateur de biodiversité**. En effet, les messicoles autrefois rependues dans nos campagnes ont fortement régressées depuis le XX^{ème} siècle suite aux modifications successives des pratiques culturales. Si ces espèces sont les premières à disparaître en cas d'intensification, elles accompagnent également un lot de plantes plus communes qui ne s'expriment pleinement que dans des conditions optimales.

Plus récemment, l'agriculture semble avoir su s'abstenir des interactions naturelles par l'introduction de pesticides, d'herbicides et de variétés hautement sélectionnées. Nous n'oublions cependant pas que ces « mauvaises herbes » contribuent depuis les premières pratiques agricoles, de par le fonctionnement de l'agro-écosystème, à lutter contre les ravageurs des cultures, à accueillir des pollinisateurs ou à nourrir de nombreuses espèces faunistiques colonisant ces milieux.

Quoi qu'il en soit, **les plaines du site d'étude** sont réputées pour leur **richesse en messicoles**, totalisant à cet égard près **1/3 des espèces recensées à l'échelle de la région Rhône-Alpes**, dont plusieurs sont hautement menacées (catégories de « vulnérable » à « en danger critique d'extinction » de la liste rouge régionale).

Ceci traduit **une agriculture** encore **respectueuse** qu'il conviendra de perpétuer.

Conformément à la liste établie pour le Plan National d'Action (PNA) messicoles, 35 espèces ont été identifiées sur le site, réparties en 3 catégories (comprenant la chorologie et la régression) :

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint	EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
EW : Eteint à l'état sauvage	VU : Vulnérable	DD : Données insuffisantes
CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacé	NE : Non évalué

NON FRANÇAIS	NOM LATIN	PRESENCE SUR LE SITE	LISTE ROUGE REGIONALE
PLANTES MESSICOLES ENCORE ABONDANTES (7 / 14 TAXONS)			
Vulpin des champs	<i>Alopecurus myosuroides</i> Hudson.	Oui	LC
Havenon	<i>Avena fatua</i> L.	Oui	LC
Charée	<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst.	Oui	LC
Herbe collante	<i>Galium aparine</i> L. subsp. <i>aparine</i>	Oui	DD
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Oui	LC
Scandix Peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i> L.	Oui	LC
Vesce à gousses velues	<i>Vicia dasycarpa</i> Ten.	Oui	LC
PLANTES MESSICOLES A SURVEILLER (17 / 30 TAXONS)			
Bugle jaune	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreber	Oui	LC
Brome des champs	<i>Bromus arvensis</i> L.	Oui	LC
Noix de terre	<i>Bunium bulbocastanum</i> L.	Oui	LC
Calépine de Corvians	<i>Calepina irregularis</i> (Asso) Thell.	Oui	LC
Caucalide	<i>Caucalis platycarpos</i> L.	Oui	LC
Anthémis géante	<i>Cota altissima</i> (L.) J.Gay ex Guss.	Oui	LC
Bleuet	<i>Cyanus segetum</i> Hill	Oui	LC
Chardon béni	<i>Centaurea benedicta</i> (L.) L.	Oui	CR
Euphorbe en faux	<i>Euphorbia falcata</i> L.	Oui	LC
Gaillet à trois cornes	<i>Galium tricornutum</i> Dandy	Oui	EN
Glaïeul d'Italie	<i>Gladiolus italicus</i> Miller	Oui	LC
Spéculaire hybride	<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre	Oui	EN
Spéculaire miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix	Oui	LC
Coquelicot hybride	<i>Papaver hybridum</i> L.	Oui	EN
Renoncule des champs	<i>Ranunculus arvensis</i> L.	Oui	LC
Épiaire annuelle	<i>Stachys annua</i> (L.) L.	Oui	LC
Vesce de Hongrie	<i>Vicia pannonica</i> Crantz	Oui	LC

NON FRANÇAIS	NOM LATIN	PRESENCE SUR LE SITE	LISTE ROUGE REGIONALE
PLANTES MESSICOLES EN SITUATION PRECAIRE (11 / 56 TAXONS)			
Adonis d'été	<i>Adonis aestivalis</i> L.	A confirmer	EN
Adonis d'automne	<i>Adonis annua</i> L.	Oui	EN
Adonis couleur de feu	<i>Adonis flammea</i> Jacq.	A confirmer	EN
Nielle	<i>Agrostemma githago</i> L.	Oui	LC
Bifora rayonnant	<i>Bifora radians</i> M. Bieb.	Oui	LC
Buplèvre à feuilles rondes	<i>Bupleurum rotundifolium</i> L.	Oui	EN
Buplèvre ovale	<i>Bupleurum subovatum</i> Link ex Sprengel	Oui	EN
Dauphinelle d'Ajax	<i>Delphinium ajacis</i> L.	Oui	NE
Orlaya fausse carotte	<i>Orlaya platycarpus</i> W.D.J.Koch	Oui	NT
Orlaya à grandes fleurs	<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm.	Oui	LC
Grand polycneme	<i>Polycnemum majus</i> A. Braun	Oui	NT
Passerine	<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Cosson & Germ.	Oui	LC
Turgénie à larges feuilles	<i>Turgenia latifolia</i> (L.) Hoffm.	Oui	EN

Tableau 13 : Espèces messicoles présentes sur le site d'étude

III.2.4. Les espèces exogènes invasives

Les végétaux exogènes peuvent avoir des capacités de reproduction et de résistance aux maladies élevées, une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. Les invasions biologiques sont la deuxième cause de perte de biodiversité, après la destruction des habitats (MACNEELY & STRAHM, 1997). A cet égard, elles doivent impérativement être prises en compte dans le cadre de la conservation des écosystèmes naturels.

Ainsi sont considérées comme invasives dans le territoire national, les plantes qui, par leur prolifération dans des milieux naturels ou semi naturels, y produisent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes (CONK & FULLER, 1996).

Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP), a conduit récemment une série d'évaluations locales sur la région méditerranéenne française (<http://www.invméd.fr/>) qui sert de base pour le classement des espèces rencontrées lors de cette étude :

Liste INVME : Afin de justifier et argumenter les listes d'espèces exogènes invasives, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (de Porquerolles) a mis en œuvre un système de hiérarchisation des espèces reposant sur l'analyse du risque encouru par l'environnement lors d'introduction d'espèces exotiques. L'analyse de risque utilisée ici est l'analyse développée par Weber & Gut (Weber, 2004) qui considère 3 niveaux de risques (faible, intermédiaire et fort) pour l'environnement si l'espèce se naturalise. Elle est basée sur une série de 12 questions portant essentiellement sur la biologie et la biogéographie de l'espèce et identifie 4 niveaux de dangerosité :

- La liste noire identifie les espèces pouvant présenter des effets sur la santé animale, végétale ou celle de l'environnement ;

- Les espèces de la liste grise sont celles dont le risque ne peut pas être déterminé de façon définitive par manque de données ;
- Les espèces de la liste d'observation sont les espèces qui, à l'issue de l'analyse de risques, sont déclarées présenter un risque moyen (ou intermédiaire) pour l'environnement ;
- Les espèces de la liste blanche sont celles dont la présence constitue un risque faible pour l'environnement (non publiée à ce jour).

NON FRANÇAIS	NOM LATIN	LISTE INVME ¹
Erable negundo	<i>Acer negundo</i> L.	liste noire
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	liste noire
Ambroisie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	liste noire
Armoise des frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	liste noire
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L.	liste noire
Aster à feuilles de Saule	<i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom	liste noire
Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i> Franchet	liste noire
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L.	liste noire
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L.	liste noire
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunberg	liste noire
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	liste noire
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	liste noire
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L.	liste grise
Mûrier à papier	<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Ventenat	liste grise
Souchet vigoureux	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	liste grise
Onagre bisannuel	<i>Oenothera biennis</i> gr.	liste grise
Vigne vierge	<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	liste grise
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L.	liste grise
Aster écailleux	<i>Symphotrichum subulatum</i> var. <i>squamatum</i> (Spreng.) S.D.Sundb.	liste d'observation
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L.	liste d'observation
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i> Hooker	liste d'observation
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum</i> Moretti (incl. X. orientale L.)	liste d'observation

Tableau 14 : Espèces exogènes invasives mises en évidence sur le site d'étude

Sur les 21 espèces exogènes invasives recensées, 11 sont mentionnées dans la liste noire, 6 dans la liste grise et 4 dans la liste d'observation. Bien que ce résultat semble important, au regard de la taille du site B24 et de la diversité des milieux rencontrés, il révèle un territoire relativement préservé par les invasions biologiques. Parmi celles de la liste noire, l'**Ailante glanduleux**, le **Robinier faux-acacia** et l'**Armoise des frères Verlot** sont sans conteste les plus abondantes au sein des zones perturbées (bords de route, friches culturales et rudérales, milieux en déséquilibre : ripisylves dégradées, berges érodées). L'**Ambroisie à feuilles d'armoise** est également régulière dans les cultures intensives et les bernes routières mais ne s'exprime que de manière passagère en biotopes naturels. Enfin, la **Renouée du Japon** n'a été observée qu'en une seule localité traitée depuis plusieurs années par la brigade verte du syndicat AB. Cèze.

III.3. FAUNE

- Atlas : Cartes 17 à 25 -

III.3.1. Données disponibles au début de l'étude DOCOB (2012)

Voici les espèces citées au Formulaire Standard des Données et au porter à connaissance de la DREAL (1997). Contrairement aux habitats naturels, la liste des espèces citées dans les deux documents est identique :

		NOM COMMUN	NOM LATIN
Mammifères		Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Poissons		Blageon	<i>Leuciscus souffia</i>
		Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
Invertébrés	Libellules	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
		Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
	Coléoptères	Lucane cerf volant	<i>Lucanus cervus</i>
		Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>

Tableau 15 : Espèces listées au FSD et au porté à connaissance



Figure 22 : Cordulie à corps fin (à gauche) et Lucane cerf-volant (à droite)

III.3.2. Présentation synthétique de la richesse faunistique du site d'étude

Dans le porté à connaissance de 1997 et dans le Formulaire Standard des Données, seules 7 espèces inscrites à la Directive « Habitats » sont notées. Compte tenu de la superficie du site d'étude par rapport au périmètre réglementaire tel qu'inscrit au FSD de 2012, la liste d'espèces présentes sur le site se voit donc étoffée. Suite au recueil bibliographique et aux prospections de terrain, cette liste a été mise à jour avec de nombreux ajouts pour chaque groupe.

Toutes les espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » ont fait l'objet d'une fiche descriptive. Des fiches plus simplifiées ont été rédigées pour les espèces de la Directive « Oiseaux », pour les espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats » et pour des espèces à forte valeur patrimoniale.

LES MAMMIFERES

Seul le **Castor d'Europe** est noté dans le FSD. Sa présence était connue sur le site et de nombreux indices de présence ont été notés lors des prospections de 2012. La présence avérée de la **Loutre d'Europe** a été démontrée dans le cadre du diagnostic biologique via le relevé d'épreintes (excréments) le long de la Claysse. Elle était jusqu'alors connue sur la Cèze mais aucune donnée scientifiquement prouvée n'existait sur la Claysse.

Aucune chauve-souris n'était inscrite au FSD du site compte tenu de la surface initiale du site B24 (Marais des Agusas et une petite partie du linéaire de la Claysse à Saint-Sauveur-de-Cruzières). La présence avérée d'un large cortège chiroptérologique a été démontrée avec notamment la présence de 7 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Certaines ont été retrouvées en gîte sur le site d'étude v1 lors des prospections bâties menées en 2012 : le **Petit rhinolophe**, le **Murin à oreilles échancrées**. D'autres ont été contactées par détection acoustique. Il s'agit du **Minioptère de Schreibers**, du **Rhinolophe euryale** et du **Petit/Grand murin**. A noter le contact d'une **Grande Noctule**, espèce très rare en Rhône-Alpes, lors de l'enregistrement réalisé sur le marais des Agusas.

D'autres espèces pas ou peu contactées lors des inventaires DOCOB sont mentionnées par la bibliographie sur le site B24. En effet, de nombreuses cavités naturelles occupées par des chauves-souris se trouvent dans ou à proximité du site. Par exemple, la grotte des Conchettes (Gros pierres) occupée par le **Rhinolophe euryale** en transit printanier et automnal est inscrite à l'inventaire des **gîtes cavernicoles d'intérêt majeur** pour les chiroptères en région Rhône-Alpes (Vincent et Issartel, 2005). Les petits et grands Rhinolophes s'y retrouvent également régulièrement (CEN RA).



Figure 23 : Castor d'Europe, Rhinolophe euryale et Minioptère de Schreibers, Loutre d'Europe

LES INVERTEBRES

Parmi les 4 espèces inscrites au FSD, seules 3 d'entre elles ont été recontactées lors des prospections. Il s'agit de la **Cordulie à corps fin**, du **Lucane Cerf-volant** et du **Grand capricorne**. L'**Agrion de Mercure** a été recherché sur le ruisseau de Fosse à Saint-Sauveur de Cruzières et où deux anciennes observations avaient été consignées. Le passage fin avril 2013, période de reproduction de l'espèce, a été infructueux. Les curages effectués ont modifié les habitats qui ne correspondent plus aux exigences de l'espèce. Des espèces inscrites à l'annexe IV de la directive sont notées telles que la **Magicienne dentelée** et la **Diane**. D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont recensées telles que la **Proserpine**, la **Cétoine bleue**, mais aussi de nombreux **coléoptères endogés endémiques** (*Speotrechus mayeti*, *Diaprysius fagei*, *D. serullazi*, *Bathysciola linderi*) qui se retrouvent dans les cavités naturelles au nord et à l'extrême sud-ouest du périmètre.



Figure 24 : Agrion de Mercure, Diane, Magicienne dentelée

LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

Aucun inventaire spécifique n'était prévu pour ce groupe. Toutefois, les espèces contactées lors des inventaires concernant les autres groupes ont été géoréférencées et une cartographie non exhaustive a été réalisée.

A noter qu'aucun amphibien n'est inscrit au porter à connaissances de 1997. Toutefois, 3 espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats » ont été relevées en plusieurs points du site : l'**Alyte accoucheur**, la **Rainette méridionale** et le **Crapaud calamite**, les D'autres espèces de portée nationale sont présentes comme **Pélodyte ponctué**, la **Salamandre tachetée** et le **Triton palmé**. Ces espèces n'ont pas fait l'objet de fiches spécifiques.

Le **Lézard ocellé**, le **Lézard catalan** et le **Seps strié** ont également été contactés. D'autres espèces telles que le **Lézard vert** (annexe IV), la **Couleuvre vipérine** et la **Couleuvre à collier** font l'objet de relevés épars.



Figure 25 : Crapaud calamite, Lézard ocellé, Pélodyte ponctué

LES POISSONS

Les peuplements de la zone d'étude sont un mélange d'espèces appartenant à différents niveaux typologiques. Les deux espèces inscrites au FSD sont le **Blageon** et le **Barbeau méridional**. Deux espèces supplémentaires ont été identifiées lors des pêches électriques. Il s'agit du **Chabot commun** et du **Toxostome**. Ces 4 espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive habitats et ont fait l'objet de fiches descriptives.

Le **Blageon** est cantonné au cours de la **Clayse** ; Le **Chabot**, qui semble sur la zone d'étude hors de son *preferendum* d'habitat, n'est également présent qu'au niveau **de la Clayse** ;

La répartition du **Barbeau méridional** est limitée au cours principal du **Rieussec** cours d'eau intégré au bassin versant de l'Ardèche.

Le **Toxostome** a été contacté sur la **Clayse**, le **Gramenet** et le **Clos du blanc**.

L'**Ecrevisse à pieds blancs** n'a pas été observée lors des inventaires. D'après les données bibliographiques et les nombreuses rencontres avec les habitants de Saint-André-de-Cruzières et Saint-Sauveur-de-Cruzières, cette espèce était présente sur la Clayse jusque dans les années 90.

Deux espèces capturées sont considérées comme susceptibles d'entraîner des déséquilibres écologiques. Il s'agit d'une espèce **piscicole**, la **Perche soleil**, et d'une espèce astacicole, l'**Ecrevisse américaine** dans la Clayse.

LES OISEAUX

Le site ayant été désigné pour la présence d'espèces et d'habitats de la Directive « Habitats-Faune-Flore », aucun oiseau n'est inscrit au FSD. Toutefois, plusieurs espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ont été contactées lors de la journée de reconnaissance de terrain : l'**Alouette lulu**, le **Pipit rousseline**, le **Bruant ortolan**, le **Faucon pèlerin**, l'**Engoulevent d'Europe**, etc. D'autres espèces non inscrites à la Directive mais de forte valeur patrimoniale sont présentes : **Pie-grièche à tête rousse**, **Moineau soulcie**, **Effraie des clochers**, etc.

Le site s'inscrit dans le couloir migratoire de la vallée du Rhône associé à l'influence du piémont cévennois. Le transit migratoire est de ce fait remarquable. Lors des flux migratoires, de nombreuses espèces sont contactées telle que : **Milan royal**, **Grue cendrée**, **Hirondelles**, **Martinet noir**, **Bondrée apivore**, etc.



Figure 26 : Milan royal, Effraie des clochers, Pipit rousseline

III.3.3. Mammifères (hors chauves-souris)

- Atlas : Carte 20 -

III.3.3.1 Présentation générale

L'Ardèche compte 73 espèces de mammifères dont 54 protégées ou reconnues comme rares (dont 32 protégées nationalement). Les informations bibliographiques concernant les mammifères ont été récoltées grâce à la participation des organismes sollicités, à l'aide des différents rapports d'étude disponibles mais aussi avec l'aide de naturalistes locaux (comme Charles FAUGIER et Gérard ISSARTEL notamment). A partir de ces données et du recueil bibliographique ainsi établi, les inventaires de terrain ont été programmés. L'espèce recherchée principalement est le Castor d'Europe, sans oublier les éventuels indices de présence de la Loutre d'Europe, présente à l'aval sur la Cèze. La méthodologie d'inventaire a donc été axée sur cette espèce de l'Annexe II de la Directive « Habitats ».

III.3.3.2 Méthodologie d'inventaire

LES CASTOR D'EUROPE

Trois journées de terrain ont été réalisées pour rechercher les indices de présence du Castor d'Europe. L'objectif de ces inventaires était de caractériser la présence ou l'absence de l'espèce sur les cours d'eau présents sur le site d'étude.

Contrairement à de nombreux mammifères nocturnes particulièrement discrets, l'activité du Castor d'Europe est matérialisée par une multitude d'indices de présence et de traces que l'espèce laisse sur le sol, dans l'eau ou encore sur les berges des cours d'eau exploités (barrages, chantiers de coupe, réfectoires, ...). En ce qui concerne son régime alimentaire, cette espèce strictement végétarienne présente la particularité de se nourrir essentiellement de ligneux. Les prospections hivernales sont donc les seules envisageables à vaste échelle car l'absence de feuilles facilite le repérage des arbustes et arbres consommés et accroît les distances de visibilité des indices de présence de l'espèce.

L'évaluation du degré d'occupation d'un territoire par le Castor d'Europe requiert le recueil et le recoupement de divers indices de présence. Certains définissent une **présence permanente sur le site**, d'autres, une **présence temporaire**. Chaque indice a une signification biologique (recherche de nourriture, établissement de gîte) ou éthologique (marquage du territoire par dépôt de castoréum). Une des caractéristiques biologiques de l'espèce veut qu'une cellule familiale occupe un certain linéaire de rivière, variable selon les saisons. De plus, les individus immatures non cantonnés évoluent entre les territoires défendus et signalent aussi leur présence par un certain nombre d'indices supplémentaires.

Le tableau ci-contre synthétise ces critères.

Il s'inspire des travaux conduits par l'ONCFS dans le cadre d'une étude conduite sur 8 ans sur la répartition du Castor d'Europe dans le bassin de la Loire et en Bretagne (ONCFS, 2003).

DEGRE DE PRESENCE	NATURE DES INDICES
Présence certaine	Garde-manger Accès de berges et/ou coulées Gîte principal Dépôt de castoréum Barrage entretenu
Présence probable	Bois coupé sur pied Ecorçage sur pied / sur bois coupé / sur racine Réfectoire Griffades ou empreintes Gîte secondaire
Présence douteuse	Cadavre Bois coupé flottant

Des prises de vue des différents habitats et indices de présence de l'espèce ont été effectués durant les prospections.



Figure 27 : Barrages sur le ruisseau de Fosse, à gauche à l'amont et à l'aval de la RD 225 - St-Sauveur-de-Cruzières

LA LOUTRE D'EUROPE

Non inscrite au FSD du périmètre NATURA 2000, la Loutre d'Europe n'a pas bénéficié de prospection de terrain spécifique. Toutefois, lors de l'inventaire du Castor d'Europe, les éventuels indices de présence de loutre ont été recherchés et intégrés à l'analyse. La période optimale d'observation de ces indices est comprise entre octobre et mars, période où l'absence de végétation facilite la recherche mais aussi en raison d'un marquage plus soutenu lors de la saison hivernale.

Les mœurs essentiellement nocturnes de l'espèce contribuent à sa grande discrétion. Sa présence fiable peut être mise en évidence grâce à ses empreintes ou du fait notamment d'épreintes (cf. figure 29) régulièrement déposées sur ou à proximité des ouvrages d'art, sur des supports proéminents situés en berge ou au milieu des cours d'eau. Les autres indices tels que les catiches ou les restes de repas, moins fréquents, peuvent également être notés.

Chaque indice de présence de l'espèce contacté a donc fait l'objet de relevés de terrain, d'une géolocalisation par GPS et d'une restitution cartographique sous SIG.



Figure 28 : Epreinte de Loutre d'Europe et reste de repas (poisson) en bordure de la Claysse – Saint-Sauveur-de-Cruzières

Ce protocole découle de la méthodologie standard préconisée par le Groupe Loutre International de l'UICN (Reuther *et al*, 2000). Il est adapté à nos prospections locales où la stratégie nous conduit à raisonner sur la présence/absence de la loutre sur les cours d'eau inclus dans le périmètre NATURA 2000.

III.3.3.3 Synthèse des mammifères (hors chauves-souris) présentes sur le site

DH II ou IV = Directive Habitats annexe II ou IV

PN = Protection Nationale

Liste rouge locale = Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale locale
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	PN, DH II, IV et V LC	Cours d'eau avec profondeur minimale de 60 cm. Formations boisées rivulaires pour son alimentation Faible pente Absence d'une vitesse permanente élevée du courant	La Claysse : présence de barrages, terriers et de garde-mangers Ruisseaux de Lausettes, Gramenet, Clos du Blanc, Soulas, Condoubrie : présence de bois coupés sur pied Ruisseau de Fosse : affluent de la Claysse	Forte
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	PN, DH II, IV CR	Milieux aquatiques	Présence avérée (épreinte) sur la Claysse à Saint-Sauveur-de-Cruzières	Forte
Genette commune <i>Genetta genetta</i>	PN, DH V LC	Milieux fermés et rocailleux	Sur l'ensemble du site	Modérée
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	PN NT	Il se retrouve dans différents milieux tels que : bocage, prairies, zones agricoles, jardins et secteurs buissonnants	Sur l'ensemble du site	Faible
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	PN LC	Milieux forestiers avec sous-bois dense.	Dans les zones boisées du site	Faible
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	PN CR	Rives des milieux aquatiques. Il est également présent dans les marais et les terres cultivées	Grospierres, Beulieu (données C. FAUGIER PENEL <i>et al</i> 1984)) sur le bassin versant du Chassezac, hors de la zone d'étude	Faible

Tableau 16 : Tableau récapitulatif des espèces de mammifères (hors chauves-souris)

III.3.4. Les chauves-souris

- Atlas : Cartes 17 à 19 -

III.3.4.1 Les cavités naturelles

Pour chaque espèce de chiroptères (et de mammifères d'une manière générale), il convient de considérer que le périmètre fonctionnel (ou rayon d'action) peut varier d'un taxon à l'autre. Ainsi, pour exemple, le Minioptère de Schreibers peut, en moyenne, s'éloigner jusqu'à 35 km de son gîte, le Grand Murin parcourir 15 km pour chasser, etc. Pour ces espèces, les observations faites sur les communes limitrophes à l'aire d'étude doivent donc également être prises en compte au regard de leur besoin fonctionnel.

A ces considérations écologiques vient s'ajouter la mise à disposition d'informations en possession du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (*via* M. ISSARTEL). Les données disponibles concernant la zone d'étude du site Natura 2000 B24 sont très peu nombreuses si l'on s'en tient au strict périmètre d'étude de 2012. En élargissant quelque peu cette recherche à l'ensemble des communes du site, les informations deviennent plus conséquentes. Ainsi, la base de données du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes contient, en 2012, 462 fiches dont 337 font état de la présence de 20 espèces sur le site. 95 se rapportent à des chiroptères indéterminés (mentions au niveau du genre ou d'un groupe d'espèces) et 30 concernent l'absence d'observation lors d'une visite de gîte.

Ces données, associées à celles fournies par M. Charles FAUGIER couvrant la période 1960 – 1995, ont permis de dresser un premier état des lieux de la richesse chiroptérologique des abords du site.

De ces divers éléments ressort une importante diversité pour ce groupe taxonomique avec *a minima* une vingtaine d'espèces recensée sur l'ensemble des communes concernées par le site d'étude. Ceci s'explique par la disponibilité importante de gîtes épigés et hypogés (grottes, arbres sécescents, bâtis, etc.). Les principales cavités connues pour l'accueil de chiroptères sur le site B24 sont l'aven de la Cocalière, la résurgence de la Cotepatière, la grotte du Mas de la Baume, des Conchettes et l'Aiguille de Sampzon. Ces cavités se trouvent à moins de 3 km du site d'étude initial. Elles sont situées de la manière suivante :

AU NORD DU SITE B24

Sur les 40 cavités repertoriées sur la montagne de la Serre, 6 n'ont pas été trouvées et 6 présentent un intérêt pour les chauves-souris (CEN RA 2013). Sur la commune de Grospièrres et sur le versant ouest du col de la Cize se trouvent plusieurs cavités intéressantes (Assiettes, Espatty, By, Conchettes, Aiguille) pour quelques individus isolés ou en petit nombre de différentes espèces (*Rhinolophus*, *Myotis*).



Figure 29 : Paysages karstiques à proximité de l'Aiguille de Sampzon

Deux données sont disponibles dans la seule cavité présente dans le site B24 au niveau du cirque de l'Aiguille de Sampzon. La présence d'un Petit Rhinolophe dans cette cavité est mentionnée par Balazuc en décembre 1946 et une visite effectuée par G. ISSARTEL en avril 2012 a permis d'y noter 4 individus de cette espèce.

Les populations de **Rhinolophe euryale** ont été bouleversées au cours des 50 dernières années. Jusque dans les années 1960, plusieurs sites d'hibernation étaient connus dans le département de l'Ardèche. L'un d'entre eux, détruit en 1964, abritait environ 1000 individus (Faugier et Issartel 1993). En mars 1966, Charles Faugier a observé une colonie de 18 individus dans la grotte des Conchettes. Entre les années 1983 et 1989, aucune observation n'est faite dans le département. La grotte des Conchettes est à nouveau occupée temporairement cette année là par une dizaine d'individus (Faugier et Issartel 1993 *op. cit.*).

Sur le site B24, **la grotte des Conchettes**, connue pour sa population de Rhinolophe euryale en transit printanier et automnal (environ 40 individus) présente un intérêt majeur pour le secteur. Il est fort possible que les individus ici mentionnés exploitent comme habitat de chasse le versant est du col notamment sur la commune de Vagnas. Cette cavité est inscrite à l'inventaire des **gîtes cavernicoles d'intérêt majeur** pour les chiroptères en région Rhône-Alpes (Vincent et Issartel, 2005). Les premières données de Rhinolophe Euryale de la grotte des Conchettes datent de mars 1966 (18 ind.). Seulement 5 gîtes occupés par cette espèce sont recensés dans le département de l'Ardèche en 2012 dont une cavité d'hivernage : Sa proximité avec **la grotte du Dérocs** est à mentionner (10 km à l'ouest des Conchettes). Cette dernière, suivie depuis plus de 20 ans, est un gîte d'hivernage majeur pour cette espèce, avec un effectif maximal atteint en 2008 avec **919 individus**. Afin de préserver la plus grosse colonie d'hibernation de Rhinolophe euryale de Rhône-Alpes, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été pris le 3 décembre 2007 (n°ARR-2007-337-14). Il soumet à autorisation préfectorale l'accès aux grottes du Dérocs et du Louoï entre le 1^{er} novembre et le 15 avril. S'y retrouvent également des populations de petits et grands rhinolophes. De plus, une autre cavité se trouve à proximité de la grotte des Conchettes sur la commune de Berrias-et-Casteljau : **la grotte des Cayres**. Cette cavité est suivie par le CEN RA depuis plusieurs années avec un effectif maximum de Rhinolophe euryale atteint en juillet 2013 avec **800 individus**. En revanche, la population de Grand rhinolophe ne cesse de décroître depuis 1997 (CEN RA 2013).

Les grottes des Conchettes, Cayres et Déroc se trouvent toutes en site Natura 2000 (respectivement : « Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège », « Bois de Païolive » et « Basse vallée du Chassezac, Basse Ardèche urgonienne ») et font l'objet de convention d'usage.

D'autres espèces fréquentent la grotte des Conchettes : Petit et Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées (CORA 2009). Le CEN Rhône-Alpes est gestionnaire du site en partenariat avec la LPO 07 et le Comité départemental de spéléologie Ardèche. Les conclusions de l'état des lieux écologique des populations de chiroptères (CORA 2009) sont les suivantes :

- ➔ Suivi décadaire de la présence de l'espèce pour les périodes avril-mai et septembre-octobre sur deux cycles biologiques ;
- ➔ Limitation de l'accès du public dans le gîte à la seule période comprise entre le 15 novembre et le 15 mars et avec un nombre limité de visite (à définir) ;
- ➔ Etude des territoires de chasse et zones de vol autour du gîte par radiopistage.

A proximité de cette cavité se trouvent l'aven de By et l'aven d'Espatty. Il n'y a pas de conflit d'usage à ce jour. Toutefois, l'aven d'Espatty représente un intérêt en tant que gîte de transit pour le Rhinolophe euryale. Il conviendra de mettre en place des suivis afin d'améliorer les connaissances sur la fréquentation de cette cavité.

Le programme de gestion de 2012/2013 « Vers une gestion concertée de la grotte des Conchettes », en partenariat avec le CEN RA, le CDS 07, la LPO 07 et le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (CERMOSEM) vise à concilier les activités socio-économiques avec la conservation des populations de chauves-souris. Voici les principaux objectifs de ce programme :

- ➔ Construire une véritable concertation avec les spéléologues et sensibiliser le grand public aux enjeux chauves-souris ;
- ➔ Etablir un diagnostic partagé (expertise chauve-souris / fréquentation humaine / concertation / ...)
- ➔ Co-construire des scénarii permettant de concilier la pratique de la spéléologie et la préservation des chauves-souris ;
- ➔ Initier une réflexion pour la définition d'une démarche départementale en faveur de la préservation des populations de chauves-souris.

Dans ce cadre, une étude a été réalisée en 2013 par le CEN RA : Diagnostic territorial et mesures en faveur des chauves-souris cavernicoles sur les communes de Grospierrres et de Beaulieu, C. GARRINEAUD, 2013. Ce stage a permis de croiser les activités présentes sur le territoire avec les enjeux biologiques afin de définir des actions en faveur des chiroptères.

De plus, depuis 2008 est mis en place un suivi de la fréquentation de la cavité des Conchettes. Suite à divers problèmes techniques lié à l'éco-compteur installé, des résultats sont disponibles uniquement sur la période juillet/août 2013 (système de dénombrement au sol par dalle acoustique).

Le bilan de cette étude démontre un faible impact de la fréquentation humaine sur les chauves-souris, certainement due à une démarche concertée des différents acteurs du territoire.

Les principales mesures définies concernent :

L'amélioration de la connaissance

- ➔ Détermination des déplacements du Rhinolophe euryale entre les gîte d'hivernage / de transit / de reproduction ;
- ➔ Recherche des cavités sur la montagne de la Serre par un partenariat chasseurs-spéléologues ;
- ➔ Suivi de la fréquentation des chauves-souris de certaines cavités par les spéléologues ;
- ➔ Mise en place d'une étude sur l'impact des antennes sur les chiroptères.

L'amélioration du milieu naturel

- ➔ Protection des haies ;
- ➔ Etablissement d'une connexion entre deux corridors.

Préconisation de bonnes pratiques

- ➔ Limitation de la fréquentation de la grotte des Conchettes lors de la présence de chauves-souris.

Le plan d'action de ce DOCOB a pris en compte ce travail afin d'assurer une continuité dans la démarche mise en place.

AU SUD-OUEST DU SITE B24

Dans ce secteur, des sites majeurs comme l'aven de la Cocalière et la résurgence de la Cotepatière avec notamment la présence régulière de plusieurs dizaines d'individus en hivernage pour 16 espèces recensées. S'y retrouvent les espèces suivantes : Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Vespère de savi, Minioptère de Schreibers, Grand et/ou Petit Murin, Murin de Daubenton, Murin à oreilles échanquées, Murin de Natterer, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Petit et Grand Rhinolophe, et le Molosse de Cestoni. Des données plus anciennes (1989-1995) fournies par Charles FAUGIER complètent cette liste avec la présence en hiver de quelques individus des espèces suivantes : Oreillard roux et Sérotine commune.

Les effectifs les plus importants sont représentés par le Grand Rhinolophe (cf graphique ci-après). Les plus anciennes données récoltées sur la commune de Saint-André-de-Cruzières datent de 1900 (C. Faugier *comm. pers.*).

De même, la grotte néolithique (Grotte du Mas de la Baume – Saint-André-de-Cruzières) est un site d'hivernage pour le Petit Rhinolophe avec 15 à 20 individus régulièrement dénombrés. La grotte des assiettes (Les Vans/ Berrias-et-Casteljau) est suivie depuis 1998 et représente un site d'hivernage pour le Petit rhinolophe. On notera également que l'on ne dispose d'aucune donnée pour les communes de Bessas, Salavas et Saint-Sauveur-de-Cruzières.



Figure 30 : Secteur de la Cocalière – Saint-André-de-Cruzières

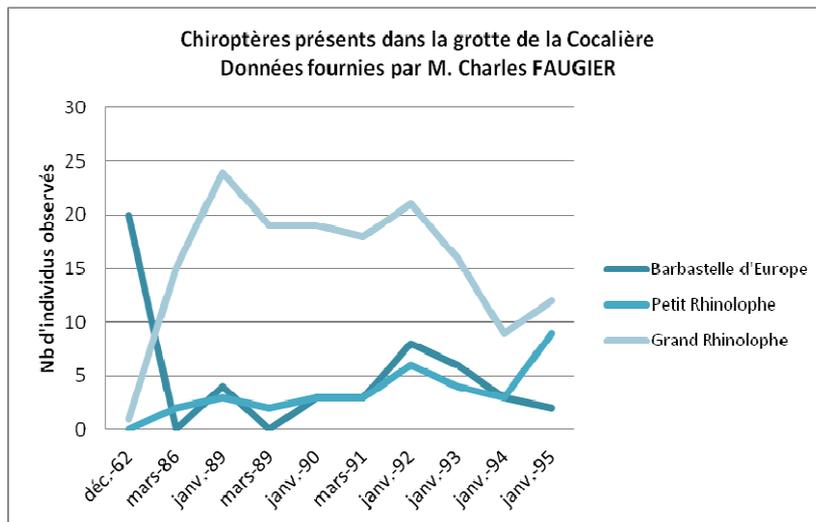


Figure 31 : Principales données historiques de la grotte de la Cocalière – Source : Charles FAUGIER

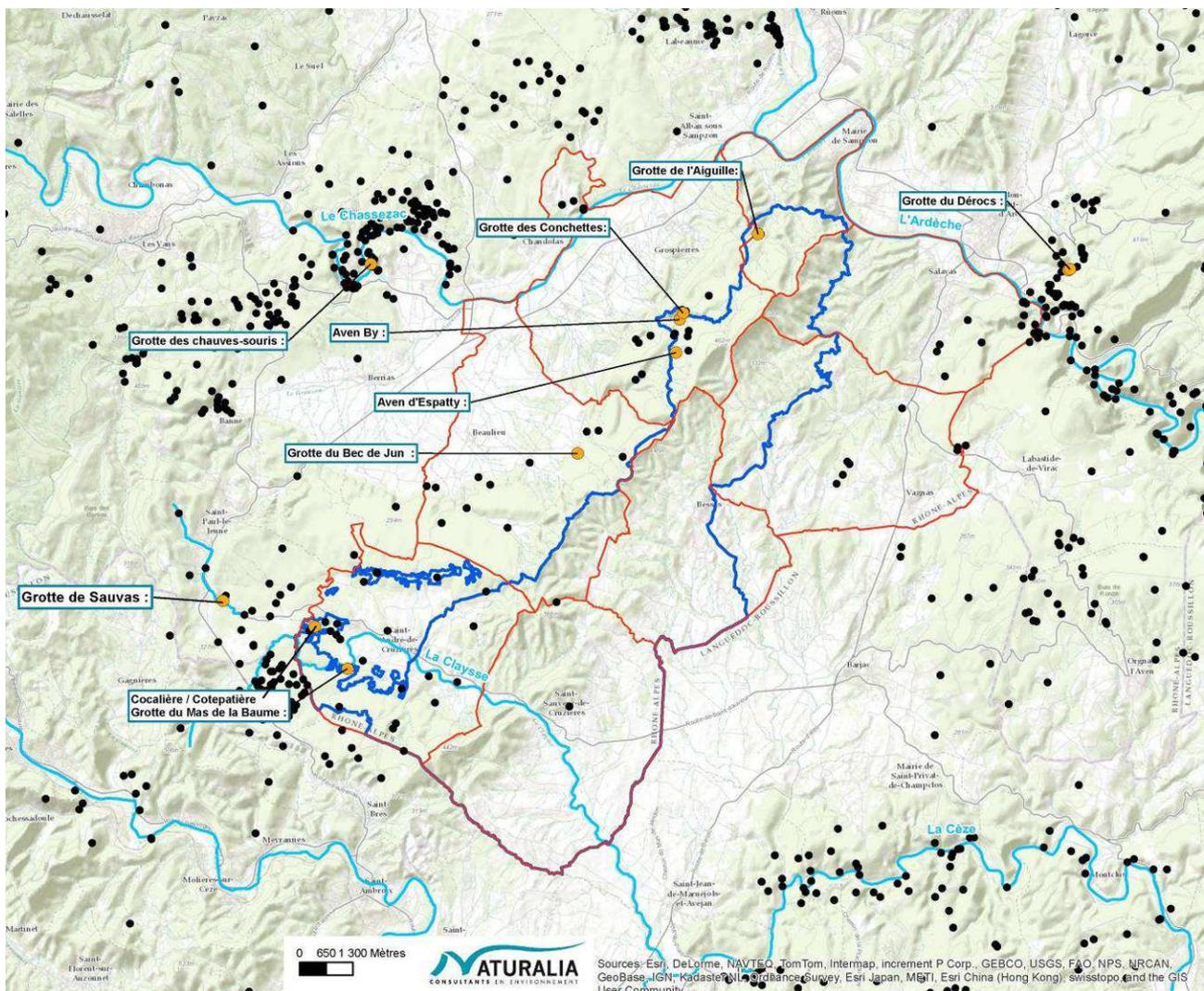


Figure 32 : Localisation des principales cavités naturelles occupées par des chiroptères – GCRA/CEN RA

III.3.4.2 La pollution lumineuse

La carte ci-après permet d'illustrer la particularité de ce site Natura 2000. Il ne comporte que des villages et évite ainsi toute pollution lumineuse. Ce paramètre est important dans l'écologie des Chauves-souris. En effet, la pollution lumineuse peut :

- ➔ Amener à l'abandon d'un gîte ;
- ➔ Modifier les territoires de chasse ;
- ➔ Rupture de corridor écologique ;
- ➔ Etc.

Certaines chauves-souris tolèrent la lumière, voire l'utilise par opportunisme pour chasser (Pipistrelles) alors que d'autres espèces telles que les rhinolophidés sont lucifuges.

A noter sur le site B24 l'absence de pollution lumineuse :

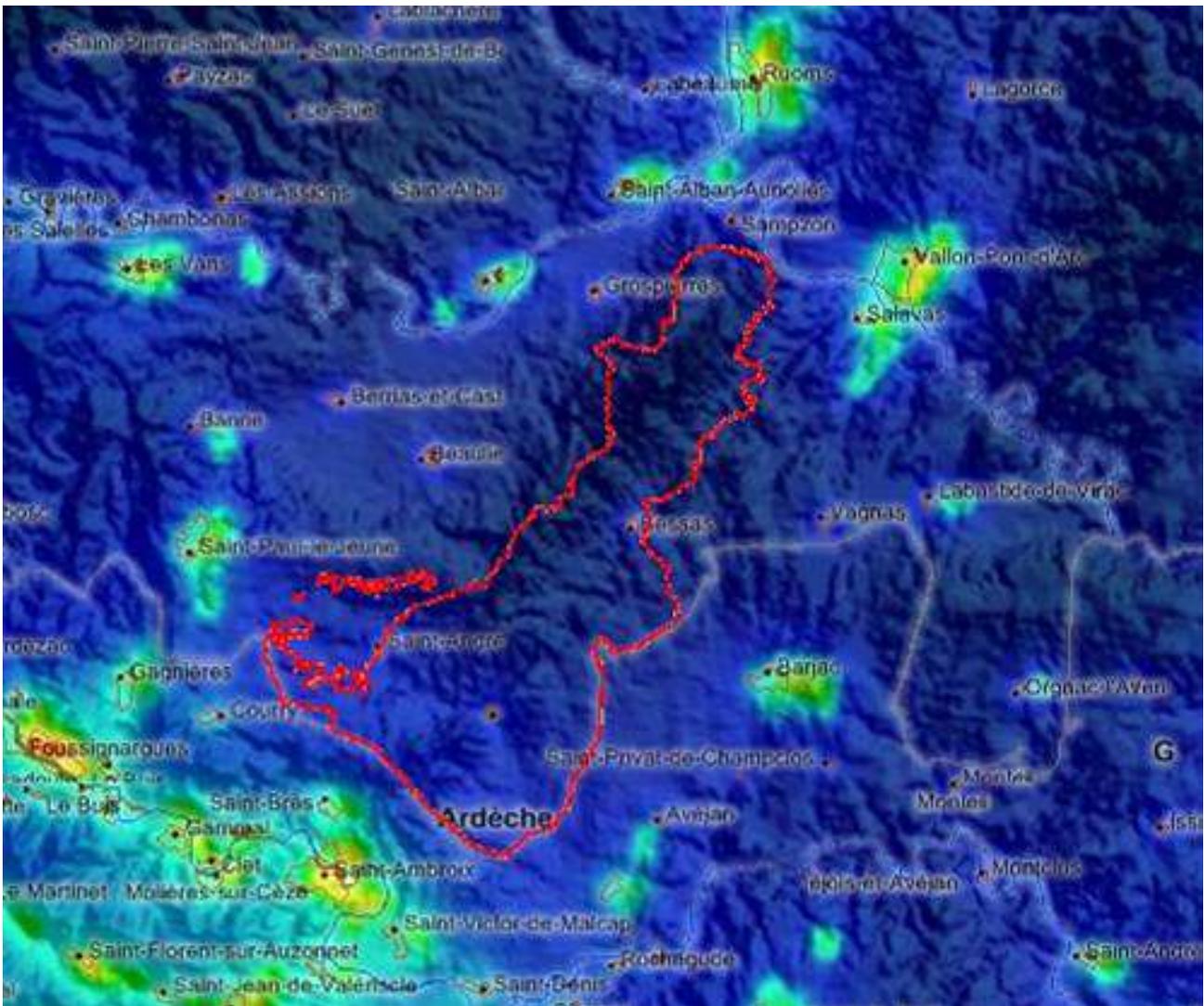


Figure 33 : Carte AVEX de pollution lumineuse - Version ciel ordinaire © AVEX 2011 / Frédéric TAPISSIER

III.3.4.3 Méthodologie d'inventaire

L'effort d'échantillonnage s'est concentré sur plusieurs types de milieu : les milieux aquatiques avec cours d'eau (la Claysse) et ripisylve au sud du site d'étude mais aussi les milieux boisés et rupestres de la Montagne de la Serre. Des sessions d'inventaires de terrain en milieu prairial, aux abords des villes et villages du secteur ainsi que dans le Marais des Agusas ont également été engagées.

La problématique « Chiroptères » est spécifique et réclame une méthodologie pointue pratiquée par des spécialistes. L'étude des chauves-souris, toutes protégées et en majorité en situation vulnérable, est complexe et, pour délivrer des résultats sérieux et valides, doit être assurée par des organismes agréés.

Les campagnes de prospections ont eu lieu en 2012 sur le périmètre d'étude v1. Avant de déterminer les lieux d'emplacement des détecteurs, une analyse paysagère a partir des cartes topographiques IGN et des vues aériennes a permis de :

- évaluer les potentialités d'espèces en présence en fonction de la composition paysagère et de la position biogéographique ;
- évaluer le potentiel de corridors ; ce principe se basant sur l'utilisation préférentielle des chauves-souris des éléments linéaires.

Au regard du nombre de jours prévus pour ce groupe et afin d'assurer une récolte de données la plus exhaustive possible dans le laps de temps imparti, les méthodes choisies ont été les suivantes : **prospection de gîte** en journée et **pose de détecteurs à ultrasons** en période nocturne.

NUITS D'ECOUTES ULTRASONORES COMPLETES

Au regard du nombre de journées prévues pour ce groupe d'espèce, le choix a été fait de déposer des appareils (SM2) permettant d'enregistrer, de manière automatisée, les ultrasons émis par les chauves-souris au cours de la nuit.

Six détecteurs ont été déposés sur les communes de Sampzon, Bessas, Beaulieu, Saint-André-de-Cruzières et Saint-Sauveur-de-Cruzières. Ils ont enregistré les ultrasons émis par les chiroptères du **21 au 23 août 2012**. Le traitement de ces enregistrements sont exposés au point suivant.

Ces nuits d'écoutes ultrasonores complètes ont été réalisées à l'aide d'enregistreurs automatisés Wildlife Acoustics SM2 Bat Detector. Ce détecteur enregistre les ultrasons en sons expansés. L'expansion temporelle est similaire à un enregistrement sur un magnétophone à grande vitesse que l'on rejoue à une vitesse plus lente (x10). Le signal est étiré dans le temps, et il devient alors possible d'entendre des détails du son qui ne seraient pas audibles avec d'autres méthodes. L'expansion temporelle est la seule technique de transformation des ultrasons qui conserve l'ensemble des caractéristiques du signal original. Elle est idéale pour l'analyse acoustique ultérieure (logiciel : Batsound 3.3pro). Les fichiers sonores ainsi obtenus peuvent être réécoutés à volonté.



**Figure 34 : Détecteur automatisé :
SM2 Bat Detector**

RECHERCHE DES GITES EN BATI

Afin de faciliter les recherches et d'obtenir des renseignements plus amples, des « Avis de recherche chiroptères » ont été distribués aux communes concernées par le site NATURA 2000. Sur cet avis était proposé aux particuliers de contacter le bureau d'études en cas de présence de chauves-souris au sein de leur domicile. Quelques communes ont participé à cet échange et ont permis au chiroptérologue, de visiter certains bâtiments communaux. La participation à l'étude de résidents est également à souligner, en nous permettant d'accéder à leurs caves, greniers ou autres parties d'habitations occupées par des chauves-souris.

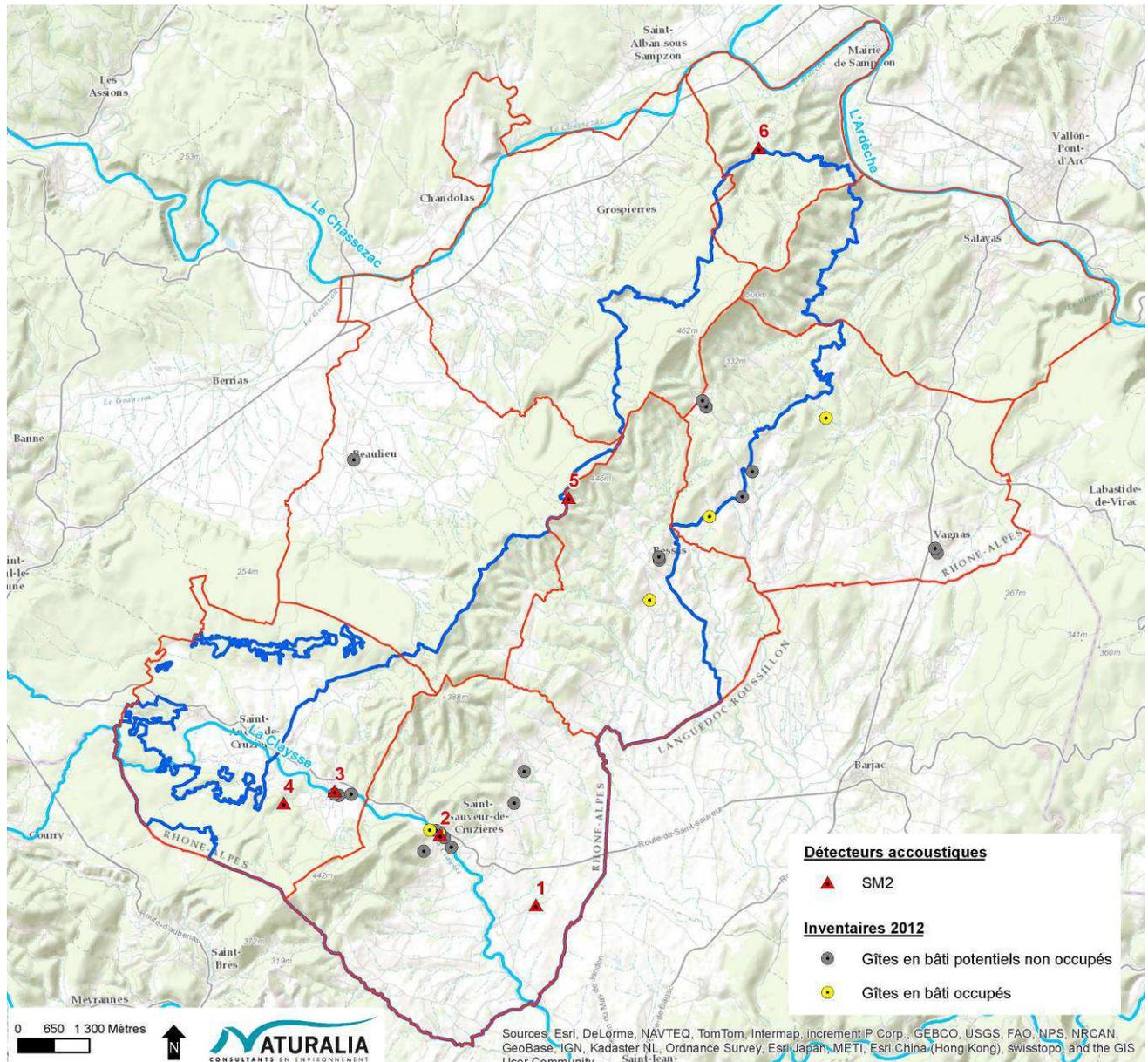


Figure 35 : Localisation des détecteurs à ultrason installés et du patrimoine bâti prospecté

III.3.4.4 Synthèse des résultats d'inventaire

PROSPECTION DE BATI

- Atlas : Carte 19 -

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les bâtiments visités lors des journées d'inventaires réalisées du 21 au 22 août 2012. Les gîtes mis en évidence sur cette période correspondent donc à des gîtes d'estivage pour les chiroptères.

Au total, 22 gîtes potentiels ont été prospectés. Dans 7 d'entre eux, la présence de chiroptères est avérée. Les gîtes principaux se trouvent au sud du site avec notamment le Château de Saint-Sauveur-de-Cruzières et le Moulin de Saint-André-de-Cruzières.

COMMUNES	BATIMENT	OBSERVATIONS	PHOTO
Saint-André-de-Cruzières	Moulin de Piechegru	<u>Dans un interstice, sous le moulin :</u> 1 Murin de Daubenton <u>Partie inoccupée de la maison :</u> 1 Murin à oreilles échancrées 19 Petits rhinolophes <u>Moulin :</u> Plusieurs galettes de guano au sol <u>Cave :</u> 14 Petits rhinolophes	A, B, C et I
	Garage privé	4 petits rhinolophes observés	
Saint-Sauveur-de-Cruzières	Château	<u>Galerie creusée pour pomper l'eau de la source :</u> 2 petits rhinolophes observés Présence en été et hiver (possibilité de Grand rhinolophe en hiver) <u>Ecuries :</u> Présence d'une galerie dans les deux écuries. Une dizaine de Petits rhinolophes <u>Tour :</u> 1 Petit Rhinolophe	D, E et F
	Hameau des Hostes	<u>Dans une cave :</u> 4 Petits Rhinolophes	
Bessas	Cave privée	1 petit rhinolophe	G
Vagnas	Cabanon agricole	Toiture intacte, une fenêtre ajourée, une porte en bois à demi fermée, présence d'une galette de guano sur une étagère à droite de la porte en entrant. Absence de chiroptère mais possibilité de reposoir nocturne.	H
	Maison en ruine	Présence de 2 petits rhinolophes (hors périmètre d'étude)	

Tableau 17 : Liste des bâtis prospectés occupés par des Chiroptères en août 2012



A : Moulin de St-André-de-Cruzières



B : Murin de Daubenton, Sous le moulin de St-André



C : Petit rhinolophe, Cave du moulin de St-André



D : Château de St-Sauveur



E : Galerie d'une source du Château, St-Sauveur



F : Petit Rhinolophe, galerie dans une écurie du Château



G : Petits Rhinolophes, cave du Hameau des Hostes, Bessas



H : Cabanon agricole, reposoir nocturne, Vagnas



I : Traces de guano, moulin de St-André

Figure 36 : Illustrations des gîtes à chauves-souris présents sur le site B24

DETECTIONS ACOUSTIQUES

- Atlas : Carte 18 -

Le tableau ci-dessous rassemble les résultats obtenus suite à l'analyse des sessions d'écoute ultrasonore menées en phase nocturne entre le 21 et 24 août 2012.

COMMUNES	DATES	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	N° DETECTEUR
Saint-Sauveur-de-Cruzières	21 au 22/08/12 (21h-6h)	Marais des Agusas	<p><u>Contacts fréquents :</u> Pipistrelle commune (67), Pipistrelle de Kuhl (53), Pipistrelle pygmée (41), Pipistrelle de Nathusius (11)</p> <p><u>Contacts ponctuels :</u> Grande Noctule, Minioptère de Schreibers, Vespère de Savi</p>	1
		En bordure de La Claysse, en aval d'un guet	<p><u>Contacts fréquents :</u> Murin de Daubenton (28), Pipistrelle commune (430), Pipistrelle de Kuhl (64), Pipistrelle pygmée (87)</p> <p><u>Contacts ponctuels :</u> Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Vespère de Savi, Pipistrelle de Nathusius</p>	
Saint-André-de-Cruzières	22 au 23/08/12 (21h-6h)	Résurgence du Moulin	<p><u>Contacts fréquents :</u> Pipistrelle commune (134), Pipistrelle pygmée (104), Murin à oreilles échancrées (35), Murin de Daubenton (16).</p> <p><u>Contacts ponctuels :</u> Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl</p>	3
		Boisements de chênes blancs au sein d'un vallon, près de la Peyrille	<p><u>Contacts fréquents :</u> Pipistrelle commune (40), Pipistrelle pygmée (29).</p> <p><u>Contacts ponctuels :</u> Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi</p>	
Bessas	23 au 24/08/12 (21h-6h)	Col de la Serre, en bordure de la RD 202	<p><u>Contacts fréquents :</u> Pipistrelle commune (28).</p> <p><u>Contacts ponctuels :</u> Minioptère de Schreibers, Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Petit rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl et pygmée, Vespère de Savi</p>	5
Sampzon	23 au 24/08/12 (21h-6h)	Vallon de l'Aiguille	<p><u>Contacts fréquents :</u> Pipistrelle commune (60)</p> <p><u>Contacts ponctuels :</u> Pipistrelle de Kuhl (7), Barbastelle d'Europe (7), Rhinolophe euryale, Petit/Grand murin, Minioptères de Schreibers, Noctule commune, Petit rhinolophe, Vespère de Savi</p>	6

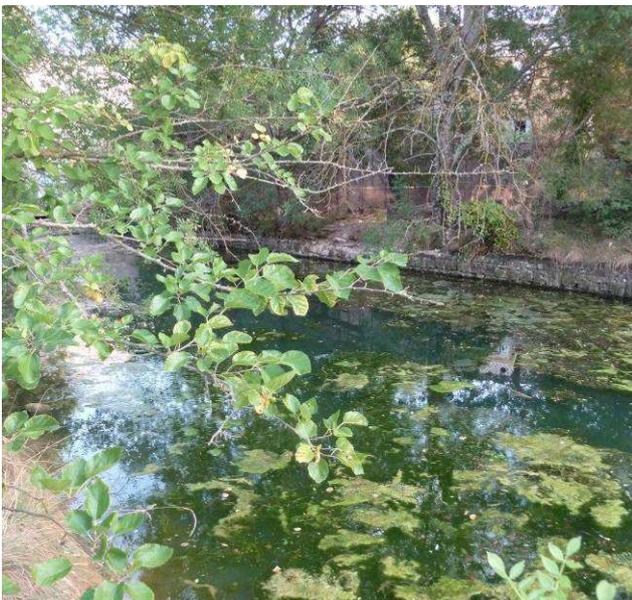
Tableau 18 : Liste des espèces contactées par détection acoustique en août 2012



Détecteur 1 : Marais des Agusas, Saint-Sauveur



Détecteur 2 : La Claysse, Saint-Sauveur



Détecteur 3 : Résurgence du Moulin de Saint-André



Détecteur 4 : Boisements de chênes blancs, Saint-André



Détecteur 5 : Col de la Serre, Bessas



Détecteur 6 : Vallon de l'Aiguille, Sampzon

Figure 37 : Illustrations des biotopes échantillonnés par détection acoustique

Synthèse des espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur le site B24:

Les espèces listées dans le tableau suivant sont toutes protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Les localisations sur site prennent en compte l'ensemble des données bibliographiques.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale locale
RHINOLOPHE EURYALE <i>Rhinolophus euryale</i>	CR	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> La plupart en cavité, souvent en compagnie du Minioptère de Schreibers.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation :</u> Egalement en cavité.</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Chênaie verte et pubescente, vergers, ripisylves, prairies avec lisières arborées ou arbres isolés.</p>	<p><u>Observé en gîte dans des bâtiments</u> Espèce cavernicole</p> <p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Transit printanier et automnal (40ind.) Grotte des Conchettes, aven d'Espatty, Grospierres (Effectifs très importants à proximité avec la grotte de Cayres, Berrias-et-Casteljau et Grotte du Dérocs, Vallon-Pont-d'Arc)</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> 1 contact dans le vallon de l'Aiguille, Sampzon</p>	Très Forte
MURIN A OREILLES ECHANCREES <i>Myotis emarginatus</i>	VU	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> Cavité arboricole, bâti</p> <p><u>Gîtes d'hibernation :</u> Strictement cavernicole en hiver</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Lisières</p>	<p><u>Observé en gîte dans des bâtiments</u> Moulin, St-André-de-Cruzières</p> <p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Aven de Cocalière et résurgence de la Cotepatière, Saint-André-de-Cruzières Grotte des Conchettes, Grospierres</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> Secteur de Peyrille, Bessas Résurgence du moulin, Saint-André-de-Cruzières</p>	Forte

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale locale
PETIT RHINOLOPHE <i>Rhinolophus hipposideros</i>	EN	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> Ils sont généralement dans du bâti : granges, combles, cabanons, caves chaudes.</p> <p><u>Gîtes d’hibernation :</u> Cavités naturelles ou artificielles</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Paysages semi-ouverts, linéaires arborés de type haies agricoles, vignobles</p>	<p><u>Observé en gîte dans des bâtiments</u> Moulin de Saint-André-de-Cruzières Château et une autre habitation de Saint-Sauveur-de-Cruzières Fortement potentiel au hameau de la Vabre, Saint-Sauveur-de-Cruzières Présence dans 2 habitations, Bessas.</p> <p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Grotte de l’Aiguille, Sampzon Grotte des Conchettes / Chastelas, Grospierres Grotte du Mas de la Baume, St-André-de-Cruzières</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> Vallon de l’Aiguille, Sampzon Col de la Serre, Bessas</p>	Forte
GRAND RHINOLOPHE <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	CR	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> Ils sont généralement dans du bâti : granges, combles, cabanons, caves chaudes.</p> <p><u>Gîtes d’hibernation :</u> Cavités naturelles ou artificielles</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Pâtures entourées de haies hautes et denses</p>	<p><u>Observé en gîte dans des bâtiments</u> Potentiel dans le garage d’une habitation, Saint-Sauveur-de-Cruzières Potentiel dans le Château de Saint-Sauveur-de-Cruzières</p> <p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Grotte des Conchettes, By et Espatty, Grospierres Grotte de la Cocalière, Grotte du Mas de la Baume, Saint-André-de-Cruzières</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> aucun</p>	Forte
GRAND/ PETIT MURIN <i>Myotis myotis/blythii</i>	VU	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> Sites épigés secs et chauds (combles, greniers, granges)</p> <p><u>Gîtes d’hibernation :</u> Strictement cavernicole</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Milieux forestiers avec peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chênes, pinède) et prairies, pelouses.</p>	<p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Grotte de la Cocalière, Saint-André-de-Cruzières</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> <i>Grand ou Petit murin (espèces non différenciables sur simple écoutes, nécessité d’identification en main) :</i> Vallon de l’Aiguille, Sampzon</p>	Assez forte

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale locale
BARBASTELLE D'EUROPE <i>Barbastella barbastellus</i>	EN	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> Fissure des bâtiments, des arbres, entrée des grottes.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation :</u> Fissures de falaises, entrée de galeries de mines et grottes, sous les ponts et anciens tunnels ferroviaires.</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Forêt de feuillus avec sous-traites. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce</p>	<p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Grotte de la Cocalière, Grotte du Mas de la Baume, Saint-André-de-Cruzières</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> Vallon de l'Aiguille, Sampzon Marais des Agusas, Saint-Sauveur Aven de la Cocalière et résurgence de la Cotepatière, Saint-André-de-Cruzières</p>	Assez forte
MINIOPTERE DE SCHREIBERS <i>Miniopterus schreibersii</i>	EN	<p><u>Les gîtes de mises bas :</u> Espèce strictement cavernicole.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation :</u> Egalement en cavité.</p> <p><u>Territoire de chasse et/ou de transit</u> Lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres et éclairages urbains</p>	<p><u>Observé en gîte dans des bâtiments :</u> Espèce cavernicole</p> <p><u>Observé en gîte cavernicoles :</u> Observation ponctuelle (CORA : 1994-2001) grotte de la cocalière, St-André. Seule colonie ardéchoise dans la grotte de Meysset, Rompon</p> <p><u>Contacts acoustiques :</u> Vallon de l'Aiguille, Sampzon Col de la Serre et secteur de Peyrille, Bessas Marais des Agusas, Saint-Sauveur Aven de la Cocalière et résurgence de la Cotepatière, St-André-de-Cruzières</p>	Modérée

Tableau 19 : Synthèse des espèces de chauves-souris inscrites aux annexes II et IV de la Directive « Habitats »

Autres espèces présentes sur le site :

Les espèces listées dans le tableau suivant sont toutes protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats ». Leur statut régional est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Observations	Valeur patrimoniale
GRANDE NOCTULE <i>Nyctalus lasiopterus</i>	DD	Essentiellement arboricole mais pas toujours forestière, l'espèce peut également être rencontrée dans des nichoirs ou en fissure rocheuse.	Contact acoustique en 2012 au Marais des Agusas, Saint-Sauveur-de-Cruzières Très rare en Rhône-Alpes	Forte
PIPISTRELLE DE NATHUSIUS <i>Pipistrellus nathusii</i>	DD	Espèce typiquement migratrice et arboricole, ses terrains de chasse se situent dans les forêts et en bordure, souvent près de l'eau (Dietz et al., 2009).	Contactée en 2012 en bordure de la Cloyse à une seule reprise en août 2012. Il pourrait s'agir d'un migrateur automnal précoce ou printanier tardif L'espèce est notée par le GCRA* sur les communes de Grospièrres et Salavas.	Faible
MOLOSSE DE CESTONI <i>Tadarida teniotis</i>	LC	Habitant typique des zones méditerranéennes, du niveau de la mer jusqu'à 2 000 m d'altitude. Gîte en falaise ou en bâti (pont, château...).	Contactée à trois reprises à hauteur du Col de la Serre, Bessas en 2012 L'espèce exploite très vraisemblablement les secteurs rupestres du site Natura 2000 pour son gîte. L'espèce est notée par GCRA (au détecteur d'ultrasons) Grospièrres, Salavas et Vagnas.	Faible
NOCTULE COMMUNE <i>Nyctalus noctula</i>	DD	Elle loge essentiellement dans des cavités arboricoles (ripisylve, chênaie, hêtraie...) Elle utilise aussi parfois le bâti et les cavités karstiques comme gîte. Il s'agit également d'une véritable migratrice pouvant parcourir plus de 1000 km pour rejoindre ses quartiers d'hiver (Dietz et al., 2009).	1 contact dans le vallon de l'Aiguille, Sampzon L'espèce est également notée par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur la commune de Saint-André-de-Cruzières.	Faible

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Observations	Valeur patrimoniale
MURIN DE DAUBENTON <i>Myotis daubentonii</i>	LC	Espèce principalement liée aux zones aquatiques, dont les gîtes de reproduction sont principalement situés dans les cavités arboricoles, les fissures en voûte ou joints de dilatation des ponts (Dietz et <i>al.</i> , 2009).	Sur la Claysse et en bordure du cours d'eau à hauteur des communes de St-Sauveur et St-André-de-Cruzières Col de la Serre, Bessas	Faible
PIPISTRELLE COMMUNE <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	Ses habitats sont très variés, allant des villages, aux campagnes jusqu'en altitude. Elle apprécie la proximité de l'eau.	Contactée sur l'ensemble des communes	Faible
PIPISTRELLE PYGMÉE <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	-	Habitats forestiers, ripisylves	Contactée sur l'ensemble des communes. Les contacts sont plus nombreux en milieu ripisylvatiques qu'en altitude.	Faible
PIPISTRELLE DE KUHLL <i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	Synanthropique comme la Pipistrelle commune, elle gîte facilement dans les maisons et les ouvrages d'art.	Contactée sur l'ensemble des communes. Les contacts sont plus nombreux en milieu ripisylvatiques et au marais des Agusas, Saint-Sauveur-de-Cruzières.	Faible
VESPERE DE SAVI <i>Hypsugo savii</i>	NT	Ses habitats sont en général situés dans les zones karstiques, de la plupart des biotopes méditerranéens dans lesquels il gîte.	L'ensemble du site Natura 2000 semble être exploité par l'espèce en chasse et/ou en transit dans des effectifs restreints (max. 3 contacts recensés par nuit). L'espèce est également notée par le GCRA sur les communes de Saint-André-de-Cruzières, Grospierres et Salavas.	Faible

Tableau 20 : Synthèse des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats »



PETIT RHINOLOPHE



MURIN A OREILLES ECHANCREES



GRAND RHINOLOPHE



VESPERE DE SAVI



BARBASTELLE D'EUROPE



PIPISTRELLE DE KUHL

Figure 38 : Illustrations des espèces de chiroptères présentes sur le site

III.3.5. Les poissons

- Atlas : Cartes 24 et 25 -

Crédit photo pour cette partie : Maison Régionale de l'Eau – Olivier CAGAN

III.3.5.1 Présentation générale

L'analyse bibliographique préalable aux inventaires a permis d'établir un premier état des lieux des populations piscicoles. La majorité des données étant considérée comme ancienne, il a été décidé de réaliser à nouveau des inventaires sur des tronçons auparavant investigués. Cette nécessité était également dictée par la faible superficie du périmètre et par un réseau hydrographique limité.

Le choix des espèces a été réalisé en privilégiant les espèces inscrites aux annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». La démarche Natura 2000 définit la population relative par la taille et la densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). Toutes les espèces patrimoniales présentes sur le site ont été retenues qu'elles soient codées A (site remarquable pour cette espèce (15 à 100%)), B (site très important pour cette espèce (2 à 15%)), C (site important pour cette espèce (inférieur à 2%) ou D (espèce présente mais non significative).

Les deux espèces de poissons présentes dans le Formulaire Standard de Données sont : le **Blageon** et le **Barbeau méridional**. Le site est considéré comme important pour ces deux espèces (inférieure à 2% des populations totales).

Le **Barbeau méridional** est inscrit aux annexes II et V de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et à l'annexe III de la Convention de Berne. Il est classé « rare » dans la Liste Rouge Nationale et protégée au niveau national en France (art. 1^{er}).

Le **Blageon** est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et à l'annexe III de la Convention de Berne. Au niveau national, ce poisson est considéré comme « rare » dans la Liste Rouge Nationale.

III.3.5.2 Méthodologie d'inventaire

Les prospections ont été effectuées au niveau de l'unité spatiale de la station, qui est définie par ses caractéristiques d'écoulement et d'habitat. Elle est longue en moyenne de cinq et sept fois sa largeur, et est prospectée sur l'ensemble de son linéaire qui peut varier selon la configuration et l'abondance de poissons.

Chaque station fait par ailleurs l'objet d'une description précise, comprenant notamment des caractéristiques géomorphologiques telles que :

- ✓ la succession des différents faciès d'écoulement ;
- ✓ l'estimation des paramètres constituant l'habitat physique : description des éléments granulométriques dominants et accessoires du substrat, évaluation de la vitesse du courant et de la hauteur d'eau dominante, ainsi que de la largeur du lit mouillé ;
- ✓ la continuité écologique, qui intégrera l'inventaire des éventuels obstacles, naturels ou artificiels, à la libre circulation piscicole ;
- ✓ l'état des berges (pente, nature...) et de la ripisylve (largeur de la bande, ombrage, état sanitaire, âge...);
- ✓ tout autre élément ponctuel pouvant influencer le diagnostic (affluents, enrochements, rejets ponctuels, annexes hydrauliques, ripisylve...).

Le choix des **8 stations d'inventaires** a été soumis aux différents gestionnaires du milieu aquatique (ONEMA, fédération de pêche, AB Cèze) pour d'éventuelles remarques. Les prospections ont ensuite été programmées le 19 et 20 juin 2012.

Les stations retenues pour l'élaboration de la base de données piscicoles sont localisées sur la figure 34. La numérotation des stations est croissante en allant vers l'aval.

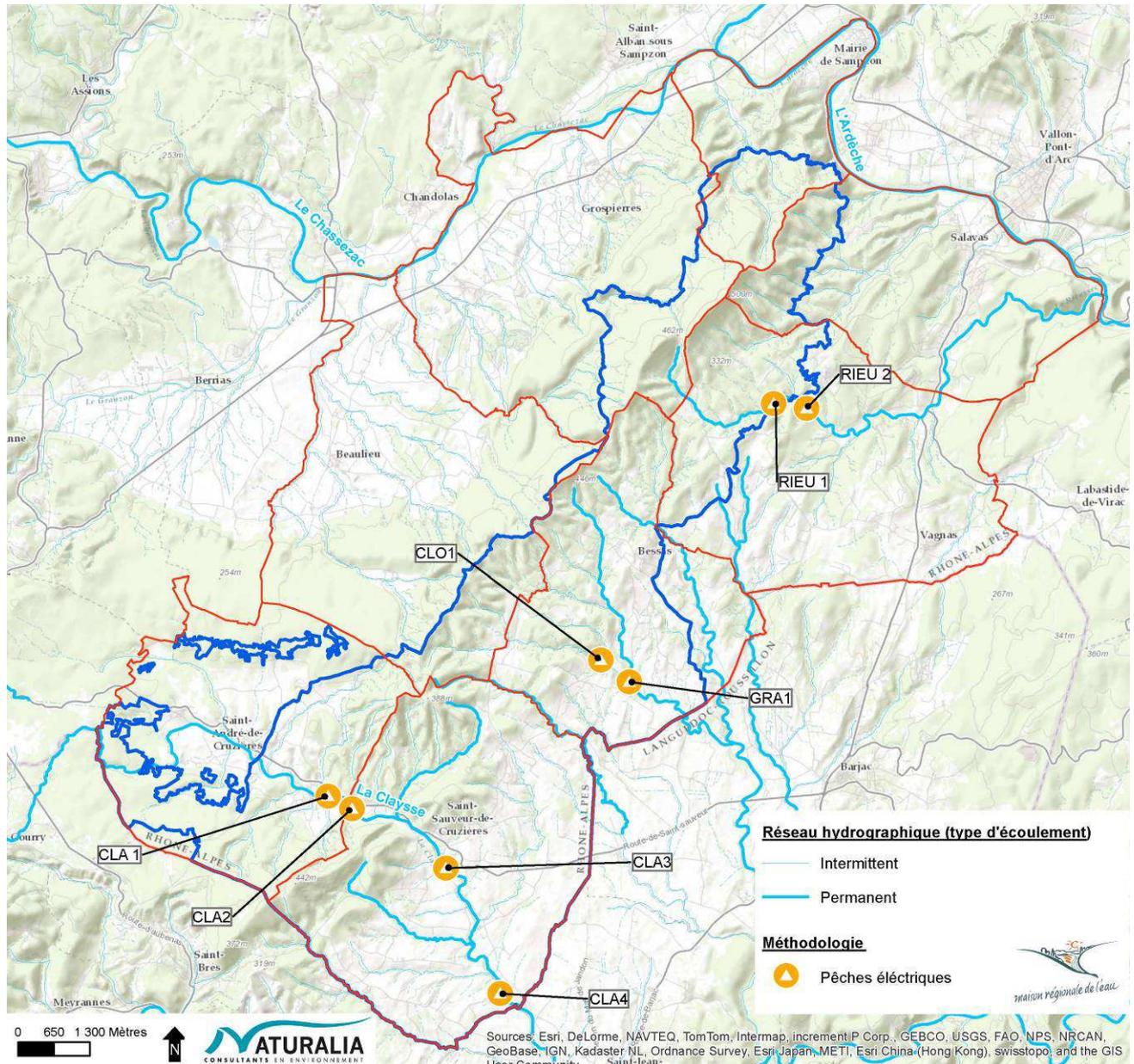


Figure 39 : Localisation des stations d'échantillonnage – Source Maison Régionale de l'Eau

La technique d'échantillonnage à l'électricité est la suivante :

Les inventaires poissons ont été réalisés par pêches électriques à partir d'un appareil portable thermique de marque EFKO et de puissance 1 500 W.

Le groupe électrogène thermique portable génère un courant électrique réglable selon des conditions de pêche (conductivité de l'eau, profondeur moyenne...). Une masse fixe, faisant office de cathode, est immergée au niveau de la station, et une anode constituée d'un anneau métallique fixé au bout d'une perche est manipulée par un opérateur qui la déplace de façon systématique d'aval à l'amont.

Il se crée alors un champ électrique entre les deux pôles (anode et cathode). Tous les poissons qui vont le couper vont se diriger en nage forcée vers le pôle + (galvanotaxie). Plus ils s'en rapprochent, plus ils éprouvent l'effet du courant électrique jusqu'à subir la galvanonarcose. Ils sont alors capturés à l'épuisette et stockés dans des bacs de repos.

Chaque capture d'espèce patrimoniale a été géoréférencée. Les individus sont alors identifiés, mesurés au millimètre près, pesés au gramme près puis remis à l'eau dans les meilleures conditions.

Les inventaires piscicoles se font sur la base d'un seul passage et sont donc de type qualitatif. En effet, l'absence de plusieurs passages ne permet pas l'utilisation des méthodes classiques d'estimation de densité et de biomasse (De Lury, Carl & Strub).



Figure 40 : Pêches électriques sur la Claysse et matériels employés

Cette technique est particulièrement adaptée à la recherche d'espèces protégées, rares et/ou menacées sur des tronçons où leur présence est suspectée. Elle permet de caractériser assez rapidement l'ensemble des espèces présentes, en prospectant plusieurs habitats différents.

III.3.5.3 Présentation des stations d'étude

CLAYSSE : CLA1

Le tronçon échantillonné mesure environ 50 m de longueur. L'écoulement est globalement peu lotique, et le lit du cours d'eau est très incisé, signe d'un déficit chronique de matériaux sédimentaires. Les faciès d'écoulement correspondent globalement à une succession de chenaux lotiques et de plats courants.

A noter que la tête de la mouille située en aval a également été prospectée. C'est à ce niveau d'ailleurs que la largeur du lit mouillé (entre 7 et 8 m) et la hauteur d'eau (environ 40 cm) sont les plus importantes, et que les abris sous berges sont les plus nombreux.



Figure 41 : Développement d'algues vertes filamenteuses

Au niveau de la succession chenal lotique / plat courant, la largeur du lit mouillé varie entre 1,5 m (chenal lotique) et 5 m (plat courant). Les éléments granulométriques constitutifs du substrat sont globalement variés, et s'échelonnent du caillou fin à la pierre fine.

On observe un colmatage important du substrat, excepté dans le chenal lotique, ce qui diminue largement la capacité d'accueil de l'habitat physique, ainsi qu'un fort développement algal, notamment au niveau de la mouille, où l'écoulement ralentit et la température de l'eau augmente.

Ce développement d'algues vertes peut être mis en relation avec l'absence d'ombrage dû à la ripisylve, celle-ci étant très clairsemée et herbacée.

A noter que cette station d'inventaire est située à l'aval d'un pont busé faisant obstacle à l'écoulement, difficilement franchissable à la montaison comme à la dévalaison.

CLAYSSE : CLA2

La station, qui mesure environ 70 m de long, est située en aval d'un passage à gué, au niveau duquel plusieurs embâcles ligneux peuvent se former. L'écoulement est globalement lent, et les faciès sont dominés par un long plat lent (environ 55 m) au niveau duquel la largeur du lit mouillé est comprise entre 5 et 8 m.

Le cours d'eau a largement érodé la berge située en rive droite, procurant ainsi de très bons abris sous berge où les chevelus racinaires sont nombreux. La hauteur d'eau y est alors d'environ 70 cm, tandis qu'en rive gauche, elle ne dépasse pas 20 cm.

La partie amont du secteur correspond à une succession de faciès d'écoulement de type radier / chenal lotique, où la hauteur d'eau est très limitante. La granulométrie du substrat est peu grossière, mais celui-ci est très colmaté par les matières fines déposées.

Aucun développement algal n'a été constaté, et ce en rapport très vraisemblablement avec l'ombrage procuré par une ripisylve plus dense et plus arborescente qu'à la station précédente.



Figure 42 : CLA2 - Abris sous berge, en rive droite



Figure 43 : CLA2 - Faible hauteur d'eau sur le radier

CLAYSSE : CLA3

La station CLA3, longue d'environ 70 m, est située en amont du rejet de la station d'épuration de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Le secteur est très lentique et les faciès d'écoulement correspondent à une succession de longues mouilles et de courts radiers.

La largeur du lit mouillé varie entre 6 et 9m, et la profondeur est importante au niveau de la mouille (maximum 1,6 m), ce qui diminue notablement l'efficacité de pêche. Les embâcles ligneux sont nombreux et constituent un excellent habitat pour les différentes espèces piscicoles.

Le lit du cours d'eau est très incisé, ce qui procure de nombreux abris sous berge, mais le déficit de matériaux sédimentaires entraîne l'affleurement au niveau de plusieurs zones du substratum rocheux, ce qui est largement défavorable au peuplement piscicole.

Au niveau du radier, la granulométrie est plus grossière, mais observe également quelques taches de graviers. Globalement, le colmatage du substrat est important sur l'ensemble de la station.



Figure 44 : CLA3 - Ambiance lentique



Figure 45 : CLA3 - Embâcle au niveau de la mouille

CLAYSSE : CLA4

La station CLA4 mesure environ 85 m de long. Elle est située en bordure du site, au niveau d'un secteur très aménagé où la ripisylve est clairsemée mais joue malgré tout son rôle d'ombrage sur le cours d'eau, grâce à des essences arborescentes à la frondaison fournie.

La station correspond globalement à un secteur lent (mouille et plat lent) et profond (maximum 1,8 m) riche en abris sous berges, où la granulométrie du substrat est globalement fine (caillou fin). Il lui succède un secteur plus rapide (radier et chenal lotique) et moins large (4 m en moyenne), où la hauteur d'eau est faible (environ 20 cm), ce qui limite les abris sous berges.



Figure 46 : CLA4 - Secteur lent, profond et bien ombragé

Ce secteur constitue le plus incisé de la zone d'étude, et le substratum est fréquemment apparent, dans le chenal central ou en bordure (figures ci-après)

Le substrat est grossier et très colmaté, malgré quelques taches de graviers. Le développement épilithique est assez important, ce qui peut être une conséquence des rejets de la station d'épuration, et quelques tâches de bryophytes ont pu être observées. Elles constituent un habitat à forte biogénicité, notamment pour le compartiment macrobenthique, mais nombre d'entre elles étaient alors exondées, signe d'un réel déficit hydrique.



Figure 47 : Marques d'incision du lit



Figure 48 : Substratum apparent

CLOS DU BLANC : CLO1

Cette station est située sur le ruisseau du Clos du Blanc, qui constitue lors de sa confluence avec le ruisseau des Lauzettes le ruisseau de Gramenet à proprement parlé. Elle est longue d'environ 60 m.

La station est située à l'amont immédiat d'une zone de trop grande profondeur, influencée par le pont de la RD 255. Le cours d'eau s'écoule alors très lentement sur un socle argileux, et la largeur du lit mouillé est d'environ 2 m.

Les éléments granulométriques sont rares et peu grossiers, et recouverts d'algues vertes filamenteuses.

Le lit est très encombré par une végétation arbustive (muriers, ronciers) qui peine à procurer quelques ombrages. Les abris sous berges sont peu abondants.



Figure 49 : Morphologie générale de la station CLO1

GRAMENET : GRA1

La station est longue d'une cinquantaine de mètres et mesure cinq mètres de largeur en moyenne. Elle correspond globalement à une grande mouille peu profonde (60 cm de hauteur d'eau maximum) au niveau de laquelle l'écoulement est quasiment nul et la largeur du lit mouillé peut atteindre neuf mètres.

Le substrat est essentiellement constitué d'argile, ce qui diminue fortement la capacité d'accueil de la station, notamment pour le compartiment macrobenthique. Mais de nombreux hydrophytes ainsi que des branches de cannes de Provence immergées procurent quelques abris pour le compartiment piscicole.



Figure 50 : Substrat argileux et hydrophytes abondants à la station GRA1

La ripisylve est arbustive et fournie, mais n'assure pas son rôle d'ombrage pour le cours d'eau, à l'exception de quelques saules. Ainsi, la combinaison d'un écoulement quasi-nul et d'une absence d'ombrage entraîne une thermie très contraignante pour les organismes aquatiques. A noter en amont de la station, la présence d'un obstacle naturel de type cascade infranchissable à la montaison. En aval de la station, l'écoulement se perd parmi les spermaphytes émergents.

RIEUSSEC : RIEU1

La station correspond à une unique vasque en pied de cascade en escalier, au niveau duquel un très léger suintement est visible. Les dimensions de cette vasque sont : trois mètres de largeur sur quatre mètres de longueur. La profondeur maximale est de 70 cm.

L'écoulement y est nul et le substrat est essentiellement constitué par la dalle calcaire affleurante.

Quelques éléments granulométriques plus fins (pierres fines, cailloux fins) sont également visibles, de mêmes que des taches de litière.



Figure 51 : Vasque constituant la station RIEU1

RIEUSSEC : RIEU2

La station, d'une longueur d'environ 60 m, est constituée d'une succession de faciès de type fosse de dissipation, entre des cascades de hauteur de chutes variables, la grande majorité étant infranchissable à la montaison comme à la dévalaison, notamment en raison du faible filet d'eau. La profondeur varie globalement entre 10 et 40 cm.

Le lit est très encrouté en raison du contexte géologique calcaire, et le substrat est essentiellement constitué par la dalle affleurante. Les autres éléments granulométriques sont de type grossier (blocs, pierres grossières), et le peu de litière présente semble avoir du mal à se décomposer en raison de sa calcarisation.

Le lit est également très incisé, et les abris sous berge sont inexistantes, de même que l'ombrage procuré par la ripisylve essentiellement herbacée. Le peu de caches observées sont situées au niveau de la première fosse, où la profondeur est la plus importante (70 cm).



**Figure 52 : a) Succession de cascades
b) Encroutement du substrat**

III.3.5.4 Résultats

L'ensemble des prospections correspondent à des sondages piscicoles, c'est-à-dire qu'un seul passage a été réalisé à chaque fois. Ce protocole ne permet pas de calculer l'estimation de la densité du peuplement, et les résultats sont fournis en termes de présence/absence. Dans le tableau suivant, le chiffre 1 correspond à la présence de l'espèce, l'absence étant notifiée par une case grisée.

Cours deau	Claysse				Clos du Blanc	Gramenet	Rieussec	
Nom de la station	CLA1	CLA2	CLA3	CLA4	CLO1	GRA1	RIEU1	RIEU2
Commune	Saint-Andre-de-cruzieres	Saint-André/St-sauveur	Saint-Sauveur-de-cruzieres		Bessas	Bessas	Vagnas	
Localisation	Moulin de Piechegru	Gué	Amont STEP	Le Moulinet	Pont de la RD255	Mas de Gramenet	Aval les Pourrières	Mas de la Rude
X_L2	751 204	751 637	753 349	754 353	756 126	756 646	759 222	759 814
Y_L2	1 924 604	1 924 378	1 923 308	1 921 021	1 927 136	1 926 740	1 931 837	1 931 750
Date	18/06/12	18/06/12	18/06/12	19/06/12	19/06/12	19/06/12	19/06/12	19/06/12
Longueur station (m)	70	50	75	80	60	45	5	60
Largeur moyenne (m)	6	7	7	8	2	6	5	3
Barbeau méridional							1	1
Barbeau fluviatile				1				
Blageon	1	1	1	1				
Carassin	1	1						
Chabot	1	1		1				
Chevaine	1		1	1	1	1		1
Gardon			1					
Goujon	1	1						
Loche franche		1	1	1		1		
Perche soleil			1	1		1		
Spirin			1		1			
Tanche			1					
Toxostome	1	1	1		1	1		
Vairon	1	1	1	1	1	1		1
Richesse spécifique	7	7	9	7	5	5	1	3

Tableau 21 : Résultats des prospections piscicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000

III.3.5.5 Richesse spécifique des stations échantillonnées

La richesse spécifique correspond au nombre total d'espèces. La figure suivante récapitule cette valeur au niveau des différentes stations échantillonnées.

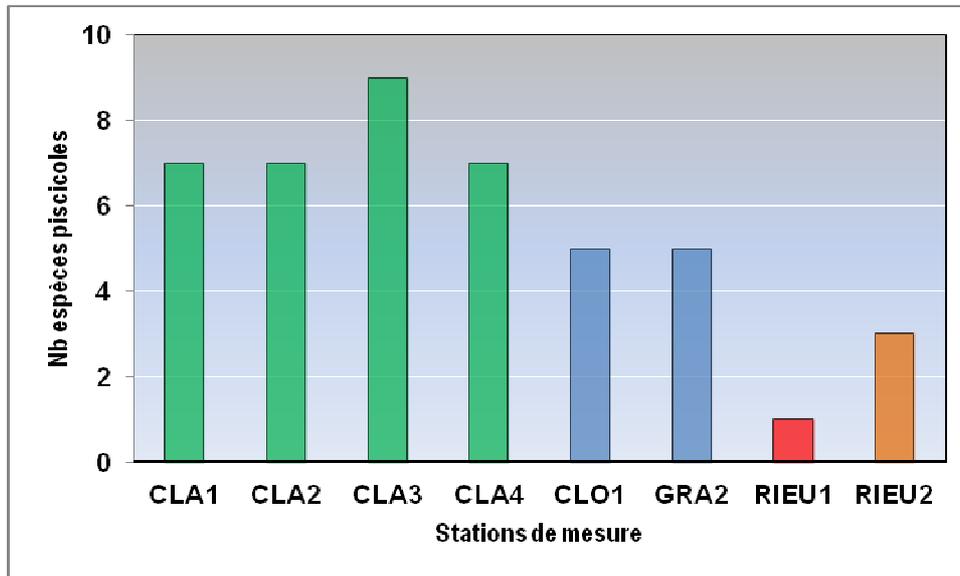


Figure 53 : Richesse spécifique des différentes stations

Les valeurs de richesse spécifique s'échelonnent de 1 à 9, avec une moyenne de 6 espèces contactées par station, ce qui correspond à des valeurs moyennes mais en accord avec le niveau typologique des cours d'eau de la zone d'étude. Toutes les stations prospectées possédaient un peuplement piscicole.

RICHESSSE SPECIFIQUE IMPORTANTE

Le cours d'eau possédant **la plus grande richesse** spécifique est **la Claysse** avec un minimum de **7 espèces** piscicoles. La station la plus riche étant située en amont du rejet de la station d'épuration de Saint-Sauveur-de-Cruzières : **CLA3**. Son peuplement y est essentiellement cyprinicole (7 espèces sur 9), avec un mélange d'espèces rhéophiles (blageon, chevaine, toxostome...) et lénitophiles (Perche soleil, Gardon, Tanche).

Hormis la Perche soleil (*Lepomis gibbosus*), espèce de Centrarchidé originaire du Nord-Est du continent américain et considérée comme susceptible de provoquer un déséquilibre écologique, les autres espèces d'eau calme, Gardon (*Rutilus rutilus*) et Tanche (*Tinca tinca*), n'ont été contactées qu'à cette station. La présence d'une grande mouille, profonde, avec de nombreux embâcles et abris sous berges, a favorisé ce mélange de *preferendum* pour le courant, et donc cette richesse spécifique élevée.

RICHESSSE SPECIFIQUE FAIBLE

La station présentant **la plus faible richesse** est la station **RIEU1**, où le peuplement est monospécifique et composé uniquement de Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*). Les caractéristiques morphologiques et hydrologiques de cette station sont si **contraignantes** que seule cette espèce est susceptible de s'y maintenir. En effet, cette station est située dans un secteur où se succèdent les cascates infranchissables, qui restent en eau durant la période la plus critique d'un point de vue hydrique, et les longs linéaires où l'écoulement, qui se fait presque exclusivement sur les affleurements calcaires du bas-Vivarais, est

temporaire voire intermittent. Ainsi, le secteur est fortement cloisonné de façon naturelle, ce qui empêche la circulation piscicole. Les vasques des petites cascades qui restent en eau ont une forte tendance à l'élévation de la température de l'eau.

Cette station aux caractéristiques environnementales très contraignantes constitue **l'extrémité amont de la présence piscicole à l'échelle du bassin du Rieussec**, et correspond donc à la limite longitudinale de répartition du Barbeau méridional.

Les autres stations possèdent un peuplement piscicole caractéristique de la zone à barbeau, constitué de cortège d'espèce de cyprinidés rhéophiles (chevaine, blageon, toxostome) et d'espèces d'accompagnement (vairon, loche franche).

III.3.5.6 Occurrence des espèces rencontrées lors des pêches électriques

La figure suivante présente le pourcentage d'occurrence des différentes espèces échantillonnées lors des inventaires piscicoles. Les espèces mentionnées en rouge dans le tableau suivant sont d'intérêt communautaire (annexe II de la directive habitats).

Code espèce	Nom français	% D'occurrence
VAI	Vairon	88
CHE	Chevaine	75
TOX	Toxostome	63
BLN	Blageon	50
LOF	Loche franche	50
CHA	Chabot	38
PES	Perche soleil	38
BAM	Barbeau méridional	25
CAS	Carassin	25
BAF	Barbeau fluviatile	25
GOU	Goujon	25
SPI	Spirilin	13
GAR	Gardon	13
TAN	Tanche	13

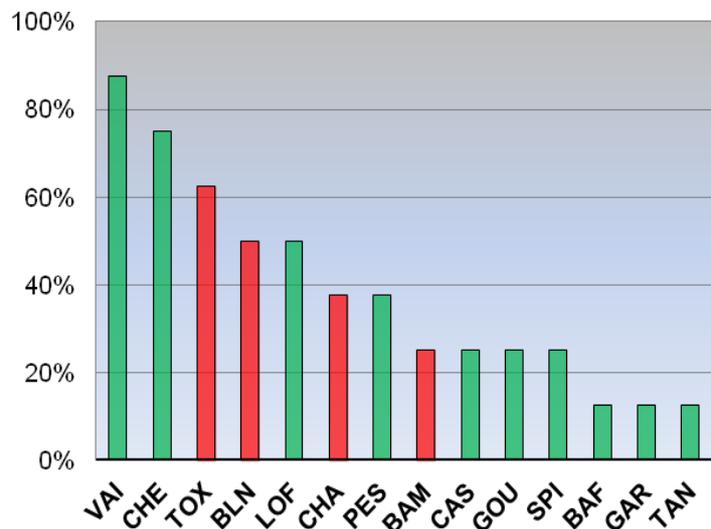


Figure 54 : Pourcentage d'occurrence des différentes espèces

Au total, quatorze espèces ont été capturées sur la zone d'étude dont 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :

- le Blageon et le Barbeau méridional (inscrits au FSD) ;
- Le Toxostome et le Chabot (non inscrits au FSD).

Le Vairon, qui a été contacté au niveau de sept stations sur huit, est l'espèce possédant la plus forte occurrence du secteur d'étude (88%). Il est présent partout où le peuplement n'est pas monospécifique.

Il est suivi de trois espèces de cyprinidés d'eau vive, Chevaine (75%), Toxostome (63%) et Blageon (50%), et d'une espèce d'accompagnement, la Loche franche (50%), poisson benthique à forte affinité pour la matière organique. Notons par ailleurs que le Blageon semble cantonné au cours principal de la Cloyse. Il n'a été pas été contacté dans les autres ruisseaux prospectés.

A l'inverse, trois espèces n'ont été capturées qu'à une seule station. Il s'agit de deux espèces de cyprinidés d'eau calme, le Gardon et la Tanche, et une espèce de cyprinidé d'eau vive, le Barbeau fluviatile, qui devrait théoriquement constituer l'espèce cible des peuplements de la zone. Sa très faible occurrence marque un dysfonctionnement au sein de l'écosystème aquatique de la zone d'étude.

La signification typologique des peuplements de la zone d'étude est donc complexe à appréhender, et ceux-ci sont globalement constitués :

- ✓ D'espèces d'eau vive (Blageon, Chevaine, Toxostome), dont l'espèce cible, le Barbeau fluviatile, n'est présente qu'au niveau d'une seule station ;
- ✓ D'espèces d'eau calme (Carassin, Gardon, Tanche), dont l'occurrence est globalement faible et qui doivent leur présence au ralentissement de l'écoulement au niveau de certaines zones plutôt localisées ;
- ✓ D'espèces d'accompagnement des deux groupes d'espèces précédemment citées (Vairon, Loche franche, Goujon, Spirlin)
- ✓ D'une espèce appartenant à un niveau typologique plus élevé, le Chabot commun, poisson benthique sténotherme d'eau froide affectionnant les eaux bien oxygénées de la zone à truite, et exigeant en termes de qualité de l'eau.

A noter également la présence d'une espèce d'écrevisse introduite, l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), considérée comme envahissante et susceptible de créer un déséquilibre écologique, notamment au niveau des zones potentiellement favorables à l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce autochtone en France.

A RETENIR

- Les peuplements de la zone d'étude sont un **mélange d'espèces appartenant à différents niveaux typologiques** ;
- **Quatre espèces** au total sont concernées par les annexes de la Directive Habitat-Faune-Flore : **Blageon, Barbeau méridional, Chabot commun et Toxostome** ;
- Deux espèces capturées sont considérées comme susceptibles d'entraîner des déséquilibres écologiques. Il s'agit d'une espèce piscicole, **la Perche soleil**, et d'une espèce astacicole, **l'écrevisse américaine** ;
- **Le Blageon et le Toxostome**, qui sont deux espèces de cyprinidés rhéophile caractéristiques de la zone dite « à Barbeau », sont présents dans au moins la moitié des stations échantillonnées, le Blageon restant cantonné au cours de la Claysse ;
- **Le Chabot**, qui semble sur la zone d'étude hors de son *preferendum* d'habitat, n'est également présent qu'au niveau de la Claysse ;
- La répartition du **Barbeau méridional** est limitée au cours principal du **Rieussec**, cette espèce constituant d'ailleurs la seule présente au niveau de la station RIEU1, dont le peuplement est monospécifique.
- Aucune observation d'**écrevisse à pieds blancs** n'a été faite. Les dernières données fournies par des habitants de St-Sauveur de Cruzières datent d'une vingtaine d'années.

III.3.5.7 Synthèse des espèces présentes sur le site

Chaque espèce piscicole d'intérêt communautaire est décrite sous forme de fiches en Annexe 7. Celles-ci se composent des caractéristiques générales liées à l'espèce, de leur statut de protection et de leur aire de répartition, ainsi que des mesures de gestion et de protection proposées et envisagées.

Dans le tableau suivant sont synthétisées les données relatives aux **4 espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats** recensées lors des inventaires de 2012 par la Maison Régionale de l'Eau. Leur valeur patrimoniale au niveau du site Natura 2000 est :

Espèces	Statut RMC*	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Valeur patrimoniale
Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	Menacé	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux fraîches et oxygénées - Supporte la période estivale avec augmentation de température et baisse de l'oxygène 	<p>Présent sur le Rieussec : tous les stades de développement de l'espèce</p> <p>Pas de risque d'hybridation car absence de Barbeau fluviatile : le pool génétique est pur.</p> <p>Les populations sont réduites et isolées. Le tronçon du Rieussec où ont eu lieu les pêches est sujet aux assèchements temporaires qui peuvent être aggravés par les prélèvements. Ce tronçon est très cloisonné naturellement.</p>	Forte
Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	Fréquent	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce benthique, sténotherme d'eau froide - Très bonne oxygénation de l'eau - Zone « à truite » 	<p>Présent sur la Claysse : bon réservoir avec présence dans 3 stations sur les 4. Présence de tous les stades de développement sur la station CLA1, à l'aval immédiat des résurgences karstiques alimentant la Claysse.</p> <p>Cette population est isolée de son aire de répartition géographique, et les prélèvements entraînent une diminution de la lame d'eau, ce qui augmente le réchauffement de l'eau en période estivale. Le risque de stress thermique pour cette espèce eurytherme est donc réel.</p>	Forte
Blageon <i>Leuciscus souffia</i>	Menacé	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux fraîches et oxygénées 	<p>Présent sur la Claysse : tous les stades sont représentés à la station CLA2. Dégradation des populations vers l'aval.</p> <p>Les exigences de l'espèce vis-à-vis du milieu sont satisfaisantes.</p>	Modérée
Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i>	Menacé	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce phytophage grégaire - Affectionne les lits de galets - Espèce benthique, sténotherme d'eau froide 	<p>Présent sur la Cèze et ses affluents dont la Claysse et le Gramenet.</p> <p>Une seule classe d'âge présente : les stations inventoriées ne constituent apparemment pas des lieux de vie mais plutôt des lieux de croissance.</p> <p>Absence d'Hotu dans la Claysse : Pas de risque d'hybridation à ce jour.</p>	Modérée

Tableau 22 : Synthèse des poissons inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats »

*RMC : Rhône Méditerranée Corse

III.3.6. Les insectes

- Atlas : Carte 21 -

III.3.6.1 Présentation générale

Relativement à la richesse entomologique de la région, très bien documentée pour le secteur de Païolive, peu de données ont pu être recueillies lors des recherches bibliographiques concernant le secteur d'étude. Les quatre espèces de la Directive « Habitats » inscrites au FSD n'ont fait l'objet que de peu de publications.

Quatre espèces sont listées au FSD : l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Grand Capricorne, le Lucane cerf-volant. Se rajoutent à elles de nombreuses autres espèces d'insectes à forte valeur patrimoniale :

Le cortège des **coléoptères saproxylophages** est assez bien documenté à proximité, par la présence du site de Païolive dont l'association « Païolive » a initié de nombreux inventaires. Ce site attire de nombreux entomologistes grâce à la présence de la très localisée Grande Cétoine Bleue (*Protaetia myrifica*). Cette espèce européenne à l'aire de répartition très ponctuelle et en regression sur plusieurs de ses localités (Italie, Espagne, France, ...) se révèle être très exigeante en terme d'habitats. Des prospections récentes fructueuses de cette espèce l'ont mis en évidence en limite du secteur de Païolive, au niveau de Cocalière à l'ouest de la commune de Saint-André-de-Cruzière (Aberlenc, comm. pers.*) et du plateau entre Pléoux et Saint André (Aberlenc, 2007). Cette espèce est souvent associée à un riche cortège saproxylique (*Cerambyx cerdo*, *C. welensii*, *C. miles*, *Eupotosia affinis*, *Purpuricenus kaehlerii*, *Elater ferrugineus*, *Protaetia aeruginosa*...).

Les **coléoptères troglobies et trogliphiles** sont bien documentés grâce au travail de J. Balazuc sur les « Coléoptères de l'Ardèche, 1984 » et « Spéléologie du département de l'Ardèche, 1986 ». Ces insectes sont souvent inféodés à un (ou plusieurs) bassin hydrogéologique particulier plus ou moins étendu selon l'ancienneté de la spéciation. Les implications morphologiques sur ces taxons dues à ces habitats hautement contraignant (rareté des sources alimentaires, absence de lumière) sont souvent la dépigmentation, l'anophtalmie et la présence d'une pubescence importante. La grotte de l'aiguille de Sampzon abrite plusieurs de ces taxons liés au bassin de l'Ardèche et l'aven de la Cocalière. Le bassin de la Claysse abrite quant à lui au moins une espèce endémique. Certains ont des habitats inféodés aux failles karstiques souterraines (*Speotrechus mayeti*, *Diaprysius serullazi*, *Diaprysius fagei* et *Bathysciola linderi*), les grottes étant finalement les seuls lieux de détection. D'autres, appelés troglaxènes, sont plutôt endogés ou muscicoles (*Anillus cebennicus*, *Leptinus testaceus*). Outre les coléoptères, d'autres groupes se sont également spécialisés dans les habitats hypogés et endogés. On citera les myriapodes (diplopodes, chilopdes), les arachnides (araneae, pseudoscorpiones), les crustacés (Amphipodes, Isopodes), les mollusques...

Les **odonates (libellules)** ont fait l'objet d'un atlas sur la région Rhône-Alpes par l'association Sympetrum. Les données mises à disposition ne sont pas précises mais peu d'espèces patrimoniales semblent être connues sur le site. La **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*) a été trouvée à proximité, sur la Cèze et la Ganières à environ **7 km de la Claysse**. Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) n'est connu que de la Cèze, à l'aval du site. Enfin les petits ruisseaux et suintements issus de la Montagne de la Serre peuvent correspondre à des habitats favorables à l'Agrion bleuâtre (*Coenagrion caerulescens*) (Ladet, comm. pers.*). Cette espèce discrète intégrée au Plan National d'Action odonates est rare dans toute son aire de répartition française. Une autre espèce de libellule est inscrite au porté à connaissance du site : **l'Agrion de Mercure**. Les seules observations de cette espèce sont anciennes et localisées sur le ruisseau de Fosse sur la commune de

Saint-Sauveur-de-Cruzières et sur le secteur du Moulin de Saint-André-de-Cruzières. L'étude « prospections batraciens et libellules de la montagne de la Serre » (Font-Vive et Conchettes – Grospierres) réalisée en 2003 par la FRAPNA 07 a mis en évidence la présence d'une quinzaine d'espèces de libellules. Ce secteur d'étude se trouve en limite ouest du site. Il est donc intéressant de prendre en compte ces résultats d'inventaire. Un individu adulte d'Agrion de Mercure a été observé sur le ruisseau de Font-Vive le 04/06/2003. Toutefois, aucune conclusion n'a pu être dressée quant à la provenance de cet individu (station aux alentours ?). Est mentionnée également la présence de *Calopteryx méditerranéen* (*Calopteryx haemorrhoidalis*) sur le ruisseau de Font-Vive.

D'autres données ont été récoltées par le CEN Rhône-Alpes lors des inventaires réalisés entre les mois de mai et août 2010 dans le cadre du programme Rhoméo sur le marais des Agusas. Six transects ont été mis en place par Virginie PIERRON (cf. synthèse bibliographique). Aucune des 13 espèces recensées n'est protégée au niveau national ou ne figure à la Directive « Habitats-faune-flore ».

Les **lépidoptères (Papillons)** sont assez peu documentés sur le site. Deux espèces protégées sont connues sur le site : la Diane et la Proserpine, grâce à l'enquête participative de l'ONEM*. Ainsi, la Diane (*Zerynthia polyxena*) est mentionnée de Saint-Sauveur-de-Cruzière, au marais des Agusas, et à Vagnas. Elle est également mentionnée à Grospierres sur les ruisseaux des Conchettes et de Font-Vive (FRAPNA 2003).

La Proserpine (*Zerynthia rumina*) est quant à elle connue de Vagnas et des communes alentours (Barjac, Saint-Ambroix). L'Atlas en ligne des Rhopalocères de Languedoc-Rousillon indique la présence du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia provincialis*) à Saint-Jean-de-Maruéjols, en limite de site. Ces espèces protégées mais relativement communes dans le Gard et le sud de l'Ardèche exploitent des habitats que l'on retrouve régulièrement sur le site : éboulis, chênaies pubescentes, pelouses sèches, bords de ruisseaux, lisières forestières fraîches, ...

Les **orthoptères** n'ont pas fait l'objet de publications particulières sur le site ou ses environs. Toutefois la Magicienne dentelée (*Saga pedo*) est bien documentée par l'enquête participative de l'ONEM*. Elle est présente sur les communes de Grospierres, Salavas, Saint-Paul le Jeune, Barjac, Saint-Ambroix, ...

Les **arachnides** sont peu documentés sur le site bien que l'inventaire issu de Paiolive fait état de 180 espèces recensées et probablement entre 400 et 500 présentes. On notera que la Lycose de Narbonne (*Lycosa narbonensis*) est connue du sud de l'Ardèche. Le Scorpion languedocien (*Buthus occitanus*), qui fait également l'objet d'une enquête participative de l'ONEM*, est connu par plusieurs mentions sur la commune de Grospierres. Les habitats qu'il fréquente (pelouses sèches sur placage argileux) sont bien répartis sur le site au pied des montagnes de la Serre et d'Uzège.



MAGICIENNE DENTELEE



DIANE



TANDEM D'AGRION DE MERCURE



PROSERPINE



CETOINE BLEUE



LUCANE CERF-VOLANT

Figure 55 : Illustrations de quelques espèces d'invertébrés présentes sur le site

III.3.6.2 Méthodologie d'inventaire

METHODOLOGIE POUR LE GRAND CAPRICORNE ET LE LUCANE CERF-VOLANT

Le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant occupent les habitats de chênaies. Les secteurs ciblés pour rechercher ces espèces sont la chênaie entre la Montagne d'Uzège et Pierregras, au sud-ouest de l'aire d'étude, la Serre de la Maline, immédiatement au nord de Saint-Sauveur-de-Cruzières, et le flanc est de la Montagne de la Serre, en limite ouest de l'aire d'étude.

Le Grand capricorne s'observe généralement en vol de préférence au crépuscule, restant assez discret en journée sur les troncs tandis que le Lucane est actif dès l'après midi, lors des heures les plus chaudes, jusqu'au soir. Les deux espèces sont actives dès la mi-juin jusqu'à la fin du mois de juillet. Cependant, l'observation directe de ces espèces reste soumise à de nombreux aléas phénologiques et climatiques, et des prospections seules ne permettent pas toujours d'attester la présence ou l'absence de ces espèces.

La demande de dérogation pour la capture et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées (CERFA n°13 616*01) a été rejetée par les services de l'Etat. De fait, une autre alternative a été utilisée pour permettre l'observation de ces espèces : les espèces ont été appâtées à l'aide d'un mélange légèrement fermenté de bananes blettes, de miel et de rhum. La mixture est ainsi badigeonnée sur un tronc de chêne exposé au soleil. Après quelques heures, les sites sont revisités et les coléoptères attirés identifiés *in situ*. Cette méthode ne permet pas un inventaire aussi exhaustif qu'avec la pose de pièges mais a toutefois permis des observations intéressantes.

METHODOLOGIE POUR LES LIBELLULES ET PAPILLONS

La méthodologie d'étude *in situ* des invertébrés consiste en un parcours semi-aléatoire de la zone d'étude, aux heures les plus chaudes de la journée, à la recherche d'individus actifs qui seront identifiés à vue ou après capture au filet. La recherche des papillons est associée à une recherche de plantes-hôtes, de pontes, et de chenilles, tandis que celle des libellules est adjointe d'une recherche d'exuvies en bordure d'habitats humides. Les conditions météorologiques optimales pour les relevés odonates sont indiquées dans le tableau suivant.

Les invertébrés sont soumis à de grandes variations interannuelles concernant leur phénologie et les densités d'individus. Ceci est notamment influencé par le climat hivernal et printanier (froid, pluviosité...). De plus, concernant les Lépidoptères principalement, l'ensemble des stations de plantes-hôtes sur une zone n'est pas simultanément exploité par les adultes pour la ponte. L'absence d'œufs ou de chenilles sur des plantes-hôtes une année ne signifie pas forcément une absence l'année suivante.

		Température			
		< 17°C	17°C – 25°C	> 25°C	> 30°C
Nébulosité	> 75%	non	oui	oui	oui
	< 75%	oui	oui	oui	oui
Pluie		non	non	non	non
Force du vent	> 5 Beaufort	non	non	non	non
Heure		10h -16h	10h -16h	10h – 17h	9h – 18h

Tableau 23 : Conditions météorologiques optimales pour inventaires odonates

➤ **l'Agrion de Mercure**

L'espèce se développe dans des cours d'eau permanents de largeur variable, bien ensoleillés et largement peuplés d'hydrophytes et d'hélophytes.

Les cours d'eau pré-identifiés sont la Claysse et les ruisseaux de Fosse, de Soulas, de Gramenet et de Coudoubrie. Les seules mentions faites de cette espèce datent des années 1990 par le groupe SYMPETRUM sur le ruisseau de Fosse sur la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières et au Moulin de Saint-André de Cruziers. L'ensemble des cours d'eau ont été prospectés en 2012 à l'exception du Rieussec. Le ruisseau de Fosse a été prospecté lors de deux passages début et mi-mai 2013. Aucun individu n'a été observé compte tenu de l'absence d'habitats favorables (curage excessif, faible exposition au soleil, quasi absence de macrophytes submerses, dégradation importante de certains tronçons de berges).

➤ **Méthodologie pour la Cordulie à corps fin**

Après les recherches bibliographiques, le seul cours d'eau potentiellement exploité par la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) est *a priori* la Claysse.

Les deux berges de la Claysse ont donc été prospectées finement sur l'ensemble du linéaire. Etant donné le caractère fugace des imagos, les relevés se sont concentrés sur la présence d'exuvies qui sont recherchées sur tous les supports favorables à l'émergence des larves, notamment sur les troncs d'arbres poussant dans l'eau ou à proximité immédiate. Celles-ci ont été identifiées sur place et géolocalisées afin de cerner les principaux sites de reproduction. Le cortège odonatologique en présence sera également relevé.

Bien qu'aucune donnée concernant d'autres espèces d'intérêt communautaire n'ait été recueillie, la recherche des exuvies de Cordulie à corps fin a permis de rechercher deux autres espèces connues sur le Chassezac, la Cèze et l'Ardèche : le Gomphe de Graslin et la Cordulie splendide. Ces deux espèces sont listées aux annexes II et IV de la Directive « Habitats » et représentent un enjeu patrimonial fort. Elles n'ont cependant pas été observées. Des recherches supplémentaires seraient intéressantes.

➤ **Autres espèces potentiellement présentes**

Parmi les autres espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », on retiendra deux espèces de papillons qui peuvent trouver des habitats favorables bien qu'aucune mention n'existe dans la bibliographie.

- ✓ La **Laineuse du prunellier** (*Eriogaster catax*) affectionne les bocages thermophiles peuplés d'aubépine et de prunellier, milieu assez bien représenté dans les plaines agricoles et en bordure de chênaie sur le site. Sa recherche s'effectue principalement via les nids communautaires des chenilles. Ceux-ci sont visibles entre avril et mai.
- ✓ Le **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia ssp. provincialis*) est connu du secteur sans d'avantage de précision. Les nombreux milieux de garrigues ouverts sont favorables à la plante hôte (Céphalaire blanche) de la sous-espèce *provincialis*.

Enfin les autres espèces patrimoniales que les recherches bibliographiques ont permis d'identifier se concentrent sur les coléoptères. En effet plusieurs **espèces troglobies**, dont les aires de répartition souvent limitées, sont connues de la grotte de l'aiguille de Sampzon. Il s'agit de *Speotrechus mayeti*, *Bathysciola linderi* et *Diaprysius serullazi*, ainsi que le coléoptère endogé *Anillus cebennicus*.

Parmi les coléoptères saproxyliques, on notera la forte potentialité de présence de la **Grande Cétoine Bleue** (*Protaetia mirifica*). Cette espèce a une aire d'occupation extrêmement limitée en France, dont Païolive est

l'un des plus importants. Les chênaies blanches au sud de Saint-André-de-Cruzières sont en continuité avec des habitats similaires abritant l'espèce et situés à quelques kilomètres. En outre la **Cétoine érugineuse** (*Protaetia aeruginosa*) est fortement probable dans ses habitats, soit les vieux chênes à cavités.

III.3.6.3 Synthèse des espèces présentes sur le site

DH II ou IV = Directive Habitats annexe II ou IV

PN = Protection Nationale

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	DH II, PN	Cours d'eau à courant lent à modéré, voire dans des canaux riches en végétation rivulaire ligneuse.	Plusieurs cours d'eau du sud-Ardèche sont favorables à cette espèce. La Claysse est bien occupée par l'espèce qui bénéficie de populations sources importantes avec la Cèze.	Assez forte
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	DH II, PN	L'espèce vit dans les cours d'eau permanents de faible importance (canaux, ruisseaux et rivières). Elle apprécie les eaux claires, oxygénées, ensoleillées, envahies de végétaux et le plus souvent en terrain calcaire, de la plaine jusqu'en montagne.	Peu commun dans ce secteur de l'Ardèche, il n'a pas été revu lors des inventaires de 2012. Les habitats qu'il affectionne n'évoluent pas en sa faveur, avec notamment la régression constatée des herbiers d'hydrophytes le long de la Claysse. Il est délicat de conclure sur le statut de l'espèce avec les éléments récoltés. Il a été contacté à l'ouest du site sur la commune de Grospierres en 2010 par le CEN RA.	Faible
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	DH II	L'habitat est le système racinaire des souches ou arbres dépérissant.	C'est une espèce commune dans le sud de la France. Bien qu'elle n'ait été que peu contactée, les chênaies en extension généralisée laissent penser qu'elle se maintient très bien sur le site.	Faible
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	DH II, PN	Chênes sénescents	Il s'agit d'une espèce très commune et assez peu exigeante en région méditerranéenne. Elle exploite tous ses habitats favorables (vieux chênes) sur le site d'étude.	Faible

Tableau 24 : Enjeu local des invertébrés inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats »

Autres espèces présentes sur le site :**Les espèces listées dans le tableau suivant ont des statuts de protection différents :**

DH II ou IV = Directive Habitats annexe II ou IV

PN = Protection Nationale

Espèce	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Valeur patrimoniale
Cétoine bleue <i>Protaetia mirifica</i>	-	Chênes pubescents Les larves se nourrissent d'humus présent dans les cavités.	La population considérée fait partie du noyau de Païolive. Cette entité constitue probablement le dernier secteur viable pour cette espèce en France et la plus importante population d'Europe occidentale.	Très Forte
Coléoptère endogé <i>Diaprysius fagei</i>	Endémique	Grottes et caverne, système karstique	Cette espèce est endémique de l'aven de la Cocalière.	Très forte
Coléoptères endogés (<i>Speotrechus mayeti</i> , <i>Diaprysius serullazi</i> , <i>Bathysciola linderi</i> , ...)	Endémiques	Grottes et caverne, système karstique	Ces espèces sont mentionnées au sein de la grotte de l'Aiguille de Sampzon et de l'aven de la Cocalière.	Forte
Magicienne dentelée <i>Saga pedo</i>	DH IV, PN	Garrigues, pelouses sèches, lisières agricoles, friches	Relativement abondante dans le secteur de Païolive. Assez commune dans les pelouses et garrigues du site d'étude.	Modérée
Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	DH IV, PN	Plante hôte : Aristolochie à feuilles rondes Habitat : Prairies et lisières méso à hygrophiles, ripisylves, fossés	Elle semble assez commune le long des milieux frais, essentiellement au bord de la Clysse qui offre de nombreuses stations favorables à sa plante-hôte. Elle est aussi fréquente le long du ruisseau de Fosse à St-Sauveur et au marais des Agusas (observée en vol sur le marais).	Modérée
Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	PN	Plante hôte : Aristolochie pistoloche Habitat : Pelouses xériques, rocaille	Contactée à plusieurs reprises sur les milieux ouverts de crête des montagnes de la Serre et d'Uzège.	Modérée

Tableau 25 : Enjeu local des invertébrés à forte valeur patrimoniale

III.3.7. Les oiseaux

- Atlas : Carte 23 -

III.3.7.1 Présentation générale

Les contreforts cévennols dans lesquels s'inscrit le secteur d'étude se singularisent par l'intrication d'une matrice paysagère diversifiée et fortement contrastée. Cette organisation paysagère associée au positionnement biogéographique du secteur explique en grande partie la structuration des peuplements avifaunistiques.

Ainsi, par souci de simplification, trois grands types d'habitats d'espèces d'oiseaux nicheurs s'y dessinent :

- 1 Espèces liées aux agro-systèmes ;
- 2 Espèces associées aux milieux aquatiques (lentiques et lotiques) ;
- 3 Espèces à affinité forestière et/ou à affleurements rocheux épars.

ESPECES LIEES AUX AGROSYSTEMES.

Le peuplement avifaunistique qui s'exprime dans la zone de relevés de terrain est influencé, à l'échelle locale, par la structure passée et actuelle de la mosaïque paysagère des plaines et côteaux peu accusés. La représentativité des formations agricoles y est ici largement dominante et explique les cortèges d'espèces d'oiseaux associés. Dans ce cas d'étude, deux sous-cortèges d'oiseaux peuvent être présentés :

- ✓ les oiseaux agricoles généralistes dotés d'une amplitude écologique large ;
- ✓ les oiseaux agricoles spécialistes des espèces qui dépendent de ressources spéciales en alimentation, de refuge ou encore de nidification.

Dans le secteur des piémonts cévenols, où s'inscrit la zone d'étude, le système agricole subit depuis plusieurs dizaines d'années une mutation profonde et lente. Cette tendance s'exprime principalement par la transformation des terres agricoles vers des occupations artificielles ou par de l'embroussaillage via la dynamique de recolonisation naturelle.

Les oiseaux agricoles généralistes constituent le cortège dont la richesse spécifique est la plus importante. L'espace périurbain offre de nombreux habitats de reproduction (réseau de haies arbustives ou arborées, toitures de maison,...) tandis que l'espace agricole assure quant à lui la disponibilité alimentaire. Le cortège de fond est donc composé d'espèces communes, largement réparties et à large spectre écologique. Pour les plus abondantes, il convient de citer les Moineaux domestique (*Passer domesticus*) et friquet (*P. montanus*), les Mésanges charbonnières (*Parus major*), bleues (*Cyanistes caeruleus*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le Serin cini (*Serinus serinus*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou encore la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*), la Corneille noire (*Corvus corone*), les Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbica*), rustique (*Hirundo rustica*) et le Martinet noir (*Apus apus*). Des espèces plus exigeantes sont toutefois notées dans le site B24. Il s'agit notamment du Moineau soulcie (*Petronia petronia*), observé dans les zones où des sites de reproduction compatibles avec l'espèce sont notés.

Les habitats de transition entre milieux agricoles et côteaux boisés offrent une configuration paysagère particulièrement prisée par des espèces de passereaux à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des densités notables de Pie-grièche à tête rousse, Fauvette orphée, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu ont été recensées dans le cadre des échantillonnages.



Figure 56 : De gauche à droite : Pie grièche à tête rousse, Milan royal, Faucon hobereau

Les parcelles encore cultivées (viticoles, céréalières et maraîchères) alternent avec de larges friches en transition, plus ou moins avancées vers la fruticée ou des formations marneuses, où se maintient une dynamique naturelle singulière. Ces milieux constituent des points d'attraction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (zone de reproduction, zone de nidification,...).

Ces espaces ouverts sont exploités par diverses espèces de rapaces dont certaines sont capables d'effectuer d'important déplacement depuis leur site de reproduction comme c'est le cas du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). En période estivale, l'espèce a été régulièrement observée en activité de chasse au-dessus des zones agricoles avec un attrait particulier pour les friches et les bordures enherbées des parcelles de vignes. De la même manière, le Milan noir (*Milvus migrans*) survole régulièrement la zone sans pour autant s'y reproduire tout comme le Faucon pèlerin.

ESPECES A AFFINITE FORESTIERE ET/OU A AFFLEUREMENTS ROCHEUX EPARS

Les massifs forestiers constituent une part importante du périmètre contractuel à l'étude. D'un point de vue fonctionnel, ces espaces présentent un indice de compacité et de connectivité important en maintenant toutefois un certain nombre d'écotones. Ces entités forestières sont toutefois peu âgées et se singularisent par un indice d'homogénéité très important. Ceci explique l'organisation du peuplement forestier en présence. Le cortège de fond est peu diversifié avec des espèces cosmopolites comme le Pic épeiche, la Sittelle torchepot, le Grimpereau des jardins, la Fauvette à tête noire, le Merle noir, la Mésange à longue queue, le Pinson des arbres ou encore le Troglydte mignon ou la Chouette hulotte. Plus originale est la présence de la Fauvette orphée, de l'Engoulevent d'Europe, du Circaète Jean-le Blanc ou localement de l'Alouette lulu à la faveur des habitats de transition. Des affleurements rocheux offrent probablement des supports de reproduction pour des rapaces à forte valeur patrimoniale comme le Faucon pèlerin ou encore le Grand-duc d'Europe (vallon de l'Aiguille, Sampzon).



Figure 57 : De gauche à droite : Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Petit-duc Scops

ESPECES ASSOCIEES AUX MILIEUX AQUATIQUES (LENTIQUES ET LOTIQUES)

A la faveur du réseau hydrographique, les habitats aquatiques et terrestres constituent une forte valeur écologique globale en termes d'écotone, de zone nodale ou encore d'espace fonctionnel. Ces milieux abritent également des cortèges d'espèces d'oiseaux spécifiques liés aux milieux aquatiques *sensu stricto* ou aux formations terrestres hygrophiles directement associées à ces biotopes aquatiques.

Parmi eux, les espèces liées aux boisements hygrophiles sont les plus remarquables avec l'occurrence d'espèces à valeur patrimoniale notable comme le Milan noir ou encore le Faucon hobereau. Le Marais des Agusas ne constitue pas en l'état actuel une zone nodale du point de vue seulement avifaunistique. Ceci s'explique par divers facteurs comme notamment sa représentativité (surface), ses caractéristiques structurelles ou encore la proximité d'espaces vecteurs d'activité.

ESPECES MIGRATRICES

Le site s'inscrit dans un contexte orographique singulier du fait :

- de l'intrication et de l'influence des Cévennes ;
- de l'orientation nord – sud de la vaste dépression située entre le pays d'Alès (30) et Valence (26).

Du point de vue avifaunistique, l'intérêt d'un site au niveau migratoire peut s'exprimer à deux niveaux :

- halte migratoire ;
- voie migratoire (diffuse ou concentrée).

Le site étudié s'inscrit dans un des principaux axes migratoires du sud de la France. Le couloir migratoire que constitue la vallée du Rhône et l'influence du piémont cévenol justifient en effet d'un transit migratoire remarquable. A une échelle macroscopique, un axe migratoire diffus permet la jonction entre la vallée du Rhône et le bas Languedoc. A une échelle plus fine, cet axe peut-être scindé en deux voies au sud du site étudié :

- Axe rhodanien au regard de la présence des zones humides littorales (Camargue et abords) ; L'axe cevenol pour les espèces transitant directement entre le Bas Languedoc et le sillon rhodanien dromois. Cet axe concerne notre site d'étude. La vaste dépression entre Valence et Alès offre un couloir migratoire prisé. La migration peut être diffuse ou concentrée en fonction des vents dominants et de leur force. Un large panel d'espèces utilise cet axe pour leur déplacement pré-nuptial et/ou post-nuptial. Pour les plus emblématiques la Grue cendrée, les Cigognes noire et blanche, la Bondrée apivore, le Milan royal, le Milan noir, les Hirondelles, le Martinet noir. Considérant l'importance de cet axe migratoire à l'échelle de l'Europe de l'Ouest, il convient de considérer les nombres d'espèces et d'individus remarquables qui survolent le site lors des déplacements migratoires ;
- Le rôle d'halte migratoire est toutefois beaucoup moins important pour les espèces de haut vol (« grands planeurs » comme les cigognes, grues, rapaces,...). Pour les passereaux migrants, en fonction des conditions météorologiques, d'occasionnelles haltes peuvent se traduire par un nombre anormalement important d'individus d'espèces migratrices. Ces types de stationnement sont la plupart du temps très courts.

III.3.7.2 Méthodologie d'inventaire

Une journée de terrain était prévue pour ce groupe d'espèce qui s'est décomposée en une soirée et une matinée les 17 et 18 juin 2012. Un échantillonnage semi-aléatoire par grand type de milieu a été réalisé. Cette technique permet de répartir, de façon proportionnelle, l'effort de prospection en fonction de la représentativité des différents habitats au sein de la zone concernée.

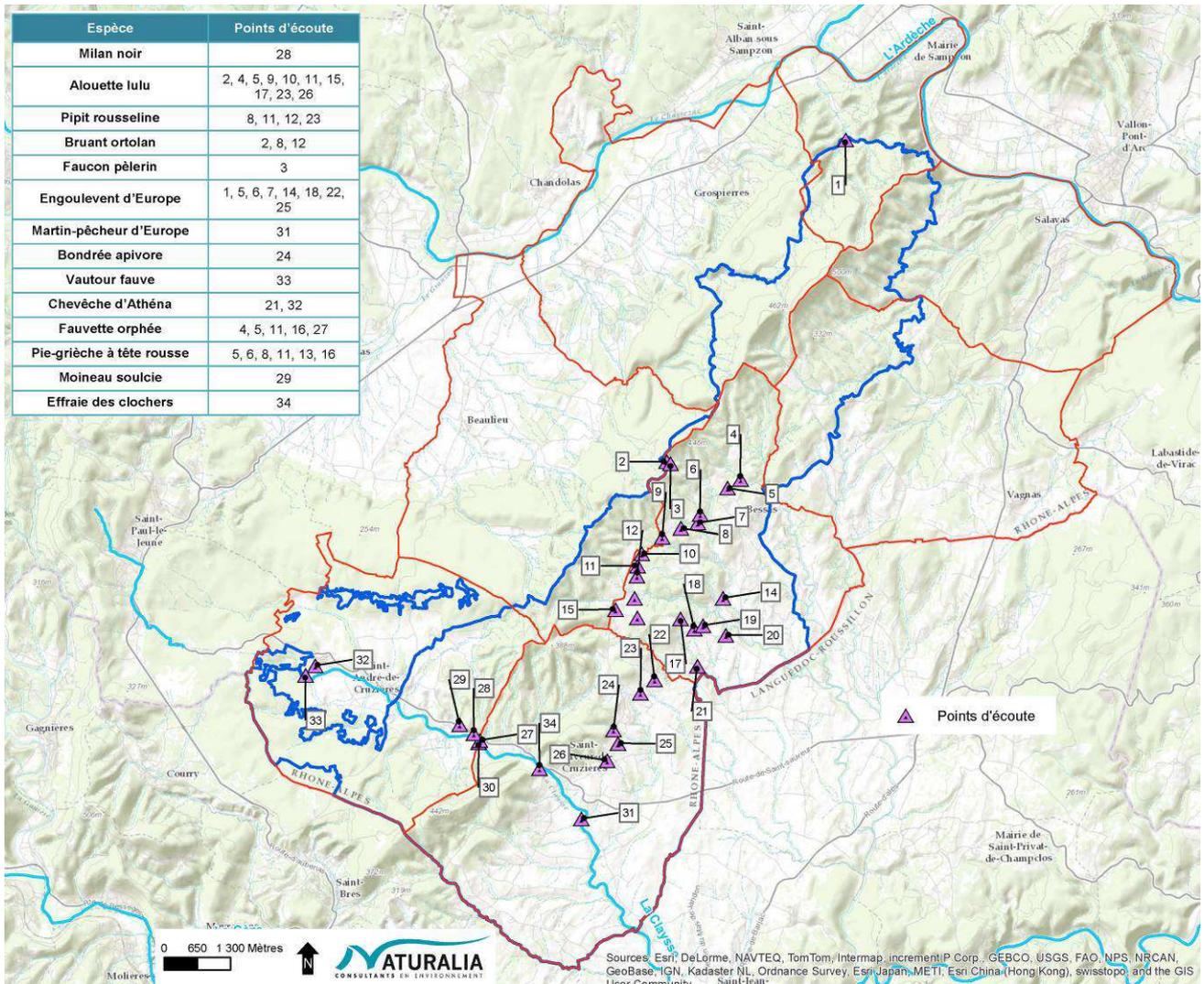


Figure 58 : Localisation des points d'écoute pour les inventaires avifaune

III.3.7.3 Résultats d'inventaire

Toutes les espèces listées ci-dessous sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ». Les Pie-grièches méridionale et à tête rousse ne sont pas d'intérêt communautaire. Leur valeur patrimoniale étant élevée, elles sont listées. Le statut de conservation régional (liste rouge IUCN) est indiqué dans la deuxième colonne.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Valeur patrimoniale
Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	CR	Formations thermophiles. versants ensoleillés, exposés plein sud, avec végétation clairsemée de buissons ou d'arbres	6 contacts sur 33 points d'écoute dans les habitats de transition. Concentration entre piémont est de la Montagne de la Serre et les différentes serres à l'ouest de Bessas.	Forte
Pie-grièche méridionale <i>Lanius meridionalis</i>	CR	Îlots marneux, haies agricoles, bandes enherbées, linéaire de chênes.	Données bibliographiques de la LPO 07. Présente dans la plaine de Bessas en hiver.	Forte
Fauvette orphée <i>Sylvia hortensis</i>	VU	Les coteaux boisés (chênaie) alternants ou non avec des formations plus basses (garrigues, ...)	5 contacts sur 33 points d'écoute Régulière sans être abondante sur les pentes bien exposées des différentes Serres.	Assez forte
Grand-duc d'Europe <i>Bufo bufo</i>	VU	Les zones de falaises pour la reproduction. Habitats en mosaïque pour les zones de chasse.	Un couple niche dans le vallon de l'Aiguille à Sampzon (données ZNIEFF).	Assez forte
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	VU	Les milieux collinéens et de moyenne montagne avec agriculture extensive (friches des coteaux, les dunes herbeuses, les vignes, etc.)	10 contacts sur 33 points d'écoute. Le petit parcellaire agricole entre les Serres à l'ouest de Bessas apparaît comme remarquable pour la nidification de cette espèce ainsi que les garrigues ouvertes de crête (cas du col de la Serre).	Modérée
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	NT	Grands massifs à proximité de zones ouvertes et semi-ouvertes	Observation à la Serre de la Maline en période de reproduction. Le type d'inventaire effectué ne permet pas de déterminer la situation précise de cette espèce.	Modérée
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	EN	Garrigues avec chênaies post-incendie Espaces agricoles diversifiés	3 contacts sur 33 points d'écoute 2 contacts entre la Montagne de la Serre et les différentes serres à l'ouest de Bessas et un contact sur les garrigues dégradées du col de la Serre.	Modérée

Espèce	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Valeur patrimoniale
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	LC	Milieus de végétation basse, clairsemée, avec des placettes nues voire semi-arides	8 contacts sur 33 points d'écoute Contacté dans les mourres situées au cœur des grandes entités agricoles	Modérée
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	EN	Zones accidentées de falaises La qualité des habitats est jugée suffisante pour l'accueil en reproduction de l'espèce.	1 contact sur 33 points d'écoute Observation d'un adulte en période de reproduction posé sur un pylone au niveau du Col de la Serre. Un couple identifié dans le cirque de Sampzon en 2012 par la LPO 07.	Modérée
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	EN	Large gamme d'habitats à caractère ouvert (Friches agricoles, Vignobles, Bandes enherbées)	4 contacts sur 33 points d'écoute Tous proviennent du piémont est de la Montagne de Serre et des différentes serres à l'ouest de Bessas	Modérée
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	LC	Systèmes agro-pastoraux et zones humides de plaine Présence de grands arbres indispensables pour la reproduction	1 contact sur 33 points d'écoute. Nicheur certain le long de la Claysse. Espèce à large rayon d'action observée en survol fonctionnel sur l'ensemble du site.	Modérée
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	VU	Présence de cavités (arbres creux ou vieilles maisons) et de terrains dégagés riches en insectes et micro-mammifères	2 contacts sur 33 points d'écoute (période d'observation non optimale pour l'espèce). Plaine agricole entre Bessas et Saint-Sauveur avec présence d'un réseau de cabanons agricoles et d'arbres à loges	Faible
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	VU	Cours d'eau aux eaux claires, de préférence avec des branches surplombantes. Il creuse son nid dans les berges meubles.	Nicheur probable le long de la Claysse avec effectifs faibles	Faible
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	VU	Grandes falaises peu dérangées et dotées de vives rocheuses ou de balms non accessibles	Espèce à large rayon d'action. Peut être observée en survol en tout point du site.	Faible

Tableau 26 : Synthèse des espèces d'oiseaux inscrits à la Directive contactées sur le site d'étude



Figure 59 : Faucon pèlerin observé au Col de la Serre

Autres espèces nicheuses contactées lors des inventaires :

NOM FRANCAIS	NOM LATIN	NOM FRANCAIS	NOM LATIN
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelops</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Sitelle torchepot	<i>Sitta europaeus</i>
Hirondelle des rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		

Tableau 27 : Autres espèces contactées lors des inventaires

A noter la mise en place depuis 2008 d'une placette « éleveur » de nourrissage du **Vautour Percnoptère** dans le cadre du Plan National d'Action sur les terres de M. Lunel, agriculteur à Vagnas. (Placette n°11 Lunel).

III.3.8. Les mollusques

III.3.8.1 Présentation générale

Aucune espèce de la Directive n'est à signaler sur les communes concernées. Ce point n'efface aucunement le capital malacologique du lieu, et notamment parmi sa fraction karstique. En effet, le réseau souterrain de la Claysse est incarné par 4 taxons endémiques du territoire métropolitain français. A cheval sur les bassins de la Claysse et de l'Ardèche / Chassezac, le fonctionnement précis des deux réseaux en présence ne peut être spécifié par des bornages fixes. L'un ou l'autre s'interpénétrant pour partie lors d'épisodes pluvieux intenses, ou *a contrario* s'isolant hydrologiquement en période sèche. Ces espèces stygobies, ou autrement dit, inféodées aux eaux souterraines, s'approprient l'espace, s'accommodant pour seule nourriture des fragments organiques venus des contrées externes ou de cadavres d'un pool d'animaux connexes. La lente harmonie entre un milieu naturel si particulier et la biologie de ces espèces autrefois terrestres à ainsi conduit à une spéciation fine, relativement lente mais continue.

C'est au niveau des exurgences majeures de la Claysse que les tribulations malacologiques semblent avoir fournies les meilleurs résultats (récoltes de H. GIRARDI, M. WIENIN). Ces escargots microscopiques, d'environ 1,5 mm de long ne s'observent aisément qu'à partir de prélèvements alluvionnaires aux exutoires, induisant habituellement une diversité élevée en aval sans disposer pour autant de données sur la structuration écologique et la répartition fidèle pour chacun des taxons. Ainsi, bien que le réseau souterrain de la Claysse semble se profiler au moins jusqu'à Saint-Sauveur-de-Cruzières, nous ne détenons aucune donnée pour cette dernière commune. Au regard de ces éléments, considérer l'entité dans son sens large peut être promulgué comme le principe de base pour la préservation à longs termes de ces cortèges originaux.

Les secteurs du massif de la Serre et celui de l'Aiguille (Sampzon) ne reflètent également pas la diversité pressentie. Si la présence de nombreux mollusques stygobies peut être établie comme une certitude, voire même la présence d'espèces inconnues sur le bassin de la Claysse, c'est pour l'heure l'absence d'informations qui prédomine.

Concernant la malacologie terrestre, il convient de mettre en exergue au niveau de la plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières, l'occurrence de deux taxons du midi : la Bulime tronqué et la Troque élégante. Si cette matière biologique n'affiche qu'un faible niveau d'enjeu, elle dévoile les derniers bastions identitaires du fond malacologique méditerranéen. La richesse en gastéropodes terrestres s'avère toutefois inexorablement lacunaire sur la totalité du territoire, et il paraît à cet égard prétentieux de promulguer les grandes tendances directrices.

A notre grand regret, faute d'éléments de la directive habitat, ce compartiment ne fera l'objet d'aucune prospection spécifique.

III.3.8.2 Synthèse des espèces présentes sur le site

PN = Protection Nationale

ESPECE	STATUT JURIDIQUE PATRIMONIAL	HABITATS FAVORABLES	LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE	VALEUR PATRIMONIALE
Bythiospée de Nîmes <i>Bythiospeum articense</i>	PN Endémique	Eaux souterraines calcaires	Réseau de la Cocalière	Forte
Bythiospée rhénane <i>Bythiospeum cf. diaphanum</i>	PN Endémique	Eaux souterraines calcaires	Réseau de la Cocalière	Forte
Petite moitessierie <i>Moitessieria locardi</i>	PN Endémique	Eaux souterraines calcaires	Réseau de la Cocalière	Forte
Hydrobie de l'Ardèche <i>Palacanthiopsis vervierii</i>	PN Endémique	Eaux souterraines calcaires	Réseau de la Cocalière	Forte
Bulime tronqué <i>Rumina decollata</i>	En limite d'aire	Pelouses, garrigues, friches	Plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières	Faible
Troque élégante <i>Trochoidea elegans</i>	En limite d'aire	Pelouses, garrigues, friches	Plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières	Faible

Tableau 28 : Synthèse des espèces de mollusques présentes sur le site – Données bibliographiques

III.3.9. Les reptiles et les amphibiens

- Atlas : Carte 22 -

III.3.9.1 Présentation générale

AMPHIBIENS

Les données sur l'herpétofaune ont été fournies essentiellement par les inventaires ZNIEFF, les données du CEN RA* (programme RHOME0 sur le marais des Agusas), les données fournies par M. Charles FAUGIER et l'étude de la FRAPNA 07 et du CEN Rhône-Alpes (Prospections batraciens et libellules de la Montagne de Serre ; Font-Vive et Conchettes - Grospierres Année 2003 – FRAPNA 07).

Dans le périmètre considéré, les zones humides s'expriment sous l'influence des principaux cours d'eau et de leurs bassins versants ou par des aménagements anthropiques (bassins agricoles, fossé de drainage,...). Cette diversité d'habitats aquatiques offre autant de configuration de reproduction et explique la diversité batrachologique rencontrée.

Les espèces à plus faible valeur patrimoniale telles que le Crapaud commun et les Grenouilles rieuses composent le cortège de fond et sont les plus représentées à la faveur des zones humides à mise en eau permanente et à faible originalité / état de conservation (eutrophisation, fermeture, prédateurs)

Plus localement se rencontrent des espèces à valeur patrimoniale notable. Ainsi sont connues sur le territoire les espèces suivantes : Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctuatus*), Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*). Ces espèces de part leurs exigences écologiques plus réduites occupent des habitats aquatiques à plus grande originalité (faciès temporaire, mésotrophie, oligotrophie, faible luminosité,...). De manière ponctuelle, la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) sont également signalés sur quelques communes. Ces espèces font l'objet d'une fiche synthétique.

Du point de vue batrachologique, **le marais des Agusas** constitue une singularité dans le territoire étudié. Il concentre en effet de très importants effectifs de la plupart des espèces d'amphibiens précédemment listées. Une attention particulière a été portée dans ce secteur. Les résultats des suivis RhoMeo effectués par le CEN Rhône-Alpes, spécifiquement par Marianne GEORGET, nous confirment la présence des espèces suivantes : Rainette méridionale, Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Triton palmé, Crapaud commun, Grenouille verte. Les relevés ont été effectués en 2010 lors de 3 passages.

A la limite du périmètre d'étude sur la commune de Grospierres, l'étude menée par la FRAPNA 07 et le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes en 2003 a mis en évidence la présence des espèces suivantes : l'Alyte accoucheur, la Rainette méridionale, le Crapaud commun, la Grenouille rieuse et la Salamandre tachetée. Ces inventaires ont été réalisés à quelques centaines de mètres de l'aire d'étude en phase aquatique à Grospierres dans le ruisseau des Conchettes et de Font-Vive. L'Alyte accoucheur a été noté à deux reprises lors de sessions d'écoute réalisées dans le cadre de cette étude. Durant les inventaires de 2012, l'espèce a été contactée lors d'une session d'écoute sur la commune de Saint-André-de-Cruzières.

Sont également citées dans la bibliographie les espèces suivantes sur le secteur de Grospierres : Triton palmé, Pélodyte ponctué, Pélobate cultripède (Thomas *et al* 2003).

Signalons enfin qu'aucune espèce d'amphibiens de l'annexe II de la Directive « Habitats » n'a été identifiée dans le territoire étudié (données bibliographiques et inventaires spécifiques).

REPTILES

Le positionnement biogéographique du site étudié appelle à une diversité paysagère et un mélange d'espèces continentales et des espèces d'affinité strictement méditerranéenne. En l'état des connaissances actuelles, pas moins de 13 espèces ont été déterminées dans le territoire : la Coronelle girondine (*Coronella girondica*), la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*), la Couleuvre à échelons (*Elaphe scalaris*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissima*), la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), le Seps strié (*Chalcides chalcides*).

Les espèces rencontrées et présentant la plus forte valeur patrimoniale sont :

- **Lézard ocellé** : l'Ardèche constitue une de ces limites de répartition. Les coteaux secs et bien exposés sont localement exploités par ce gros lézard. Historiquement, l'espèce est recensée à Grospierres en 1979 (sans précision) et vers la grotte de la Cocalière à Saint-André-de-Cruzières en 1998 par Charles FAUGIER.
- **Lézard catalan** : localement bien représenté, son intérêt réside dans sa situation en limite d'aire. L'espèce est en effet quasi-absente à l'est du Rhône.
- **Couleuvre de Montpellier** et **Seps strié** : espèces méditerranéennes qui se trouvent en limite septentrionale de répartition en Ardèche.

III.3.9.2 Méthodologie d'inventaire

Aucune journée d'inventaire n'était prévue pour ces groupes. Toutefois, une soirée opportune aux inventaires amphibiens (suite à des épisodes pluvieux importants au début du printemps) a été réalisée au mois de mars 2012 sur les communes de Saint-Sauveur-de-Cruzières et de Saint-André-de-Cruzières. Elle a consisté en une observation directe d'individus en période de reproduction ainsi qu'à des sessions d'écoute au sud du site.

De même, les reptiles rencontrés lors des prospections pour les autres groupes ont été géoréférencés et la base de données a été complétée.

III.3.9.3 Synthèse des espèces présentes sur le site

Compte-tenu de la faible valeur patrimoniale de nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens, ceux-ci ne feront pas l'objet de mesures spécifiques de gestion. Seules les espèces à valeur patrimoniale modérée seront citées dans le plan d'action.

DH IV : Directive Habitats annexe IV	
PN : Protection nationale	
Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :	
EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Valeur patrimoniale
Amphibiens				
Péloodyte ponctué <i>Pelodytes punctuatus</i>	PN, VU	Sol peu profond et toujours quelques points d'eau	Marais des Agusas, Moulin de Saint-André et Bessas	Modérée
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	DH IV, PN, VU	Milieux ouverts xériques, sols meubles Mare temporaire	Marais des Agusas	Faible
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	DH IV, PN, LC	Les plaines agricoles et leurs pièces d'eau artificielles conviennent parfaitement à la reproduction cette espèce à large valence écologique.	Potentielle sur l'ensemble des plaines agricoles. Présence avérée sur le marais des Agusas, au moulin de Piechegru	Faible
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	DH IV, PN, NT	Les cours d'eau temporaires situés sur les marnes des pentes des différentes serres sont compatibles avec la reproduction de l'espèce	Saint-André-de-Cruzières	Faible
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	PN, NT	Source, bassins, pièce d'eau à mise en eau temporaire	Espèce non contactée (car non recherchée spécifiquement)	Faible
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	PN, VU	Milieux aquatiques à courant faible ou nul bordés d'un cordon boisé ou arbustif.	Marais des Agusas	Faible
Reptiles				
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	PN, CR	Hôte des milieux secs et dégagés (steppe, pelouses sèches, restanques,...)	Serre de la Maline à Saint-Sauveur-de-Cruzières	Modérée
Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	PN, LC	Secteurs rocheux et les falaises bien ensoleillées.	Les chaos rocheux sur les pentes des serres ou encore les falaises (pied et crêtes)	Faible

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Valeur patrimoniale
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	DH IV, PN, LC	Végétation buissonnante bien ensoleillée : bordure de ripisylve, haie, clairière, zone péri-urbaine	Observé en plusieurs points du site	Faible
Seps strié <i>Chalcides striatus</i>	PN, EN	Prairie sèche, pelouse, friche, bordure végétalisée de parcelle agricole	Contact au sud de Saint-Sauveur-de-Cruzières	Faible
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	PN, VU	Milieux ouverts et écotones qui offrent bon nombre d'abris potentiels.	D255 à l'est de la Serre de la Maline	Faible
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	PN, LC	Cours d'eau, canaux et formations terrestres associées	Contactée le long de la Clysse et divers autres cours d'eau de petite dimension	Faible
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	PN, LC	Milieux humides	Observée sur la Clysse et et le Gramenet	Faible

Tableau 29 : Synthèse des espèces de reptiles et amphibiens présentes sur le site



CRAPAUD CALAMITE



PELODYTE PONCTUE



LEZARD OCELLE



TRITON PALME

Figure 60 : Illustrations des espèces présentes sur le site

III.4. ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES ET HABITATS

- Annexe 1-

Le Formulaire Standard des Données actualisé du site B24 se trouve en Annexe 1 du document d'objectifs.

III.4.1. Les espèces inscrites à l'Annexe II

Les espèces listées ci-dessous sont toutes inscrites à l'annexe II de la directive habitats et bénéficient d'un statut de protection réglementaire national. Ce tableau permet d'indiquer l'état de conservation de chaque espèce de la directive, son degré d'isolement, ainsi que sa valeur patrimoniale locale évaluée à dire d'expert.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Liste rouge Nat : Nationale / Reg : Régionale

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		Nat	Reg				
INVERTEBRES							
1041	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	-	VU	98	C	B	Assez forte
1044	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>			179	-	-	Faible
1088	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	LC	-	199	C	A	Faible
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	-	-	344	C	A	Faible
MAMMIFERES							
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	EN	451	C	B	Forte
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	CR	482	C	B	Forte
1305	Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	NT	CR	122	C	B	Très forte
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	VU	EN	188	C	B	Modérée
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	LC	EN	290	C	B	Assez forte

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		Nat	Reg				
1321	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	LC	VU	372	C	B	Forte
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	NT	EN	154	C	B	Assez forte
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	LC	VU	469	C	B	Assez forte
1337	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	LC	LC	105	C	B	Forte
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	LC	CR	200	C	B	Forte
POISSONS							
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	NT	menacé	61	B	C	Modérée
1163	Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	DD	fréquente	310	A	C	Modérée
1131	Blageon <i>Leuciscus souffia</i>	Rare	menacé	85	C	B	Modérée
1126	Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i>	LC	menacé	91	C	C	Modérée

Tableau 30 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats

Degré d'isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

A : population presque isolée ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.

Etat de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

III.4.2. Les autres espèces présentes sur le site (DH IV et V, DO I, etc.)

Dans le tableau suivant sont listées les espèces inscrites aux **annexes IV** ou **V** de la directive habitats, à **l'annexe I** de la directive oiseaux mais aussi les espèces ayant un statut de conservation régional, ou national, à partir de la catégorie NT = Quasi menacé.

Ainsi, les espèces listées précédemment correspondant à des espèces communes hors directive européenne et/ou inscrites aux catégories inférieures à quasi menacé (NT) des listes rouges régionales ne seront pas listées dans la suite du document.

DH IV : Directive Habitats annexe IV

DO : Directive Oiseaux

PN : Protection nationale

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Catégorie : catégories du point de vue de l'abondance

C=commune, R=rare, V=très rare, P=présente

Code Natura 2000	Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Valeur patrimoniale locale
INVERTEBRES						
-	Cétoine bleue <i>Protaetia mirifica</i>	-	-	-	C	Très forte
1050	Magicienne dentelée <i>Saga pedo</i>	DHIV	PN	-	C	Modérée
1053	Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	DHIV	PN	-	C	Modérée
-	Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	-	PN	-	P	Modérée
-	Coléoptères endogés (<i>Speotrechus mayeti</i> , <i>Diaprysius fagei</i> , <i>Bathysciola linderi</i> , ...)	-	-	-	P	Forte
-	Mollusques styglobies (<i>Bythiospeum articense</i> , <i>Bythiospeum</i> cf. <i>diaphanum</i> , <i>Moitessieria locardi</i> , <i>Palacanthilhiopsis vervierii</i>)	-	-	-	P	Forte
MAMMIFERES						
1314	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	DHIV	PN	LC	P	Faible
1309	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DHIV	PN	LC	C	Faible

Code Natura 2000	Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Valeur patrimoniale locale
-	Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DHIV	PN	-	P	Faible
-	Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	DHIV	PN	LC	C	Faible
1317	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	DHIV	PN	DD	P	Faible
1328	Grande noctule <i>Nyctalus noctula</i>	DHIV	PN	NA	P	Forte
1312	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	DHIV	PN	DD	P	Faible
1333	Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	DHIV	PN	LC	P	Faible
-	Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	DHIV	PN	NT	P	Faible
-	Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	-	PN	NT	C	Faible
-	Genette commune <i>Genetta genetta</i>	DHV	PN	LC	P	Modérée
AMPHIBIENS						
2360	Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctuatus</i>	-	PN	VU	P	Modérée
1202	Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	DHIV	PN	VU	P	Faible
1205	Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	DHIV	PN	LC	P	Faible
1187	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	DHIV	PN	NT	P	Faible
2341	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	-	PN	NT	P	Faible
2355	Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	-	PN	VU	P	Faible
REPTILES						
-	Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	-	PN	CR	P	Modérée
1263	Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	DHIV	PN	LC	P	Faible
-	Seps strié <i>Chalcides striatus</i>	-	PN	EN	P	Faible
2466	Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	-	PN	VU	P	Faible
OISEAUX						
A255	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	DO	-	EN	R	Modérée
A379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	DO	-	EN	R	Modérée

Code Natura 2000	Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Valeur patrimoniale locale
A103	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	DO	PN	EN	R	Modérée
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	DO	PN	VU	P	Modérée
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO	PN	LC	P	Modérée
A341	Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	-	PN	CR	P	Forte
-	Pie-grièche méridionale <i>Lanius meridionalis</i>	-	PN	CR	P	Forte
A306	Fauvette orphée <i>Sylvia hortensis</i>	-	PN	VU	P	Assez forte
A218	Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	-	PN	VU	R	Faible
A072	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	DO	PN	NT	P	Modérée
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	DO	PN	LC	P	Modérée
A229	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	DO	PN	VU	P	Faible
A078	Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	DO	PN	VU	P	Faible
A215	Grand Duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	DO	PN	VU	P	Assez fort
FLORE						
-	Scille d'Italie <i>Hyacinthoides italica</i>	-	-	CR		Forte
-	Globulaire vulgaire <i>Globularia vulgaris</i>	-	-	VU		Forte
-	Ephedre douteux <i>Ephedra dubia</i>	-	-	CR		Forte
-	Sainfoin bas d'Europe <i>Hedysarum boveanum subsp. europaeum</i>	-	-	VU		Forte
-	Œillet du Roussillon <i>Dianthus pungens subsp. ruscinonensis</i>	-	-	EN		Assez forte
-	Corbeille d'argent à gros fruits <i>Hormathophylla macrocarpa</i>	-	PN	NT		Assez forte
-	Gratiolle officinale <i>Gratiola officinalis</i>	-	PN	EN		Assez forte
-	Pivoine officinale <i>Paeonia officinalis</i>	-	PN	VU		Assez forte
-	Renoncule à feuilles d'Ophioglosse <i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	-	PN	VU		Assez forte
-	Orchis d'Occitanie <i>Dactylorhiza occitanica</i>	-	-	VU		Assez forte

Code Natura 2000	Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Valeur patrimoniale locale
-	Silène des forêts <i>Silene nemoralis</i>	-	-	NT		Assez forte
-	Flûteau fausse-renoncule <i>Baldellia ranunculoides</i>	-	-	EN		Assez forte
-	Petite-centaurée à petites fleurs <i>Centaurium tenuiflorum</i>	-	-	EN		Assez forte
-	Oenanthe à feuilles de Silaüs <i>Oenanthe silaifolia</i>	-	-	EN		Assez forte
-	Lepture cylindrique <i>Hainardia cylindrica</i>	-	-	VU		Assez forte
-	Jonc aplati <i>Juncus anceps</i>	-	-	VU		Assez forte
-	Peucedan officinal <i>Peucedanum officinale</i>	-	-	NT		Assez forte

Tableau 31 : Autres espèces présentes sur le site

III.4.3. Les habitats naturels inscrit à l'annexe I

Surface relative : C'est le rapport de la surface de l'habitat dans le site sur la surface connue de l'habitat dans le pays membre selon l'échelle suivante :

A : >15% ; **B :** 2% à 15% ; **C :** 0 à 2%

La représentativité : Elle revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

A : représentativité excellente **B :** représentativité bonne **C :** représentativité significative

Etat de conservation : Ce critère comprend trois sous-critères : degré de conservation de la structure, des fonctions et possibilité de restauration.

A : conservation excellente **B :** conservation bonne **C :** conservation moyenne

Evaluation globale : Le rôle des experts locaux est ici très important. C'est une estimation à établir sur la base de la synthèse des critères précédents. Il s'agit en fait d'avoir une vision globale de l'habitat sur le site.

A : excellente **B :** bonne **C :** significative

Code Natura 2000	Intitulé	Surface relative	Représentativité	Etat de conservation	Evaluation globale	Valeur patrimoniale
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	C	B	B	B	Assez fort
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	C	B	A	B	Assez fort
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	C	C	B	B	Modéré
3170*	Mares temporaires méditerranéennes*	C	C	C	C	Modéré
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	C	B	B	B	Assez fort
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	C	B	B	B	Assez fort
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	-	D	-	-	Faible
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	C	B	B	B	Assez fort
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	C	B	B	B	Modéré
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	C	B	A	B	Fort
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	C	B	A	B	Fort
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	C	B	B	B	Fort
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	C	B	B	B	Assez fort
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	C	B	B	B	Assez fort
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	C	B	B	B	Fort

Tableau 32 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

IV. CHAPITRE 4 : LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



Village de Saint-André-de-Cruzières

IV.1. LE CADRE FONCIER, INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

- Atlas : Cartes 26 à 28 -

IV.1.1. L'intercommunalité

EN ARDECHE

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI*) structurent depuis les années 2000 le paysage administratif français. Ces EPCI à fiscalité propre ont permis un transfert de compétence de l'Etat à l'échelle intercommunale. Toutefois, une restructuration de certains EPCI s'avère nécessaire, notamment lorsque la taille de ceux-ci ne permet pas la réalisation de projets communautaires. La réduction des syndicats intercommunaux et mixtes doit être réalisée lorsque leur maintien ne se justifie plus.

Le schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité de l'Ardèche (SDCI) a été finalisé en juin 2006. Son contenu est déterminé par l'Article 35 de la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Article L.5210-1-1. du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce schéma répond aux besoins de regroupements de certains EPCI. A ce jour, il sert de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale et constitue une base légale aux décisions de création ou de toute modification d'EPCI.

La situation administrative de l'Ardèche fait état de **40 communautés de communes** au 1er janvier 2011. Dans le SDCI, le nombre d'intercommunalité compte **16 communautés de communes** et **2 communautés d'agglomération**. Cela permet ainsi de diminuer de moitié le nombre d'EPCI et ainsi de simplifier l'organisation des compétences sur chaque territoire intercommunal.

SUR LES COMMUNES DU SITE B24

Sur ces 8 communes, la situation administrative était divisée en 3 cantons et 3 **communautés de communes** jusqu'en fin 2013.

REGION	CANTONS	COMMUNAUTE DE COMMUNES JUSQU'A FIN 2013	COMMUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES A PARTIR DE JANVIER 2014
RHONE-ALPES	Joyeuse	-	BEAULIEU	Chassezac et Claysse
	Vallon Pont d'Arc	Gorges de l'Ardèche	GROSPIERRES	Gorges de l'Ardèche
			BESSAS	
			SALAVAS	
			SAMPZON	
		Grands sites des gorges de l'Ardèche	VAGNAS	
	Les Vans	Pays de Cruzières	St ANDRE DE CRUZIERES	Chassezac et Claysse
St SAUVEUR DE CRUZIERES			Cèze Cévennes	

Tableau 33 : Situation administrative des communes du site B24

Sur le site d'étude, les modifications proposées dans le SDCI concernent :**➤ Le regroupement des communautés de communes (CDC*) des Gorges de l'Ardèche et des Grands sites des Gorges de l'Ardèche.**

Ces collectivités font partie d'une même unité géographique des gorges de l'Ardèche. Elles sont toutes deux impliquées dans le projet d'espace de restitution de la Grotte Chauvet (ERGC). Cette fusion permet de regrouper 19 communes pour 13850 habitants.

➤ Le regroupement des CDC* Pays des Vans, Pays de Cruzières, Pays de Jalès, Cévennes vivaroises :

La commune de Beaulieu va adhérer à cet EPCI qui comprendra 16 communes pour 9200 habitants. La création de ce groupement entraîne la dissolution du SICOM Granzon et Claysse en charge de la collecte des ordures ménagères. L'objectif est d'augmenter le coefficient d'intégration fiscal et d'homogénéiser les compétences des autres CDC* avec qui le syndicat devrait fusionner (collecte et traitement des ordures ménagères).

De même, les compétences du Syndicat Intercommunal de Découverte de l'Environnement et du Territoire (SIDET) seront reprises par le nouvel EPCI avec un périmètre d'action identique. Le SIDET est en charge d'action sur le réseau de sentiers, les cours d'eau (action d'entretien), activité de loisirs (canoë sur le Chassezac, espace sportif et culturel sur les Vans, etc.) et d'animation de sites Natura 2000.

➤ La commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières

Elle faisait partie jusqu'à la réforme du 1^{er} janvier 2014 de la communauté de communes du Pays de Cruzières. Depuis, elle est la seule commune ardéchoise ayant rejoint l'intercommunalité Cèze/Cévennes.

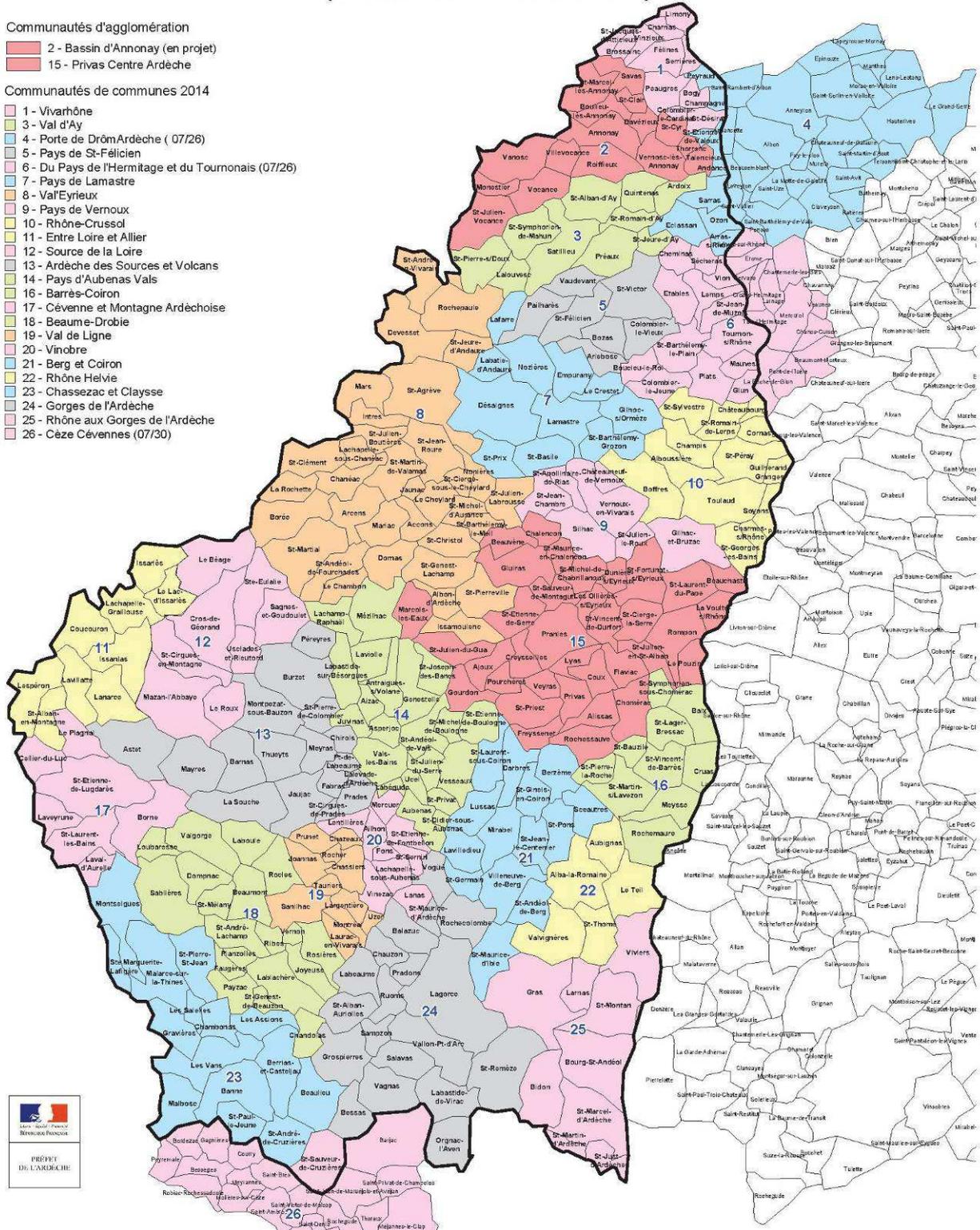
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2014

(Situation au 1er Octobre 2013)

- Communautés d'agglomération**
- 2 - Bassin d'Annonay (en projet)
 - 15 - Privas Centre Ardèche

- Communautés de communes 2014**
- 1 - Vivarhône
 - 3 - Val d'Ay
 - 4 - Porte de DrômArdèche (07/26)
 - 5 - Pays de St-Félicien
 - 6 - Du Pays de l'Hermitage et du Tournonais (07/26)
 - 7 - Pays de Lamastre
 - 8 - Val'Eyrieux
 - 9 - Pays de Vernoux
 - 10 - Rhône-Crussol
 - 11 - Entre Loire et Allier
 - 12 - Source de la Loire
 - 13 - Ardèche des Sources et Volcans
 - 14 - Pays d'Aubenas Vals
 - 16 - Barrès-Coiron
 - 17 - Cévenne et Montagne Ardéchoise
 - 18 - Beaume-Drobie
 - 19 - Val de Ligne
 - 20 - Vinobre
 - 21 - Berg et Coiron
 - 22 - Rhône Helvie
 - 23 - Chassezac et Claysse
 - 24 - Gorges de l'Ardèche
 - 25 - Rhône aux Gorges de l'Ardèche
 - 26 - Cèze Cévennes (07/30)



© GVI/Geofia©
 Réalisation : DDT 07/SUT/CT
 Z:SIG - travail_en_cours_SUT/Connaissance_Territoriale
 Intercommunalité/Version_2014/EPCI_01_2014_et_proj_CA_B_Annonay_wor

Source : Préfecture de l' Ardèche

Version 27 Septembre 2013

Figure 61 : Schéma départemental de coopération intercommunale – Source : Préfecture de l'Ardèche 2013

IV.1.2. Statut foncier des parcelles comprises dans le site B24

L'ensemble du site est composé d'un parcellaire cadastral très morcelé. La figure suivante présente la répartition des parcelles communales par rapport aux parcelles privées dans le périmètre d'étude.

Il apparait que les parcelles à gestion privée concernent une importante superficie avec plus de 90% du site. Il en découle donc une nécessité, pour mettre en place une gestion efficace du site Natura 2000, d'intégrer les habitants dans la démarche via des concertations entre acteurs locaux, des opérations de sensibilisation du grand public, etc.

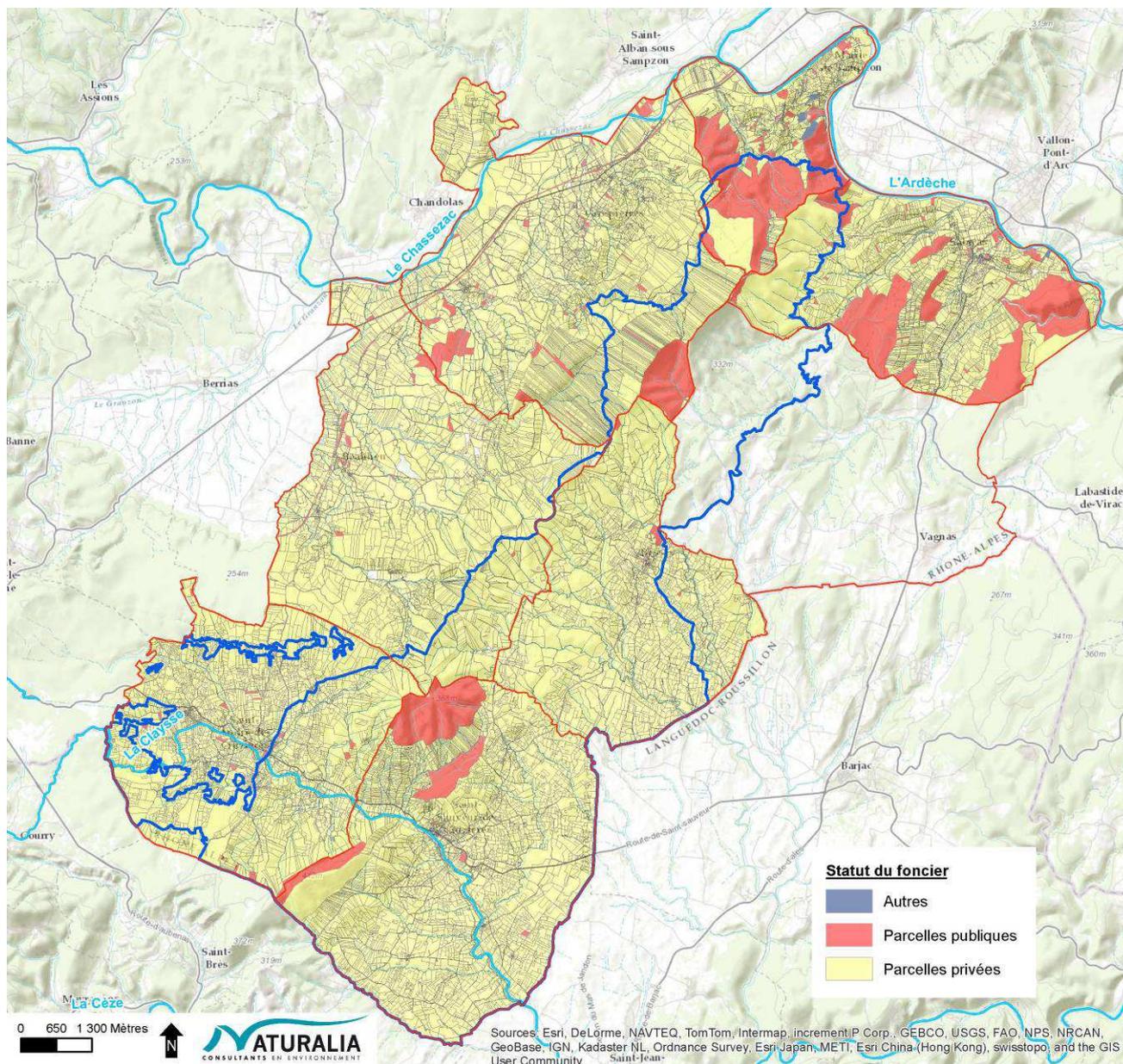
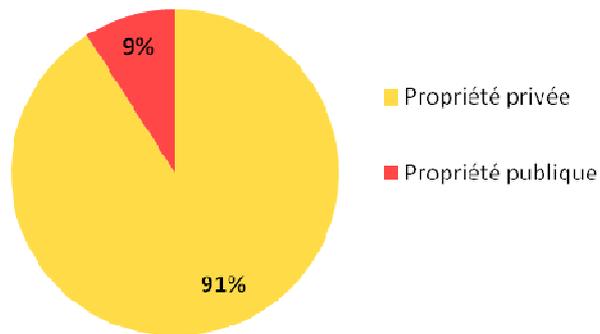


Figure 62 : Statut foncier des parcelles cadastrales sur le site B24

IV.1.3. Documents d'urbanisme

Les seuls documents d'urbanisme présents sur le territoire sont les documents d'urbanisme communaux. A l'exception de la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières où l'ensemble du territoire communal est intégré au site d'étude et de la commune de Vagnas, le site B24 s'insère dans des parcelles classées en ND ou NC aux documents d'urbanisme locaux.

COMMUNES	PLAN D'URBANISME	DATE	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000
BESSAS	RNU	-	-
BEAULIEU	Carte communale En cours d'élaboration	-	La carte communale est en cours d'élaboration et devrait être présentée au conseil municipal d'ici fin 2013.
SALAVAS	Plan d'occupation des sols	Approbation du 20/12/01	L'intégralité des parcelles comprises dans le site B24 sont classées en ND et NC. ND : les paysages et sites naturels, les espaces boisés NC : Zone naturelle qu'il convient de protéger pour sa vocation principalement agricole mais également pour son rôle écologique et paysager dans l'équilibre agriculture-forêt.
SAMPZON	Plan d'Occupation des Sols	Approbation du 28/11/89	L'intégralité des parcelles comprises dans le site sont classées en ND : - Forêts soumises au régime forestier ; - Les pentes autrefois aménagées en terrasses et aujourd'hui abandonnées par l'agriculture ; - Le Rocher de Sampzon (hors périmètre), monument naturel, élément de l'identité de la commune.
St ANDRE DE CRUZIERES	Carte communale révisée en 2013	-	Les parcelles concernées par le site B24 sont en grande majorité en zone N. Seules quelques unes sont classées en C (constructibles).
St SAUVEUR DE CRUZIERES	Plan Local d'Urbanisme	Approbation du 19/02/2008	L'ensemble de la commune est intégrée au site B24.
GROSPIERRES	Plan d'occupation des sols	Approbation du 10/12/01	Les parcelles intégrées au site B24 sont classées en ND.
VAGNAS	Plan Local d'Urbanisme	Approbation du 19/04/07	L'extrémité ouest de la commune est concernée

Tableau 34 : Documents d'urbanisme sur les communes

La prise en compte de l'environnement par les documents d'urbanisme est un principe introduit dans la législation française dès la Loi de 1976 relative à la protection de la nature. Toutefois, les procédures et outils permettant de mettre en œuvre ce principe sont récents et découlent en grande partie de la transposition de directives européennes. En particulier, la loi 2008-757 vise à une intégration des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification.

IV.1.3.1 L'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme

Une obligation générale de préservation des écosystèmes (et de l'environnement en général) dans les documents d'urbanisme est posée par le code de l'urbanisme à l'article L121-1. Cet article a été modifié par la Loi Grenelle II pour intégrer la préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

Le rapport de présentation de tout PLU et toute carte communale doit comporter une prise en compte de l'environnement à travers :

- un état initial de l'environnement ;
- une analyse des incidences du plan sur l'environnement ;
- un exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Outre ces dispositions, **deux procédures** découlant de directives européennes fournissent de véritables outils pour assurer la bonne intégration des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de :

- **l'évaluation environnementale stratégique (EES)** des documents d'urbanisme issue de la directive 2001-42, dite « plans/programmes », et régie par le code de l'urbanisme aux articles L121-10 à 15 et R121-14 à 17 ;
- **l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2)** issue de la directive 92-43, dite « habitats », et régie par le code de l'environnement aux articles L414-4 et R414-19 à 26. Elle doit être menée conjointement à l'évaluation environnementale et sera annexée au PLU. Elle permet d'approfondir l'évaluation environnementale, plus globale, au regard des enjeux ayant conduit à la désignation du ou des sites NATURA 2000. A la différence de l'évaluation environnementale, l'évaluation des incidences Natura 2000 est ciblée sur l'analyse des effets du PLU sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.

IV.1.3.2 Evaluation des incidences

▪ **PRINCIPE**

Tout projet, plan, programme ou manifestation (PPPM), situé à l'intérieur ou à l'extérieur du site, pouvant affecter de façon notable ce site (habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire) doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences.

Natura 2000 reposant sur une base contractuelle, il appartient aux porteurs de projets de s'assurer que leur activité ne va pas avoir d'**effets notables dommageables** sur l'état de conservation des sites Natura 2000.

Le principe des évaluations des incidences vise à prévenir d'éventuels dommages causés au site et, par la même occasion, de promouvoir une gestion équilibrée et durable des territoires en lien avec le développement des activités humaines et en accord avec les acteurs locaux.

Le contenu de l'évaluation des incidences est proportionné à l'importance du projet (R 414 - 23 du code de l'environnement). Il ne sera pas demandé le même document pour une manifestation de plusieurs centaines de véhicules motorisés que pour l'organisation d'une course à pied. En effet, pour les projets n'induisant, a priori, pas d'impacts sur les sites Natura 2000, la procédure **d'évaluation d'incidence simplifiée** permet de déclarer facilement le PPPM* en allégeant les démarches administratives.

Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi :

- par la personne publique responsable de son élaboration s'il s'agit d'un document de planification ;
- par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention ;
- par l'organisateur s'il s'agit d'une manifestation.

L'appréciation du caractère significatif ou pas des incidences du projet est de la responsabilité du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire. Ce point est vérifié par les services instructeurs. En cas d'incidences avérées, un formulaire simplifié ne suffit pas et une évaluation appropriée des incidences pourra être demandée. Des mesures de réduction, d'évitement ou de suppression devront être préconisées. Si ces mesures ne suffisent pas à palier aux incidences cela nécessitera la mise en place de mesures compensatoires.

▪ CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Code de l'Environnement prévoit que « les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. **Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation mentionnée.**

Le cadre réglementaire en vigueur se base au niveau législatif sur l'article L414-4 et 5 du Code de l'Environnement (ordonnance n°2011-321 du 11 avril 2011 modifié par la loi n°2088-757 du 1^{er} août 2008 « Responsabilité environnementale »).

La France a été condamnée par arrêt de la cour de justice européenne en date du 4 mars 2010 pour transcription insuffisante dans le droit national de la directive habitats. En cause notamment : les **exemptions systématiques** de la procédure d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 concernant :

- la pêche, les activités aquacoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur ;
- les travaux, ouvrages et aménagements prévus par les contrats Natura 2000 ;
- les programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime déclaratif.

La réponse apportée par la France, consiste à soumettre à évaluation des incidences certaines activités : **c'est le principe des listes positives**. Au niveau réglementaire, les évaluations s'appuient sur les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'Environnement (décret du 09/04/2010). Le contenu de l'évaluation des incidences est proportionné à l'importance du projet (R 414-23 du code de l'environnement).

Ces régimes d'évaluation sont fondés sur des **listes nationales et locales** comportant les activités susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000. Les services instructeurs, mais aussi les porteurs de projet, devront faire référence à ces **3 listes** (Article R 414-19 du code de l'environnement) :

Activités soumises à encadrement administratif :

Depuis le 1er Aout 2010, tous les dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration de PPPM* visés par la liste nationale doivent présenter une évaluation d'incidences Natura 2000.

Ainsi a été définie une liste nationale comprenant 29 items d'activités soumises à encadrement administratif (article R 414-19 du Code de l'Environnement). Cette liste correspond au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 applicable sur tout le territoire national. En complément de la liste nationale, chaque préfet de département doit prendre un arrêté pour soumettre certaines activités entrant dans un régime d'approbation, d'autorisation ou de déclaration au régime d'évaluation des incidences. En Ardèche, cet arrêté a été pris le 20 décembre 2010 (n°2010-354-28).

Activités non soumises à encadrement administratif :

Le décret n°2011-966 du 16 août 2011 fourni la liste de référence des activités ne relevant d'aucun régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration (36 items). Il appartient à chaque préfet de sélectionner dans cette liste les items qui figureront dans l'arrêté préfectoral. Cette deuxième liste locale ou « régime propre » doit être déterminée dans chaque département. En Ardèche, la liste comporte 13 items sur les 36 proposés. En Ardèche, **cet arrêté** (n°2013-253-0003) a été pris **le 10 septembre 2013** et est entré en vigueur **le 1er octobre 2013**.

La mesure filet :

Elle permet à l'autorité administrative sur décision motivée de soumettre au cas par cas des activités susceptibles d'avoir un impact notable sur les sites Natura 2000 mais qui n'auront pas été retenues dans les listes nationales et locales.

IV.2. USAGES LIÉS À L'EAU

IV.2.1. Les Gestionnaires des milieux aquatiques : Syndicats de rivières

Le périmètre d'étude concerne 8 communes adhérentes de différents syndicats de rivières :

- Syndicat du Chassezac : Beaulieu et Grospierres
- Syndicat Mixte Ardèche Claire : Sampzon, Salavas et Vagnas
- Syndicat AB Cèze : Saint-André-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Cruzières

Seuls deux syndicats sont concernés par le territoire Natura 2000. En effet, le choix du périmètre du site a été défini en fonction du réseau hydrographique englobant les cours d'eau inscrits dans le porté à connaissance de 1997. Ainsi, aucun cours d'eau faisant partie du bassin versant du Chassezac n'est inclu dans le périmètre. Le territoire de la commune de Bessas fait partie du bassin versant de la Cèze mais n'est pas adhérente au Syndicat ABCèze.

Le Syndicat AB Cèze

Il assure la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Cèze, soit 1360 km² répartis sur une centaine de communes. Ce territoire est peu urbanisé avec pour commune principale Bagnols-sur-Cèze qui compte 18 000 habitants. Le syndicat assure plusieurs missions :

- Animation du site Natura 2000 B24 pendant la phase d'élaboration du document d'objectifs.
- Animation du contrat de rivière du bassin versant de la Cèze : Etude de détermination des volumes prélevables maximums

Le Syndicat Ardèche Claire

Il regroupe 81 communes et 6 communautés de communes riveraines de l'Ardèche et de ses affluents amont. Ces principales actions concernent :

- Elaboration du SAGE Ardèche
- Contrat de rivière Ardèche
- Animation du site Natura 2000 B5 « moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras »

IV.2.2. Le contexte règlementaire

IV.2.2.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée (Loi sur l'eau de 1992).

Tout en intégrant les obligations définies par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015, il fixe pour une durée de six ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le nouveau SDAGE RM* est entré en vigueur le 17 décembre 2009, et est valable pour la période 2010-2015. D'après celui-ci, on retrouve sur le périmètre d'étude deux types de masses d'eau : superficielles et souterraines. Leur référentiel est par ailleurs divisé en plusieurs entités, les hydroécorigions (HER).

IV.2.2.2 Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est rédigé par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques concernée. Il a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu. Le découpage des unités de gestion des cours d'eau se fait par "contexte de gestion".

Chaque contexte représente une partie du réseau hydrographique à l'intérieur de laquelle une population de poisson fonctionne de façon autonome en y réalisant les différentes phases de son cycle vital (Reproduction, Eclosion, Croissance).

Les trois contextes sont :

- ✓ le domaine salmonicole (population repère : la Truite Fario) ;
- ✓ le domaine intermédiaire (population repère : l'Ombre ou les cyprinidés d'eaux vives) ;
- ✓ le domaine cyprinicole (population repère : le Brochet).

Pour chaque contexte, un plan de gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles est mis en place. Ce plan de gestion est basé sur l'état des milieux et de leurs peuplements, les facteurs naturels et/ou anthropiques limitant le bon déroulement du cycle biologique de l'espèce repère. A la suite de cet état des lieux, un programme d'action est présenté et appliqué pour chaque contexte.

Pour rappel :

Un contexte est jugé conforme lorsque les perturbations observées sont inférieures à 20% ; il est alors en gestion patrimoniale.

Un contexte est jugé perturbé lorsque les perturbations observées sont comprises entre 20% et 80%. Des actions sont alors à entreprendre en fonction des seuils d'efficacité technique (SET) dans le but de rétablir le stade de conformité au travers des modules d'actions proposés.

Un contexte est jugé dégradé lorsque les perturbations observées sont supérieures à 80% ; il est alors en gestion d'usage, la reconquête des potentialités étant envisagée sur le long terme.

En France, la gestion piscicole est assurée par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique par l'intermédiaire d'Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou AAPPMA. Celles-ci contribuent à la surveillance de la pêche et à l'exploitation du droit de pêche qu'elle détient sur son secteur de compétence, et participe à la protection et à la gestion du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

IV.2.2.3 Complémentarité des contrats de rivières avec la démarche NATURA 2000

Pour les sites comportant un réseau hydrographique, l'élaboration du DOCOB présente un intérêt particulier lorsque ces cours d'eau sont couverts par un contrat de rivière.

C'est le cas sur le site B24 puisque une partie du site dépend du contrat de rivière du bassin versant de la Cèze et la partie la plus au nord dépend du contrat de rivière Ardèche.

Les deux démarches fonctionnent effectivement selon le principe de gestion durable, c'est-à-dire qu'elles prennent en compte tous les aspects du territoire. Le bon fonctionnement écologique de la rivière est bien entendu une préoccupation majeure. Cette dernière doit s'intégrer dans un contexte économique, social et culturel en général très marqué sur toutes les rivières.

La similitude des deux démarches dans leurs grands principes permet ainsi une complémentarité :

1. L'élaboration du contrat de rivière et celle du document d'objectifs pour Natura 2000 se basent sur des diagnostics du territoire. Certains travaux d'étude peuvent donc nourrir les deux démarches à la fois.
2. Le programme d'actions présenté dans le cadre du contrat de rivière et l'inventaire des mesures de gestion du document d'objectifs se recoupent naturellement sur nombre de sujets. Des actions en faveur de l'environnement mais aussi certaines opérations de restauration ou d'entretien du lit de la rivière sont généralement communes aux deux procédures.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action, il est important de prendre en compte le cours d'eau d'un point de vue fonctionnel sans oublier que des actions à l'amont auront des répercussions à l'aval. Des actions ponctuelles réparties sur le cours d'eau peuvent avoir un effet cumulé et induire sur du long terme une dénaturalisation du lit du cours d'eau. Les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ne sont pas immédiats mais à long terme, la rivière peut changer de physionomie et tendre à perdre son caractère naturel. C'est pourquoi il est important d'étudier le territoire dans son ensemble pour chaque nouveau projet.

De plus, afin de concilier les objectifs de gestion du risque inondation du SDAGE RM* et ceux des contrats de rivière de la Cèze et de l'Ardèche, il est indispensable de trouver un équilibre entre ressource en eau pour l'agriculture et sécurisation des zones urbanisées d'une part, et préservation du cours d'eau d'autre part.

Il est important de préciser qu'en aucun cas la démarche NATURA 2000 ne dispose des moyens mis à disposition pour un contrat de rivière. Les mesures peuvent être complémentaires d'un point de vue stratégique mais le financement doit être dissocié. Aussi, NATURA 2000 n'intervient que dans le cas d'un objectif de conservation d'une espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Toute action doit être justifiée à ce titre.

LE CONTRAT DE RIVIERE DE LA CEZE

Le contrat de rivière de la Cèze a été validé par le comité de bassin et signé par les partenaires institutionnels et financiers en 2011. Il répertorie 250 actions à mettre en œuvre sur la période 2011-2015.

L'élaboration de ce document a débuté en 2006. Le programme d'entretien définit au niveau de la Claysse :

- Aucun travaux d'entretien ponctuel n'est prévu. En revanche, un entretien triennal à réaliser sur l'ensemble du cours d'eau ;
- L'objectif global étant de limiter l'érosion et de diversifier les boisements rivulaires ;
- Le programme de restauration concernait un contrôle sanitaire du cours d'eau.

Voici les enjeux identifiés lors de l'élaboration du nouveau contrat de rivière du bassin de la Cèze : Dossier définitif en 2009 :

- **Priorité 1** : Optimisation de la gestion quantitative des ressources en eau et qualité des cours d'eau et des eaux captées pour l'Alimentation en Eau Potable ;
- **Priorité 2** : Restauration et préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques (morphodynamique) ;
- **Priorité 3** : Prévention des inondations et protection contre les risques.

Concernant la Claysse, un des problèmes à traiter est lié au problème de transport sédimentaire. L'action définie est : Restauration hydromorphologique de la Claysse. L'étude préalable est en cours de réalisation. Il s'agit d'une des actions prioritaires inscrites au programme de mesures du SDAGE. Cette étude a été réorientée sur le risque inondation dans le cadre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Le Volet B1 du contrat de rivière prévoit la restauration, l'entretien et la mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités. La fiche B1.3.2 classée en priorité 2 prévoit la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide « Marais des Agusas ». L'opération est sous maîtrise d'ouvrage du syndicat avec une enveloppe de 30 000 €. Cette opération n'aura pas lieu d'après le syndicat AB Cèze.

LE CONTRAT DE RIVIERE DE L'ARDECHE

Seul le cours d'eau du Rieussec est compris dans le bassin versant de l'Ardèche. La partie du cours d'eau comprise dans le site d'étude est intermittente.

IV.2.3. Les prélèvements d'eau

Les données synthétiques fournies dans cette partie sont issues de l'étude de détermination des volumes prélevables maximums réalisée en 2011 par BRL ingénierie sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat AB Cèze. L'intégralité de cette étude est disponible sur le site internet du Syndicat : www.abceze.fr.

IV.2.3.1 L'alimentation en eau potable

Sur l'ensemble du bassin versant de la Cèze, la consommation moyenne par habitant est de 100m³/an. Le prélèvement net pour l'alimentation en eau potable est d'environ 45l/s dans la moyenne vallée de la Cèze.

Un seul captage à destination d'alimentation en eau potable est présent sur le secteur d'étude. Il s'agit du moulin de Piechegru, sur la commune de Saint-André-de-Cruzières. Ce forage se trouve dans une nappe peu profonde. La commune de Saint-André-de-Cruzières est aujourd'hui raccordée au réseau d'adduction d'eau potable. Les travaux ont été réalisés entre 2011 et finalisés en 2013.

Toutefois, des prélèvements existent en amont du bassin de la Claysse sur les communes de Saint-Paul-le-Jeune et Courry.

IV.2.3.2 L'usage agricole de l'eau

Les données suivantes sont issues de l'inventaire des superficies agricoles irriguées sur la ZRE* Cèze fournie par la Chambre d'Agriculture du Gard (2010) lors de l'élaboration du rapport sur la détermination des volumes prélevables maximum sur le bassin versant de la Cèze (BRL, 2011).

Le bassin versant de la Cèze peut être divisé en 3 sous-ensembles : parties aval, intermédiaire et amont. La Claysse appartient à la partie intermédiaire et plus précisément au bassin versant nommée BV3 incluant également le Roméjac à l'Est du site d'étude, dans la plaine de Barjac. Ce Bassin versant ne comporte pas d'ASA*. En revanche, il bénéficie d'une partie des apports de l'ASA* de Saint-Jean-et-Maruéjols qui prélève l'eau de la Cèze dans le BV4.

	Type d'irrigation			
	Aspersion	Enrouleur	Micro-irrigation	Gravitaire
BV 3 : hors ASA	65 %	18 %	17 %	0

Tableau 35 : Part des équipements pour l'irrigation - Chambre d'Agriculture Gard (2010)

	Prélèvements agricoles nets théoriques, moyennes mensuelles (l/s)											
	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
BV 3 : hors ASA	0	0	0	0	0,6	5,3	9,4	5,6	0,9	0	0	0

Tableau 36 : Moyennes mensuelles des prélèvements nets dans le Bassin Versant 3 – Source BRL/Agence de l'Eau 2011

	Surfaces irriguée (ha)										
	Colza	Mais	Tournesol	Autres Grandes Cultures	Oliviers	Fruitiers / Châtaigniers	Maraîchage / Jardins	Fourrages / Prairies	Vignes	Autres	Total
BV 3 : hors ASA	0	0	2	4,1	1,1	0	1	0	22,2	0	30,4

Tableau 37 : Superficies agricoles irriguées – Chambre d’Agriculture Gard (2010)

Les parcelles irriguées et se trouvent essentiellement sur les bassins versants BV3, BV4 et BV5.

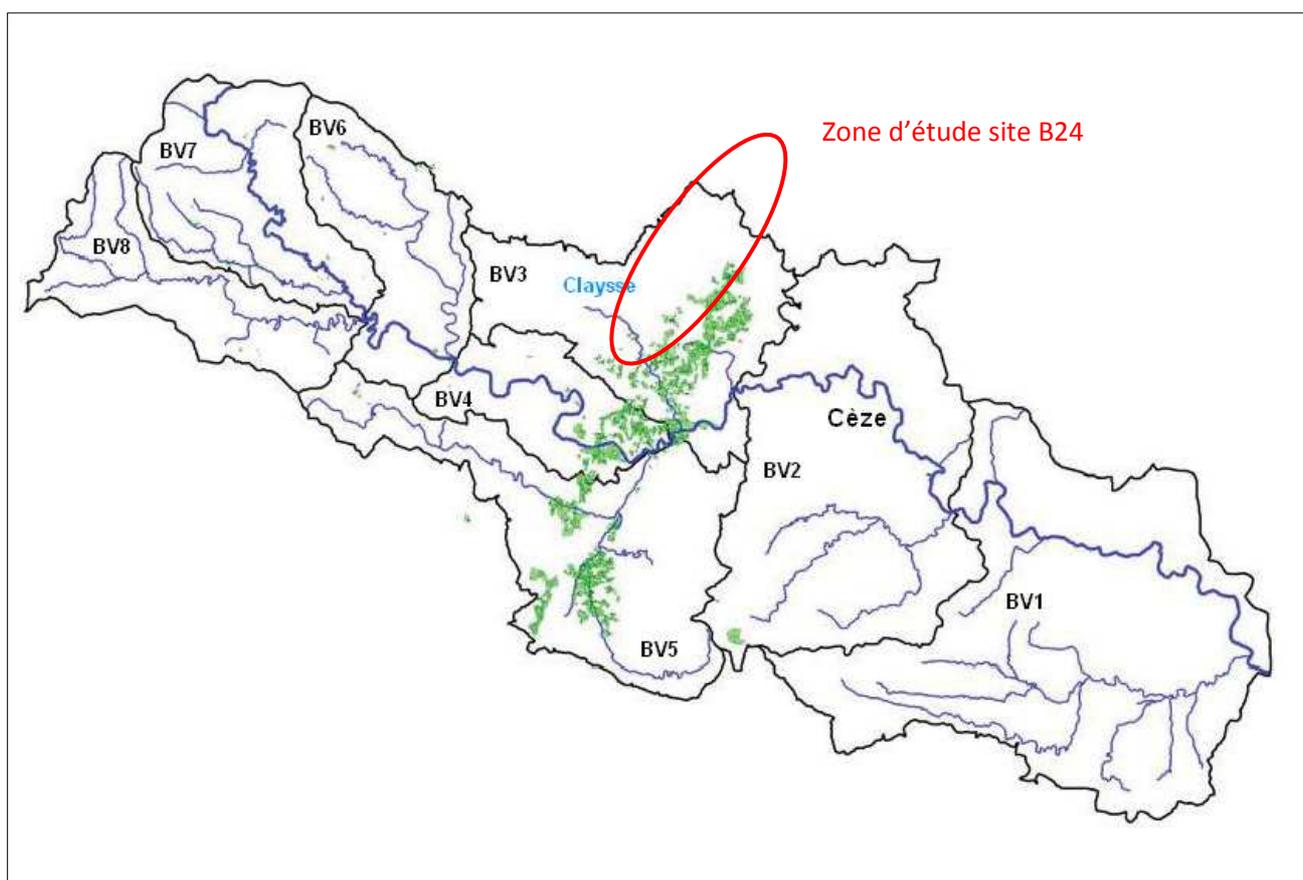


Figure 63 : Localisation des surfaces irriguées sur le bassin versant de la Cèze – Source BRL 2011

IV.2.4. L'assainissement autonome et collectif

Toutes les communes possèdent une station d'épuration (STEP) en service ou en projet à l'exception de Sampzon qui est à ce jour en assainissement autonome.

La dernière STEP mise en service est située sur la commune de Saint-André-de-Cruzières. Cette réalisation permet de limiter les rejets dans la Claysse et ainsi d'améliorer la qualité de l'eau du cours d'eau.

Communes	Bassin versant	Milieu de rejet	Capacité (équivalent habitants)	Type de traitement	Etat	Maître d'ouvrage	Exploitant
BEAULIEU	Chassezac	Le Thégoul	300	Filtres plantés de roseaux	en service	SEBA	SAUR MTL
BESSAS	Cèze	Inconnu	-	-	en projet	-	-
GROSPIERRES	Chassezac	Regourdet	2 000	Boues Activées	en service	Commune	SAUR MTL
	Chassezac	Bézenet	1 200	Filtres plantés de roseaux	en service	Commune	SAUR MTL
SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	Cèze	La Claysse	420	Filtres plantés de roseaux	en service	Commune	-
SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES	Cèze	La Claysse	800	Lit Bactérien	en service	Commune	Régie
SALAVAS	Ardèche	Ruisseau Saint-Julien	4 000	Boues Activées	en service	Commune	CGE BSA
SAMPZON	Ardèche	Commune en assainissement non-collectif					
VAGNAS	Ardèche	Ruisseau de Prade	60	Filtration sur sable	en service	Commune	Régie
	Ardèche	Ruisseau La Planche	800	Filtres plantés de roseaux	en service	Commune	Régie

Tableau 38 : Stations d'épuration présentes sur les communes du site B24 – Source DDT 07 (2012)

Communes	Bassin versant	Milieu de rejet	Capacité (équivalent habitants)	Type de traitement	Etat	Maître d'ouvrage	Exploitant
COURRY	Cèze	Le Rieusset	550	Filtres plantés de roseaux	En service	Commune	Régie
St-PAUL LE JEUNE	Cèze	La Claysse	1 500	Boues Activées	en service	Commune	Régie

Tableau 39 : Stations d'épuration à l'amont de Saint-André-de-Cruzières

IV.2.5. Qualité des eaux

QUALITE DES EAUX DES MASSES D'EAU (SDAGE RHONE-MEDITERRANEE)

▪ Les masses d'eau superficielles

Les cours d'eau du site constituant les masses d'eau superficielles (masse d'eau naturelle : MEN*) appartiennent à deux sous-bassins différents :

- ✓ Sous-bassin de la Cèze (AG_14_03) : la Claysse et le ruisseau de Malaygue ;
- ✓ Sous-bassin de l'Ardèche (AG_14_01) : le ruisseau de Rieussec.

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'état des lieux du SDAGE réalisé en 2009 les concernant.

Num Masse d'eau	Nom Masse d'eau	Statuts	Etat écologique		Etat chimique	
			2009	Object_BonEtat	2009	Object_BonEtat
FRDR10996	La Claysse	MEN*	Moyen	2021	Bon	2015
FRDR11522	Ruisseau de Malaygue	MEN*	Bon	2015	Bon	2015
FRDR10595	Ruisseau le Rieussec	MEN*	Bon	2015	Bon	2015

Tableau 40 : Synthèse du SDAGE RM* concernant les masses d'eau superficielles du site Natura 2000

Ainsi, seule l'atteinte du bon état écologique pour la Claysse est reportée à 2021 en raison des altérations hydromorphologiques qu'elle a subit. Afin d'améliorer l'état de la masse d'eau vis-à-vis de ce paramètre, le programme de mesures du SDAGE préconise la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés. Cette mesure participera à l'élaboration de l'état des lieux pour le plan de gestion 2016-2021. Elle peut aussi être déployée dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les très petits cours d'eau.

▪ Les masses d'eau souterraines

Enfin, deux masses d'eau souterraines ont également été recensées au niveau du périmètre Natura 2000. Le tableau ci-après synthétise les conclusions du SDAGE à leur sujet.

Num Masse d'eau	Nom Masse_deau	Etat_quantitatif		Etat_chimique	
		2009	Object_BonEtat	2009	Object_BonEtat
FRDG118	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	Bon	2015	Bon	2015
FRDG507	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard)	Bon	2015	Bon	2015

Tableau 41 : Synthèse du SDAGE RM* concernant les masses d'eau souterraines du site Natura 2000

Un problème de déséquilibre quantitatif a été mis en évidence par le SDAGE au niveau de la masse d'eau FRDG 118 « Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes ». Pour y remédier, une amélioration des équipements de prélèvements et de distribution, et de leur utilisation est envisagée. Cela concerne notamment l'irrigation et l'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Au niveau de la masse d'eau FRDG 507 « Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) », des problèmes liés au risque sanitaire ont été identifiés. Afin d'y faire face, le programme de mesure du SDAGE préconise de délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable.

Cette mesure comprend l'identification et la caractérisation de la ressource, ainsi que la planification des actions de préservation ou de restauration à mettre en œuvre.

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE (DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU)

▪ Qualité physico-chimique

Il n'existe aucune station de mesure à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Les données concernant la qualité physico-chimique proviennent donc d'études qui ont été réalisées en marge des programmes de surveillance mis en place dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Il existe toutefois deux stations positionnées sur des cours d'eau appartenant au site B24. Il s'agit du ruisseau de la Clysse sur la commune de Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avan (30) et du Roméjac sur la commune de Barjac (30) (tableaux suivants).

Années	Bilan en oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Etat physico-chimique
2009	TBE	NC	TBE	TBE	Ind	-	TBE
2006	BE	NC	MOY	TBE	Ind	-	MOY

Tableau 42 : Caractéristiques physico-chimiques de la Clysse à Saint-Jean-de-Maruéjols (6120100)

L'état physico-chimique de la Clysse était moyen en 2006 en raison de concentration en nutriments déclassantes en septembre, notamment en orthophosphates et phosphores total (respectivement 0,55 mg/l-1 et 0,22 mg/l-1). La tendance semble aller vers une amélioration de l'état physico-chimique puisqu'en 2009 il était très bon à cette station.

Années	Bilan en oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Etat physico-chimique
2009	TBE	NC	TBE	TBE	Ind	-	TBE
2006	TBE	NC	BE	TBE	Ind	-	BE

Tableau 43 : Caractéristiques physico-chimiques du Roméjac à Barjac (6120165)

L'état physico-chimique à cette station répond aux échéances de la DCE puisqu'il était bon en 2006 et très bon en 2009.

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais

Dans le cadre du contrat de rivière de la Cèze, porté par le syndicat ABCèze, des analyses physico-chimiques complémentaires ont été réalisées sur deux affluents de la Cèze :

- Sur la Claysse, au niveau de la commune de Rochegude, l'aptitude à la biologie est passable en 2003, du fait de concentrations ponctuellement élevées en matières phosphorées, qui s'accompagnent d'une forte contamination bactériologique. Les rejets domestiques présents sur ce sous-bassin sont en cause, et on note une légère amélioration en 2006.
- Sur le Roméjac, le point de mesure se situe à l'aval de la plaine agricole de Barjac, dont l'impact se traduit par des teneurs légèrement élevées en nitrates, mais aussi en nitrites, composé hautement toxique pour les organismes. La qualité générale est médiocre en 2003 et s'améliore en 2006.

▪ **Qualité hydrobiologique**

Les données issues du réseau de surveillance décrivent, en 2006, un état des peuplements macrobenthiques moyen sur la Claysse et bon sur le Roméjac.

Dans le cadre du contrat de rivière, l'indice Biologique Global Normalisé (BGN) indique sur la Claysse une qualité médiocre en 2003 et bonne en 2006, tandis qu'au niveau du Roméjac, elle était bonne en 2006.

IV.2.6. Amélioration du bilan écologique de la Claysse

▪ **Volumes prélevables**

La phase 3 de l'étude sur les volumes prélevables du bassin versant de la Cèze détaille les méthodes de calcul et d'estimation des débits prélevables. Plusieurs stations de référence « Estimhab » ont été réparties sur le bassin versant. Celle concernant le BV3 se trouve sur la Claysse au sud de St-Jean-de-Maruéjols. Cette station est à sec pendant une grande partie de l'année. Les écoulements superficiels de la Claysse sont faibles et n'ont pas permis de faire des mesures exploitables.

Le rapport préconise de lister les prélèvements d'eau sur la partie amont du bassin versant afin d'évaluer l'impact sur l'hydrologie naturelle du cours d'eau. Cette analyse hydraulique permettra de déterminer les origines des assecs et ruptures d'écoulement.

▪ **NATURA 2000 « La Cèze et ses gorges »**

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs pour les sites d'intérêt communautaire « Hautes vallées de la Cèze et du Luech » (FR 9101364) et « la Cèze et ses gorges » (FR 9101399), une étude relative à l'inventaire et à la conservation des habitats naturels et de certaines espèces liés aux milieux aquatiques sur le bassin versant de la Cèze, réalisée en 2010, indique que la Claysse est cloisonnée entre deux digues végétalisées depuis sa résurgence permanente à St-André-de-Cruzières. Elle fait état d'une **incision active qui déstabilise les habitats**. Une proposition de restauration est faite dans le plan d'action du document d'objectifs. Cette fiche 2.0 a pour intitulé : « Restaurer les fonctionnalités physiques des milieux aquatiques et des ripisylves ». Deux types d'aménagement sont décrits : le type réméandrement et le type diversification.

- Le type « **renaturation** » proposé pour la Claysse en tête de bassin : Il s'agit d'une remise en eau des anciens tracés et du rehaussement total de la ligne d'eau originelle pour les secteurs sans contraintes hydrauliques et foncières importantes. L'objectif étant de stopper le phénomène

d'incision en cours et de redynamiser le fonctionnement hydromorphologique naturel. Sur ce secteur de l'espace foncier est disponible. Mettre en place ce type de restauration permettrait d'améliorer la qualité écologique du cours d'eau. Le prix affiché pour des travaux de ce type est de 50 € le mètre linéaire.

- Le type « **diversification** » proposé pour la Claysse en amont de la confluence avec la Cèze : les contraintes foncières et sécuritaires sont fortes dans ce secteur. De ce fait, le second type est proposé. Le profil en travers du cours d'eau (sa largeur) est conservé. Les modifications se font sur la qualité des habitats en déposant des minéraux de grande taille afin d'apporter de l'hétérogénéité à la lame d'eau d'étiage et d'augmenter la capacité d'accueil pour la faune aquatique.

La fiche spécifique 6.9 du plan d'action du document d'objectifs du site gardois est de dresser un bilan écologique de la Claysse.

Ces actions ne sont plus au programme du contrat de rivière (indications du syndicat AB Cèze).

IV.3. LES ACTIVITÉS HUMAINES

- Atlas : Cartes 29 à 31 -

IV.3.1. Présentation générale sur les communes concernées par le site B24

Le site B24 est essentiellement occupé par des milieux forestiers et par des milieux agricoles. Les zones urbanisées intégrées au site sont représentées par des villages et hameaux ruraux, où l'activité professionnelle est très peu développée.

	Beaulieu	Bessas	Salavas	Sampzon	Grospierres	St André	St Sauveur	Vagnas	TOTAL
Nombre d'établissements actifs au 31/12/10	64	41	74	37	110	76	70	71	543
Part de chaque activité par commune									
Agriculture (%)	40,6	61	13,5	8,1	17,3	40,8	60	26,8	31%
Industrie (%)	14,1	0	2,7	5,4	6,4	10,5	7,1	4,2	6%
Construction (%)	9,4	12,2	9,5	10,8	15,5	7,9	5,7	12,7	10%
Commerce, transports et services divers	26,6	19,5	66,2	70,3	54,5	31,6	22,9	46,5	46%
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	7,8	2,4	6,8	13,5	13,6	7,9	4,3	7	
Administration publique, enseignement, santé et action sociale (%)	9,4	7,3	8,1	5,4	6,4	9,2	4,3	9,9	7%

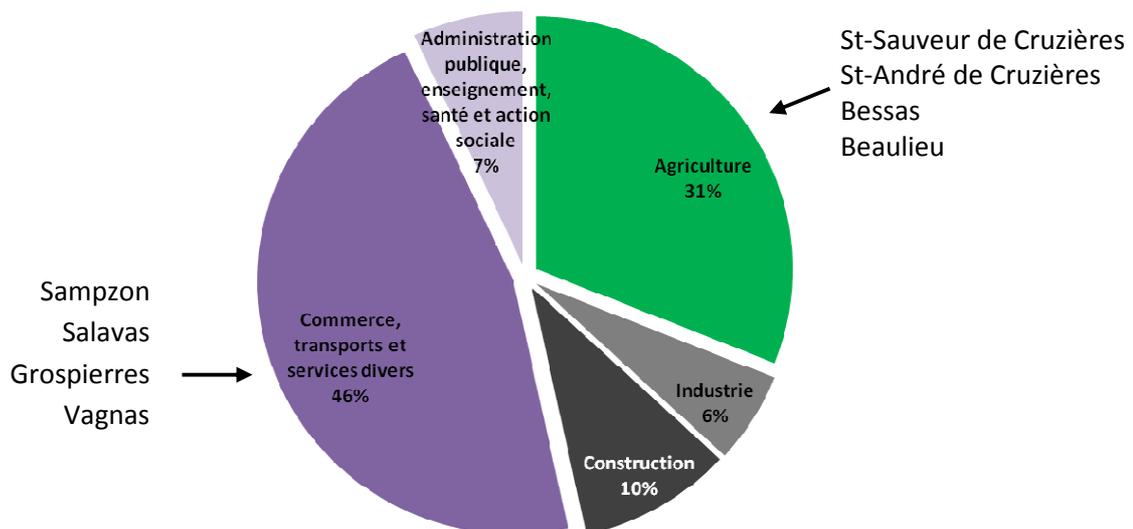


Figure 64 : Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 8 communes – Source INSEE 2010

IV.3.2. Activités agricoles et pastorales

IV.3.2.1 L'agriculture en Ardèche

Les données présentées dans ces parties proviennent du recensement AGRESTE de 2010, des données de l'INSEE et de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche :

	Nb d'exploitations	Surface Agricole Utile	Travail total (UTA*)	Part des emplois du secteur agricole	PBS* total (millions d'€)
Ardèche	4 713	128 501	6 252,1	5%	259
Communes du Site B24	137	3548	179	-	12,74

Les informations listées ci-après sont issues de l'analyse des données fournies par les recensements AGRESTE de 2000 et 2010, par la chambre d'agriculture de l'Ardèche en 2012. Elles permettent d'identifier les grandes tendances d'évolution du monde agricole au niveau départemental.

Les exploitations agricoles

- Le nombre d'exploitations agricoles dans le département continue de baisser : - **33,5 %** depuis 2000 ;
- 62% des exploitations ont moins de 20 ha de surface agricole utile, et 5% ont plus de 100 ha ;
- 460 exploitations certifiées en agriculture biologique soit 8% des exploitations agricoles du département.

Les surfaces agricoles

- 1/4 du territoire ardéchois est occupé par des espaces agricoles ; la forêt quant à elle occupe environ la moitié du département ;
- 63% de la SAU est occupée par les surfaces toujours en herbe et fourrages annuels pour l'élevage ;
- - 12% de SAU au profit de l'urbanisation ;
- La surface moyenne par exploitation est passée de 20ha à 27ha en 10 ans.

L'économie agricole

Dans le graphique ci-après est indiquée la répartition du potentiel économique pour chaque type d'orientation technico-économique en Ardèche.

- 36 % des exploitations commercialisent au moins un produit en circuits courts (2 fois la moyenne nationale).
- Plus de 8000 actifs permanent.

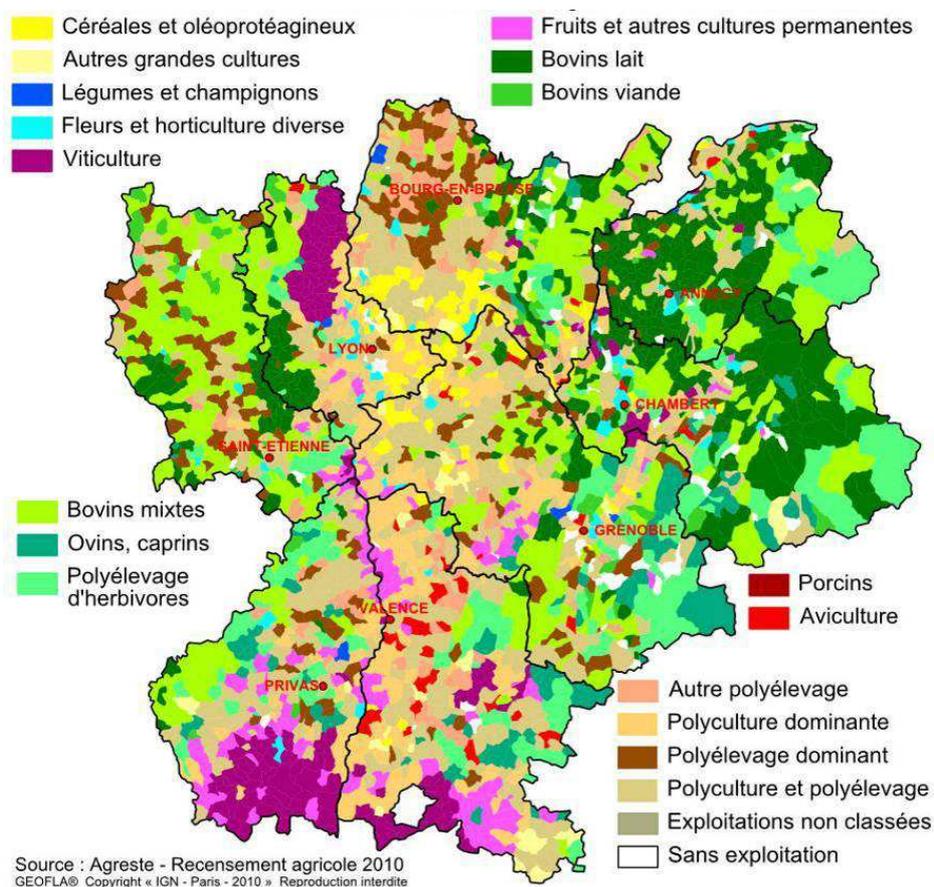
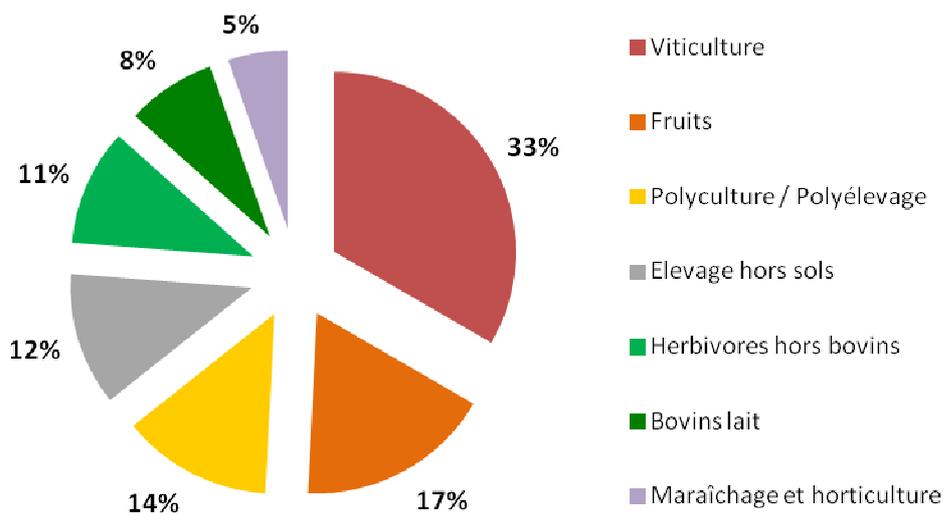


Figure 65 : Orientation technico-économique des communes de Rhône-Alpes – Source AGRESTE 2010

IV.3.2.2 L'agriculture sur les communes concernées par le site B24

Les données fournies par le recensement AGRESTE de 2010 ne sont pas exhaustives : certaines d'entre elles sont soumises au secret statistique. Les éléments décrits ci-après ne sont donc pas complets.

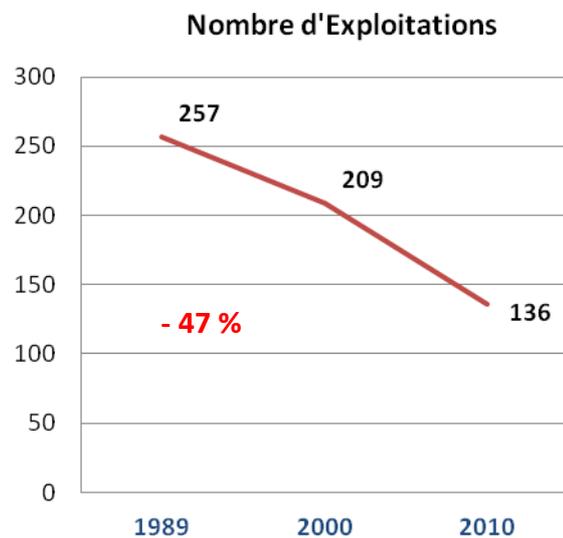
Les données statistiques étant à l'échelle communale, elles représentent les grandes tendances évolutives du territoire. Les données suivantes reflètent donc l'évolution de l'agriculture sur l'ensemble des communes.

Les exploitations agricoles

- ➔ Les exploitations agricoles ont baissé de moitié (-47%) entre les recensements de 1989 et de 2010.
- ➔ La Surface Agricole Utilisée (SAU) n'a pas autant baissé : - 15%.

Les communes les moins concernées par l'activité agricole sont situées au nord du site. Il s'agit de Sampzon, qui ne possède qu'une exploitation et Salavas avec 9 exploitations au dernier recensement agricole AGRESTE de 2010 (exploitation avec siège social dans la commune). Cela s'explique par la localisation de ces communes et leur topographie. Leur activité économique est essentiellement basée sur le tourisme lié aux activités dans les gorges de l'Ardèche et grottes présentes sur le territoire.

Communes	Nb d'exploitations	
	1988	2010
Bessas	25	17
Beaulieu	37	23
Grospierres	35	17
Saint-André-de-Cruzières	48	19
Saint-Sauveur-de-Cruzières	49	35
Salavas	21	9
Sampzon	11	-
Vagnas	31	16
Total	257	136



Communes	Surface Agricole Utilisée (ha)	
	1988	2010
Bessas	522	689
Beaulieu	669	700
Grospierres	460	425
Saint-André-de-Cruzières	481	162
Saint-Sauveur-de-Cruzières	1060	1047
Salavas	90	81
Sampzon	33	-
Vagnas	878	444
Total	4193	3548

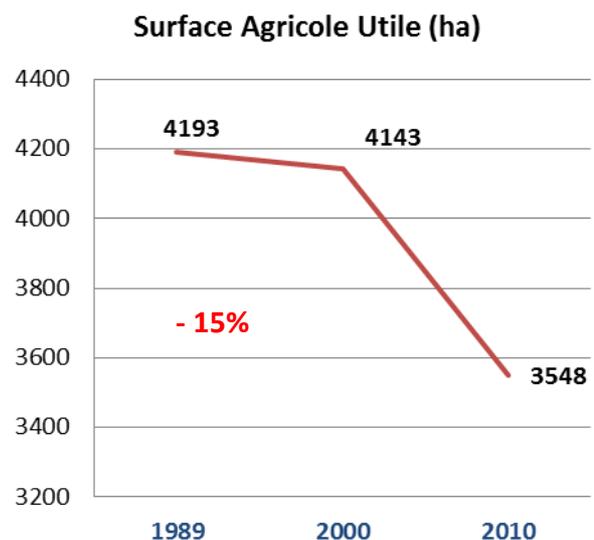


Figure 66 : Evolution de l'agriculture depuis 1989

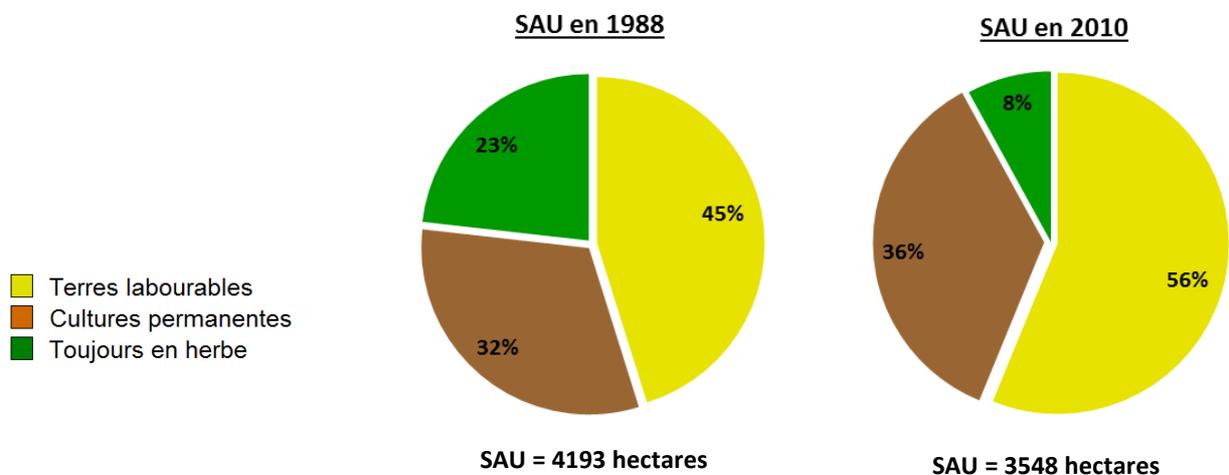
Les surfaces agricoles

Les données ci-dessous reflètent les mêmes grandes tendances qu'à l'échelle du département ardéchois :

- ➔ 1/3 des surfaces communales sont occupées par des milieux agricoles ;
- ➔ La surface agricole utilisée a baissé de 15 % en 20 ans ;
- ➔ La surface moyenne par exploitation est passée de 16ha à 26ha en 20 ans.

En revanche, l'évolution du type de couvert n'est pas à l'image départementale :

- ➔ la proportion de surface toujours en herbe a baissé de 60% en 20 ans ;
- ➔ la surface de la vigne s'est développée (+ 130 ha en 10 ans).



Terres labourables : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Cultures permanentes : superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

Toujours en herbe : Surfaces herbagères en couvert permanent ou spontané (hors prairies temporaires ou artificielles) = prairies naturelles ou permanentes (PN) + landes/parcours (LD)

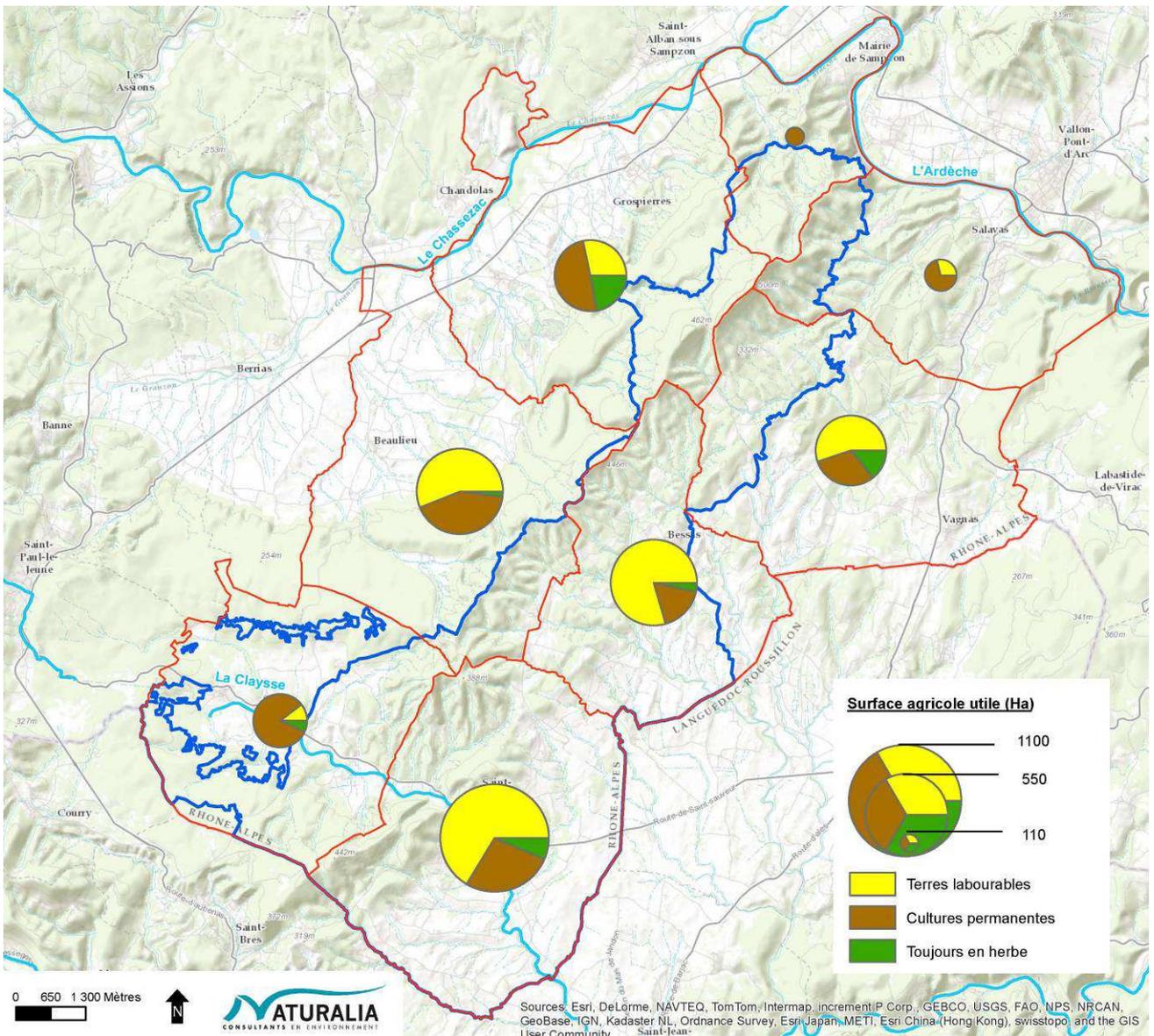


Figure 67 : Nature des Surfaces Agricoles Utilisées proportionnellement au nombre d'exploitation par commune

L'économie agricole

- ➔ A l'image de la diminution du nombre d'exploitations sur les communes, les emplois liés au milieu agricole ont également diminué de moitié : 337 UTA* en 1988 à 178 UTA en 2010 ;
- ➔ 41% des exploitations embauchent un salarié permanent hors cadre familial en 2010 ;
- ➔ Les superficies irriguées sur les communes de Beaulieu, Grospierres et Salavas se situent hors site B24, sur le bassin versant du Chassezac. La commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières possède 7% de sa superficie agricole irriguée (2010).
- ➔ L'orientation technico-économique des communes du site B24 a évolué vers la viticulture à l'exception de Bessas et Beaulieu où les fruits et autres cultures permanentes prédominent ;
- ➔ La polyculture et l'élevage ne fait plus partie des principales activités (2010).

	2000	2010
Bessas	Viticulture (appellation et autre)	Fruits et autres cultures permanentes
Beaulieu	Polyculture et polyélevage	Fruits et autres cultures permanentes
Grospierres	Viticulture (appellation et autre)	Viticulture (appellation et autre)
Saint-André-de-Cruzières	Viticulture (appellation et autre)	Viticulture (appellation et autre)
Saint-Sauveur-de-Cruzières	Polyculture et polyélevage	Viticulture (appellation et autre)
Salavas	Polyculture et polyélevage	Viticulture (appellation et autre)
Sampzon	Viticulture (appellation et autre)	Viticulture (appellation et autre)
Vagnas	Viticulture (appellation et autre)	Viticulture (appellation et autre)

Tableau 44 : Evolution des orientations technico-économiques des communes - Source : AGRESTE 2010

IV.3.2.3 L'agriculture sur le site B24

Environ 30% de la superficie du site B24 est occupé par l'agriculture. Les parties du site B24 concernées sont principalement Saint-Sauveur-de-Cruzières et Bessas, mais aussi dans une moindre mesure Vagnas et Saint-André-de-Cruzières. Le site B24 est essentiellement représenté par des milieux forestiers sur les communes de Sampzon, Grospierrres et Salavas.

Les informations issues du Registre Parcellaire Graphique de 2012

L'analyse des données fournies par le biais des déclarations annuelles à la PAC ne peuvent être considérées comme exhaustives. Elles permettent toutefois de connaître plus localement les différentes cultures présentes sur le territoire à une période donnée (janvier 2012). La cartographie des habitats naturels réalisée en 2012 par Naturalia fait état d'une surface agricole de 1870 ha au sein du périmètre B24, soit la quasi-totalité des parcelles déclarées à la PAC. Il n'y a qu'une centaine d'hectares non déclarée en 2012.

LIBELLE	SURFACE DANS LE PERIMETRE B24 (HA)	GRANDS TYPES DE CULTURE
Arboriculture	1,4	
Vergers	0,1	13 %
Vignes	188,9	
Oliviers	40,1	
Autres cereales	575,4	51 %
Blé tendre	127,0	
Orge	211,5	
Tournesol	143,2	8,5 %
Colza	8,5	
Estives landes	200,1	18%
Fourrage	21,0	
Prairies permanentes	38,4	
Prairies temporaires	64,5	9 %
Divers	28,5	
Autres cultures industrielles	2,1	
Légumineuses à grains	3,0	
Autres gels	38,0	
Gel (surfaces gelées sans production)	96,7	
TOTAL GENERAL	1788,2	100 %

Tableau 45 : Détail des types de culture présents sur le périmètre B24 – Source : PRODIGE RPG 2012

Les cultures de céréales représentent la part la plus importante sur le site B24 avec une surface d'environ 600 ha essentiellement répartis sur Saint-Sauveur-de-Cruzières (432 ha) et Bessas (137 ha). Les vignes sont également bien représentées avec presque 200 ha. L'essentiel de la viticulture se retrouve sur la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières

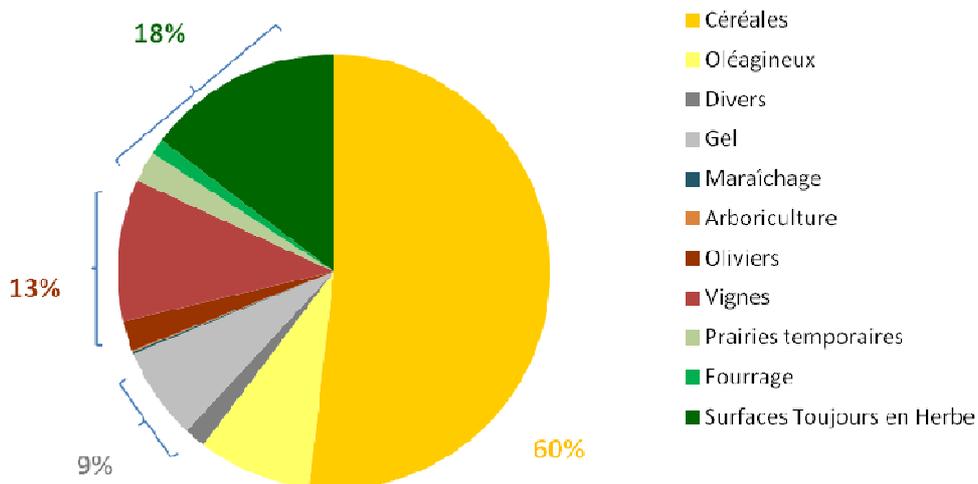


Figure 68 : Nature des parcelles déclarées à la PAC en 2012 – Source PRODIGE RPG 2012

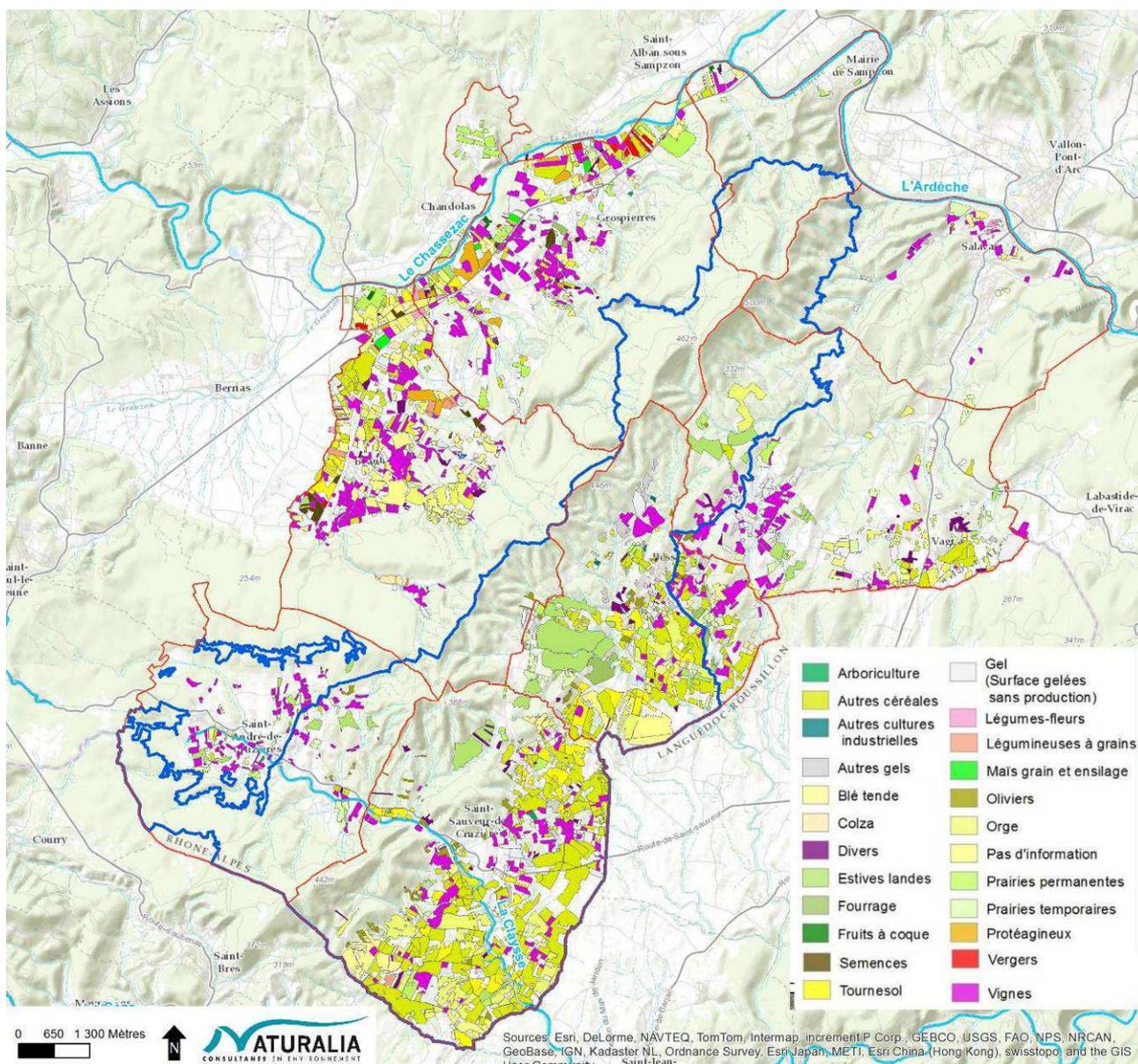


Figure 69 : Parcelles inscrites à la PAC en 2012

Les exploitations agricoles sur le site B24

Plusieurs agriculteurs ont participé à la concertation lors de l'élaboration du docob. Leur présence aux ateliers de travail lors des phases diagnostic et gestion (respectivement 19/02/13 et 21/11/13) a permis de mieux connaître leur vision de l'évolution du territoire et leur questionnement vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Les cultures céréalières se sont développées contrairement à l'élevage qui a subi une forte régression du fait d'un manque de rentabilité, mais aussi lié à l'évolution des pratiques. En effet, l'abandon des landes et parcours à faible potentiel agronomique et fourrager, difficiles d'accès et d'entretien explique la diminution très importante des surfaces hebagères (- 60% en 20 ans sur l'ensemble des communes du site B24). Cette déprise entraîne un embroussaillage et de ce fait, une homogénéisation des milieux.

Malgré le regroupement d'exploitations, le nombre d'agriculteurs diminue et inquiète les paysans locaux. L'absence de relève identifiée rajoute de l'incertitude quant à l'avenir agricole du territoire. De nombreuses contraintes sont énumérées :

- Petits parcellaires ;
- Terrains pauvres, difficiles à travailler ;
- Rémunération faible ;
- Nécessité d'aide à l'installation de nouveaux paysans ;
- Dégâts par les sangliers sur les bandes enherbées et cultures (beaucoup d'insistance sur ce point) ;
- Absence de différence réelle de paiement entre les différentes qualités produites (...).

Le manque de disponibilité du foncier est un problème récurrent en Ardèche, le parcellaire cadastral étant très morcelé et à dominance privé. Lors du deuxième atelier de travail (octobre 2013), il a été proposé de mettre en relation les viticulteurs et céréaliers avec les éleveurs afin de recenser les terres non utilisées actuellement (landes, boisements) et d'évaluer leur intérêt pour une reconversion pastorale. L'élevage a presque disparu sur le territoire. Mettre du foncier à disponibilité permettrait de redynamiser cette activité de manière extensive, d'installer de nouveaux éleveurs et d'assurer l'entretien d'une mosaïque de milieu sur le site. Le travail effectué en 2013 par la chambre d'agriculture de l'Ardèche sur les pelouses pâturées en sud Ardèche est également à prendre en compte.

La plupart des viticulteurs font partie de la cave coopérative de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Dans ce cadre, ils adhèrent au label Agriconfiance et au cahier des charges associé favorisant le « made in France » et prenant en compte d'avantage l'environnement (plateforme de rinçage, local de stockage des produits phytosanitaires, etc). De plus, les viticulteurs ne sont pas soumis aux mêmes problématiques, notamment hydriques. En effet, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de St-Jean de Maruéjols fournit l'eau à la commune de St-Sauveur (7 % des terres irriguées). La plupart des vignes sont équipées de système d'irrigation au goutte à goutte. En revanche, à Saint-André-de-Cruzières, aucune irrigation n'est effectuée. Un stress hydrique est de ce fait constaté sur ces parcelles.

La question de la reconversion des terres vers une utilisation du sol plus adaptée aux contraintes pédologiques et climatiques peut-être posée.



ST-SAUVEUR-DE-CRUZIERES



SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES



SAINT-ANDRE DE CRUZIERES



ST-SAUVEUR-DE-CRUZIERES



BEAULIEU



BESSAS

Figure 70 : Illustrations des différentes cultures présentes sur le site B24

L'élevage sur les communes concernées par le site B24

Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, l'élevage composait une part importante de l'activité agricole sur le territoire. Au cours des dernières décennies, la disparition de cette activité entraîne des conséquences du point de vue social, économique mais aussi paysager avec une fermeture des milieux qui tendent à s'homogénéiser. Sur ce territoire sont dénombrés seulement 5 éleveurs.

Les 3 exploitations caprines sur le site B24 sont fromagères et possèdent un atelier de transformation à la ferme. L'essentiel de la superficie de landes et parcours pâturés est entretenu par le troupeau de M. RIPPERT sur les communes de Bessas, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Beaulieu (versant est de la montagne de la Serre).

ACTIVITE	LOCALISATION	NOM
Viticulteur, Apiculteur, Eleveur ovin	Hameau de Prade – VAGNAS	Christophe LUNEL
Caprin fromager	Peyraube – BEAULIEU (versant est de la montagne de la Serre)	Francine BURETTE 55 chèvres (chamoisées et saanens) ; 2ha de pré Plus de parcours à cause de conflit d'usage avec les propriétaires
Caprin fromager	Peyroulas - BESSAS	Sébastien ARGENSON
Eleveur ovin	Le Frigolet - BESSAS	Sébastien RIPPERT 400 têtes ; 130 ha de landes et parcours Bessas, St-Sauveur-de-Cruzières et Beaulieu.
Caprin fromager	Les galinières – SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	Hervé et Pascale CHANGARNIER

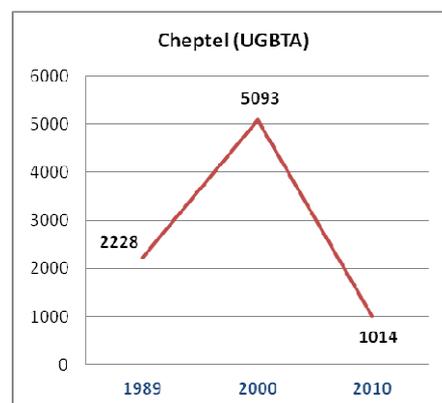
Tableau 46 : Eleveurs présents sur le site B24

Le sentiment principal des éleveurs est un manque de moyen pour maintenir leur activité. De plus, la présence de céréales entourant les parcours rend la gestion des troupeaux difficiles.

Sur les parties du site B24 compris sur les communes de Sampzon et Grospierres, aucun élevage n'est présent. Des données sont disponibles sur les communes de Bessas, Vagnas et Saint-Sauveur-de-Cruzières avec des cheptels d'ovin et de caprin. Plusieurs élevages de volaille se trouvent sur les communes de Saint-André, Saint-Sauveur et Bessas. Dans la figure ci-dessous sont indiqués les unités gros bétail tous aliments sur les communes :

Après un sursaut dans les années 2000, le cheptel du territoire s'est vu diminuer de plus de moitié par rapport aux années 90. Il n'y a plus d'élevage à Saint-André-de-Cruzières, malgré un passé pastoral bien marqué.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).



Points forts du maintien de l'agriculture au sein du territoire par rapport à la biodiversité

- Terres arables préférentiellement distribuées au cœur du site ;
 - Piémonts peu propices à l'exploitation (topographie, géologie) ;
 - Agriculture extensive encore présente : petits parcellaires, maintien des systèmes de haies, arbres isolés et bosquets ;
 - Alternance de parcelles cultivées et de larges friches en transition ;
 - Bordures enherbées des vignes ;
 - Mosaïque fine entre milieu naturel et parcelles agricoles.
- ➔ **Forte diversité en flore messicole (plus d'1/3 des taxons présents en Rhône-Alpes) ;**
 - ➔ **Milieus attractifs pour les insectes ;**
 - ➔ **Avifaune : nombreux habitats de reproduction, de nidification et disponibilité alimentaire ;**
 - ➔ **Ilots marneux et chevelus aquatiques associés.**

D'après les différentes discussions réalisées lors des ateliers de travail, voici les grands axes concernant le milieu agricole et pastoral sur le site B24 :

- Accompagner les viticulteurs pour une meilleure prise en compte de l'environnement (traitements phytosanitaires, irrigation, choix des cépages). Pour les vignes et vergers, les engagements unitaires des MAE ne devraient pas changer (à confirmer début 2014).
- Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe qui sont en très forte régression (AGRESTE 2010) avec la réouverture de landes non utilisées et la création de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ;
- Développer l'activité pastorale en mettant en relation les différents propriétaires à travers une étude foncière du territoire ;
- Accompagner les paysans volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et/ou de développement de circuits de commercialisation courts et de valorisation des produits. A noter que les aides annuelles surfaciques au soutien à l'AB peuvent être cumulables avec les MAE (engagements unitaires localisés) sur le site Natura 2000 à partir de 2015.
- Conservation de cultures diversifiées, de zones naturelles au sein du parcellaire cultivé et du réseau de haies agricoles indispensables pour maintenir des habitats de transition, permettant de servir de zone refuge pour la faune liée aux agrosystèmes.



Figure 71 : Îlots marneux – Saint-Sauveur-de-Cruzières

IV.3.3. L'exploitation forestière

Il y a peu d'exploitation forestière sur le site d'étude. Cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité).

L'essentiel de la surface forestière sur le site relève de la propriété privée. Tel qu'illustré dans la figure suivante, la proportion de forêt publique varie fortement selon les communes. Ainsi, à Bessas et Beaulieu, il n'y a que des parcelles forestières privées. A St-André-de-Cruzières, la superficie de forêt communale est minime avec seulement 9 ha situé sur la montagne d'Uzège en continuité avec la forêt de St-Sauveur. Les communes de Sampzon et Salavas possèdent une superficie importante de forêt publique par rapport aux autres communes du site. L'affouage constitue d'ailleurs pour celles-ci un revenu non négligeable.

Du fait de leur récente exploitation, les entités forestières sont peu âgées et se caractérisent par une forte homogénéité. La chênaie verte prédomine sur les versants sud-est des montagnes de Serre et d'Uzège tandis que le chêne pubescent se retrouve sur les versants avec exposition nord / nord-ouest ou dans les plaines.

Compte tenu de leurs formes non matures, l'intérêt écologique de ces boisements reste limité à ce jour. Les classes d'âges sont homogènes, constituées majoritairement de taillis de chênes âgés de 30 à 60 ans et de futaie de résineux âgés de 20 à 40 ans.

La forêt publique

Les forêts communales gérées par l'ONF sont des futaies régulières résineuses ou des taillis simples de chênes. La gestion est essentiellement tournée vers la production de bois d'œuvre résineux (plantations de cèdre, pin noir d'Autriche et résineux divers à St-Sauveur, Grospierres, Salavas) ou de bois de chauffage de chênes vert ou pubescent (St-Sauveur, St-André, Grospierres, Salavas, Sampzon).

L'intérêt des plantations de résineux provient des objectifs de production : une croissance rapide accélérant la rentabilité. Toutes ces forêts relèvent du régime forestier et sont dotées d'un aménagement forestier.



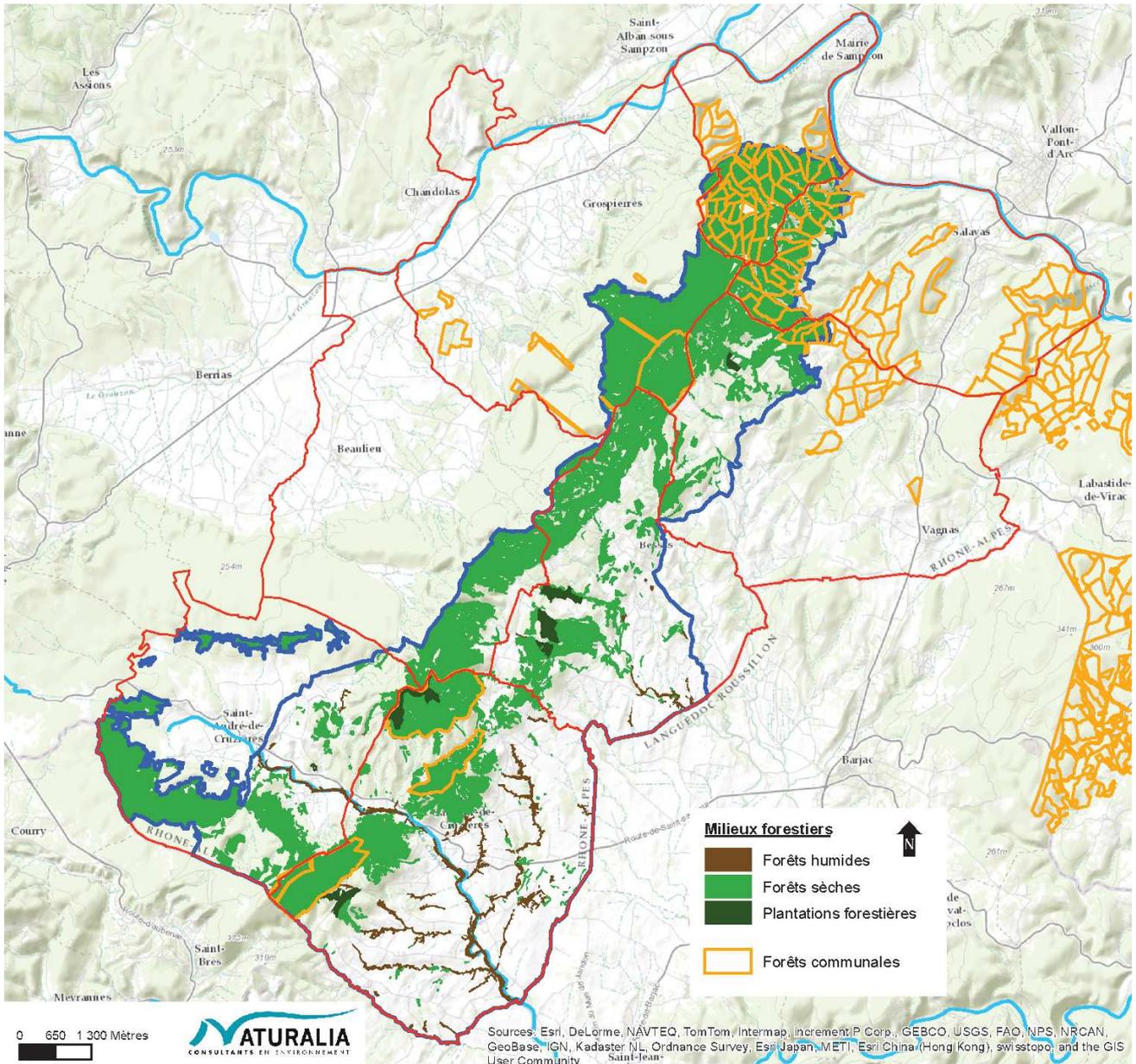


Figure 72 : Parcelles forestières gérées par l'Office National des Forêts – Source : ONF 07

Dans le tableau ci-après sont listées les particularités des boisements par commune :

COMMUNE	SURFACE DE FORET COMMUNALE DANS LE SITE B24	SUR LE SITE D'ETUDE
Vagnas	32,6 ha	Dans le secteur des Hubasses : Il s'agit de taillis simple sur marnes à réserve utile faible. Le peuplement est âgé de plus de 40 ans. Il n'y a pas de coupe prévu jusqu'en 2016
Grospierres	96 ha	Dominé par les plantations de pin noir d'Autriche et cèdre de l'Atlas. Quelques parcelles occupées par du taillis mélangé de chênes vert et pubescent (60-80 ans). Sur ce secteur, un projet de sylvopastoralisme a été évoqué mais n'est pas abouti à ce jour.
Saint-André-de-Cruzières	9,6 ha	Taillis de chêne vert et pubescent en continuité avec celui de St-Sauveur-de-Cruzières.
Saint-Sauveur-de-Cruzières	289,5 ha	2 secteurs au nord de la commune : Serre de Cruzeires : Plantation de cèdre de l'Atlas, taillis de chêne vert et de chêne pubescent Serre de la Maline : Taillie de chêne pubescent de 5 à 35 ans 1 secteur au sud-ouest sur la montagne d'Uzège (Bois de Cauvel et Grand Bois) : Taillis de chêne vert et pubescent.
Salavas	230 ha	Il s'agit de plantations de cèdre sur les marnes et de taillis de chênes verts de plus de 25 ans. Le manque de desserte est un point bloquant pour l'exploitation de ces peuplements.
Sampzon	269,1 ha	Secteur de la Planèze uniquement. Le manque de desserte entraine une exploitation limitée. La commune tient à pérenniser l'affouage communal.
Superficie totale dans le site B24	926,8 ha	

Tableau 47 : Forêt communales gérées par l'Office National des Forêts – Source ONF 07 (2013)

La gestion de ces forêts communales ne représente pas, en l'état, de contre-indications par rapport à la conservation des habitats et espèces NATURA 2000.

La forêt privée

Comme indiqué précédemment, le statut foncier des parcelles est majoritairement privé, exception faite des communes les plus au nord du site, Sampzon et Salavas.

Sur les autres communes du site B24, le parcellaire est très morcellé. Il n'y a qu'un ou deux propriétaires forestiers possédant plus de 25 hectares de forêt (source CRPF 07). Il n'existe de ce fait pas de plan de gestion pour la forêt privée. Cette absence de grandes propriétés entraîne une méconnaissance sur les coupes réalisées, ces dernières n'étant pas référencées. Il s'agit toutefois majoritairement de coupe de bois de chauffage pour l'usage individuel (source élus et divers propriétaires).

Les parcelles forestières privées sont de faible superficie et très souvent inaccessibles. Il arrive couramment que les propriétaires ne connaissent pas la localisation précise de leur bois.

De nombreux habitants du site ont expliqué le coût trop onéreux de la mécanisation pour exploiter leur propre bois. Il revient souvent moins cher d'acheter à un revendeur plutôt que d'utiliser leur boisement. Là où les animaux passaient autrefois, les véhicules motorisés ne le peuvent plus aujourd'hui.

Il apparaît important de sensibiliser les propriétaires sur l'absence de fiscalité qui est appliquée à la filière bois. Il est par ailleurs possible d'intégrer des éléments précis (période de coupe, type de coupe, bois à conserver, etc.) allant plus loin dans la prise en compte du milieu naturel lors de la rédaction du contrat entre un propriétaire et un marchand de bois afin que certaines conditions soient respectées. Ces divers éléments seront abordés dans la partie « plan d'actions ».



D'après les différentes discussions réalisées lors des ateliers de travail, voici les grands axes concernant le milieu forestier sur le site B24 :

- Laisser en libre évolution certains îlots pré-identifiés ;
- Promouvoir des traitements irréguliers pour favoriser l'hétérogénéité des peuplements (âges / essences) ;
- Laisser sur place les branches non exploitables pour la filière bois, en contact direct avec le sol afin de permettre un processus de décomposition optimal de la matière organique ;
- Conserver une continuité écologique des milieux forestiers ;
- Préserver les individus présentant des critères de sénescence ;
- Eviter la mise à nus des sols, etc.

IV.3.4. Impacts de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur les milieux naturels du site B24

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Agriculture	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Maintien des milieux ouverts ; ☺ Biodiversité liée aux agrosystèmes encore présente ; ☺ Polyculture et petits parcellaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Forte diminution des surfaces toujours en herbe ; ☹ Reconversion des zones naturelles en cultures (ilôts marneux) ; ☹ Diminution des haies agricoles au profit de plus grandes parcelles ; ☹ Homogénéisation des cultures
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ☹ Pollution des sols et des eaux ; ☹ Banalisation des cortèges floristique et faunistiques, apparition de plantes invasives.
Activité pastorale	Avérés		☹ Très faible pression pastorale sur le site
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Entretien des milieux ouverts ; ☺ Maintien de la biodiversité et des mosaïques de paysages ; ☺ Mise en valeur des paysages. 	☹ Destruction des sols si pression pastorale trop importante : érosion des sols et possible eutrophisation des milieux aquatiques récepteurs des eaux de ruissellement.
Prairies de fauche	Avérés		☹ Les prairies ont presque disparu sur le site
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Maintien de la biodiversité (Flore, insectes et chiroptères notamment) si la fauche est tardive. ☺ Mise en valeur des paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Banalisation du cortège floristique si introduction d'espèces à valeur fourragère plus importante. ☹ Apparition de plantes rudérales voire invasives si fertilisation excessive. ☹ Pollution des sols et milieux aquatiques récepteurs si utilisation de pesticides.
Activité sylvicole	Avérés		☹ Homogénéisation des milieux
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Favoriser l'hétérogénéité des peuplements ; ☺ Développer des îlots de sénescence (insectes, chauves-souris, etc.) ☺ Eviter l'érosion des sols en limitant la mise à nu (conservation d'arbustes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Rupture de corridor écologique ☹ Destruction d'habitats d'espèces

Tableau 48 : Impacts de l'agriculture et de l'activité sylvicole sur les milieux naturels du site B24

IV.4. LE TOURISME ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

- Atlas : Carte 32 –

Les hébergements touristiques se trouvent principalement dans la vallée de l'Ardèche et du Chassezac, hors site B24. Leur situation peut toutefois entraîner la fréquentation du site, notamment sur les chemins de randonnée, avec les activités pédestres mais aussi motorisées, les activités de spéléologie, etc. Le centre de vacances du Rouret situé à Beaulieu, les campings le long du Chassezac et de l'Ardèche sont les principales structures permettant l'accueil de milliers de touristes.

IV.4.1. La pêche

Seule la Clysse est concernée par une activité de pêche plus ou moins régulière. Les autres cours d'eau inscrits dans le périmètre d'étude sont pour l'essentiel temporaires.

Le garde pêche du secteur de St-Sauveur-de-Cruzières (AAPPMA Les Vans) a fait remarquer dans le retour de questionnaire la constante diminution du nombre de pêcheurs. Beaucoup d'espèces anciennement présentes dans le cours d'eau ont partiellement ou totalement disparues telles que les goujons, les loches, les tritons, les moules d'eau douce, les écrevisses à pieds blancs, les grenouilles rousses, etc. A l'inverse, les espèces telles que la Perche soleil et l'Ecrevisse américaine se développent.

La pêche pratiquée est la pêche « au coup ». Aucune gestion halieutique n'est réalisée. La remarque nous a été faite sur l'importance d'entretenir les milieux. En effet, les frayères présentes en amont du village de Saint-Sauveur-de-Cruzières ont disparues. Les pêcheurs indiquent le fort développement de la végétation de berge et l'envasement progressif du cours d'eau. Le développement des espèces végétales invasives inquiète les usagers. L'Ambrosie et la Renouée du Japon sont les espèces les plus souvent citées. Les pompages réalisés en amont de la résurgence du moulin de Piechegru jouent probablement un rôle dans le débit de la Clysse. Une étude plus approfondie des prélèvements effectifs (agricoles et pompages privés) serait intéressante.

IV.4.2. La chasse

Lors de l'atelier de travail sur les activités de loisir à Bessas le 19/03/2013, le monde de la chasse a été très bien représenté avec 10 personnes sur les 22 présentes (ACCA, FDC 07, Chasse privée, etc.). Les craintes émises lors de cet atelier concernaient notamment l'interdiction de l'activité, ou la modification des pratiques. Naturalia, AB Cèze et la DDT 07 ont éclairci la situation. En effet, la démarche Natura 2000 vise à assurer la conservation des habitats et espèces inscrites aux directives européennes. Il ne s'agit en aucun cas d'empêcher de prélever les espèces chassables. L'activité de chasse ne sera donc pas impactée. A contrario, au regard des dégâts causés par le grand nombre de sangliers sur les cultures des communes du site B24, la chasse est une activité nécessaire et souhaitée par les agriculteurs et les services de l'Etat afin de limiter les atteintes aux cultures.

Les pratiques sur le site sont les suivantes :

- ✓ La chasse devant soi pour le lièvre, la perdrix et le lapin ;
- ✓ La chasse en battue pour le sanglier et le chevreuil depuis quelques années ;
- ✓ La chasse au bois à la Bécasse en chien d'arrêt se développe.

En règle générale, le lièvre et la perdrix sont en baisse très importante. Durant la saison, des lâchers réguliers de faisans et de perdrix sont réalisés. Depuis quatre ans, un effort est fait pour réintroduire le lapin qui se fait rare ces dernières années.

IV.4.3. Les activités sportives

Tout en renforçant l'image d'espaces préservés pour la pratique de sports de pleine nature, les élus du territoire souhaitent s'appuyer sur l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet pour toucher un public intéressé par des séjours culturels en développant l'offre culturelle.

En Ardèche

Dès 1992, le conseil général de l'Ardèche a mis en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) en application de l'article L361-1 du Code de l'Environnement. D'après la circulaire ministérielle du 30 août 1988, les PDIPR doivent « favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ».

Le Département a la compétence légale en matière de gestion des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) suite à la Loi sur le sport du 6 juillet 2000. Le Conseil Général est ainsi chargé de mettre en place une Commission Départementale d'Espace Site et Itinéraire (CDESI). Cette commission a pour vocation une meilleure prise en compte de l'environnement dans les sports de nature. L'Ardèche et l'Isère ont fait parti des départements pilotes pour la mise en place de ces CDESI (première commission en 2003).

La CDESI Ardèche comprend, entre autres, les comités départementaux de sport de nature, le Comité Départemental du Tourisme (CDT), le CREPS*, le CERMOSEM (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes - Université Joseph Fourier-Grenoble) et deux structures pilotes : l'ex Direction Départementale des Sports (DDJS) et le Conseil Général de l'Ardèche.

La FRAPNA Ardèche a été nommée au sein de cette commission afin de réaliser un diagnostic environnemental relatif aux sports de nature. Cette évaluation des enjeux environnementaux a été réalisée en partenariat avec l'association COHERENCE et le laboratoire SENS (Université Joseph Fourier – Grenoble). Ils ont ainsi défini 3 niveaux d'enjeux possibles selon plusieurs critères : statut réglementaire de l'espace considéré, les biotopes concernés et les espèces présentes. La FRAPNA est toujours active auprès du CG* 07 dans leur rôle d'expert scientifique afin d'avoir « une vision cohérente et équilibrée des activités humaines sur un territoire » mais aussi pour sensibiliser les pratiquants.

L'Ardèche a été divisée en 7 territoires homogènes. Pour chaque biotope, la FRAPNA a déterminé un degré de sensibilité lié à la pratique des sports et donné des indications sur sa représentativité (si on le trouve fréquemment ou rarement).

Une clé de détermination et une présentation des habitats et des fiches présentant les espèces à forts enjeux permettront aux sportifs de prendre en compte l'environnement lors de la création ou de l'utilisation d'un espace de pratique (ESI : Espace, Site, itinéraires).

Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires : Le PDIPR est inclus au PDESI depuis la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 (article 17) qui modifie l'article 50-2 de la loi Sport. Depuis cette date, plus de 15000 sites, espaces ou tronçons d'itinéraires ont été recensés dans le département.

En Ardèche, toute demande faite pour l'inscription d'un itinéraire à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) est faite au PDIPR et au PDESI simultanément (voir schéma ci-dessous).

Chaque Espace Site et Itinéraire (ESI) est ensuite recensé dans la base de données du conseil général au service de la CDESI le « géosport 07 ».

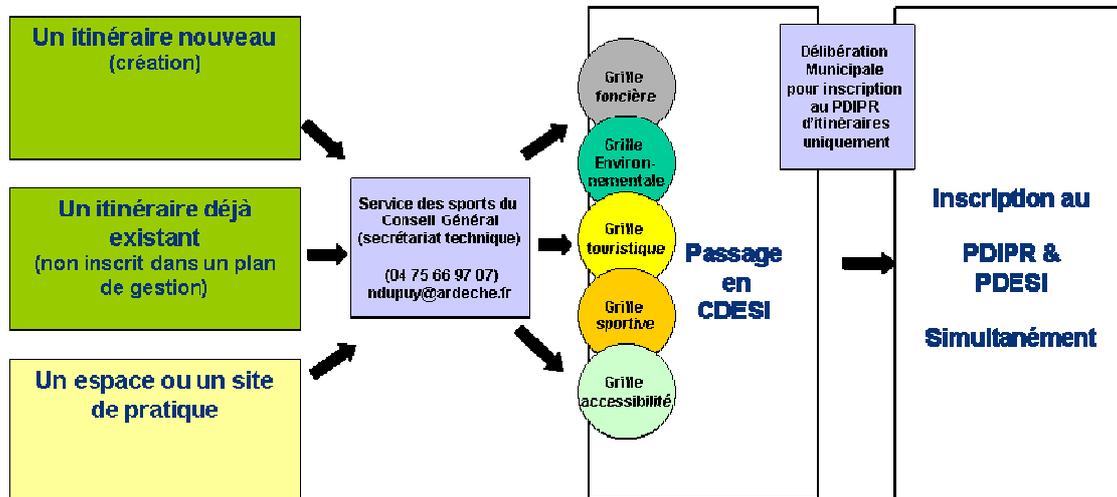


Figure 73 : Schéma de synthèse pour l'inscription de lieux de pratiques sportives – Source www.ardechesports.fr

Les activités de loisirs sur le site B24

La carte représentant les activités sportives recensées sur le site par le Conseil Général 07 et inscrites au PDESI permet de constater que la moitié nord du site est d'avantage concernée par les activités de pleine nature, du type randonnée notamment, que le sud. La pratique de l'escalade est ciblée sur la montagne d'Uzège au niveau de la paroi rocheuse de St-Privas. L'aiguille de Sampzon n'est à ce jour pas équipée de voie d'escalade.

▪ La randonnée

Concernant les sentiers de randonnée, le site peut être divisé en 2 parties. En effet, la majorité des sentiers de petite randonnée et de grande randonnée (GR4) se trouve dans la moitié nord du site. Depuis quelques années, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a repris la compétence du volet « randonnée ». Un nouveau sentier reliant les communes de Sampzon/Salavas et Vagnas a été créé en 2012. Les secteurs les plus fréquentés sont le col de la Size et Beaume Lardière. De plus, une table d'orientation a été mise en place en 2011 par les mairies de Beaulieu et Bessas sur le col de la Serre. Le SITHERE a participé au financement.

Rappel de la réglementation : les travaux de débroussaillage d'un itinéraire existant ne sont pas soumis à évaluation des incidences NATURA 2000. Seuls sont soumis à évaluation les projets de « création de chemin ou sentier... ».

▪ Le Raid nature du Pont d'Arc

Cet évènement existe depuis 1999. Il est composé de deux types de courses : le parcours Raid nature du Pont d'Arc d'une distance d'environ 45 km et le raid nature du Pont d'Arc d'une distance d'environ 70km. De nombreuses disciplines font parties de ce raid : course à pied, canoë biplace sur l'Ardèche, randonnée

sportive en terrains variés, VTT, etc. Plus de 1000 participants sont recensés chaque année. Les itinéraires sont dévoilés à la dernière minute. Pour l'année 2014, il sera situé exclusivement en rive gauche.

▪ **Le Projet de Voie verte de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche**

Le projet de « voie verte » entre Vogüe gare et Beaulieu porté par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'étend sur 28 km. Les communes de Beaulieu, Grospierres et Sampzon sont concernées par ce projet. Il s'agit toutefois d'un tracé en dehors du site B24. En effet, il suit l'ancienne voie ferrée qui n'est plus en activité depuis une vingtaine d'années à l'ouest du site Natura 2000 dans la plaine du Chassezac. La quasi-totalité de l'ouvrage ferroviaire appartient au SEBA qui l'utilise pour enfouir le réseau d'adduction d'eau potable pour le sud du département. L'objectif de ce projet est de rendre cet itinéraire praticable pour les piétons, cyclistes, rollers, cavaliers, etc. avec l'utilisation d'enrobé ou du stabilisé selon l'usage du tronçon. Cette voie verte comprendra des aires de repos et de services afin d'optimiser les accès au sentier et d'assurer le ravitaillement des usagers. L'intégralité de la voie verte devrait être praticable d'ici 2016.

▪ **Le vélo**

Il existe plusieurs circuits de VTT sur la commune de St-André-de-Cruzières et Salavas. Aucun parcours n'est inscrit au PDESI sur la montagne de la Serre ou d'Uzège.

▪ **L'équitation**

Deux centres équestres se trouvent sur les communes de Beaulieu, à l'ouest du site. Des promenades sont organisées sur le massif. Un autre centre se trouve au sud-est, à l'extérieur du site à proximité du marais des Agusas sur la commune de Barjac.

▪ **La spéléologie**

La spéléologie est une activité très pratiquée en sud-Ardèche compte tenu de la richesse en cavité du à la nature karstique des sols. Environ 3000 cavités sont réparties sur la moitié sud du département. Parmi elles, une centaine est fréquentée régulièrement. Voici quelques unes d'entre elles :

- L'aven d'Orgnac et l'Aven de la Forestière – Commune d'Orgnac
- Grotte de la Madeleine et Aven Marzal – Commune de St-Remèze
- Grotte de St-Marcel – Commune de Bidon
- Grotte des tunnels, grotte du Dérocs et de Louoi – Commune de Vallon Pont d'Arc
- Grotte des Combes – Commune de Berrias et Casteljalou

Sur le site B24 se trouvent plusieurs cavités fréquentées, notamment sur Saint-André-de-Cruzières dans le secteur Cocalière et Cotepatière. La profondeur de chaque cavité est indiquée :

- Réseau Sauvas-Cocalière (14 500 m) et Event de Peyrejal (8 000 m) – Communes de St-Paul-le-Jeune / St-André de Cruzeires
- Baume de Chazelles ou grotte du mas de la Baume (5 138 m) – St-André-de-Cruzières
- Peyraou de Chadouillet (2 141 m) - St-André-de-Cruzières
- Grotte des Conchettes (300 m) - Grospierres

Une vingtaine de cavités de la montagne de la Serre sur les 50 référencées peut être intéressante pour la spéléologie. Le réseau de la Cocalière et la grotte des Conchettes ont été classés comme « majeurs » en Ardèche compte tenu de leur richesse biologique. De plus, le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche insiste sur le caractère d'intérêt régional voire national de ce réseau de cavités pour les activités liées au milieu souterrain. La Cocalière ne bénéficie d'aucune étude de fréquentation au moment de la

rédaction de ce DOCOB. Seule la grotte des Conchettes fait l'objet d'études. En effet, depuis le début de l'année 2012, une collaboration existe entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN RA), la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ardèche (LPO 07) et le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche (CDS 07) pour la mise œuvre du programme « Vers une gestion concertée de la grotte des Conchettes ». Une convention de gestion a été signée avec la propriétaire foncière de la grotte. Ce projet vise à concilier les activités humaines et la conservation de la biodiversité, tout comme la démarche NATURA 2000. En ce sens, le travail engagé par ces différentes structures est pris en compte dans ce document d'objectifs. Le but étant de mettre en place des actions cohérentes avec les études et suivis réalisés précédemment.

Les actions mises en place sont les suivantes :

- Amélioration des connaissances : étude réalisée en 2013 sur la fréquentation de la cavité ;
- Formation et sensibilisation ;
- Gestion de site : dépollution, balisage de protection, pose d'un panneau d'information.

La plongée souterraine est quant à elle pratiquée dans la résurgence de Font-Vive sur la commune de Grospierrres. Cette cavité n'est pas intégrée au site B24.

Un seul club est présent à proximité du site : le Club du Ressac à Grospierrres qui ne compte plus que quelques adhérents.

▪ **L'escalade**

Des voies d'escalade se trouvent sur la montagne d'Uzège (Saint-Sauveur-de-Cruzières) dans le site B24. Il n'y a pas de pratique sur la montagne de la Serre.

▪ **La baignade**

Un site de baignade de l'UASPTT est déclaré sur la commune de Salavas. Il se situe en dehors du périmètre d'étude.

▪ **Les activités motorisées : Quads**

Un club se trouve sur la commune de Grospierrres et entraîne une fréquentation du site par ce type d'activité, en suivant le parcours faisant le tour des crêtes de la montagne de la Serre. Les dégâts constatés par les habitants sont le ravinement des chemins empruntés par les véhicules. Plusieurs communes du site B24 possèdent des arrêtés municipaux interdisant l'accès aux quads (à l'exception des ayants droit) pendant une période définie (mars à septembre) : Bessas, Sampzon et Grospierrres.

Voici ci-après un extrait de l'Arrêté municipal de la commune de Sampzon : « *Article 1 : Les chemins communaux ou d'exploitation (en particulier le GR4) situés dans la zone forestière de la commune de Sampzon, depuis la voie communale N°2 dit de « Salavas », quartier de Roland jusqu'aux limites des communes limitrophes de Grospierrres et Salavas sont interdits aux véhicules à moteur du 15 mars au 15 septembre...».*

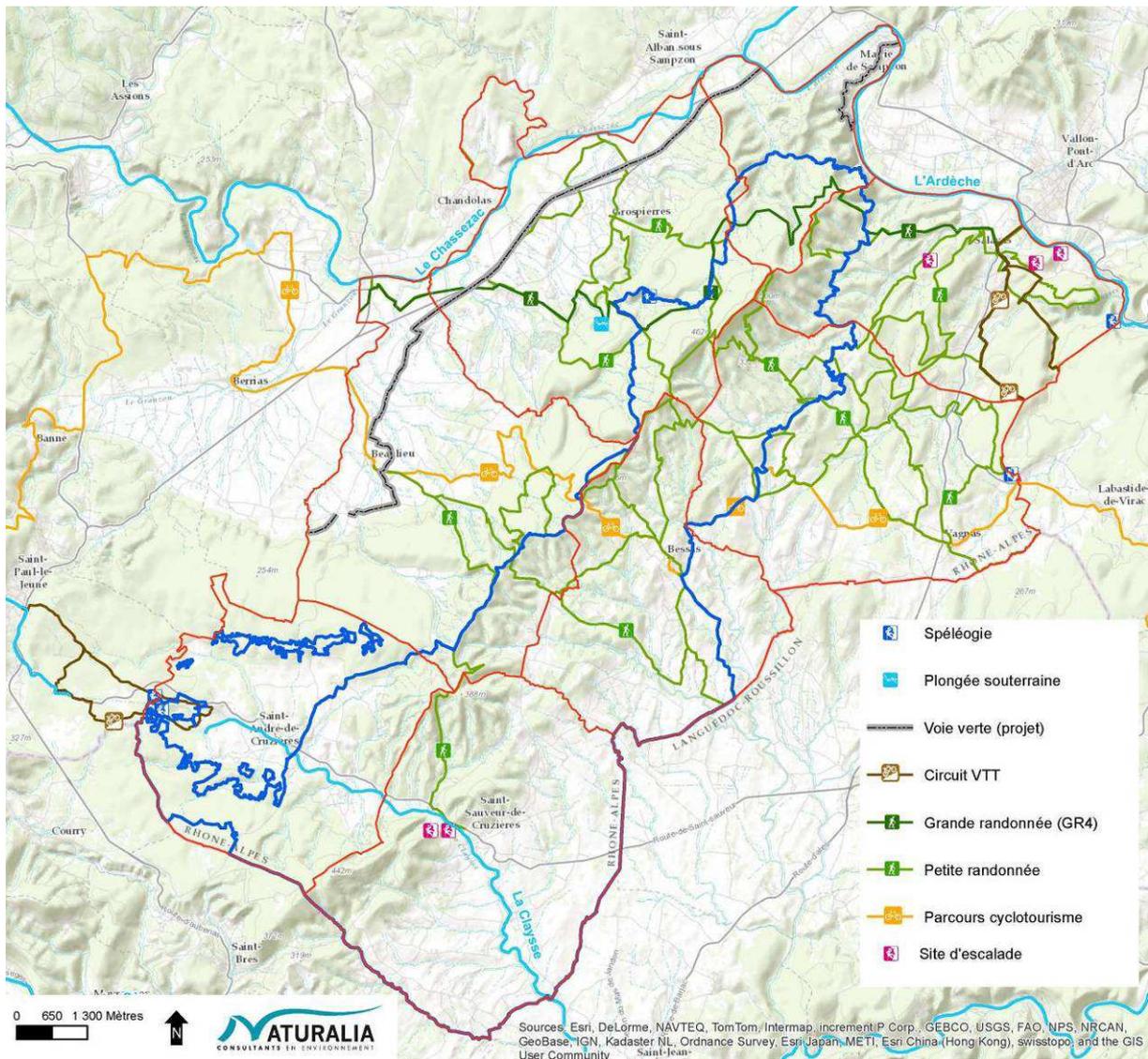


Figure 74 : Localisation des activités recensées au PDESI – Source : CG 07

IV.4.4. Impacts des activités de loisirs sur les milieux naturels du site B24

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Loisirs de pêche	Avérés		
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> 😊 Entretien des cours d'eau. 😊 Veille écologique sur les cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Concurrence entre espèces piscicoles autochtones et allochtones (renforcement des populations pêchées)
Loisirs de chasse	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> 😊 Régulation des populations de sangliers. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Facilitation de la pénétration sur le site par l'entretien des sentiers
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> 😊 Entretien des milieux ouverts, bois et lisières ; 😊 Limite les dégâts sur les cultures. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Destruction ponctuelle d'espèces protégées par erreur de tir (rapaces, etc.). ☹ Participation de la chasse au dérangement de la faune, au bruit, à la pollution (déchets, voitures, munitions usagées, dépôts sauvages, etc.) et au piétinement de la flore.
Sport de pleine nature	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> 😊 Sensibilisation du public sur les richesses biologiques présentes ; 😊 Amélioration des connaissances. 	
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ☹ Piétinement des espèces de la flore patrimoniale ; ☹ Perturbation de la faune (Chiroptères, poissons) ; ☹ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ; ☹ Augmentation de la fréquentation touristique ; ☹ Modification du régime hydrique et des paramètres physico-chimiques du cours d'eau suite à la construction de petits barrages ou retenues d'eau ; ☹ Erosion des sols.

Tableau 49 : Impacts des activités de loisir sur les milieux naturels du site B24

IV.5. TENDANCES ÉVOLUTIVES DU TERRITOIRE

- Atlas : Carte 33 -

IV.5.1. Evolution démographique

La population des communes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990. Certains villages comme Grospierres ont doublé leur nombre d'habitants. Le tableau ci-dessous reprend les données issues des recensements INSEE entre 1990 et 2009 :

COMMUNES	POPULATION		
	1990	2009	%
BESSAS	147	207	+ 40,8
BEAULIEU	373	446	+ 19,6
SALAVAS	402	530	+ 31,8
SAMPZON	163	224	+ 37,4
St ANDRE DE CRUZIERES	383	492	+ 28,5
St SAUVEUR DE CRUZIERES	441	535	+ 21,3
GROSPIERRES	507	861	+ 69,8
VAGNAS	383	521	+ 36,0
TOTAL	2799	3816	+ 36,3

Tableau 50 : Evolution de la population entre 1990 et 2009 – Source INSEE

Les communes connaissent une grande progression du nombre de logements secondaires. De par leur position dans un secteur très touristique, elles subissent des pressions foncières importantes. Elles sont très attractives pour les populations extérieures. L'ensemble des communes a vu sa population s'accroître entre 1990 et 2009. Toutefois, cette hausse est moins significative pour les communes situées au sud et au sud-ouest du site telles que Beaulieu, Saint-André-de-Cruzières et Saint-Sauveur-de-Cruzières avec une augmentation inférieure à 30%.

COMMUNES	RESIDENCE PRINCIPALE			RESIDENCE SECONDAIRE			LOGEMENTS VACANTS		
	1990	2009	%	1990	2009	%	1990	2009	%
BESSAS	66	102	+ 55	40	71	+ 78	16	11	- 31
BEAULIEU	157	205	+ 31	89	129	+ 45	1	13	+ 1200
SALAVAS	180	256	+ 42	209	551	+ 164	14	32	+ 129
SAMPZON	67	100	+ 49	82	102	+ 24	7	2	- 71
St ANDRE DE CRUZIERES	163	230	+ 41	139	132	- 5	1	18	+ 1700
St SAUVEUR DE CRUZIERES	180	250	+ 39	96	149	+ 55	15	21	+ 40
GROSPIERRES	217	387	+ 78	351	817	+ 133	13	36	+ 177
VAGNAS	136	229	+ 68	140	216	+ 54	3	15	+ 400
TOTAL	1166	1759	+ 51 %	1146	2167	+ 89 %	70	148	+ 111 %

Tableau 51 : Evolution des types de résidences entre 1990 et 2009 – Source INSEE

Le caractère touristique des villages situés à proximité des gorges de l’Ardèche entraîne une part plus importante de logement secondaire que dans les communes plus éloignées.

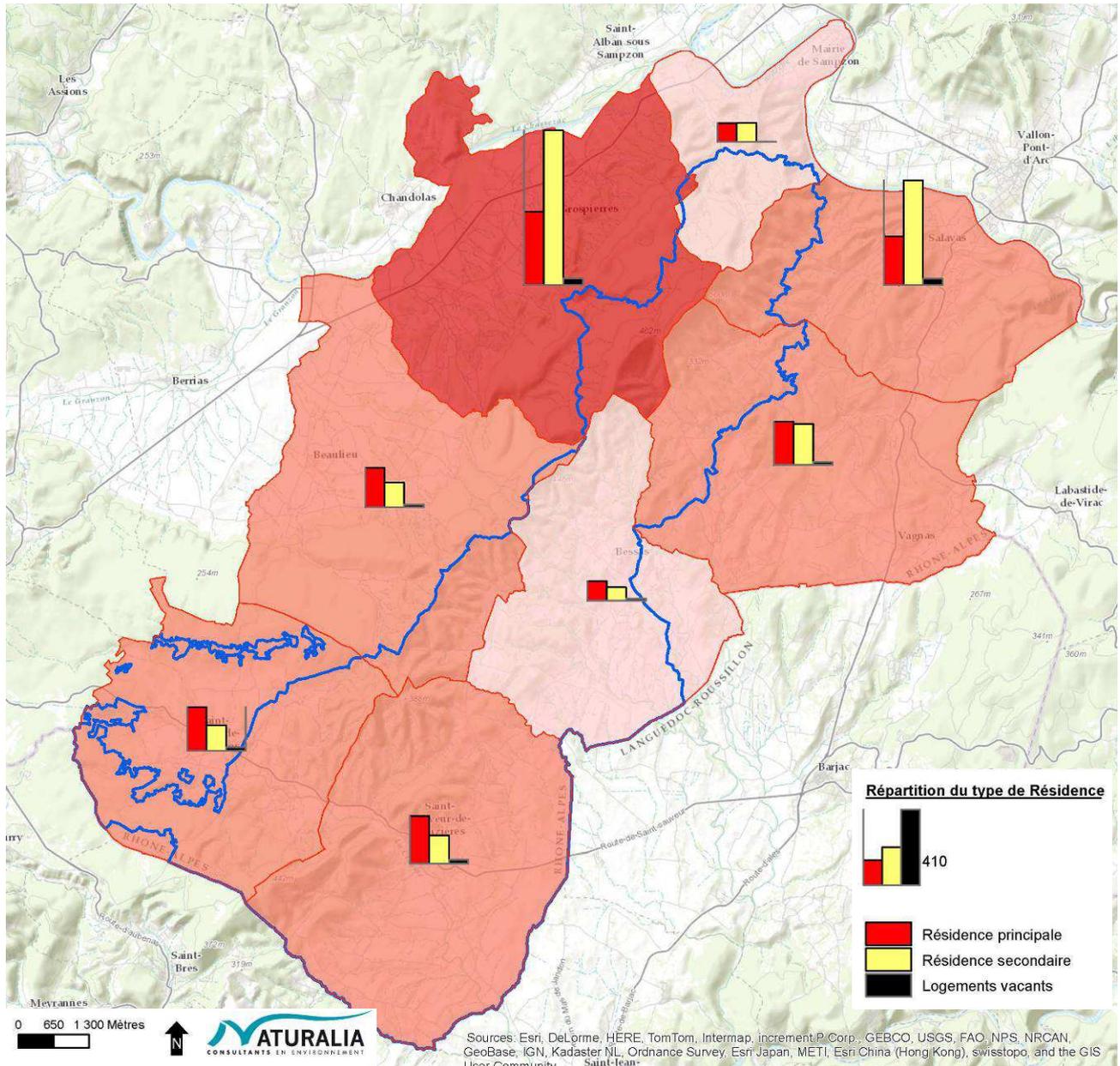


Figure 75 : Répartition des types de résidence et population des communes

IV.5.2. Evolution des milieux : Analyse diachronique

Les photos suivantes illustrent le site au milieu du 20^{ème} siècle et aujourd'hui. Les photos aériennes proviennent du site internet de l'Institut Géographique National (<http://www.geoportail.gouv.fr/>). Certains clichés anciens sont téléchargeables en ligne gratuitement et permettent ainsi d'étudier l'évolution des paysages sur plusieurs dizaines d'années. Les photographies aériennes permettent d'illustrer l'évolution des paysages avant/après déprise agricole et intensification des pratiques.

Il apparaît important de préciser que les photographies anciennes ne doivent en aucun cas être considérées comme un état de référence des milieux. En effet, l'influence de l'Homme marque le paysage depuis l'âge du bronze et du fer avec l'ouverture de clairières dans les milieux forestiers. Les paysages n'ont cessé d'évoluer depuis, modelés par les usages et pratiques des différentes époques :

- dominance du système agro-pastoral avec l'ouverture des milieux et l'entretien par le pâturage ;
- le drainage des terres humides pour les mises en culture ;
- les reboisements et les exploitations forestières ;
- la déprise agricole depuis le milieu du XX^{ème} siècle ;
- l'intensification de l'agriculture ;
- l'utilisation de pesticides et d'engrais ;
- etc.

D'une manière générale, l'agriculture est l'élément le plus structurant sur le territoire. Nous voyons toutefois une évolution du parcellaire agricole qui a tendance à être moins morcelé. L'évolution des pratiques liée à la mécanisation a entraîné la fusion des petites parcelles à la faveur de surfaces plus importantes. De même, des parcelles autrefois accessibles avec les animaux ne sont plus exploitées aujourd'hui.

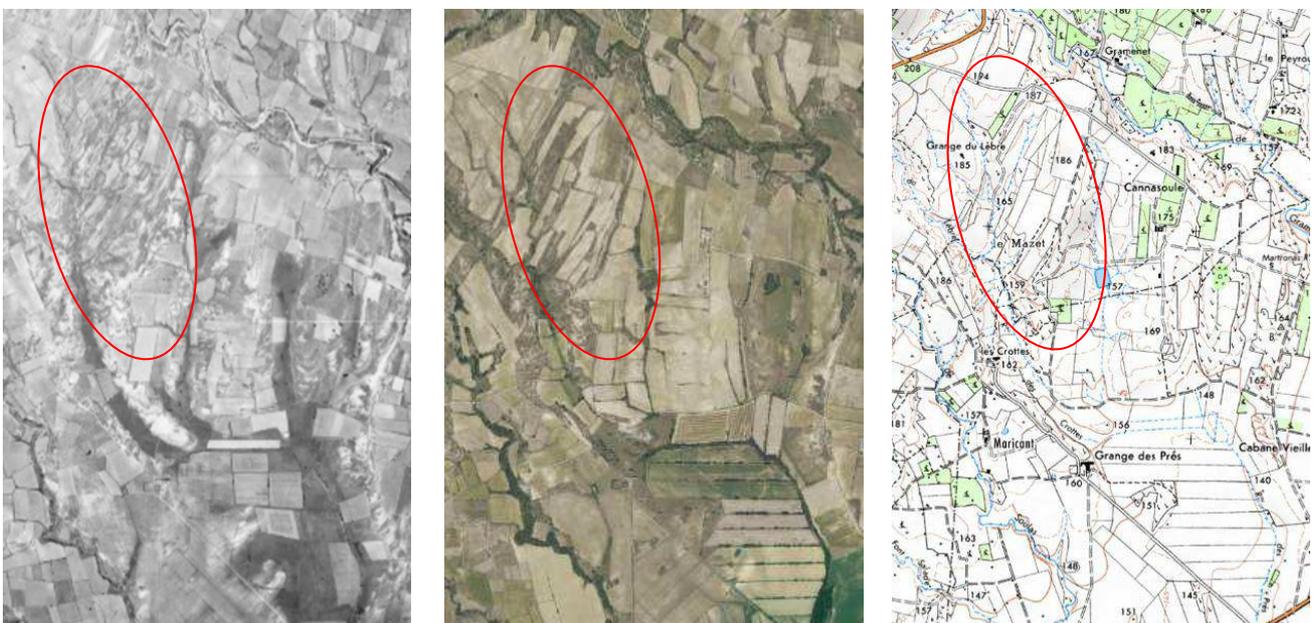


Figure 76 : Illustration de la diminution des îlots marneux au sein de la trame agricole à Bessas 1950 - 2011– Source Géoportail

➤ **Marais des Agusas, commune de St-Sauveur-de-Cruzières**

Le premier secteur étudié est le Marais des Agusas, à l'origine de la désignation du site B24 comme site d'intérêt communautaire. Il s'agit d'une zone humide remarquable d'un point de vue floristique.

L'évolution du milieu est caractéristique avec un développement des ligneux depuis plus d'un demi siècle, réduisant peu à peu les milieux ouverts de type pelouses. Les frênes et prunelliers envahissent la zone humide. Cela s'explique par une modification des pratiques agricoles sur le marais avec notamment une baisse de la charge pastorale.

La surface en eau se situait en 1949 à l'ouest de la maison du marais des Agusas (en bleu sur la figure page suivante). La création d'un chemin (en orange sur la photo) a nécessité la mise en place d'une buse. Depuis, une nouvelle mare c'est créée à l'amont immédiat de ce chemin (en rouge sur la photo). De plus, la prairie située sur la parcelle à l'aval de ce chemin a été dégradée par des excavations (en jaune). Ces différents aménagements et interventions ont contribué à une modification du système d'écoulement des eaux de la zone humide.

A l'heure actuelle, il n'existe que deux grands parcs couvrant la majorité de la surface du marais et des alentours : un parc été (1) et un parc hiver (2) où 7 juments pâturent. Ces parcs, d'une taille respective de 15 ha et 9 ha ne permettent pas une pression pastorale ciblée, les juments se dirigeant vers les végétaux les plus appétant. Cette situation favorise le développement de la strate arbustive. Il apparaît donc nécessaire de réaliser des enclos de surface plus réduite, en assurant des rotations (3 à 4 semaines). De plus, la propriétaire possède également 3 ânes et 2 juments qui se trouvent dans un parc plus petit (environ 2 ha) à l'est de la maison (3) et une dizaine de moutons ainsi qu'une chèvre parquées également à l'année à proximité des ânes (4).

Cette diversité d'herbivores est un avantage dans la mise en place d'un plan pastoral sur le site car elle permet d'adapter la pression pastorale en fonction du type de végétaux à consommer (cf. Plan d'action).

La mise en place d'une pression pastorale adaptée au calendrier écologique des espèces se développant sur ces milieux permettra d'améliorer l'état écologique de ce secteur. Les différents propriétaires du marais souhaitent participer à cette restauration. Le CEN RA a réalisé une première ébauche de plan de gestion pastoral (cf. Annexe 5). Il s'agit de préconisation à étudier en partenariat avec la propriétaire et le CBNMC.



Figure 77 : Localisation des différents parcs sur le marais des Agusas

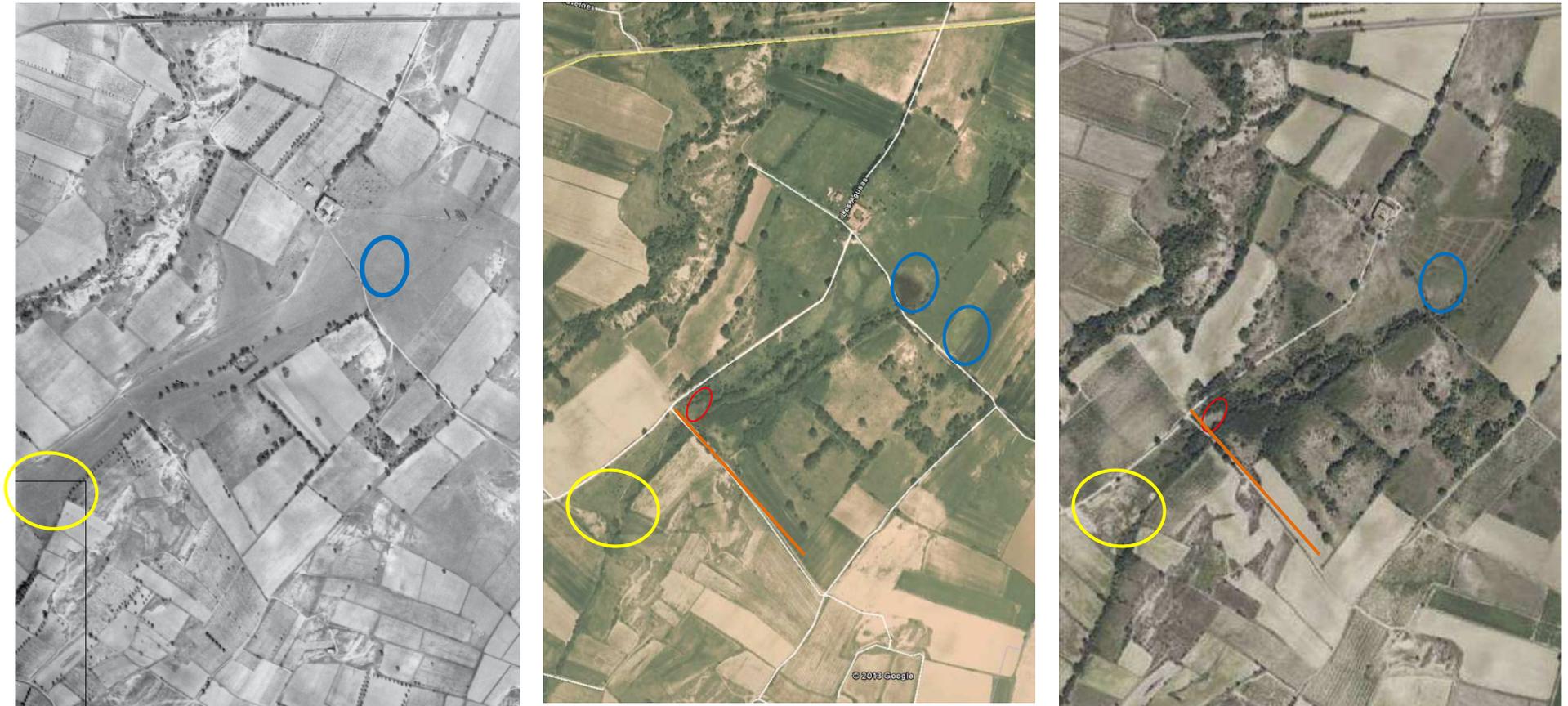


Figure 78 : Vues aériennes du marais des Agudas – de gauche à droite : 1949/2002/2012 Source Géoportail

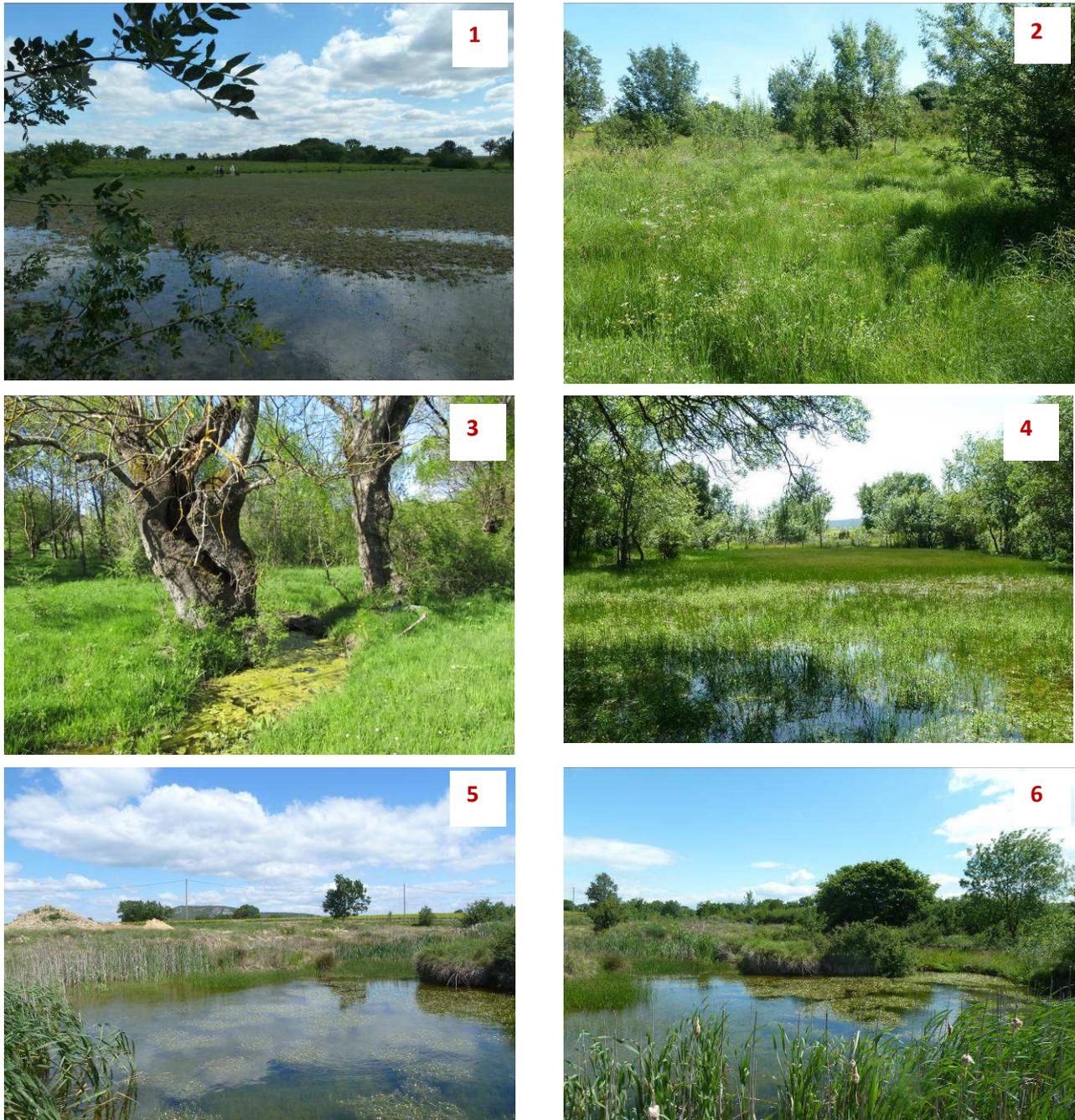


Figure 79 : Différentes vues de la zone humide du marais des Agusas

Légende :

- 1 : Mare amont à l'ouest de la maison des Agusas
- 2 : Fenouil officinal
- 3 : Vieux arbres à cavités
- 4 : Mare aval
- 5 et 6 : Excavations au sud de la zone humide

➤ **Montagne d’Uzège, commune de St-Sauveur-de-Cruzières et St-André-de-Cruzières**

Les vues suivantes représentent la montagne d’Uzège. Aujourd’hui, les forêts alluviales se sont développées, permettant d’accentuer leur rôle de zone tampon entre les cultures et le cours d’eau. Tout comme sur la commune de Saint-Sauveur, l’agriculture est toujours la composante principale des paysages. Des parcelles forestières privées autrefois exploitées sont aujourd’hui totalement fermées au nord de la chapelle St-Privas.



Figure 80 : Vues aériennes de la montagne d’Uzège, communes de St-André/St-Sauveur-de-Cruzières – de haut en bas : 1961/2012 Source Géoportail

➤ **Montagne de la Serre, commune de Salavas**

Sur les illustrations suivantes, l’empreinte de l’Homme apparaît nettement : sur la photographie de 1947, les zones exploitées se trouvent sur des parcelles privées sur le versant ouest de la montagne de Serre. La délimitation des coupes correspond au parcellaire cadastral, très morcellé sur le territoire.

Actuellement, l’exploitation se fait sur le versant est sur des parcelles communales gérées par l’Office National des Forêts.

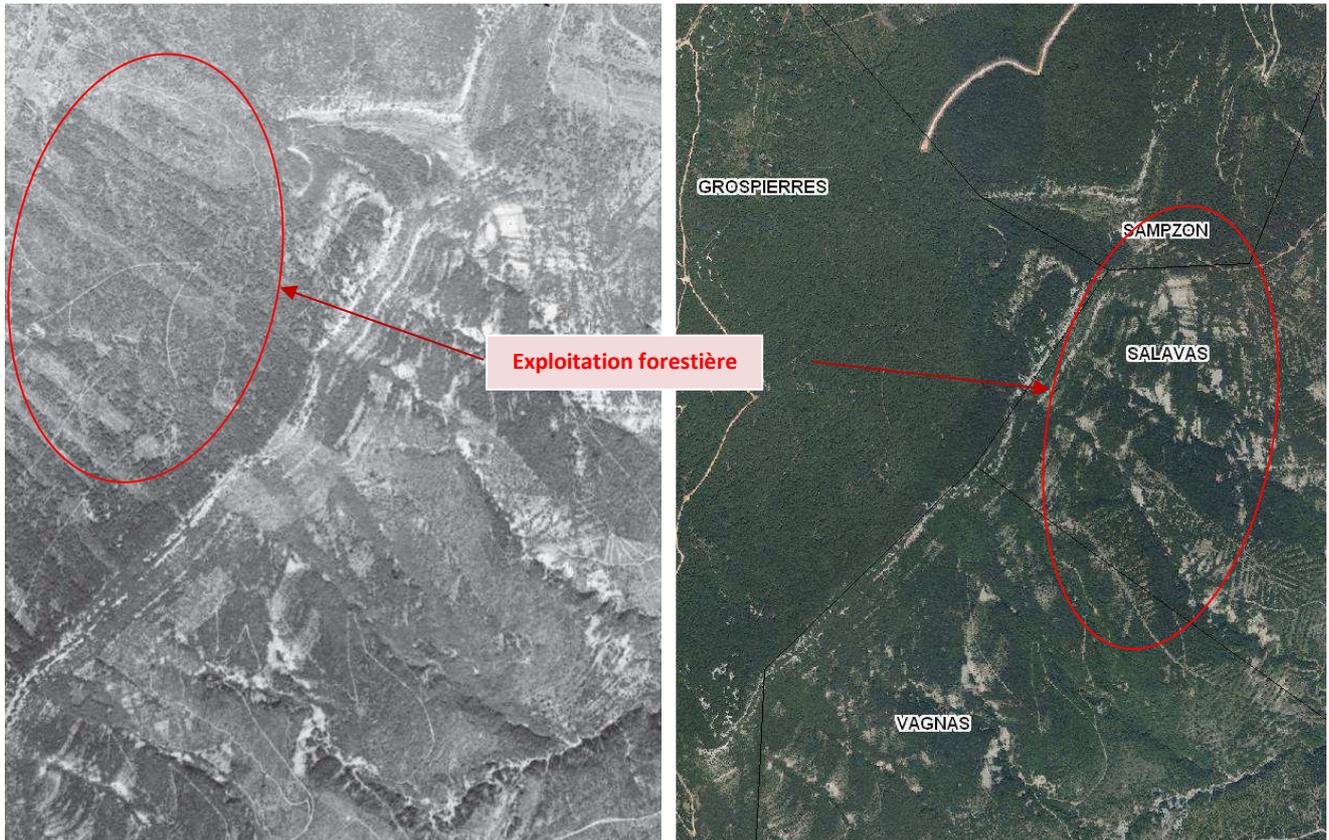


Figure 81 : Vue aérienne de la montagne de Serre – de gauche à droite : 1947/2012 Source Géoportail

Ces évolutions du monde agricole et forestier sont associées au développement des activités humaines telles que :

- ➔ urbanisation et infrastructures routières ;
- ➔ activités touristiques ;
- ➔ activités de loisirs ;
- ➔ etc.

Un usage différent du territoire s’est généralisé depuis plusieurs dizaines d’années. Les activités de loisirs en pleine nature attirent de nombreux touristes. De même, les populations locales s’investissent dans la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel par le biais d’associations.

V. CHAPITRE 5 : ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE



Îlots marneux – Saint-Sauveur-de-Cruzières

V.1. LES FOYERS BIOLOGIQUES DU SITE B24

- Atlas : Carte 34 -

D'après les différents habitats naturels et espèces présentes sur le site, plusieurs secteurs sont classés remarquables par leurs intérêts d'un point de vue écologique. Ces sites représentent des réservoirs de biodiversité du site B24 d'un point de vue faunistique et floristique.



ZONE A ENJEU DE CONSERVATION	COMMUNES CONCERNÉES	RICHESSE BIOLOGIQUE
Complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Cocalière)	Saint-André-de-Cruzières	Nombreuses cavités occupées par des Chauves-souris (16 espèces recensées). Troglodies et styglodies endémiques (insectes, mollusques)
Îlots marneux de l'Oligocène et chevelus aquatiques associés	Saint-Sauveur de Cruzières, Bessas, Vagnas	Zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel. Niche écologique pour de nombreux groupes d'espèces (flore, avifaune, invertébrés, reptiles).
La Claysse et ses affluents	Saint-André-de-Cruzières Saint-Sauveur de Cruzières	Les cours d'eau et les ripisylves associées abritent de nombreuses espèces de mammifères (Castor et Loutre), d'invertébrés (Cordulie à corps fin), de poissons (Chabot, Blageon, Toxostome). Le rôle de corridor de déplacement est également à signaler, notamment pour les chauves-souris (et les autres espèces de faune).
Marais des Agusas	Saint-Sauveur de Cruzières	Cette zone humide comporte une richesse floristique exceptionnelle et représente un habitat de reproduction pour plusieurs espèces d'amphibiens et d'invertébrés.
Montagne de Saint-Privas	Saint-Sauveur de Cruzières	Plusieurs stations d'espèces floristiques rares en situation refuge.
L'Aiguille de Sampzon	Sampzon	Plusieurs stations d'espèces floristiques rares en situation refuge. Troglodies endémiques et chiroptères dans la grotte de l'Aiguille.
Réseau de cavités de la montagne de la Serre	Grospierres	L'espèce emblématique de ces cavités (Conchettes et Espatty) est le Rhinolophe euryale connu en transit printanier. D'autres chauves-souris occupent également ces cavités.
Montagnes de la Serre et d'Uzège	Ensemble des communes	La chênaie verte prédomine sur les versants sud-est tandis que le chêne pubescent se retrouve sur les versants avec exposition nord / nord-ouest ou dans les plaines. Les taillis ont des formes non mures compte tenu de la récente exploitation. Ces massifs jouent un rôle fonctionnel dans le déplacement de la faune terrestre. Ils font partie d'un des principaux axes migratoires du sud de la France (axe sud-ouest/nord-est).
Plaine agricole	Vagnas, Bessas et Saint-Sauveur-de-Cruzières	Le réseau de haies et les bandes enherbées au sein du parcellaire agricole assurent de multiples fonctions pour la biodiversité. Il est nécessaire de maintenir et de restaurer ces éléments structurant de la trame agricole.

Tableau 52 : Sectorisation du site B24

V.2. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

V.2.1. Liens fonctionnels au sein du réseau Natura 2000

- Atlas : Carte 35 -

La carte des liens fonctionnels situant le site B24 au sein du réseau NATURA 2000 permet de mettre en avant sa pertinence d'un point de vue écologique. En effet, le site est bordé par les gorges de l'Ardèche au nord et à l'est, le Chassezac au nord-ouest et la Cèze au sud. Son inscription au sein des contreforts cévenols associée à une matrice paysagère diversifiée et contrastée permet une richesse biologique importante. En effet, les nombreux corridors (axes de déplacement) terrestres et aquatiques font du site B24 un véritable relai en sud-Ardèche. Ainsi, de nombreuses espèces se retrouvent également sur les sites voisins (Castor, Loutre, Chauves-souris, Oiseaux, etc.).

De plus, le site se trouve dans un des principaux axes migratoires du sud de la France. Le couloir migratoire que constitue la Vallée du Rhône et l'influence du piémont cévenol justifient en effet d'un transit migratoire remarquable. Le site s'inscrit au sein de la vaste dépression entre Valence (26) et Alès (30) qui offre un couloir migratoire diffus. Les oiseaux remontent depuis la plaine de la Cèze avant de rejoindre les gorges de l'Ardèche.

Dans la carte, chaque encart correspond à un site NATURA 2000. A l'intérieur sont notés le nombre d'espèce de chaque groupe que l'on retrouve également sur le site B24. Tous ces éléments permettent d'expliquer la cohérence du périmètre proposé dans le cadre de cette étude.

V.2.2. Interdépendances entre grands types de milieu et espèces

Les espèces animales utilisent différents milieux selon la fonction biologique concernée (reproduction, alimentation, gîte ou simples déplacements...). Le tableau suivant croise les grands habitats et les espèces, selon leur utilisation.

- G** Gîte potentiel
- R** Zone de reproduction potentielle
- A** Zone d'alimentation
- S** Zone de stationnement, de repos ou de refuge
- C** Corridors et éléments de transition utilisés par les individus durant leurs déplacements
- T** Toutes fonctions confondues (plantes, animaux fixés)
- 1** Priorité de niveau 1
- 2** Priorité de niveau 2

	Milieux aquatiques/humides	Milieux ouverts et semi-ouverts	Milieux rupestres et souterrains	Milieux forestiers	Zones urbanisées
Mammifères					
Rhinolophe euryale	C	A ₂	R, S, G ₁	A, C	S
Minioptère de Schreibers	A, C	A	R, S, G ₁	A, C	A ₁
Murin à oreilles échancrées	A, C	A, C	S, G	A, C	R, S, G
Petit murin	A ₂ , C	A	S, G, R	A, C	G
Grand murin	C		S, G, R	A, C	G

	Milieux aquatiques/humides	Milieux ouverts et semi-ouverts	Milieux rupestres et souterrains	Milieux forestiers	Zones urbanisées
Barbastelle d'Europe	C		G, S ₂	T	S, G
Petit Rhinolophe	A ₁ , C	A, C	S, G	A, C	A, S, R, G
Grand Rhinolophe	C	A, C	G, S, R	A, C	S, R, G
Grande noctule		A ₁ , C		A ₁ , C	
Molosse de Cestoni		C	T	C	S, G
Vespère de Savi		C	T	C	S, G
Murin de Daubenton	A ₁ , C ₁		S	C, A ₂	S, G
Pipistrelles sp.	A, C	A	S, G	A, C	S, G, R
Castor d'Europe	T			A	
Loutre d'Europe	T				
Insectes					
Agrion de mercure	T	A			
Lucane cerf-volant	C			T	
Cordulie à corps fin	T	A, S, C		A, S, C	
Grand capricorne				T	T
Cétoine bleue				T	
Magicienne dentelée		T1		T2	
Coléoptères endogés			T		
Diane	T1	T1		T2	
Proseprine		T1		T2	
Poissons et écrevisse					
Ecrevisse à pieds blancs	T				
Toxostome	T				
Blageon	T				
Barbeau méridional	T				
Chabot	T				
Avifaune					
Milan noir		R, A		R	A
Alouette lulu		R, A			
Pie-grièche à tête rousse		R, A			
Pie-grièche à méridionale		R, A			
Pipit rousseline		R, A			
Bruant ortolan		R, A			
Faucon pèlerin			R	C	C
Engoulevent d'Europe		R, A		R	
Martin pêcheur d'Europe	R, A				
Bondrée apivore		A		R, A	
Vautour fauve		A			
Cheveche d'Athens		R, A			R, A
Fauvette orphée		R, A			
Grand-duc d'Europe		A	G, R		
Amphibiens					
Crapaud calamite	R, A	A, G, C			
Rainette méridionale	R, A	A, G, C		G, A	R ₂
Alyte accoucheur	R, A	A, G, C		G, A	R ₂
Grenouille agile	R, A	A, G, C		G, A	
Pélodyte ponctué	R, A	A, G, C		G, A	
Salamandre tachetée				G, A	
Reptiles					

	Milieux aquatiques/humides	Milieux ouverts et semi-ouverts	Milieux rupestres et souterrains	Milieux forestiers	Zones urbanisées
Lézard ocellé		T			
Lézard vert		T			
Seps strié		T			
Couleuvre de Montpellier		T			

Tableau 53 : Interdépendances entre grands milieux et espèce

V.2.3. Interdépendances entre habitat d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire, bien qu'ils ne constituent pas obligatoirement des habitats d'espèces, peuvent profiter aux espèces fréquentant le site pour diverses fonctions biologiques (reproduction, alimentation ou simples déplacements...). Le tableau croise les habitats et les espèces selon leur utilisation. Ainsi, la corrélation entre habitat d'intérêt communautaire et espèce des Annexes II et IV de la Directive « Habitats » et de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » est détaillée plus finement que dans le tableau précédent. Les espèces à forte valeur patrimoniale non inscrites aux directives européennes sont également considérées dans ce tableau.

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides								Milieux ouverts et semi-ouverts				Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers		Milieux urbanisés
	Végétations aquatiques					Roselière	Fourrés humides et friches alluviales		Pré-manteaux et fourrés	Cultures	Pelouses	Prairies humides	Falaises	Grottes	Forêts humides	Forêts sèches	
Code N2000	3130	3140	3170*	3260	7220*	NC	3250	3290	5210	NC	6220*	6420	8210	8310	92A0	9340	
Mammifères																	
Rhinolophe euryale							C	C	A		A	A ₂		S, G ₁ , R	A, C	A, C	S
Minioptère de Schreibers							C	C, A		A		A ₁		S, G ₁ , R	A, C	A ₂ , C	A ₁
Murin à oreilles échancrées							C	C, A ₂		A	A ₂	A ₁ , C		S, G	A, C	A, C	R, S, G
Petit murin							C	A ₂ , C		A	A	A		S, G, R	C, A	A	G
Grand murin							C	C						S, G, R	A, C	A ₂ , c	G
Barbastelle d'Europe							C	C						G, S ₂	T, A, C	T, A, C	S, G
Petit rhinolophe							A ₁ , C	C			A	C, A		S, G	C, A ₁	A ₂	A, S, R
Grand rhinolophe							C	C				A ₁ , C		S, G, R	C, A ₂	C	S
Grande noctule												A ₁ , C	A ₁ , C		A ₁ , C	A, C	
Molosse de Cestoni												C	C	T	c	c	S, G
Vespère de Savi												C	C	T	S	c	S, G
Murin de Daubenton							A ₁ , C ₁	A, C						S	C, A ₂		S, G
Pipistrelles sp.							A, C	A, C				A		S, G	A, C	A, C	S, G, R
Castor d'Europe							T	C, R, S		A					T		
Loutre d'Europe							A, C, S	A, C, S									
Insectes																	
Cordulie à corps fin		C, R, A		C, R			T	C, R, A			A, S	A, S, C			A, S, C	A	
Agrion de mercure		R ₁ S ₁					T				A ₁						
Lucane cerf-volant							C	C							T ₂	T ₁	
Grand capricorne																T ₁	T ₂
Cétoine bleue																T ₁	
Diane							T ₁	T ₁				T ₁			T ₂		
Proserpine									T ₁		T ₁					T ₂	
Magicienne dentelée									T ₁		T ₁					T ₂	
Zygène cendrée											T ₁					T ₂	
Reptiles / Amphibiens																	
Pélodyte ponctué	R	R, A		R, A	R, A	R, A	C	C									
Crapaud calamite	R	R, A	R		R, A	R, A	C	C	C		G, A	A			G, A		R ₂
Rainette méridionale		R, A			R, A	R, A	C	C	C		G, A	A			G, A		R ₂
Alyte accoucheur	R	R, A		R, A	R, A	R, A	C	C			G, A	A			G, A		
Salamandre tachetée															G, A		
Lézard ocellé									T ₁		T ₁					C	
Lézard vert								T ₂	T ₂	T ₂	T ₂					T ₁	
Seps strié									T ₁		T ₁						
Couleuvre de Montpellier									T ₁		T ₁						

G	Gîte potentiel
R	Zone de reproduction
A	Zone d'alimentation
C	Corridors et éléments
T	Toutes fonctions
S	stationnement
1	Priorité de niveau 1
2	Priorité de niveau 2

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides								Milieux ouverts et semi-ouverts				Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers		Milieux urbanisés
	Végétations aquatiques					Roselière	Fourrés humides et friches alluviales		Pré-manteaux et fourrés	Cultures	Pelouses	Prairies humides	Falaises	Grottes	Forêts humides	Forêts sèches	
Code N2000	3130	3140	3170*	3260	7220*	NC	3250	3290	5210	NC	6220*	6420	8210	8310	92A0	9340	
Poissons et écrevisses																	
Ecrevisse à pieds blancs																	
Toxostome		RS															
Blageon		RS															
Barbeau méridional		RS															
Chabot		RS															
Avifaune																	
Milan noir							R,A	R,A	A	A		A			R, A	R, A	
Alouette lulu									A1, R1	A	R1, A1						
Pie-grièche à tête rousse									A1, R1		A						
Pipit rousseline									A2, R2		A1, R1						
Bruant ortolan									A1, R1	A2	A2						
Faucon pèlerin									A	A	A	A	R1, A				
Engoulevent d'Europe									R, A1		A					R1	
Martin pêcheur d'Europe					R, A												
Bondrée apivore						R, A	R, A										
Vautour fauve									A	A	A						
Cheveche d'Athens									A	R, A	A						
Fauvette orphée									R, A								

Tableau 54 : Interdépendances entre habitat d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire

V.2.4. Définition du niveau de risque local pour les habitats naturels

Ce tableau permet de définir le risque lié aux activités présentes sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire. Ce niveau de risque sera ensuite croisé avec le niveau d'enjeu de chaque habitat afin de définir le niveau de priorité d'action. Ce niveau servira de base pour définir les objectifs de conservation du site B24.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage, surpâturage	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la ressource en eau	Activités motorisés (4x4, motos, quads)	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux	Modéré
3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la ressource en eau	Pas d'impacts rédhibitoires pour ces activités	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux	Modéré
3170* - Mares temporaires méditerranéennes	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la ressource en eau	-	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des mares (impact sur la durée en eau)	Faible
3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	-	-	Pas d'activités de loisirs recensés pour cet habitat	-	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...)	Modéré
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la ressource en eau	-	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux	Modéré
3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	-	-	Pas d'activités de loisirs recensés pour cet habitat	-	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...)	Faible
6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage, surpâturage, mise en culture des prairies humides A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la ressource en eau	Activités motorisés (4x4, motos, quads)	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux	Fort
7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la	Activités motorisés (4x4, motos, quads)	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux	Modéré

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
		ressource en eau				
5210 - Matorral arborescents à <i>Juniperus</i> spp	Favorisé par la déprise agricole	-	-	-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment)	Faible
6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Surpâturage, mise en culture A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat	Activités motorisés (4x4, motos, quads)	-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment), rudéralisation	Modéré
8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytiques	-	-	La pratique répétée de l'escalade altère fortement le développement des végétaux constituant cet habitat	-	Peu impactant au regard de l'inaccessibilité de ces milieux	Faible
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Pompage Utilisation de produits phytosanitaires	Pas d'impact direct à court terme. A long terme : Développement de la végétation change les données physico-chimiques du sol. Impact sur le concrétionnement et l'aérogologie des cavités.	Le passage répété des spéléologues peut induire une banalisation du milieu dans le cas d'une galerie fossile remplie d'argile (effet de piétinement) et perturber les espèces faunistiques qui utilisent cet habitat (Chiroptères).	-	Pollution des eaux, altération des milieux connexes en surface	Fort
92A0 - Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Mise en culture des boisements rivulaires, pompage	L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques	-	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment)	Modéré
9340 - Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Surpâturage : mise à nu de certaines surfaces, pression animale trop forte : multiplication des plantes en rosettes	L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques	-	-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment)	Modéré

Tableau 55 : Interdépendances entre activités humaines et habitats naturels

V.2.5. Définition du niveau de risque local pour les groupes d'espèces

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
Poissons						
Poissons	Pompages Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation)	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts peut avoir des effets sur la ressource en eau	-	Impact indirect sur la ressource en eau en période de forte affluence	Modifications de la structure des cours d'eau (seuils, endiguement) Pollution des eaux	Modéré
Invertébrés						
Coléoptères	Disparition des haies agricoles par remembrement	Une exploitation intensive empêche le vieillissement des boisements Abandon de l'affouage : disparition progressive des trognes	Aménagement des cavités (coléoptères endogées)	-	Extension des zones urbaines au dépend des milieux naturels	Faible
Papillons/Orthoptères	Mise en culture des prairies humides Surpâturage Abandon du pâturage favorisant l'embroussaillage et la disparition de pelouses sèches et de matorraux.	-	Motocross « sauvage » sur secteurs de pelouses sèches	-	Extension des zones urbaines au dépend des milieux naturels	Faible
Libellules	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation) Assec ou quasi assec de certains tronçons Régression/artificialisation des habitats de développement larvaire Curetage/rectification/busage de certains fossés agricoles ou récupération de matériaux peut engendrer la mortalité d'espèces protégées	-	Aménagement des berges des cours d'eau (Claysse) au détriment de la ripisylve	-	Artificialisation des berges	Modéré
Mammifères						
Chauves-souris	Introduction d'intrants (contamination chimique) Intensification de l'agriculture Baisse des éléments linéaires structurants : haies agricoles Diminution des zones humides Retournement des prairies Abandon du pastoralisme	Perte d'habitat Rupture de corridor Homogénéisation des milieux	Fréquentation des cavités Modifications des conditions internes Obstructions des « trous »	Démoustication / Sur fréquentation	Eclairages publics Fermeture des accès aux bâtis favorables Travaux de rénovation / Traitement des charpentes Fermeture des caves Antennes relais / Collision liées aux infrastructures routières Etalement urbain / mitage	Modéré
Castor et Loutre	Mise en culture des boisements rivulaires, pompage, surpâturage	-	-	-	-	Faible
Avifaune						
Espèces liées aux agrosystèmes	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage Intensification et homogénéisation des types d'exploitation Faible pression de pâturages entraînant une « fermeture » accélérée des habitats.	-	-	-	-	Modéré
Espèces liées aux milieux forestiers	Altération de la qualité des forêts riveraines Interface brute espace agricole / espace naturel réduisant la diversité paysagère et par conséquent la biodiversité	Plus faible diversité générale dans les boisements jeunes issus de l'exploitation Enrésinement globalement moins favorable à la biodiversité	-	-	Interface brute espace anthropisé / espace naturel réduisant la diversité paysagère et par conséquent la biodiversité	Modéré
Espèces liées aux milieux aquatiques	Eutrophisation des cours d'eau	-	-	-	Collision routière notée sur certaines voies migratoires (proche de Zones humides). L'effort de prospection actuel ne permet toutefois pas de quantifier précisément la teneur de cet impact.	Modéré

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
Amphibiens						
Amphibiens	Assec ou quasi assec de certains tronçons Régression/artificialisation des habitats de développement larvaire Curetage/rectification/busage de certains fossés agricoles ou récupération de matériaux peut engendrer la mortalité d'espèces protégées	-	-	-	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) Modifications de la structure des mares (impact sur la durée en eau)	Modéré
Reptiles	Perte d'habitats avec la mise en culture des zones naturelles	-	-	-	Pertes d'habitats lors de travaux / construction (jointure de murêt)	

Tableau 56 : Interdépendances entre activités humaines et groupes d'espèces sur le site

VI. CHAPITRE 6 : STRATÉGIE CONSERVATOIRE



Ruisseau du Rieussec - Vagnas

VI.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES SUR LE SITE B24

- Atlas : Cartes 36 et 37 -

L'enjeu de conservation d'un habitat et d'une espèce s'évalue à partir de deux critères : sa valeur patrimoniale et le risque de dégradation qu'il encourt selon deux échelles :

- **l'échelle globale**, qui permet d'apprécier l'originalité et la rareté de l'habitat/l'espèce à l'échelon national ;
- **l'échelle locale**, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte un habitat/une espèce à la richesse et l'originalité biologique du site.

La **valeur patrimoniale locale** de chaque habitat naturel et espèce floristique et faunistique correspond à la richesse et l'originalité biologique du site.

Dans un second temps, le **niveau de risque local** est défini. Il correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'habitat ou de l'espèce sur le site, à court ou moyen terme.

Ces deux paramètres sont évalués à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles. Leur croisement permet de définir **l'enjeu local de conservation de l'habitat et de l'espèce**.

L'attribution d'un niveau d'enjeu de conservation sur le site d'étude est un préalable nécessaire à la définition des objectifs d'un site Natura 2000.

Voici ci-dessous la définition théorique pour définir les classes d'enjeux qui permettent d'identifier les objectifs de conservation et les priorités d'actions :

Valeur patrimoniale	Risque			
	Très fort	Fort	Modéré	Faible
Très forte	Très fort	Très fort	Modéré à fort	Modéré
Forte	Très fort	Fort	Modéré à fort	Modéré
Assez forte	Fort à très fort	Fort	Modéré à assez fort	Modéré
Modérée	Modéré à fort	Modéré à fort	Modéré	Faible
Faible	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible	Faible

Rappel :

- Plus un habitat / espèce présente une forte valeur patrimoniale ET un important risque de disparition, plus son enjeu local de conservation est élevé.
- Par contre, un habitat / espèce présentant sur le site une forte valeur patrimoniale mais n'étant pas menacé à court ou moyen terme, constitue un enjeu de conservation moindre.

La définition des enjeux de conservation permettra de définir les **objectifs de conservation du site**. De plus, une priorité d'action sera attribuée à chaque habitat et espèce inscrit à la directive « Habitats-Faune-Flore ». Cette priorité d'action est évaluée à partir de deux critères : l'enjeu local de conservation et le risque local de dégradation lié aux activités humaines sur le site d'étude.

VI.1.1. Les enjeux de conservation des habitats inscrits à l'Annexe I de la directive européenne

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Pour assurer la conservation de cet habitat, il conviendra de veiller au maintien des micro-fonctionnements liés aux hydrosystèmes temporaires mais également d'éviter toute atteinte sur sa structure. Mise à part quelques rares cas (peuplements non primaires), aucune intervention ne sera toutefois nécessaire.
3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Afin de garantir la préservation de ces peuplements, il convient de maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat et la qualité physicochimique de l'eau.
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	Modéré	Modéré	Modéré	2	Le peuplement identifié sur le site est sensible à toutes modifications qualitative et quantitative de la ressource en eau, pouvant provoquer un changement profond voire un bouleversement des cortèges indigènes.
3170* - Mares temporaires méditerranéennes	Faible	Modérée	Faible	3	Peu représentatif à l'échelle du réseau NATURA 2000, il conviendra toutefois pour conserver cet habitat d'adapter la fréquentation des chevaux.
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Ne nécessitant aucune mesure de gestion spécifique, il conviendra toutefois de veiller au maintien qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, mais également de l'absence de toute nouvelle atteinte sur les milieux fréquentés.
7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Globalement bien conservées, les végétations bryophytiques turfigènes dépendants d'équilibres subtils sont extrêmement sensibles à toute modification du régime hydraulique. Mis à part ce point critique qu'il convient de surveiller attentivement, toute gestion sur ces peuplements quasi stables est inutile, et doit de ce fait être écartée.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	Modéré	Faible	Faible	3	Sur le site B24, cet habitat est nettement fragmentaire, observé à une seule reprise en pied de seuil sur la rivière Claysse. Il est par ailleurs lié à une dynamique anthropogène. De ce fait, les peuplements apparaissent peu typiques et mal conservés. Ainsi bien qu'il puisse être, dans d'autres sites, menacé par l'aménagement des cours d'eau, aucune action spécifique ne sera ici envisagée pour cet habitat.
3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Faible	Assez forte	Modéré	2	Exempte de toute perturbation anthropique forte, ces peuplements sont globalement bien conservés et ne souffrent d'aucune menace rédhibitoire. Ainsi, dans l'immédiat, il ne sera pas nécessaire de déployer un pool de mesures de gestion spécifiques pour cet habitat.
5210 - Matorral arborescent à <i>Juniperus</i> spp	Faible	Modérée	Faible	3	De par leur fréquence en zone méditerranéenne et leur stabilité en biotope primaire, les junipérais semblent peu menacés. Le principe de non gestion sera à ce titre privilégié.
6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Modéré	Fort	Fort	1	De nombreux groupements, sont extrêmement rares, voire menacés à l'échelle régionale ordonnant au site, un statut de haut lieu pour cet habitat. Comportant une part de peuplements quasi stables, et une autre liée aux pratiques humaines (pâturage), cet habitat ne fera pas l'objet d'une gestion forte mais d'actions ciblées en fonctions des espèces patrimoniales qu'il peut héberger et des sensibilités intrinsèques face aux tendances évolutives.
6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Fort	Fort	Fort	1	Sur le site d'étude, il affiche des surfaces particulièrement conséquentes, plaçant ce périmètre d'intérêt régional pour l'habitat considéré. Malgré cela, les prairies humides comptent parmi les habitats les plus sensibles car souvent situées en pied de versant, à la charnière avec les massifs incultes et les zones agricoles. Cet habitat peut subir également une forte pression dû au pâturage équin. La majeure partie des ces peuplements ayant été identifiée lors de cet inventaire, il conviendra de veiller à l'absence de nouvelle perturbation et à mettre en place dans ces prairies une gestion douce propice au maintien de l'habitat.
8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytiques	Faible	Fort	Modéré	2	Globalement dans un état de conservation favorable, ces parois peuvent être localement impactées par la pratique de l'escalade. Le principe de non gestion sera privilégié, conjugué à un accompagnement des activités de loisir.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Fort	Forte	Fort	1	Du fait de conditions écologiques particulières, ils hébergent de nombreuses espèces faunistiques endémiques (insectes, mollusques...), ainsi que plusieurs espèces de chauves-souris inscrites à la Directive « Habitats ». Si le principe de non gestion paraît évident, il conviendra toutefois de veiller à l'absence de perturbations venues de l'extérieur (pollutions), mais également de maîtriser la ressource en eau et la pénétration du public.
92A0 - Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Cet habitat couvre un linéaire étroit en bordure des principaux cours d'eau (seule la Claysse forme toutefois des boisements notables). Il a malheureusement subi une forte régression par le passé, liée à l'occupation des plaines par l'agriculture mais tend à recoloniser ses biotopes originels dans les terres actuellement délaissées. Il héberge un lot d'espèces spécifiques (faunistiques) et joue également un rôle majeur de corridor. La gestion préconisée visera donc à maintenir ces peuplements, et à permettre leur libre expression dans les secteurs sans enjeu agricole fort.
9340 - Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Modéré	Assez forte	Modéré	2	Les yeuseraies sont structurées sous des formes homogènes, conséquence du mode de coupe récurrent en taillis, alors que les chênaies pubescentes attestent des peuplements d'âges variables. Si le premier type n'affiche qu'une valeur limitée en termes d'éléments patrimoniaux, le second est réputé pour sa richesse, notamment par la présence de cortèges remarquables en insectes saproxyliques. Pour assurer la conservation de ces boisements, le principe de non gestion doit être privilégié ou une exploitation spécifique adaptée avec la préservation d'îlots de vieillissement.

Tableau 57 : Evaluation des enjeux de conservation et des priorités d'action pour les habitats d'intérêt communautaire

L'évaluation des enjeux de conservation des habitats naturels permet de distinguer 3 catégories selon le niveau d'enjeu :

- **Les habitats à enjeux forts** : Milieux ouverts tels que les pelouses (**6220***) et prairies humides (6420) et le milieu souterrain (8310) ;
- **Les habitats à enjeux modérés** : les milieux aquatiques (3130, 3140, 3260, **7220***, 3290) et forestiers (92A0, 9340) ;
- **Les habitats à enjeux faibles** : les milieux aquatiques peu représentatif à l'échelle du site B24 (**3170*** et 3250), et inversement les juniperaies, communes en zone méditerranéenne.

Les trois habitats ayant un enjeu fort sont liés à l'évolution des pratiques humaines. De ce fait, une priorité d'action de niveau 1 leur est attribuée. Leur bon état de conservation dépend en effet des pratiques agropastorales pour les habitats **6220*** et 6420 et des activités humaines (fréquentation, pompage, intrants, etc.) pour l'habitat 8310.

Des objectifs de conservation prenant en compte ces enjeux et les priorités associés ont ainsi pu être définis.

VI.1.2. Les enjeux de conservation des espèces présentes sur le site B24

Toutes les espèces inscrites à la directive habitats (DH II, DH IV et V) et les espèces ayant une valeur patrimoniale de modérée à très forte sont listées ci-après.

DH II : Directive Habitats annexe II
 DH IV : Directive Habitats annexe IV
 DH V : Directive Habitats annexe V
 PN : Protection nationale

ESPECES	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
MAMMIFERES					
Castor d'Europe (DH II)	Modéré	Forte	Modéré	2	Espèce bien représentée au sud du site sur la Claysse et le ruisseau de Fosse avec la présence de barrages. A ce jour, il n'existe pas de conflits d'usage avec les agriculteurs. Quelques dégâts sur des cultures de tournesols attenantes ont été observés.
Loutre d'Europe (DH II)	Faible	Forte	Modéré	2	Un indice de présence (épreinte) a été observé lors des prospections en 2012, l'espèce n'étant connue jusqu'alors que sur la Cèze, l'Ardèche et le Chassezac. La colonisation du cours d'eau par l'espèce peut être considérée comme en cours.
Genette commune (DH V)	Faible	Faible	Faible	3	
Hérisson d'Europe (PN)	Faible	Modérée	Faible	3	

ESPECES	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
CHAUVES-SOURIS					
Rhinolophe euryale (DH II)	Modéré	Très Forte	Fort	1	<p>La fréquentation des cavités dans le cadre d'activités de loisir et de tourisme, mais aussi leur comblement pour des raisons de sécurité peuvent menacer les habitats des Chauves-souris.</p> <p>De même, les travaux d'aménagement de combles, la réfection d'une toiture ou encore le traitement des charpentes peuvent avoir un impact négatif sur les Chiroptères.</p> <p>La conservation des arbres présentant des critères de sénescence (écorce décollée, trous de pics, ...) et de ce fait, susceptibles d'offrir des cavités propices à l'accueil de chiroptères en gîte est également à signaler pour les espèces arboricoles (Barbastelle d'Europe par exemple).</p>
Petit rhinolophe (DH II)	Modéré	Forte	Fort	1	
Grand rhinolophe (DH II)	Modéré	Forte	Fort	1	
Murin à oreilles échancrées (DH II)	Modéré	Forte	Fort	1	
Grand/ Petit murin (DH II)	Modéré	Assez forte	Assez fort	2	
Barbastelle d'Europe (DH II)	Modéré	Assez forte	Assez fort	2	
Minioptère de Schreibers (DH II)	Modéré	Modérée	Assez fort	2	
Pipistrelles sp., Vespère de Savi, Murin de Daubenton, Pipistrelles de Nathusius, Molosse de Cestoni (DH IV)	Faible	Faible	Faible	3	
Grande noctule (DH IV)	Non évaluable	Forte	Non évaluable	-	Des inventaires complémentaires permettraient de statuer sur la situation écologique de cette espèce rarissime en région Rhône-Alpes.
INVERTEBRES					
Agrion de Mercure (DH II)	Modéré	Faible	Faible	3	L'absence d'observation en 2012 justifie de ne pas classer cette espèce en priorité d'action maximale. Elle n'est plus recensée sur le site B24. Les dernières observations datent des années 1990. Les habitats au moulin de Piechegru ne correspondent plus aux exigences de l'espèce. Il conviendra d'assurer toutefois un suivi de l'évolution de la végétation de ce secteur et une potentielle reconquête du milieu par l'espèce.
Cordulie à corps fin (DH II)	Modéré	Assez forte	Modéré	2	L'abondance de l'espèce en lien avec la fragilité des conditions hydrologiques de la cloyse incite à accentuer la protection de la qualité de ce cours d'eau.

ESPECES	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
Lucane cerf volant (DH II)	Faible	Faible	Faible	3	Espèce régulière et commune à l'échelle nationale. Les principes de gestion forestière lui seront favorables.
Grand capricorne (DH II)	Faible	Faible	Faible	3	Espèce régulière et commune à l'échelle nationale. Les principes de gestion forestière lui seront favorables.
Grande Cétoine bleue (-)	Faible	Très forte	Assez fort	2	Espèce emblématique dont Païolive constitue le foyer ouest européen. Aucune menace directe ne pèse sur ses populations mais la surveillance des vieux boisements, le maintien d'îlots de vieillissement ou de sénescence sur les sites voués à l'exploitation et une connaissance accrue de sa biologie et de sa chorologie permettra de maintenir cette espèce et le cortège d'espèces saproxyliques associées.
Coléoptères endogés (-)	Faible	Forte	Modéré	3	Aucune menace avérée n'est identifiée pour ce cortège à forte valeur patrimoniale.
Magicienne dentelée, Zygène cendrée (DH IV)	Faible	Modérée	Modéré	2	La consommation de leur habitat (pelouses sèches, matorral) n'est pas une menace avérée sur le site B24. Toutefois, la déprise pastorale risque de favoriser l'embroussaillage et le retour de la forêt sur les milieux semi-ouverts.
Diane (DH IV)	Faible	Modérée	Modéré	2	Commune le long des fossés agricoles et de la Claysse ainsi qu'au marais des Agusas, cette espèce encore très régulière localement mérite d'être prise en compte lors des aménagements car ses habitats sont largement impactés aux extensions urbaines et à la modification des pratiques agricoles.
Proserpine (PN)	Faible	Modérée	Modéré	2	Présente dans les milieux ouverts de crête, xériques et rocailleux. Elle est liée au maintien de ces habitats sur les montagnes de la Serre et d'Uzège.
AMPHIBIENS					
Pélodyte ponctué (PN)	Modéré	Modérée	Modéré	3	La reproduction est avérée sur le marais des Agusas.
Crapaud calamite (DH IV)	Modéré	Faible	Faible		La conservation des milieux humides permettra leur conservation.
Rainette méridionale (DH IV)	Modéré	Faible	Faible		
Alyte accoucheur (DH IV)	Modéré	Faible	Faible		
Salamandre tachetée (PN)	Modéré	Faible	Faible		

ESPECES	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	COMMENTAIRES
REPTILES					
Lézard ocellé (PN)	Modéré	Modérée	Modéré	2	Aucune mesure de gestion prévue
Lézard vert (DH IV)	Modéré	Faible	Faible		
Seps strié (PN)	Modéré	Faible	Faible		
Couleuvre de Montpellier (PN)	Modéré	Faible	Faible		
POISSONS					
Barbeau méridional (DH II)	Modéré	Forte	Assez fort	1	D'une manière globale, il est important de pérenniser les habitats d'espèces sur les cours d'eau, notamment la Claysse et d'assurer la mobilité de la faune piscicole.
Chabot commun (DH II)	Modéré	Forte	Assez fort	1	
Blageon (DH II)	Modéré	Modérée	Modéré	2	
Toxostome (DH II)	Modéré	Modérée	Modéré	2	

Tableau 58 : Evaluation des enjeux de conservation et priorité d'action pour les espèces du site B24

L'évaluation des enjeux de conservation des espèces a permis de distinguer 4 catégories selon le niveau d'enjeu :

- **Les espèces à enjeux forts** concernent des espèces de chauves-souris rare ou en régression dans le département avec notamment le Rhinolophe euryale, le Petit rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées.
- **Les espèces à enjeux assez forts** : les autres chauves-souris présentes sur le site et inscrites à l'annexe II de la directive habitats. Le Barbeau méridional et le Chabot mais aussi la grande Cétoine bleue.
- **Les espèces à enjeux modérés** : le Lézard ocellé, le Pélodyte ponctué, la Cordulie à corps fin.
- **Les espèces à enjeux faibles** : les chauves-souris et insectes communs sur ce territoire et non menacés.

VI.2. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation des habitats, des espèces et du site en général sont définis à partir des enjeux identifiés sur le site. Ils sont hiérarchisés sur la base des orientations de gestion envisagées. Les actions proposées répondent aux objectifs hiérarchisés dans le tableau suivant. Les objectifs et sous objectifs concernant la conservation des habitats, des espèces et du site en général sont détaillés dans les chapitres suivants. Chaque objectif général est décrit en plusieurs sous objectifs ciblés et parfois localisé sur le site B24 afin de répondre aux enjeux du territoire. Chaque sous objectif est doté d'un indice de priorité :

 Fort  Modéré  Faible

Priorité	Objectifs de conservation	Sous-objectifs	sous-objectifs
Fort	Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques	Préserver les ponctuations naturelles au sein de l'entité agricole (prairies humides méditerranéennes, habitat d'espèces)	Fort
		Maintenir les fonctionnalités hydrauliques	Fort
Fort	Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)	Préserver la quiétude des chauves-souris et de leurs habitats (reproduction/alimentation/gîte)	Fort
		Préserver la ressource en eau (quantitatif et qualitatif)	Fort
		Favoriser les boisements anciens (chênaies pubescentes)	Fort
Fort	Conserver les cavités de la montagne de la Serre et la faune associée	Préserver les chauves-souris du dérangement (population de Rhinolophe Euryale d'intérêt régional)	Fort
Fort	Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau	Etablir un équilibre entre usages de l'eau et bon état écologique du cours d'eau (qualité / quantité)	Fort
		Conserver les boisements rivulaires (zone tampon, rôle épurateur du cours d'eau, habitat d'espèces)	Modéré
		Assurer la libre expression des crues (en accord avec le contrat de rivière du bassin versant de la Cèze)	Faible
		Favoriser la continuité écologique aquatique	Faible
Fort	Conserver les milieux humides (Marais des Agusas et prairies humides)	Concilier activités humaines et biodiversité (période de pâturage, culture, autres activités)	Fort
		Maintenir les fonctionnalités hydrauliques des zones humides	Modéré
		Conserver la biodiversité liée aux prairies humides	Modéré
		Limiter le développement des ligneux au marais des Agusas (envahissement des prairies et pièces d'eau par le Frêne et le Prunellier)	Modéré
Modéré	Valoriser le système extensif agricole	Restaurer et conserver des milieux ouverts (entretien de ces milieux par des pratiques pastorales)	Fort
		Conserver des interfaces cultures/milieux naturels (réseau de haies agricoles, friches, petits parcelles) et le maillage bocager	Fort
		Limiter les intrants dans les cultures (alimentation de la faune, flore messicole)	Modéré
		Conserver les cabanons agricoles (gîtes potentiels pour les chauves-souris)	Faible
Modéré	Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège	Limiter l'embroussaillage des milieux ouverts par le développement du pastoralisme	Fort
		Assurer des continuums écologiques forestiers (corridor, fonctionnalité avec les sites Naura 2000 voisins)	Fort
		Conserver les systèmes ouverts de crêtes (pelouses sèches, garrigues)	Modéré
		Conserver les complexes rupestres (Aiguille de Sampzon, Saint-Privas)	Faible
		Définir des îlots de vieillissement dans les boisements	Faible
Faible	Conserver des capacités d'accueil de la faune en contexte urbain	Conserver les potentialités d'accueil de la faune dans le patrimoine bâti communal et privé (Caves, greniers, clochers, etc.)	Modéré
		Limiter le dérangement de la faune par la pollution lumineuse	Faible

Tableau 59 : Objectifs de conservation du site B24

VII. CHAPITRE 7 : PLAN D'ACTION



Mare amont au marais des Agusas – Saint-Sauveur-de-Cruzières

VII.1. PRÉSENTATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- Atlas : Cartes 38 à 43 -

Le volet opérationnel du document d'objectifs présente les objectifs et la stratégie de gestion établis afin de respecter les objectifs de conservation définis à l'issue du diagnostic. Le plan d'action propose des mesures de gestion détaillées et des priorités d'actions en faveur des habitats et espèces identifiés sur le site.

Conformément aux orientations prises par l'Etat, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour la conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (décret n°201-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000). La mise en œuvre de ces mesures se fait de **manière volontaire et contractuelle**.

Les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectif principaux de :

- conserver la richesse des milieux naturels (cavités naturelles, milieux humides, zones de transition, hétérogénéité des milieux forestiers, etc.) ;
- maintenir une activité agricole respectueuse de l'environnement et indispensable à la vie du territoire ;
- améliorer les connaissances sur le site d'un point de vue écologique et socio-économique ;
- assurer un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- sensibiliser la population des richesses présentes sur ce site.

Le diagnostic écologique et socio-économique établi précédemment a permis de mettre en évidence un bon état de conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble du site. Les problématiques principales concernant le maintien des habitats à enjeu fort sont directement liées aux activités humaines et à leur évolution : gestion forestière, agricole et pastorale notamment.

Le plan d'action a pour but de proposer des mesures qui visent à maintenir et restaurer la diversité biologique présente sur le site, tout en maintenant les activités humaines telles que les activités agropastorales, sylvicoles et touristiques.

La gestion d'un espace naturel passe d'une part par la gestion propre des habitats et espèces présentes et leurs suivis scientifiques, et d'autre part par la sensibilisation et l'information des acteurs locaux et du public. La démarche Natura 2000 a pour but de concilier préservation de la biodiversité des écosystèmes et développement durable des territoires.

Les actions pouvant être mises en œuvre se traduisent par deux types de démarches différentes :

- ✓ **Les mesures contractuelles**, qui correspondent aux contrats Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) et aux engagements de la charte Natura 2000, sont des outils du code de l'environnement permettant aux titulaires de droits réels et personnels, portant sur des parcelles du site, de gérer leur terres en accord avec les objectifs de conservation du site. La charte peut également être signée par des structures (associations, fédérations, etc.) actives sur le territoire.
- ✓ **Les mesures non contractuelles**, telles que les conventions, les suivis et inventaires et autres dispositifs.

VII.1.1. Les mesures contractuelles : Contrats Natura 2000

Les mesures contractuelles correspondent à des outils de gestion du DOCOB*. Elles sont basées sur la participation **volontaire** des propriétaires et/ou gestionnaires du site.

Ainsi, pour l'application du DOCOB*, toute personne physique ou morale titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 1. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats rémunérés dénommés **Contrats Natura 2000** ou des **MAET** ((uniquement pour les exploitants agricoles, contractualisables sur toutes parcelles agricoles intégrées au site). Cela concerne donc les propriétaires publics (communes), les propriétaires privés et les organismes de gestion des milieux naturels (associations)...

A travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans, à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCOB*. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles. En contrepartie, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat / Union Européenne. Il est également possible d'adhérer à la charte NATURA 2000 pour les mêmes parcelles.

A cela s'ajoute la possibilité pour le contractant d'être exonéré sous certaines conditions, tout au long de la période d'engagement, de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB). Les contrats Natura 2000 financent des investissements ou des actions d'entretien **non productif**.

Les parcelles pouvant bénéficier d'un contrat Natura 2000 sont de deux types : les parcelles forestières et les parcelles ni agricoles-ni forestières, les parcelles agricoles étant prise en compte par les MAET.

VII.1.1.1 Contrats Natura 2000 forestiers et ni agricoles – ni forestiers (ni-ni)

Ils constituent l'outil principal pour l'application des documents d'objectifs. Ils permettent d'engager des mesures à but non productif, sur tous les types de milieux. Les contrats sont établis sur la base **d'engagements volontaires** assumés par le titulaire de droits. Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Il est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels des terrains concernés.

Ainsi, à travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans (exceptés pour certains contrats en milieu forestier où la durée peut être de 30 ans) à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCOB. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles en contrepartie de quoi, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat-Union Européenne. Le contrat Natura 2000 bénéficie des financements communautaires (FEADER, FEP).

GARANTIE DE GESTION DURABLE DES FORETS :

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers (si la propriété fait plus de 10ha), et d'aides publiques à l'investissement forestier.

A NOTER : La GGD* requise dans les sites Natura 2000 en cas d'avantage fiscal (régime Monichon et/ou impôt sur la fortune (ISF) ou de bénéfice préférentiel d'aides publiques), n'est conférée à la forêt selon l'article L.8 du code forestier, que si le propriétaire effectue dans un délai de 3 ans :

- ✓ **Demande au CRPF** à bénéficier de l'agrément de son document de gestion en application de **l'article L.11 du code forestier**. La loi forestière de juillet 2011 a prévu de simplifier les démarches administratives pour les propriétaires dont la forêt fait partie d'un zonage environnemental par l'application de l'article L.11 du code forestier. C'est le

CRPF qui a la responsabilité d'estimer si les modalités de gestion proposées dans le Plan Simple de Gestion ou le Règlement Technique de Gestion sont de nature à avoir un effet notable sur le site ;

- ✓ **Signe la charte NATURA 2000** du site qui le concerne. Selon la charte, il s'engage à respecter le document d'objectifs, ce qui constitue la garantie que la gestion n'aura pas d'effet notable sur le site ;
- ✓ **Signe un contrat NATURA 2000 ou une MAET** : dans ce cas, seule la surface de la forêt soumise à la contractualisation bénéficie de la garantie de gestion durable.

Plus d'info : <http://www.foretpriveefrancaise.com/accueil-141572.html>

VII.1.1.2 Mesures Agro-Environnementales

Le contexte particulier dans lequel s'inscrit la finalisation de ce docob* ne permet pas de lister de manière précise les nouvelles modalités de la PAC 2014-2020.

Ainsi, ce document fait référence aux mesures en place au moment de la rédaction, fin 2013. La structure animatrice du site B24 devra mettre à jour le plan d'action et le contenu du document d'objectifs dès que les dispositifs de la PAC 2014-2020 seront en place.

Les MAET seront ainsi remplacées par les MAEC : les mesures agroenvironnementales et climatiques.

Les MAE (anciennement les contrats territoriaux d'exploitation - CTE - ou contrats d'agriculture durable - CAD) s'inscrivent dans le dispositif européen et national de développement rural (2ème pilier de la PAC). Parmi les différentes MAE proposées actuellement aux agriculteurs (programmation PAC 2007-2013), les MAET (« T » pour « Territorialisées ») constituent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur les surfaces agricoles. Elles permettent de couvrir les coûts supplémentaires et/ou pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales.

Sur la base d'un engagement volontaire, les MAET sont contractualisables pendant 5 ans sur des parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (« dossier PAC » annuel) ; une parcelle non déclarée à ce jour doit faire l'objet d'une déclaration dans le dossier PAC pour pouvoir bénéficier d'aides surfaciques (la règle étant de déclarer l'ensemble des parcelles exploitées – aidées ou non – au cours de l'année par l'exploitation). L'agriculteur doit être dans la tranche d'âge de 18 à 67 ans la première année d'engagement. La PAC est en cours de renégociation (programmation 2014-2020) ; les dispositifs vont donc évoluer et une actualisation des dispositifs proposés devra être entreprise par la structure animatrice du document d'objectifs.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une MAET doivent adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire et leur exploitation. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans les cahiers des charges élaborés dans le cadre du projet agro-environnemental de territoire. Il existe, comme pour tout contrat NATURA 2000, une contrepartie financière annuelle par hectare engagé où l'exploitant s'engage pour une durée de 5 ans. Comme tout engagement contractuel, un cahier des charges doit être respecté. Environ 5% des exploitations sont contrôlées chaque année par les services instructeurs afin de vérifier le respect de ces engagements.

Le **Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)** est établi sur 7 ans. Il est soutenu par l'Union Européenne par le biais d'un financement FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). La programmation actuelle touche à sa fin (période 2007-2013). La future programmation concernera la période 2014-2020. Les MAET sont construites par la combinaison d'engagements unitaires (ex : ouverture de parcelles embroussaillées, réduction ou absence de fertilisation, raisonnement des traitements phytosanitaires, enregistrement des pratiques, etc.). Deux types de zones d'action prioritaires ont été définis régionalement pour la mise en œuvre des MAET : les bassins versants au titre de la « directive cadre sur l'eau » (DCE) et les sites Natura 2000 pour l'enjeu « biodiversité ».

Afin de souscrire sur un site Natura 2000 une MAET, celle-ci doit faire partie d'un projet au sein d'un territoire identifié comme zone d'action prioritaire au niveau régional. La sensibilisation et la participation d'une part significative des agriculteurs locaux est donc nécessaire afin d'établir un projet agro-environnemental de territoire. Il peut être réalisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, en concertation avec les exploitants locaux. Ce projet sera ensuite soumis à validation auprès de la Commission Régionale (pilotée par la Région et la DRAAF).

Compte tenu du contexte actuel lié à la nouvelle PAC 2014-2020, la liste descriptive de l'ensemble des nouvelles MAE n'est pas encore disponible (documents de travail). Le retard pris sur l'élaboration de ce programme entraîne une année de transition en 2014. Le présent document se base donc sur les engagements unitaires existants en 2013. A noter que les mesures du type « PHAE » devraient disparaître en 2015 en faveur de MAE territorialisées. Elles sont néanmoins maintenues durant l'année 2014 (prolongation d'une année supplémentaire pour les contrats en cours) afin d'éviter une année « blanche » provoquée par le retard de la nouvelle PAC 2014-2020.

Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 TOME 4 : Annexe 2 (Dispositions spécifiques à la mesure 214) : La mise en œuvre de certaines mesures agroenvironnementales nécessite le suivi d'une formation spécifique et/ou la réalisation d'un diagnostic agroenvironnemental précis à l'échelle de l'exploitation voire au niveau parcellaire. Il s'agit en particulier de mesures agroenvironnementales relatives à la réduction de l'impact des traitements phytosanitaires ou de la fertilisation, pour lesquelles le suivi d'une formation spécifique sur les pratiques requises dans le cahier des charges peut garantir une meilleure efficacité. Qu'il s'agisse de la formation ou du diagnostic d'exploitation, ces acquis seront mobilisés tout au long de l'engagement de l'agriculteur pour améliorer l'impact de la mesure agroenvironnementale souscrite. Toutefois, le suivi de formation et/ou la réalisation de diagnostic d'exploitation ou parcellaire ne relèvent pas de pratiques agroenvironnementales visées par la mesure 214 mais d'un accompagnement des pratiques visées par la MAET. Ainsi, lorsque ces éléments seront requis comme condition d'accès à certaines MAET, leur coût pour l'exploitant sera pris en charge au titre des coûts induits pour le calcul du montant de la mesure concernée. Le montant du coût induit correspondra au montant forfaitaire de la formation et/ou du diagnostic, plafonné en tout état de cause à 20% du montant total de la mesure agroenvironnementale considérée et dans le respect des plafonds communautaires à l'hectare pour le type de couvert concerné par la mesure.

VII.1.1.3 Les financements

Les financements des mesures de gestion et de l'animation d'un site NATURA 2000 relève de crédits de fonctionnements (circulaire du 27 avril 2012 prise pour l'application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement et relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000).

	MAET	Contrat Natura 2000 forestier	Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier
Bénéficiaire	Agriculteur	Non agriculteur	Agriculteur et non agriculteur
Nature de la parcelle	Parcelle agricole	Parcelle forestière	Parcelle ni agricole, ni forestière
Ministère financeur	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'écologie	
Dispositif PDRH concerné	Mesure 214 du FEADER	Mesure 227 du FEADER (55% de financement FEADER, 45% de financement ETAT)	Mesure 323 B du FEADER (50% de financement FEADER, 50% de financement ETAT)

Tableau 60 : Les différents types de mesures contractuelles (2007-2013)

VII.1.2. Les mesures contractuelles : Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 fait l'objet d'un chapitre détaillé à part entière du docob : chapitre 8.

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va faciliter la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit notamment de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La charte Natura 2000 reprend les valeurs et objectifs du DOCOB et permet à toute personne physique ou morale, publique ou privée (titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site) soucieuse du devenir du site, de s'engager de façon volontaire et contractuelle. Cet outil permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins fort que ceux d'un contrat Natura 2000.

La charte comprend des engagements et des recommandations relatifs aux milieux ou aux activités présents sur le site. **Une recommandation** est une orientation de gestion favorable au milieu naturel que le signataire de la charte est encouragé à respecter sans aucune obligation. En revanche, il est règlementairement tenu de respecter **les engagements** relatifs aux milieux et/ou activités concernés. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent droit à aucune rémunération. Ces engagements doivent, par définition, pouvoir être contrôlés par les services instructeurs. De ce fait, des points de contrôle sont définis pour chacun d'entre eux afin de pouvoir juger du respect du signataire vis à vis de l'engagement pris.

Pour le site B24, la charte comprend 8 fiches :

Par grands milieux :

- Grands types de milieu
- Milieux forestiers
- Milieux rocheux et souterrains
- Milieux humides
- Milieux ouverts

Par structures/activités :

- Sports et activités de pleine nature : escalade, spéléologie, randonnée, etc.
- Sports et activités de pleine nature : Pratiques cynégétiques
- Collectivités territoriales

VII.1.3. Les mesures non contractuelles (conventions, suivis, inventaires et autres dispositifs)

Les fiches action peuvent contenir des recommandations sans toutefois être définies dans un contrat Natura 2000. Ce ne sont donc pas des mesures contractuelles. Il s'agit néanmoins d'actions qu'il serait souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs visés par le DOCOB*.

Essentiellement représentées par des actions de sensibilisation et de communication, ces mesures visent à :

- l'animation du site ;
- le suivi des habitats et des espèces ;
- la mise en place d'opérations de communication et de sensibilisation globales ;
- faciliter l'accès à l'information environnementale pour un maître d'ouvrage dans le cadre d'une évaluation d'incidence Natura 2000.

La prise en charge du coût de ces opérations sera définie dans des conventions établies entre l'Etat et la structure animatrice, dans le cadre de l'animation du site.

VII.2. STRATÉGIE DE GESTION

Ce site Natura 2000 occupe une superficie de 7045 ha. La définition des mesures de gestion prend en compte les niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces concernés, la faisabilité de l'action (moyens humains et financiers) ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont liés :

- à la conservation de l'activité agricole diversifiée et des zones naturelles (îlots marneux et linéaires arborés) persistant au sein de cette trame ;
- au développement d'une hétérogénéité des peuplements au sein du milieu forestier ;
- à la conservation des milieux rocheux (grottes, affleurements rocheux et falaises) ;
- à la préservation de la zone humide du marais des Agusas.

Afin d'atteindre les objectifs de conservation du site, des objectifs de gestion sont établis. Ces derniers seront déclinés en fiche action afin de cibler les mesures concrètes à mettre en place sur le site répondant aux thématiques abordées dans le diagnostic du DOCOB*. L'animation du site consistera à mettre en œuvre ces mesures afin de conserver, voire restaurer lorsque cela est possible, les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.

- **OG1** : Gestion des habitats naturels, habitats d'espèces et espèces
- **OG2** : Mise en cohérence des activités humaines avec la conservation des espèces et habitats
- **OG3** : Amélioration des connaissances et suivi scientifique
- **OG4** : Animation, Sensibilisation et Communication

OG1 : GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPÈCES

Cet objectif rassemble l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ainsi que des habitats d'espèces. Les mesures associées directement à la conservation des espèces vont de pair avec la protection de leurs habitats (de reproduction, d'alimentation, stationnement, etc.). Ces actions sont également liées à l'animation du site, qui permettra une sensibilisation des usagers sur la fragilité de certains milieux. Les mesures présentées dans ce volet seront représentées par 6 fiches actions ciblant l'ensemble des enjeux écologiques du site.

- ✓ **Fiche HAB01 : Préserver les gîtes favorables aux chiroptères.** Cette action vise à protéger les habitats des chiroptères, particulièrement les gîtes (arboricoles, cavernicoles et bâtis). Les autres habitats (d'alimentation et de déplacement) bénéficient de mesures de gestion dans le thème OG2 en relation avec les activités humaines : gestion forestière et agriculture notamment.
- ✓ **Fiche HAB02 : Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor.** Cette action a pour objectif de favoriser l'hétérogénéité des peuplements (îlots de vieillissement, plans de gestion, sensibilisation des propriétaires, etc.) afin de diversifier davantage les niches écologiques dans les milieux forestiers, de renforcer le rôle de corridor écologique (continuités forestières). Il s'agit d'une mesure à prévoir sur le long terme, et dont les résultats ne pourront être visibles qu'après plusieurs années.
- ✓ **Fiche HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel**
Les îlots marneux ont fortement régressé depuis un demi-siècle. Les richesses biologiques associées à ces habitats doivent être conservées. Il s'agit de zones tampons au sein du parcellaire agricole qui permettent d'accueillir un grand nombre d'espèces (avifaune, reptiles, flore, insectes).

- ✓ **Fiche HAB04 : Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas ».** Cette zone humide a une importance nationale du point de vue floristique. Ces espèces ne sont pas inscrites à la directive habitats mais ont une très forte valeur patrimoniale. La mare à l'aval constitue une zone de reproduction pour de nombreuses espèces d'amphibiens. De plus, de nombreux invertébrés (papillons et libellules) s'y retrouvent. Cette action permet de faire le point sur les pratiques préconisées ou au contraire à éviter pour assurer la restauration des milieux, en prenant en compte les besoins des propriétaires (pâturage, culture, bois de chauffage, etc.).
- ✓ **Fiche HAB05 : Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés.** Conserver le rôle de zone tampon entre les parcelles agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, etc.). Préserver les corridors écologiques (déplacement d'espèces).
- ✓ **Fiche HAB06 : Conforter les sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas.** Ces milieux rupestres abritent des espèces floristiques patrimoniales mais aussi des oiseaux tels que le Grand-duc d'Europe ou le Faucon pèlerin.

OG2 : MISE EN COHÉRENCE DES ACTIVITÉS HUMAINES AVEC LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS

Le site est composé de milieux forestiers et de milieux agricoles. Le caractère rural de ce territoire implique la nécessité de mettre en place une gestion concertée et raisonnée avec l'ensemble des acteurs (ONF, CRPF, Agriculteurs, etc.). La très forte régression des surfaces en herbe (-60%) depuis 20 ans est observée. L'intérêt de ces actions sera de mettre en relation les différentes activités (agriculteurs/éleveurs/forestiers) afin d'aborder un des problèmes essentiels du Sud Ardèche : le morcellement du parcellaire cadastral.

- ✓ **Fiche ACT01 : Amélioration des connaissances et préservation de la ressource en eau.** La gestion de la ressource en eau est également une composante indispensable à la conservation de la naturalité de la rivière. A l'exception du Rieussec qui est compris dans le bassin versant de l'Ardèche, les autres cours d'eau du site font partie du bassin versant de la Cèze qui possède un contrat de rivière. L'étude de détermination des volumes prélevables sur le bassin versant a été réalisée en 2011 par le bureau d'études BRL. Toutefois, il serait intéressant d'améliorer les connaissances sur les volumes prélevés en amont de Saint-André de Cruzières (Saint-Paul-le-Jeune et Courry) et d'étudier les corrélations entre usages de l'eau, précipitations et débit à la résurgence du moulin de Piechegru (St-André-de-Cruzières).
- ✓ **Fiches ACT02, ACT03, ACT04 : Préserver et favoriser les pratiques agricoles et pastorales respectueuses de l'environnement au sein du périmètre B24.**

Ces actions concernent la mise en place de mesures agro-environnementales afin de valoriser l'agriculture locale. Ces actions seront affinées lors de la mise en place de la nouvelle PAC 2014-2020. Les grands principes sont toutefois abordés dans ce document. Ils ont été discutés lors de l'atelier thématique du 21 novembre 2013 à St-André-de-Cruzières. Les actions de sensibilisation des agriculteurs et éleveurs sur les différentes mesures susceptibles de les intéresser sont comprises dans l'objectif de gestion 5.

Action ACT02 : Développer le pastoralisme : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes non utilisées en périphérie des vignes et des cultures ; Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes et la création de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.).

Action ACT03 : Valoriser l'agriculture locale : Accompagner les viticulteurs pour une meilleure prise en compte de l'environnement (traitements phytosanitaires, irrigation, choix des cépages); Accompagner les paysans volontaires

dans une démarche de conversion en agriculture biologique et/ou de développement de circuits de commercialisation courts et de valorisation des produits.

Action ACT04 : Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes : Conserver les zones naturelles au sein du parcellaire cultivé ; Conserver et restaurer le réseau de haies agricoles indispensables pour maintenir des habitats de transition, permettant de servir de zone refuge pour la faune liée aux agrosystèmes.

- ✓ **Fiche ACT05 : Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière.** Une sensibilisation pourra être réalisée en partenariat avec l'ONF, le CRPF et l'UFPA sur la Sylviculture Irrégulière Continue et Proche de la Nature (SICPN). L'objectif de cette action étant de mettre en avant les avantages biologiques et économiques de l'hétérogénéité des peuplements.

OG3 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Des études supplémentaires peuvent être nécessaire afin notamment d'acquérir de nouvelles données (écologiques et socio-économiques) lorsque des enjeux qui n'étaient pas pris en considération dans le programme établi au début de l'étude docob*, apparaissent à l'issue de ce travail. Il s'agit notamment des secteurs non compris dans le périmètre initial, mais aussi des actions permettant d'affiner le diagnostic concernant la flore et l'évolution des habitats les plus sensibles. De même, le suivi de l'état de conservation des espèces et habitats à enjeu décrits dans le docob* est indispensable afin d'actualiser les données biologiques. Cela permet d'avoir une bonne connaissance du milieu en approfondissant le diagnostic écologique effectué en 2012 et en adaptant les actions proposées.

- ✓ **SUI01 :** Amélioration des connaissances des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain
- ✓ **SUI02 :** Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24
- ✓ **SUI03 :** Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole
- ✓ **SUI04 :** Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale : suivi agronomique, écologique
- ✓ **SUI05 :** Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole
- ✓ **SUI06 :** Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux
- ✓ **SUI07 :** Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale
- ✓ **SUI08 :** Identification des assemblages bryophytiques
- ✓ **SUI09 :** Amélioration des connaissances des habitats souterrains et des espèces associées
- ✓ **SUI10 :** Suivi de l'état de conservation de la faune liée aux milieux aquatiques
- ✓ **SUI11 :** Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés
- ✓ **SUI12 :** Caractérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

OG4 : ANIMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION (ASC)

La structure animatrice du docob* a pour objectif principal un porter à connaissance auprès des acteurs locaux (élus, public scolaire, habitants, agriculteurs, etc.). Une bonne connaissance du territoire et de ses richesses permet une meilleure compréhension des enjeux présents sur celui-ci. Cela facilitera le travail de contractualisation à l'aide de charte, contrats ou mesures agro-environnementales. Pour ce faire, différents moyens de communication seront élaborés : publication d'une lettre d'information sur l'ensemble des communes, intervention auprès des scolaires, organisation de journées de sensibilisation en partenariat avec des associations (CEN RA, GCRA, LPO 07, etc.), mise en place d'une signalétique adaptée (panneau de présentation du site, panneau de sensibilisation des secteurs sensibles...). De plus, une rencontre pourra être

organisée en début d'animation afin de mettre en place un dialogue avec les agriculteurs, les acteurs locaux et les différentes personnes et structures actives sur le territoire.

Chaque année, un bilan sera présenté lors d'une réunion rassemblant tous les membres du COPIL*. Lors de cette réunion, des éventuels ateliers pourront être proposés sur demande de l'assemblée ou de la structure animatrice.

- ✓ **ANI01 : Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24**

VII.3.SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des actions proposées ainsi que leur niveau d'enjeu. Les niveaux de priorité ont été définis en fonction des objectifs de conservation concernés par l'action. Les tableaux explicatifs de ce classement se trouvent dans les points VII.3.1. à VII.3.3.

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PRIORITE
OG1 : GESTION DES HABITATS NATURELS, DES HABITATS D'ESPECES ET DES ESPECES		
HAB01	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères	1
HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	1
HAB03	Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel	1
HAB04	Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas »	1
HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés	2
HAB06	Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas	2
OG2 : MISE EN COHERENCE DES ACTIVITES HUMAINES AVEC LA CONSERVATION DES ESPECES ET HABITATS		
ACT01	Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau	1
ACT02	Développer le pastoralisme	1
ACT03	Valoriser l'agriculture locale	1
ACT04	Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes	1
ACT05	Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière	2
OG3 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES		
SUI01	Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain	1
SUI02	Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24	1
SUI03	Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole	2
SUI04	Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale : suivi agronomique, écologique	2
SUI05	Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole	2
SUI06	Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux	2
SUI07	Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale	3
SUI08	Identification des assemblages bryophytiques	3
SUI09	Amélioration des connaissances des habitats souterrains et des espèces associées	3
SUI10	Suivi de l'état de conservation de la faune liée aux milieux aquatiques	3
SUI11	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés	3
SUI12	Caractérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	3
OG4 : Animation, Sensibilisation et Communication		
ANI01	Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24	1

Tableau 61 : Synthèse des actions préconisées

VII.3.1. Définition du niveau de priorité de chaque action

Objectifs de Conservation	OC1 : les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques	OC2 : le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières	OC3 : les cavités de la montagne de la Serre	OC4 : le fonctionnement naturel des cours d'eau	OC5 : Conserver la zone humide « Marais des Agusas »	OC6 : Valorisation du système extensif agricole	OC7 : les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège	OC8 : accueil de la faune en contexte urbain
HAB01		X	X	X		X	X	X
HAB02		X	X				X	
HAB03		X		X		X		
HAB04					X			
HAB05	X			X		X	X	
HAB06							X	
ACT01	X	X		X		X		
ACT02	X					X	X	
ACT03				X		X		
ACT04	X			X		X	X	
ACT05		X	X				X	
SUI01		X	X			X	X	X
SUI02		X	X					
SUI03						X		
SUI04					X	X	X	
SUI05						X		
SUI06						X		
SUI07	X	X		X	X		X	
SUI08	X				X	X	X	
SUI09		X	X	X				
SUI10		X		X				
SUI11	X	X		X	X	X		
SUI12	X	X	X	X	X	X	X	X
ANI01	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau G2 : Croisement des objectifs de conservation et des mesures de gestion préconisées sur le site B24

VII.3.2. Calendrier prévisionnel du plan d'action

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION						COUTS €
		N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	
OG1 : GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES								
HAB01	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères	X	X	X	X	X	X	27 200
HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	X	X	X	X	X	X	500 000
HAB03	Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel	X	X	X	X	X	X	0
HAB04	Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas »	X	X				X	11 920
HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés		X	X	X	X	X	71 500
HAB06	Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole	X	X	X	X	X	X	0
OG2 : MISE EN COHERENCE DES ACTIVITES HUMAINES AVEC LA CONSERVATION DES ESPECES ET HABITATS								
ACT01	Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau	X	X					/
ACT02	Développer le pastoralisme	X	X	X	X	X	X	59 800
ACT03	Valoriser l'agriculture locale	X	X	X	X	X	X	131 400
ACT04	Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes	X	X	X	X	X	X	10 000
ACT05	Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière	X	X	X			X	0
OG4 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES								
SUI01	Amélioration des connaissances des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain	X	X	X	X	X	X	77 500
SUI02	Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24	X	X	X	X	X	X	14 000
SUI03	Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole			X			X	9 900
SUI04	Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale		X	X			X	10 000
SUI05	Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole						X	5 000
SUI06	Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux		X					7 000
SUI07	Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale		X				X	0
SUI08	Identification des assemblages bryophytiques		X					0
SUI09	Amélioration des connaissances des habitats souterrains			X				/
SUI10	Suivi de la faune et des habitats liés aux milieux aquatiques		X				X	22 800
SUI11	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés			X			X	13 500
SUI12	Caractérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire						X	14 000 €
OG5 : Animation, Sensibilisation et Communication								
ANI01	Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24	X	X	X	X	X	X	120 000€
TOTAL estimé :								1 105 520 €

Tableau 63 : Calendrier d'exécution du plan d'action

VII.4. LES FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

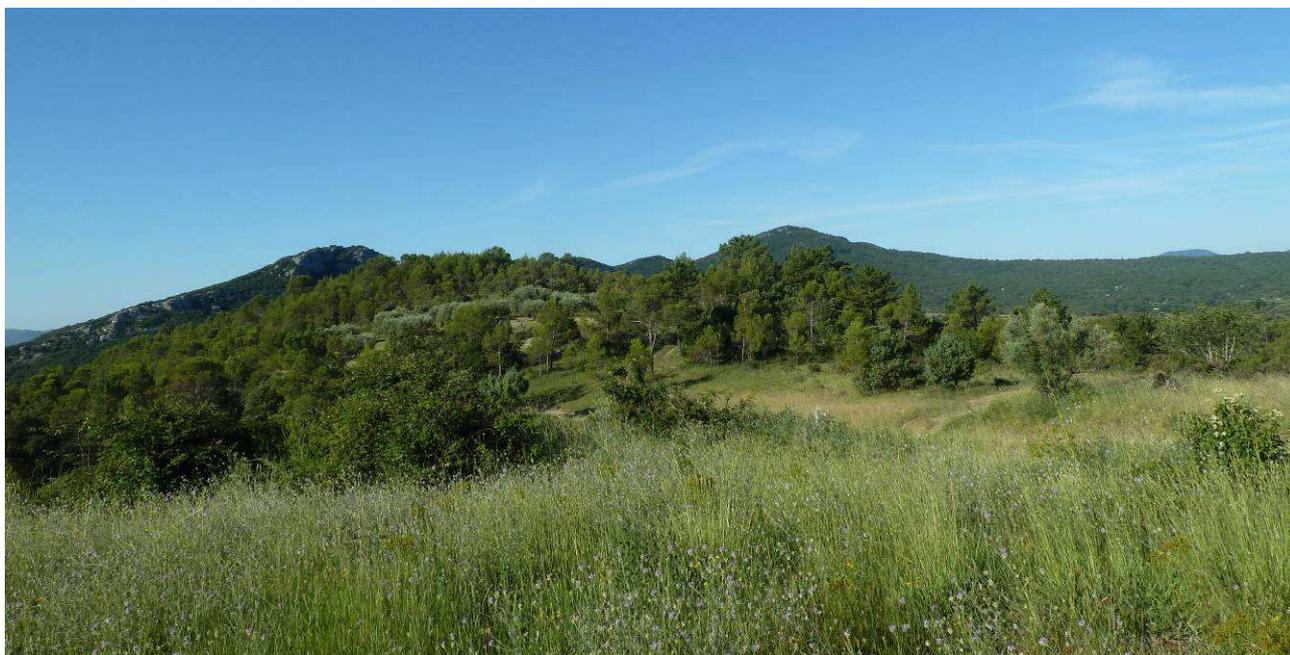
Chaque action comprendra les éléments descriptifs suivants :

Objectif de gestion	Code action	Intitulé de la mesure de gestion				Niveau de Priorité
Objectif de conservation associé	<i>Intitulé du ou des objectif(s) de conservation que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>					
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire		Espèces d'intérêt communautaire			
	<i>Habitats naturels et/ou espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation sera maintenu par la mise en œuvre de l'action.</i>					
	Autres espèces patrimoniales concernées					
	<i>Espèces non inscrites aux directives européennes mais ayant un statut patrimonial fort</i>					
Objectif de la mesure	<i>Intitulé de l'objectif que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>					
Contexte	<i>Permet de comprendre les différents paramètres ayant entraîné telle situation sur le site.</i>					
Recommandations générales	<i>Indique les conditions à respecter afin de mener à bien cette action.</i>					
Périmètre d'application	<i>Correspond aux secteurs pouvant être concernés par l'action</i>					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<i>Identifie les personnes pouvant être concernées par l'action</i>					
Partenaires techniques potentiels	<i>Identifie la structure effectuant le suivi de la mise en œuvre de l'action ou accompagnant le maître d'œuvre ou le bénéficiaire et les structures pouvant les y aider.</i>					
Coût total	<i>Indique le coût total de la mesure lorsque celui-ci est estimable</i>					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<i>Description des modalités d'exécution des actions. Plusieurs méthodes peuvent être décrites pour la même action générale.</i>					
Actions liées	<i>Code des actions du plan opérationnel du DOCOB* liées à celle-ci.</i>					
Documents cadres ou programmes existants	<i>Indique si l'action peut être complémentaire d'un programme ou autre procédure.</i>					
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats N2000	<i>Liste des contrats éligibles</i>					
Indicateurs de suivi	<i>Indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats ou espèces concernés</i>					
Calendrier prévisionnel (le grisé indique les années prévues pour l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Intitulé du contrat Natura 2000	<i>Description du calcul (x*surface*x ans)</i>	<i>Total</i>	<i>Programme financier</i>
	Total des coûts	<i>Total de l'action</i>	

OG1 : GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS D'ESPÈCES

- HAB01** Préserver les gîtes favorables aux chiroptères
- HAB02** Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor
- HAB03** Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel
- HAB04** Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas »
- HAB05** Restaurer et maintenir l'intégrité des ripisylves
- HAB06** Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas



Le Pialon – Saint-Sauveur-de-Cruzières

Gestion des habitats et des espèces	HAB01	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères	Atlas : Carte 39	Priorité 1
Objectifs de conservation associés	OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière) OC3 : Conserver les cavités de la montagne de la Serre OC8 : Conserver les capacités d'accueil de la faune en contexte urbain			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire		Espèces d'intérêt communautaire Annexe II et IV	
	Grottes : 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme Forêts humides : 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Forêts sèches : 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> Petit rhinolophe, <i>Rhinolophus hipposideros</i> Rhinolophe euryale, <i>Rhinolophus euryale</i> Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> Grand rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand/ Petit murin, <i>Myotis myotis/ blythii</i> Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i>	
	Espèces inscrites à l'annexe IV			
	Pipistrelle de Nathusius, <i>Pipistrellus nathusii</i> Grande noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>		Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> Vespère de Savi, <i>Hypsugo savii</i>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers (gîtes cavernicoles) et habitants (gîtes en bâti) ; - Adapter les périodes d'activité de loisir en fonction du cycle biologique des espèces sur les secteurs sensibles pour limiter les conflits d'usage : pose de panneau d'information, réglementation des accès si nécessité constatée ; - Développer des partenariats entre les gestionnaires et les usagers du site (spéléologues, chasseurs, randonneurs, etc.) afin de récolter un maximum de données (localisation de cavités, vieux arbres à cavités, etc.) ; - Etablir des conventions de gestion avec les propriétaires des cavités où l'enjeu est avéré. 			
Contexte	Aucune prospection des cavités n'a été réalisée dans le cadre du document d'objectifs, celles-ci étant hors périmètre d'étude V1 (2012). Il s'agit de ce fait des données bibliographiques fournies par Gérard ISSARTEL, Charles FAUGIER et le CEN RA. Ainsi, des chauves-souris sont présentes dans les cavités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Commune de St-André-de-Cruzières : Aven de la Cocalière / Résurgence de la Cotepatière, Grotte du Mas de la Baume. - Commune de Beaulieu : Grotte du Bec de Jun (hors périmètre B24) - Commune de Grospierres : Grotte des Conchettes, de By et d'Espatty. - Commune de Sampzon : Grotte de l'Aiguille Au total, 22 gîtes potentiels en bâti (publics et privés) ont été prospectés. Dans 7 d'entre eux, la présence de chiroptères a été avérée. Les gîtes principaux se trouvent au sud du site avec notamment le Château de Saint-Sauveur-de-Cruzières et le Moulin de Saint-André-de-Cruzières.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB01	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères	Atlas : Carte 39	Priorité 1
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Associer tous les acteurs du monde souterrain à cette réflexion initiée par le CEN RA, le CDS 07 et la LPO 07 ; - Informer les propriétaires, collectivités, etc. sur les pratiques pouvant mettre en péril les gîtes à chauves-souris (travaux de restauration notamment) ; - Conserver les vieux arbres à cavité ; - Développer le partenariat entre acteurs locaux (chasseurs, élus) et habitants afin d'améliorer les connaissances sur le site. - Limiter les activités nocturnes à proximité des gîtes ou territoire de chasse connus (risque d'abandon si dérangement). - Maintien d'un pastoralisme permettant l'entretien des milieux ouverts - Maintien d'une agriculture extensive (mosaïque d'habitat, de culture, d'éléments structurant le paysage) avec des traitements phytosanitaires réduits. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires fonciers			
Partenaires techniques potentiels	DRAAC / DDT07 / GRCA / LPO 07 / CDS 07 / SFPEM Communes, propriétaires, structure animatrice			
Coût total	27 200 €			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>En fonction des résultats d'analyse de la fréquentation humaine par rapport au cycle biologique des espèces présentes, des actions de sensibilisation et de protection pourront être mises en place telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée annuelle de sensibilisation sur la richesse chiroptérologique du territoire ; - Sensibilisation auprès des clubs de loisirs et des accueils touristiques (office de tourisme, centre d'accueil, camping, etc.) avec par exemple la diffusion d'une lettre d'information ; - Pose de panneaux d'information (exemple de la grotte des Conchettes) afin de sensibiliser les usagers sur les périodes sensibles à éviter ; - Limitation saisonnière de la fréquentation des cavités en cas de risque élevé et avéré de dérangement. <p><u>Pour les chauves-souris présentes dans les bâtis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des propriétaires afin de mieux connaître l'écologie des chauves-souris (opération refuge pour les chauves souris). 			
Actions liées	SUI01 : Amélioration des connaissances des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain SUI02 : Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24			
Documents ou programmes existants	Plan National d'Action Chiroptères			
Synthèse des contrats éligibles au titre des	A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (pose de nichoirs)			

Gestion des habitats et des espèces	HAB01	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères				Atlas : Carte 39	Priorité 1
contrats NATURA 2000	<p>A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès</p> <p>Dans des cas extrêmes, mise en défens des zones de gîtes, afin de préserver la tranquillité des colonies (Mesure A32324P). Toutefois, ce type d'aménagement devra se faire en concertation avec les acteurs impliqués (DRAAC, spéléologues, ...). Il sera également accompagné de panneaux d'information présentant les raisons ayant mené à cette mise en défens afin d'en assurer une meilleure acceptation par les usagers.</p> <p>F22710 : Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire</p>						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des différents acteurs aux réunions d'échange et d'information ; - Evolution de la fréquentation humaine en fonction de l'état zéro réalisé au début de l'animation ; - Evolution des effectifs de Chiroptères dans les grottes mises en protection. 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	
Action	Détail des coûts				Coût total de l'action	Financement	
Journée d'information	Compris dans le coût de l'animation du site B24						
Sensibilisation							
A32323P	<p>Nichoir : 30 € HT</p> <p>A une hauteur de 4 mètres environ (échelle), 20 nichoirs/jour pour 2 agents = 2 x 300 € = 600 €</p> <p>A une hauteur supérieure à 4 m, pose de 10 nichoirs /jour pour 2 à 3 agents équipés de cordes et baudriers entre autre = 600 à 900 €</p> <p><u>Estimation</u> : 1 500€ + 30€ x 30 nichoirs = 2400€</p>				2 400 €	<p>Contrat Natura 2000</p> <p>Etat / FEADER</p>	
A32324P	<p>Coût moyen d'un panneau d'information et de sensibilisation : 1100 € (support en bois compris)</p> <p><u>Estimation</u> : 3 panneaux = 3 300 €</p> <p>Grille + pose : 2 500 €</p> <p><u>Estimation</u> : 3 grilles x 2 500 € = 7500 €</p> <p>Périmètre grillagé : coût approximatif de 200 € par mètre linéaire</p> <p><u>Estimation</u> : 200 € x 200 m = 4 000 €</p>				14 800 €	<p>Contrat Natura 2000</p> <p>Etat / FEADER</p>	
F 227 10	<p>Plafonnée à 10 000€ / ha</p> <p><u>Estimation</u> : 1 ha x 10 000 €</p>				10 000 €	<p>Contrat Natura 2000</p> <p>Etat / FEADER</p>	
Total des coûts						27 200 €	

Gestion des habitats et des espèces	HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Carte 40	Priorité 1
-------------------------------------	-------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)</p> <p>OC7 : Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts sèches :</p> <p>9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>Grande noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i></p> <p>Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles <i>sp.</i> et notamment la Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p>	
	Autres espèces patrimoniales concernées		
	<p>Amphibien :</p> <p>Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>Invertébré :</p> <p>Grande Cétoine bleue, <i>Protaetia mirifica</i></p>	<p>Avifaune :</p> <p>Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i></p> <p>Flore (enjeux assez fort à fort) :</p> <p>Pivoine officinale, <i>Paeonia officinalis subsp. microcarpa</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la diversité des essences forestières ; - Eviter la mise à nue des sols entraînant leur érosion et favoriser une mosaïque de milieux ; - Améliorer les fonctionnalités forestières structurantes : réseau d'îlots de sénescence, linéaires boisés (lisières notamment, etc.) ; - Lors de l'exploitation des chênaies pubescentes, orienter la gestion sous forme de futaie (bois d'œuvre) et préserver les vieux individus ; - Identifier les secteurs riches en vieux arbres (affiner la cartographie existante) ; - Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ; - Maintenir les mûriers et autres arbres isolés. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Carte 40	Priorité 1
Contexte	<p>Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la baisse du rythme d'exploitation forestière induisant une recolonisation massive des chênaies. La chênaie verte prédomine sur les versants sud-est des montagnes de Serre et d'Uzèges tandis que le chêne pubescent se retrouve sur les versants avec exposition nord / nord-ouest ou dans les plaines.</p> <p>Selon les communes, la proportion de forêt publique varie fortement. Ainsi, sur les communes de Bessas et Beaulieu, il n'y a que des parcelles forestières privées. A St-André-de-Cruzières, la superficie de forêt communale est dérisoire avec seulement 9ha situé sur la montagne d'Uzège en continuité avec la forêt de St-Sauveur-de-Cruzières (264,7ha). Les communes de Sampzon et Salavas possèdent une superficie importante de forêt publique par rapport aux autres communes du site (l'affouage constitue d'ailleurs pour celles-ci un revenu non négligeable).</p> <p>L'intérêt écologique de ces boisements reste, en l'état, limité compte tenu de l'exploitation forestière récente sur l'ensemble du secteur. La plupart des taillis en place ont des formes non mûres, avec des classes d'âge assez homogènes. Malgré la diminution de l'exploitation par les propriétaires privés, due à la difficulté d'accès pour les engins motorisés, il serait intéressant de définir des îlots de sénescence qui permettraient d'assurer une diversité d'habitat d'espèce sur le long terme. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p> <p>Apparaissant homogènes de prime abord, les vastes taillis de Chêne vert du secteur de Sampzon sont en réalité comme griffés de milieux herbacés pionniers s'exprimant uniquement à la faveur de sols superficiels. La Steppe à Hélianthème commun et Stipe à feuilles de jonc qui constituent la majeure partie de ces peuplements est un habitat rare en Rhône-Alpes, confinée à la part méditerranéenne, et mentionné comme vulnérable dans la pré-liste rouge régionale (UICN). Il est important de ne pas porter atteinte à ces habitats.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat avec l'ONF et le CRPF ; - Préserver les habitats au plus près des zones de crêtes et fond de vallon qui constituent des zones refuges pour la faune ; - Limiter le passage d'engins motorisés et la création de nouvelles pistes ; - Favoriser une diversité des espèces forestières ; - Exclure la plantation d'essences exogènes ou de souches horticoles (pollutions génétiques) ; - Conserver les vieux arbres présentant des cavités et les peuplements vieillissants ; - Assurer le maintien de corridor boisé (fonction de déplacement) ; - Laisser sur place les branches non exploitables, en contact direct avec le sol afin de permettre un processus de décomposition optimal de la matière organique ; - Ne pas porter atteinte aux pelouses intraforestières riches d'un point de vue floristique ; - Entretenir les lisières forestières. 			
Périmètre d'application	<p>Les milieux forestiers d'intérêt communautaire sur le site B24 occupent une superficie de 1877 ha en 2012 (cf. cartographie des habitats).</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Carte 40	Priorité 1
	<p>Zonages à définir dans les forêts publiques possédant un aménagement forestier et relevant d'une gestion par l'ONF. Pour les forêts privées, travailler avec le CRPF et les représentants du monde forestier privé.</p> <p>Cibler les secteurs de crêtes et de fond de vallon dont l'exploitation est généralement plus délicate.</p> <p>Prendre d'ores et déjà en compte les secteurs comportant des boisements mûres ou à potentiel important (rôle de corridor notamment).</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires / Collectivités locales			
Partenaires techniques potentiels	ONF / CRPF / Syndicats des représentants des propriétaires forestiers / CEN RA / Chambre d'agriculture 07 / Experts naturalistes			
Coût total	> 400 000 €			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>La cartographie des boisements à préserver en priorité pourra être complétée lors de la phase animation. Il est conseillé d'orienter les coupes sur les parcelles situées au plus près des pistes déjà existantes et où la topographie n'entraîne pas des surcoûts trop importants pour l'exploitation forestière. En revanche, les parcelles les plus éloignées des espaces agricoles, notamment les zones refuges telles que les forêts de crête, les talwegs appuyés mais aussi les fonds de vallon sont des habitats à préserver en priorité.</p> <p>Dans le cadre de l'animation du site, les propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées par une possibilité de contractualisation NATURA 2000 seront identifiés et informés. Dans un deuxième temps seront contactés les propriétaires des parcelles attenantes aux îlots de vieillissement définis sur les forêts publiques.</p> <p>Il s'agit notamment du contrat F227 12 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Ce contrat est éligible sur les parcelles faisant l'objet d'une exploitation forestière, qu'elle soit importante ou non (bois de chauffage). La souscription à ce contrat permet aux propriétaires de boisements d'être indemnisés pour compenser la <u>non-exploitation</u> de leurs bois. En effet, le maintien d'arbres sur pied au-delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation. Le montant d'indemnisation peut aller jusqu'à 2000€/ha. Attention toutefois à certaines conditions d'éligibilités</p> <p>Voici les deux sous-actions permettant de compenser ce manque à gagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première en faveur des arbres sénescents disséminés. La contractualisation de cette sous-action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les arbres contractualisés). Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans. - La deuxième concerne les îlots Natura 2000. La sous-action « îlot Natura 2000 » vise à compléter la sous-action « arbres sénescents disséminés ». Elle vise à indemniser <u>l'absence totale d'intervention sylvicole</u> sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1, et la sous-action 2 permet 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Carte 40	Priorité 1
		<p>de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fond et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1. Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant 30 ans.</p> <p>De plus, certains secteurs ne sont plus exploités du fait de l'inaccessibilité des parcelles. Il est possible d'envisager un contrat forestier de type F227 16 : "prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif". (cf circulaire du 27/04/2012). Cette mesure est mobilisable lors d'opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien productives que non productives. Elle permet de prendre en charge le surcoût d'un débardage alternatif sur des opérations ne faisant pas l'objet d'un contrat Natura 2000 forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ en contexte productif (les arbres coupés sont vendus et leur produit n'est pas marginal ; la coupe des bois n'est pas rémunérée) : seul le surcoût lié au débardage alternatif par rapport à un débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat ; ➔ en contexte non productif (le contrat prévoit en engagement rémunéré la coupe d'arbre) : le coût du débardage en totalité est pris en charge par le contrat. <p>Dans tous les cas, il convient d'encadrer l'évaluation du coût avec beaucoup de rigueur, ainsi que les conditions techniques de son recours. Une analyse sera menée utilement au niveau régional, afin de préciser les conditions techniques et économiques de cette prise en charge.</p> <p>F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production. Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoiemnts au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la directive habitat ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire (Ours, Grand Tétrás, Tétrás Lyre...). On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme <i>Cerambix cerdo</i>.</p> <p>F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, concerne les opérations telles que : la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation, mise en place de dispositifs anti-érosifs, etc.</p> <p>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt.</p>		
Actions liées		<p>HAB01 : Préserver les gîtes favorables aux chiroptères</p> <p>HAB06 : Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas</p> <p>ACT05 : Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière</p>		
Documents cadres existants		Aménagement forestier / Plan simple de gestion		
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées		<p>Non-intervention sur des secteurs identifiés</p> <p>Sensibilisation des propriétaires forestiers</p>		
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000		<p>F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.</p> <p>F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers îlots de sénescence et rôle de corridor				Atlas : Carte 40	Priorité 1
	F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt. F227 16 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif						
Indicateurs de suivi	Contractualisation Création d'îlots de vieillissements Absence de rupture de corridor par rapport à la cartographie de l'état initial						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
F22705	Sur devis : plafonné à 5 000€ / ha travaillé - majoré de 15€/unité pour l'émondage avec un plafond de 100 arbres tratiés - majoré de 2000€ TTC/ha par passage d'entretien supplémentaire <u>Estimation sur environ 1 % du site :</u> 19 ha x 5 000 € = 380 000€	95 000 €	Contrat Natura 2000 : FEADER + Etat
F227 09	Sur devis	/	
F227 16	Sur devis	/	
F227 12	Plafonné à 2000€/ha Milieux forestiers d'intérêt communautaire = 1 877 ha <u>Estimation sur environ 10 % du site :</u> 190 ha x 2 000 € = 380 000€	380 000 €	
F227 14	Plafonné à 5 000€ x 2 secteurs = 10 000 €	10 000 €	
		Total des coûts	> 500 000 €

Gestion des habitats et des espèces	HAB03	Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel	Atlas : Carte 41	Priorité 1
-------------------------------------	-------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques OC6 : Valoriser le système extensif agricole		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire Annexe 2	
	Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	Avifaune : Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i> Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i> Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i> Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i>	
	Fourrés humides et friches alluviales : 3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	Espèces d'intérêt communautaire Annexe 4	
	Pré-manteaux et fourrés : 5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Invertébrés : Magicienne dentelée, <i>Saga pedo</i> Diane, <i>Zerynthia polyxena</i>	
	Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea* Prairies humides méditerranéennes : 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> Forêts humides : 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Forêts sèches : 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Autres espèces patrimoniales concernées Amphibiens : Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i> Reptiles : Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i> Lézard catalan, <i>Podarcis liolepis</i> Flore (enjeux assez fort à fort) : Globulaire vulgaire, <i>Globularia vulgaris</i> Sainfoin bas d'Europe, <i>Hedysarum boveanum</i> Flûteau fausse-renoncule, <i>Baldellia ranunculoides</i> Lepture cylindrique, <i>Hainardia cylindrica</i> Petite-centaurée à petites fleurs, <i>Centaurium tenuiflorum subsp. acutiflorum</i> Peucedan officinal, <i>Peucedanum officinale</i>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver ces zones de transition, correspondant aux îlots marneux définis comme réservoir de biodiversité au sein du site NATURA 2000 B24 (zone à enjeu de priorité 1) et les fruticés ou haies ceinturant certaines parcelles. - Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de ces secteurs ; - Promouvoir des pratiques agricoles douces en adéquation avec la préservation des écosystèmes naturels. 		
Contexte	Véritable interface entre les parcelles agricoles et les vastes boisements de chênes des montagnes la de Serre et d'Uzège, ces milieux singuliers sont également au regard de leur caractéristiques propres, des foyers de biodiversité. Au-delà des problématiques		

Gestion des habitats et des espèces	HAB03	Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel				Atlas : Carte 41	Priorité 1
	<p>naturalistes, c'est également un lieu de chasse prisé.</p> <p>Ces milieux subissent de nombreuses atteintes : la conversion en zones agricoles, les effets de rudéralisation ou le surpâturage conduisant à réduire leur rôle tampon et menaçant leur intégrité.</p> <p>De plus, ces habitats de transition entre milieux agricoles et coteaux boisés offrent une configuration paysagère particulièrement prisée par des espèces de passereaux à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des densités notables de Pie-grièche à tête rousse, Fauvette orphée, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu ont été recensés lors des relevés de NATURALIA en 2012.</p>						
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Non-intervention ou actions douces dans la majorité des cas ; - Eviter ou maîtriser le pâturage équin : ces zones sont très sensibles à l'érosion et donc, au piétinement ; - Réfléchir à la pertinence de l'installation de garenne dans les secteurs colonisés par la végétation ligneuse ; - Maintenir/renforcer des bandes enherbées suffisamment large (> 5 mètres) en ceinture des parcelles (pas de traitement phytosanitaires) ; - Conserver le rôle de brise-vent des haies. Ces dernières dans leur exposition sud constituent des habitats singuliers prisés par de nombreuses espèces animales et végétales. 						
Périmètre d'application	Ensemble des territoires de plaine (Saint-Sauveur-de-Cruzières, Bessas et Vagnas)						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs / Propriétaires / Fédération de Chasse / Syndicats agricoles						
Partenaires techniques potentiels	CEN RA / CBNMC / SBA / Chambre d'agriculture de l'Ardèche / Agence de l'eau						
Coût total	Fait parti de l'animation du site – Aucun surcoût						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	-						
Actions liées	SUI03 : Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole SUI04 : Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole SUI05 : Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux						
Documents cadres existants	-						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	La non-intervention						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Efficacité de la mesure évaluée dans l'action SUI03.						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Gestion des habitats et des espèces	HAB04	Préservation et restauration de la zone humide « Marais des Agusas »	Atlas : Carte 42	Priorité 1
-------------------------------------	-------	---	---------------------	---------------

Objectif de conservation associé	OC5 : Conserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas »		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.</p> <p>Forêts humides :</p> <p>92A0* - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>*</p> <p>Forêts sèches :</p> <p>9340 -Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p>	<p>Chiroptères :</p> <p><u>Contacts fréquents sur une nuit d'écoute :</u></p> <p>Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i> DH IV</p> <p>Pipistrelle de Kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i> DH IV</p> <p>Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> DH IV</p> <p>Pipistrelle de Nathusius, <i>Pipistrellus nathusii</i> DH IV</p> <p><u>Contacts ponctuels sur une nuit d'écoute :</u></p> <p>Grande noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> DH IV</p> <p>Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> DH II et IV</p> <p>Vespère de Savi, <i>Hypsugo savii</i> DH IV</p> <p>Amphibiens :</p> <p>Crapaud calamite, <i>Bufo calamita</i> DH IV</p> <p>Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i> DH IV</p> <p>Alyte accoucheur, <i>Alytes obstetricans</i> DH IV</p> <p>Invertébrés :</p> <p>Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> DH IV</p>	
	Autres espèces patrimoniales concernées		
	<p>Flore (enjeux assez fort à fort) :</p> <p>Gratiolle officinale, <i>Gratiola officinalis</i></p> <p>Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, <i>Ranunculus ophioglossifolius</i></p> <p>Orchis d'Occitanie, <i>Dactylorhiza occitanica</i></p> <p>Flûteau fausse-renoncule, <i>Baldellia ranunculoides</i></p> <p>Petite-centaurée à petites fleurs, <i>Centaureum tenuiflorum</i></p> <p>Oenanthe à feuilles de Silaüs, <i>Oenanthe silaifolia</i></p> <p>Jonc aplati, <i>Juncus anceps</i></p> <p>Lepture cylindrique, <i>Hainardia cylindrica</i></p> <p>Peucedan officinal, <i>Peucedanum officinale</i></p>	<p>Amphibiens :</p> <p>Pélodyte ponctué, <i>Pelodytes punctuatus</i></p> <p>Triton palmé, <i>Lissotriton helveticus</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une restauration de cette zone humide sur les portions dégradées ; - Préserver les espèces de faune et de flore patrimoniale par une gestion adaptée (pâturage orienté, coupes de bois) ; - Conserver les milieux ouverts et la connexion entre eux ; - Assurer une maturation des boisements en place ; - Sensibiliser les propriétaires sur les enjeux écologiques présents sur leurs terres. 		
Contexte	Le marais des Agusas est caractérisé comme zone humide « 07CRENMG0285 » qui a fait l'objet d'inventaire dans le cadre du programme Rhoméo par le CEN Rhône-Alpes. Ce site façonné par l'homme comporte un assemblage de milieux humides support d'une forte		

Gestion des habitats et des espèces	HAB04	Préservation et restauration de la zone humide « Marais des Agusas »	Atlas : Carte 42	Priorité 1
	<p>richesse floristique, avec la présence d'une vingtaine d'espèces patrimoniales. Du point de vue faunistique, les mares constituent des habitats de reproduction pour les amphibiens et les odonates ainsi que des territoires de chasse pour les chauves-souris.</p> <p>Une utilisation des terres non orientée ainsi qu'un développement important des ligneux menacent à terme les habitats des espèces patrimoniales présentes (flore et faune).</p> <p>En effet, depuis plusieurs années, la pression pastorale sur le marais a évolué. A l'heure actuelle, il n'existe que deux grands parcs couvrant la majorité de la surface du marais et des alentours : un parc été (1) et un parc hiver (2) où 7 juments pâturent. Ces parcs, d'une taille respective de 15 ha et 9 ha ne permettent pas une pression pastorale ciblée, les juments se dirigeant vers les végétaux les plus appétant. Cette situation favorise le développement de la strate arbustive. Il apparaît donc nécessaire de réaliser des enclos de surface plus réduite, en assurant des rotations (3 à 4 semaines).</p> 			
<p>Recommandations générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le secteur concerné ; - Réouverture de certaines parcelles dans le bassin où s'inscrit la zone humide : les secteurs sont identifiés cartographiquement. Des actions mécaniques sont à proscrire sur les parcelles situées entre la première mare (mare 1 : la plus au nord) et les récentes excavations (au sud) en raison de la fragilité des milieux. Sur les autres secteurs où la terre n'est pas détrempée une partie de l'année, des interventions mécaniques sont envisageables ; - Conserver les vieux arbres possédant des cavités ; - Maintenir des îlots boisés ; - Ne pas planter d'espèces exogènes ; - Eviter le piétinement lors des périodes sensibles pour la faune et la flore (calendrier écologique) des secteurs les plus sensibles ; - Ne pas imposer une pression pastorale sur le même secteur en favorisant les rotations des parcs (inter et intra-saisonnier) ; - Ne pas réaliser de travaux de restauration des mares temporaires non prévues dans le DOCOB* sans l'assistance d'expert naturaliste (faune et flore). 			
<p>Périmètre d'application</p>	<p>L'ensemble de la zone humide telle que cartographiée par le CEN RA ainsi que l'espace de fonctionnalité de cette zone humide avec pour limite <u>approximative</u> le ruisseau de Fosse à l'ouest, la route départementale au nord.</p>			
<p>Contractants ou bénéficiaires potentiels</p>	<p>Propriétaires fonciers présents sur cette zone humide.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB04	Préservation et restauration de la zone humide « Marais des Agusas »	Atlas : Carte 42	Priorité 1
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes, Conservatoire Botanique National du Massif central, Société Botanique de l'Ardèche, Bureau d'études spécialisé en expertise écologique.			
Coût total	Le coût total de cette mesure comprend les actions de débroussaillage et d'achat de matériel nécessaire pour la mise en place d'une gestion pastorale appropriée. Il s'élève ainsi à 11920€ . Une étude indépendante sur la restauration hydraulique de la partie sud de la zone humide a été réalisée par le bureau d'études GAMAR en 2013 est annexée au DOCOB (Annexe 4). Les coûts relatifs à ces travaux ne sont pas pris en compte dans cette fiche action.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Recommandations Naturalia :</p> <p>Parcelle de M. Champetier</p> <p>Les excavations et le drain à l'aval de la mare aval ne correspondent pas à des niches écologiques d'espèces faunistiques patrimoniales à terme du fait de la dynamique des milieux (origine anthropique). L'intérêt écologique de cette parcelle serait renforcé par un colmatage manuel du drain et une non-gestion de ces excavations, les laissant évoluer vers un comblement naturel. Ceci associé à une réouverture manuelle (embuissonnement actuel) favoriserait une prairie humide actuellement très riche du point de vue floristique. Voici les recommandations pour cette parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boucher le drain manuellement ; - Laisser les excavations en libre évolution jusqu'à leur comblement (la forte dynamique ne permettant pas une stabilisation des milieux) ; - Toute intervention mécanique est à proscrire ; - Semer des glands prélevés sur les chênes au nord de la maison de Mme Roman le long du chemin et sur le coté sud-ouest afin de créer un cordon boisé (brise-vent, effet lisière et régulateur d'humidité) ; - Evacuation des déchets inertes stockés sur la partie sud-ouest de la parcelle : de manière opportuniste, certains amphibiens (adultes, imagos) peuvent se réfugier dans les gravas en phase terrestre et être mobilisés par la suite lors de l'utilisation de ces matériaux ; - Cette parcelle est particulièrement sensible au piétinement, compte tenu de la nature plastique des sols. Elle ne pourra supporter une trop forte intensité de pacage ; le parcours devra être bref et les bestiaux ne devront y stationner. <p>Parcelle de Mme. Roman</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation pour le bois de chauffage pour les propriétaires est possible. Il conviendra toutefois de réaliser des coupes ponctuelles, conservant les vieux individus (écorce décollée, trou de pic, etc.) et les cordons boisés (fonction de corridor, effet lisière entre les cultures) ; - Au coeur du marais, la circulation des engins est fortement déconseillée ; - Mare amont (sur la parcelle 1) : Eviter de pâturer la surface en eau temporairement afin de restaurer le milieu souffrant d'un surpiétinement à l'heure actuelle ; - Mare aval : Compte tenu des enjeux écologiques importants, un consensus a été trouvé en croisant les enjeux floristiques et faunistiques. Ainsi, il est proposé de déboiser manuellement le coté sud de la mare où les enjeux floristiques sont moindres. En effet, en l'état actuel, compte tenu du caractère très dynamique des milieux (origine anthropique), un atterrissement de la mare par effet de comblement est en cours. Les facteurs limitant sont le manque d'ensoleillement et le dépôt de feuilles. 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB04	Préservation et restauration de la zone humide « Marais des Agusas »	Atlas : Carte 42	Priorité 1																																																																
<p>De ce fait, il est proposé de réouvrir <u>la berge sud</u> de la mare sur une dizaine de mètre afin de créer un système prairial inondé temporairement. Ce milieu, caractérisé par une pente douce, permettra d'accroître les potentialités écologiques de la mare en multipliant les niches écologiques. Cette réouverture devra être faite manuellement hors période sensible pour les batraciens et la flore. Aucun engin ne doit pénétrer la mare. Le bois ainsi coupé pourra être utilisé comme bois de chauffage par la propriétaire.</p>																																																																				
<p>Travaux d'entretien et de conservation de la zone humide :</p>																																																																				
<p><u>Débroussaillage :</u></p>																																																																				
<p>Des actions de débroussaillage seront réalisées dès la première année. Le CEN RA a participé à l'élaboration de cette fiche action en proposant la mise en place d'un plan de pâturage (annexe 3).</p>																																																																				
<p><u>Restauration de la partie sud de la zone humide : Etude Gamar / In situ</u></p>																																																																				
<p>Si les travaux envisagés induisent une destruction d'habitats d'espèces ou d'espèces protégées, il faudra un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées au préalable de tout contrat ou travaux.</p>																																																																				
<p><u>Pâturage :</u></p>																																																																				
<p>En règle générale, préférer un parcours de pâturage limitant la pression à quelques semaines (3 au maximum) par secteur.</p>																																																																				
<p>Selon le compartiment biologique concerné, les périodes sensibles ne sont pas identiques. Le calendrier ci-dessous permet d'identifier les périodes à éviter pour assurer la conservation des espèces floristiques et faunistiques présentes. Ce calendrier est à appliquer sur les parcelles inondées du marais (cf. Cartographie).</p>																																																																				
<p>Quelques recommandations plus précises peuvent être énoncées :</p>																																																																				
<p>Sur la mare aval (à l'ouest de la parcelle 2) : éviter le pâturage à partir du mois de mars jusqu'à la mi-juillet. Les variations interannuelles peuvent justifier d'un décalage de cette période de réserve. Il est recommandé de prendre comme repère la mise à sec de la mare, et de permettre l'accès aux animaux <i>a minima</i> 1 mois plus tard.</p>																																																																				
<p>Sur la mare amont (parcelle 1) : définir la surface de mise en eau maximum et limiter la pression pâturage sur cette zone sur-pâturée à l'heure actuelle.</p>																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Groupe</th> <th colspan="12">Cycle biologique annuel</th> </tr> <tr> <th>Déc.</th> <th>Jan.</th> <th>Fév.</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juil.</th> <th>Août</th> <th>Sept.</th> <th>Oct.</th> <th>Nov.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flore et habitats</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Insectes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Amphibiens</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Groupe	Cycle biologique annuel												Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Flore et habitats													Insectes													Amphibiens												
Groupe	Cycle biologique annuel																																																																			
	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.																																																								
Flore et habitats																																																																				
Insectes																																																																				
Amphibiens																																																																				
<p><u>Périodes sensibles pour toute intervention humaine sur le cœur du marais des Agusas</u></p>																																																																				
<p> Défavorable  A éviter si possible  Favorable</p>																																																																				
<p>En fonction des saisons, le calendrier peut-être adapté à la marge : forte pluviosité ou au contraire sécheresse pourront justifier l'avancement ou le report (quelques journées à moins d'un mois) de la pression de pâturage.</p>																																																																				
<p>La structure animatrice jouera son rôle de conseil auprès des propriétaires afin de les orienter dans ces éventuels ajustements.</p>																																																																				

Gestion des habitats et des espèces	HAB04	Préservation et restauration de la zone humide « Marais des Agusas »				Atlas : Carte 42	Priorité 1
Actions liées	SUI06 - Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale SUI07 - Identification des assemblages bryophytiques						
Documents cadres existants	Contrat de rivière de la Cèze : Cette mesure est en adéquation avec la fiche B1.3.2. classée en priorité 2 qui prévoit : la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide « Marais des Agusas ». Le budget alloué à cette action est de 30 000€.						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32309P - Création ou rétablissement de mares A32309R - Entretien de mares A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact						
Indicateurs de suivi	Existence et tenue du cahier d'enregistrement de chaque intervention. Chaque intervention non prévue dans la présente fiche doit être validée par un expert naturaliste indépendant.						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
A32301P	Débroussaillage manuel = 2 000€/ha	1 000 €	Agence de l'eau / Etat et FEADER
A32303P	1000 m de filet mobile = <u>Estimation</u> : 2,3 € x 1000 = 2300 € 1500 m de clôture électrique : (poste de clôture + accessoires) <u>Estimation</u> : Poste de clôture = 200 € Ruban de clôture = 400 € Autres accessoires = 400 € 1600 m de filet = <u>Estimation</u> : 1,7 € x 1600 m = 2 720 €	6 020 €	
A32303 R	Montant de l'aide plafonné à 113,42€ / ha / an	-	
A32305R	Débroussaillage mécanique : 1200€/ha Sur environ 2 ha = 2 400 € Débroussaillage manuel = 2 000€/ha Sur environ 1 ha = 1 000 € Montant de l'aide plafonné à 1 043,50 € / ha/ an	3 400 €	

Gestion des habitats et des espèces	HAB04	Préservation et restauration de la zone humide « Marais des Agusas »	Atlas : Carte 42	Priorité 1
A32309P/R	Montant de l'aide plafonné à 1 600€ par mare si devis et 1 300€ pa mare si par forfait.			
A32326P	Conception + Pose d'un panneau = 1500 €		1 500 €	
Contrat de rivière de la Cèze : Fiche B1.3.2.	Plan de gestion		30 000 €	Agence de l'eau
Total des coûts			11 920€	

Gestion des habitats et des espèces	HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés	Atlas : Carte 43	Priorité 2
-------------------------------------	-------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC4 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire Annexe II et IV	
	<p>Forêts humides : 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p>Poissons : Chabot, <i>Cottus gobio</i> (DH II) Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>Invertébrés : Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>Mammifères : Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune : Martin-pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthis</i> Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un fonctionnement naturel du cours d'eau (régime de crues). - Adapter les travaux dans le lit de la rivière et les prélèvements d'eau pour permettre le maintien d'une bonne qualité écologique du cours d'eau et de ses annexes tout en assurant le maintien d'une activité agricole pérenne. - Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ; - Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ; - Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ; - Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ; - Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité ; 		
Contexte	<p>Le réseau hydrographique du site B24 est essentiellement composé de petits chevelus. Le substratum essentiellement marno-calcaire, associé à une faible pente, favorise les écoulements de type temporaire, voire intermittent. La Clysse représente le cours d'eau principal du site B24. Les cours d'eau se trouvent en majorité sur le bassin versant de la Cèze, le Rieussec est quant à lui sur le bassin versant de l'Ardèche.</p> <p>Plusieurs espèces de la directive habitats se retrouvent sur le site : le Chabot, le Blageon et</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés	Atlas : Carte 43	Priorité 2
		<p>le Toxostome sur le bassin versant de la Claysse, et le Barbeau méridional sur le Rieussec.</p> <p><u>Contraintes physiques observées en 2012</u> : Développement algal important dans les secteurs où la ripisylve est clairsemée et herbacée (absence d'ombrage). Déficit sédimentaire et colmatage du substrat régulier diminuant la capacité d'accueil de l'habitat physique (diminution des frayères). Incision du lit et assecs récurrents.</p> <p>Les boisements rivulaires ont un rôle primordial au sein de cet écosystème. L'habitat 92A0 est représenté à proximité des principaux cours d'eau permanent du site, à l'exception du Rieussec. La ripisylve de la Claysse est très clairsemée dans la traversée de Saint-Sauveur-de-Cruzières. Elle est par contre plus développée à l'amont et à l'aval de ce village.</p> <p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ; → Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ; → Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ; → Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ; → Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques. 		
Recommandations générales		<p>En aucun cas une action NATURA 2000 ne peut remplacer un document type contrat de rivière. Il est possible en revanche qu'elle représente un appui sur des secteurs bien ciblés. La structure animatrice sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le secteur concerné ; - Adapter les débits prélevés à la ressource en eau disponible (pompages agricoles et privés en amont du site B24) ; - Non-intervention sur les peuplements existants ; - Conservation des arbres morts ou sénescents ; - Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ; - Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ; - Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ; - Proscrire les plantations afin d'éviter les pollutions génétiques. Seul le bouturage et le semis naturel pourraient être envisagés. 		
Périmètre d'application		<p>L'ensemble des cours d'eau du site. Prioritairement le long de la Claysse et dans ses espaces de mobilité.</p> <p>Sur l'ensemble du site B24 = 25 km de cours d'eau permanent et 243 ha de forêts humides.</p>		
Contractants ou bénéficiaires potentiels		Propriétaires privés		
Partenaires techniques potentiels		AB Cèze / CRPF / CEN RA		
Coût total		> 71 500 €		

Gestion des habitats et des espèces	HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés	Atlas : Carte 43	Priorité 2
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p><u>Cette mesure intégrera deux axes principaux :</u></p> <p>1. La reconquête des boisements rivulaires : Les efforts devront se concentrer sur les portions démunies de strate forestière (cas le plus frappant de la traversée de Saint-Sauveur-de-Cruzières). Le syndicat de rivière en charge de l'entretien du cours d'eau, après avoir sensibilisé les riverains sur les actions projetées, pourra soit favoriser le retour de la végétation indigène par une gestion adaptée (sélections des jeunes plants et rejets), soit procéder à la plantation de bouture (saules, peupliers prélevés sur le bassin versant de la Cèze afin de préserver le pool génétique indigène) pour une prise plus rapide. Les deux actions peuvent être combinées si nécessaire.</p> <p>Une introduction de plants issus de pépinières est par contre <u>à exclure</u>. En règle générale, ces plants sont en effet peu adaptés aux situations écologiques locales avec des taux de reprises dérisoires, et pouvant en outre occasionner une introgression sur les peuplements indigènes (invasives, pollutions génétiques).</p> <p>Hors des traversés urbaines, il serait souhaitable d'encourager la libre expression des ripisylves au niveau des parcelles agricoles délaissées jouxtant le cours d'eau (<i>cf.</i> cartographie).</p> <p>Concernant la gestion, la non-intervention sera privilégiée. En l'absence de risque de création d'embâcles, les vieux arbres ou morts seront conservés pour leur intérêt faunistique. Les dépôts de débris ligneux, dans la mesure où ils ne menacent pas l'écoulement général du cours d'eau, participent par ailleurs à la diversité des habitats (lieux de reproduction d'espèces aquatiques).</p> <p>2. La limitation des espèces invasives : Les végétaux exogènes peuvent avoir une capacité de reproduction élevée, de résistance aux maladies, une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. Les invasions biologiques sont à ce propos la deuxième cause de perte de biodiversité, après la destruction des habitats (MACNEELY & STRAHM, 1997). A cet égard, elles doivent impérativement être prises en compte dans le cadre de la conservation des écosystèmes naturels. Au regard du nombre important d'espèces invasives pouvant altérer ces milieux, il conviendra de se concentrer sur les taxons faciles à éliminer. Ainsi, sur le site, cette mesure sera dédiée au traitement de la seule tache de renouée du Japon présente sur le bassin versant de Claysse (action en cours par le syndicat AB. Cèze) et à l'élimination des ligneux invasifs lors d'entretiens courants de la ripisylve (robinier, érable negundo, ailante)</p> <p>Les actions relatives à la gestion des cours d'eau sont prioritairement de la compétence du contrat de rivière. Il existe toutefois des contrats Natura 2000. Ceux-ci sont donc cités dans la présente fiche. Il convient de préciser qu'un contrat Natura 2000 permet d'agir ponctuellement et ne possède en aucun cas les moyens mis en œuvre pour un contrat de rivière.</p>			
Actions liées	HAB01: Préserver les gîtes accueillant des populations de chauves-souris HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel			
Documents cadres ou programme existants	Contrat de rivière du bassin versant de la Cèze (AB Cèze)			
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	La non-intervention est préconisée : Laisser faire la dynamique naturelle.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés	Atlas : Carte 43	Priorité 2		
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.					
	A32311P - (Chantier d'entretien et de) Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (- Contexte production ou non) A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons A32319P - Restauration de frayères A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable					
Indicateurs de suivi	Absence de rupture de corridor					
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Contact avec les propriétaires des parcelles identifiées	Calculée dans l'animation du site	Aucun surcoût	/
A32317P	Sur devis	/	Contrat de rivière = Agence de l'eau / Contrat natura 2000 = Etat + FEADER
A32319P			
A32320P et R	Le montant de l'aide est plafonné à 8000 € TTC/ha travaillé sur devis et à 6600€ HT/ha travaillé sur forfait		
A32311P / A32311R	Estimé à 2,5€ le mètre linéaire Environ 30 km de cours d'eau permanent sur le site = 60 km de berges Estimation sur 10% du site : 600 m x 2,5€ = 1500€	1500 €	
A32316P	Estimée à 22 000€ au km Estimation sur 1 km de cours d'eau : 44 000 €	22 000 €	
F22712	Plafonné à 2000€/ha Sur environ 10% du site (243ha) Estimation : 2000€ x 24 ha	48 000 €	Contrat natura 2000 = Etat + FEADER
Total des coûts			> 71 500 €

Gestion des habitats et des espèces	HAB06	Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas	Atlas : Carte 40	Priorité 2
-------------------------------------	-------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC7 : Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	Végétations saxicoles : 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	<i>Avifaune rupestre</i>	
	Grottes : 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme Forêts sèches : 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Autres espèces patrimoniales concernées Chiroptères : Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> Vespère de Savi, <i>Hypsugo savii</i> Flore (enjeux assez fort à fort) : Silène des forêts, <i>Silene nemoralis</i> Corbeille d'argent à gros fruits, <i>Hormathophylla macrocarpa</i> + Espèces végétales sensibles	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter toutes dégradations de ces deux noyaux de biodiversité ; - Concilier activités humaines et enjeux naturels ; - Améliorer la libre expression des milieux et le développement d'îlots forestiers de sénescence ; - Bénéficier de zones de tranquillité pour la faune (oiseaux rupestres et Chiroptères rupicoles notamment). 		
Contexte	<p>Parmi les zones à enjeu identifiées à l'issue du diagnostic écologique, deux sont particulièrement remarquables, tant pour les cortèges qu'elles abritent que pour leur qualité paysagère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Aiguille de Sampzon : véritable cirque naturel établi à la base d'un cordon rocheux calcaire. Cher aux locaux, ce site ne peut être investi qu'à pied (pour les plus téméraires) faute de voies carrossables venant s'y adosser. Les activités se limitent au passage ponctuel de spéléologues avertis et de chasseurs. L'exploitation du bois y est par contre difficile, favorisant la maturation des chênaies. La varappe est pour l'heure absente. - la montagne de Saint-Privas (commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières) : mosaïque complexe de chênaies, pelouses et parois rocheuses d'orientation nord. Elle constitue un excellent archétype des végétations de la frange calcaire cévenole avec la présence de plusieurs espèces floristiques endémiques ou en position refuge. L'influence humaine est nettement plus marquée mais se concentre aux peuplements de chêne vert (affouage), ainsi qu'à une faible portion de parois rocheuses (voies d'escalade). 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB06	Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas				Atlas : Carte 40	Priorité 2
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Bannir tout aménagement dans le périmètre défini dans la carte 41 du DOCOB* et en sa périphérie immédiate (non prévue à ce jour dans les aménagements forestiers) ; - Exclure l'installation de voies d'escalade au niveau de l'Aiguille de Sampzon - cantonner aux seuls aménagements existants l'occupation des falaises de Saint-Privas ; - Ecarter toute excursion spéléologique à des fins commerciales sur le site de l'Aiguille de Sampzon (non envisagé par les spéléologues locaux) ; - La chasse ne constitue pas une contrainte pour la préservation de ce site, aucune action restrictive ne sera promulguée. Une collaboration étroite entre sociétés de chasse et autres structures naturalistes pourra toutefois être envisagée afin d'éviter le dérangement lors des périodes de sensibilités (oiseaux rupestres). 						
Périmètre d'application	Zonages proposés dans le présent document (Atlas carte 41), extensions ou ajustements possibles à termes.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires / Collectivités locales						
Partenaires techniques potentiels	Structures naturalistes à vocation conservatrice (FRAPNA, CEN RA, CBNMC, SBA), services de l'état à compétence environnementale (DDT 07/ DREAL RA)						
Coût total	Aucun surcoût car intégré dans l'animation.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	La non-intervention sur ces secteurs sensibles est préconisée.						
Actions liées	HAB02 : Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers SUI06 : Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale						
Documents cadres ou Programme existants	-						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Non intervention						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Non-intervention sur les secteurs pré-identifiés.						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

OG2 : MISE EN COHÉRENCE DES ACTIVITÉS HUMAINES AVEC LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS

- ACT01** Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau
- ACT02** Développer le pastoralisme
- ACT03** Valoriser l'agriculture locale
- ACT04** Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes
- ACT05** Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière



Activités Humaines	ACT01	Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau	Atlas : Carte 43	Priorité 1
--------------------	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)</p> <p>OC4 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau</p> <p>OC6 : Valoriser le système agricole extensif</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire		Espèces d'intérêt communautaire
	<p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i></p> <p>3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Forêts humides :</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Grottes :</p> <p>8310 - Grottes non exploitées par le tourisme</p>		<p>Odonate :</p> <p>Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i></p> <p>Mammifères :</p> <p>Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i></p> <p>Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i></p> <p>Poissons :</p> <p>Chabot, <i>Cottus gobio</i></p> <p>Blageon, <i>Telestes soufia</i></p> <p>Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i></p> <p>Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i></p> <p>Avifaune :</p> <p>Martin-pêcheur d'Europe, <i>Alcedo atthis</i></p>
			Autres espèces patrimoniales concernées
			Flore (enjeu assez fort à fort) :
			Invertébrés :
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les volumes prélevés sur la partie amont du bassin versant de la Claysse afin de déterminer les origines des assècs et ruptures d'écoulement ; - Mise en place d'un suivi des débits restitués à l'exutoire du moulin de Piechegru (Saint-André-de-Cruzières) ; - Mise en place d'un contrôle des débits réservés restitués à l'aval des ouvrages ; - Maintenir la qualité physico-chimique et hydrologique des cours d'eau ; - Conserver les habitats et les espèces dépendantes des cours d'eau (y compris les nappes phréatiques) ; - Sensibiliser les usagers de l'eau sur la fragilité des systèmes aquatiques (prélèvements, pollutions ponctuelles, petits barrages, etc.). 		
Contexte	<p>Le site B24 est parcouru par un chevelu hydrographique constitué de nombreux ruisseaux intermittents et permanents, et d'une rivière : la Claysse. Celle-ci rejoint la Cèze sur la commune de Saint-Jean-de-Maruéjols après un parcours d'une vingtaine de kilomètres.</p> <p>Le site est compris en majorité dans le bassin versant de la Cèze et dépend de ce fait du contrat de rivière porté par le syndicat AB Cèze. L'extrémité Nord du site est en revanche comprise dans le bassin versant de l'Ardèche, dont le contrat de rivière est porté par le Syndicat Ardèche Claire.</p> <p>La qualité écologique de la Claysse est qualifiée de « moyen » d'après les données issues du SDAGE RM de 2009. Le bon état est exigé d'ici 2021. La qualité physico-chimique est quant à elle en « très bon état » à l'aval du site NATURA 2000. La qualité hydrobiologique à l'aval était « médiocre » en 2003 et « bonne » en 2006.</p> <p>Il n'y a pas d'irrigation pour l'agriculture sur la commune de Saint-André-de-Cruzières. En</p>		

Activités Humaines	ACT01	Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau	Atlas : Carte 43	Priorité 1
		<p>revanche, de nombreux forages privés sont présents (une centaine selon un élu de la commune). La commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières quant à elle, est rattachée à l'ASA* de St-Jean-de-Maruéjols. Une majorité des vignes est arrosée via un système de goutte à goutte.</p> <p>L'installation en 2013 de la station d'épuration de la commune de Saint-André-de-Cruzières a certainement permis une amélioration de la qualité des eaux.</p> <p><u>Contraintes physiques observées en 2012</u> : Développement algal important dans les secteurs où la ripisylve est clairsemée et herbacée (absence d'ombrage). Déficit sédimentaire et colmatage du substrat régulier diminuant la capacité d'accueil de l'habitat physique (diminution des frayères). Incision du lit et assècs récurrents.</p>		
Recommandations générales		<ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le secteur concerné ; - Eviter les modifications des habitats d'espèce ; - Conserver les embâcles ligneux créant des habitats d'espèce (sous réserve de la sécurité publique) en accord avec les actions menées dans le cadre du contrat de rivière du bassin de la Cèze par le syndicat AB Cèze ; - Discuter de l'espace de mobilité de la Claysse, notamment sur les méandres pré-identifiés (inondé lors des crues). - Sensibiliser les usagers sur la fragilité des milieux. 		
Périmètre d'application		L'ensemble des cours d'eau.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels		Propriétaires privés et publics / AAPPMA / Fédération de pêche / AB Cèze / Agriculteurs / SMAC		
Partenaires techniques potentiels		Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze / Syndicat		
Coût total		Non défini		
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques		<p><u>Etude sur les volumes prélevés dans la partie amont du bassin versant de la Claysse (à l'amont de Saint-Sauveur-de-Cruzières) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Inventorier l'ensemble des pompages et captages réalisés ; → Etudier l'évolution du nombre de pompage et les volumes prélevés. <p><u>Résurgence du moulin de Piechegru :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Pose d'un piézomètre 		
Actions liées		<p>HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel</p> <p>HAB05 : Restaurer et maintenir l'intégrité des ripisylves</p> <p>ACT03 : Valoriser l'agriculture locale</p> <p>SUI09 : Suivi de la faune et des habitats liés aux milieux aquatiques</p>		
Documents cadres ou programmes existants		<p><u>Contrat de rivière de la Cèze</u> : Ce document insiste sur l'entretien raisonné des ripisylves, qui doit se limiter au strict nécessaire : enlèvement raisonné des embâcles au niveau des ouvrages avec réinjection dans le lit vif à l'aval de celui-ci. Aucune action du contrat de rivière spécifique à la Claysse ne sera réalisée. Seuls les entretiens courants des berges seront réalisés.</p> <p><u>Contrat de rivière de l'Ardèche</u> : Ce document porte sur le bassin versant de l'Ardèche et est géré par le syndicat mixte Ardèche claire. Seul le Rieussec est compris dans ce bassin versant sur le site B24.</p>		

Activités Humaines	ACT01	Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau				Atlas : Carte 43	Priorité 1
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Etude sur les prélèvements réalisés sur le bassin versant de la Claysse.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Etude sur les volumes prélevés sur le bassin versant de la Claysse	Sur devis	/	Agence de l'eau
Pose d'un piézomètre au moulin de Piechegru	Sur devis	/	Agence de l'eau
Total des coûts			/

Activités Humaines	ACT02	Développer le pastoralisme sur le territoire	Atlas : Carte 41	Priorité 1
--------------------	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>OC6 : Valoriser le système extensif agricole</p> <p>OC7 : Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>Prairies humides méditerranéennes :</p> <p>6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Chiroptères</p> <p>Avifaune :</p> <p>Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i></p> <p>Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i></p> <p>Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes non utilisées en périphérie des vignes et des cultures ; - Entretenir des landes « semi-ouvertes » par le pâturage et les interventions mécaniques sur les ligneux. L'objectif est le maintien d'une mosaïque de milieux herbacés et ligneux (l'ouverture totale de ces surfaces n'est pas exigée) ; - Maintenir les espèces végétales et animales inféodées à ces milieux et leur permettre d'accomplir leur cycle reproductif. 		
Contexte	<p>Sur les communes intégrées au site B24, les exploitations agricoles ont baissé de moitié (-47%) entre les recensements de 1989 et de 2010. La Surface Agricole Utile n'a pas autant baissé : - 15%. Les communes les moins concernées par l'activité agricole sont situées au nord du site. Il s'agit de Sampzon, qui ne possède qu'une exploitation et Salavas avec 9 exploitations au dernier recensement agricole AGRESTE de 2010. Sur ces deux dernières communes et sur Grospierres, aucune parcelle agricole n'est intégrée au site B24.</p> <p>La proportion de surface toujours en herbe a baissé de 60% en 20 ans. Les prairies se font de plus en plus rares (localisées sur Grospierres – hors site B24, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Vagnas).</p> <p>La superficie de terres labourables prédomine quant à elle sur les communes de Beaulieu, Bessas, Vagnas et Saint-Sauveur-de-Cruzières.</p> <p>La proportion de cultures permanentes est plus importante sur la commune de Grospierres. Sur Saint-André-de-Cruzières, il s'agit de la quasi-totalité des cultures présentes.</p> <p>La structure animatrice devra mettre à jour les fiches actions avec les nouveaux dispositifs de la PAC 2014-2020 et sa déclinaison régionale lorsque ceux-ci seront connus.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les surfaces toujours en herbe ; - Développer le pastoralisme : réouverture de landes fermées et la création de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ; - Favoriser le développement des prairies pâturées ; - Ajuster la fertilisation. 		

Activités Humaines	ACT02	Développer le pastoralisme sur le territoire	Atlas : Carte 41	Priorité 1		
Périmètre d'application	Estives, Landes sur le site B24 = 200 hectares de la Surface Agricole Utilisée en 2012. Milieux ouverts et semi ouverts sur le site B24 = environ 2700 ha					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Eleveurs présents sur le site B24.					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Représentants des syndicats agricoles, Caves coopératives, Paysans locaux, GAEC, Sociétés agricoles, CEN RA					
Coût total	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2014. Estimation globale de 59 800 €.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p>Organisation d'une journée d'échange entre la structure animatrice et les acteurs du monde agricole afin de présenter les différentes MAE correspondant aux enjeux locaux.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic foncier agricole et d'une animation associée (en partenariat avec la CA 07):</p> <p>Mettre en relation les viticulteurs et éleveurs présents sur le territoire afin de mettre en avant les parcelles non utilisées à proximité des cultures existantes pouvant être valorisées à des fins pastorales. Cette animation foncière a pour objectif la mise en relation entre les paysans locaux. En revanche, les îlots marneux peuvent faire l'objet de passage des troupeaux mais ne doivent en aucun cas être des zones de stationnement. La pression pastorale doit être très superficielle.</p>					
	<p>Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux inférieur à 1/3)</p> <table border="1"> <tr> <td><u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)</td> <td><u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire)</td> </tr> </table>				<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)	<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire)
	<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)	<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire)				
	<p>Réouverture de landes pour valorisation herbagères : (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante) Au-delà de 2/3 d'embroussaillage, la restauration du milieu nécessite de gros investissements pour un délai de reconstitution s'étalant souvent sur une durée d'au moins 5 ans.</p> <p><i>La mesure vise à maintenir l'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de maintenir la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).</i></p> <table border="1"> <tr> <td><u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)</td> <td><u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)</td> </tr> </table>				<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)	<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)
<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)	<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)					

Activités Humaines	ACT02	Développer le pastoralisme sur le territoire	Atlas : Carte 41	Priorité 1
	<p>Ouverture mécanique des landes fermées : (taux de recouvrement par les ligneux supérieur à 2/3) <i>La mesure vise à ouvrir des landes d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de restaurer la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies). Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés semi-naturels (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par le pâturage et/ou la fauche.</i></p>			
	<p>Exemple de combinaison possible : Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 1 » (nombre de passage à définir)</p>		<p>Exemple de combinaison possible (option) : Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 2 » (nombre de passage plus élevé à définir)</p>	
Actions liées	<p>HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel. ACT01 : Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau SUI04 : Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés de la trame agricole.</p>			
Documents cadres et programmes existants	<p>PAC 2007-2013 (en cours) PAC 2014-2020</p>			
Synthèse des contrats éligibles au titre des MAET	<p>Les engagements listés correspondent à ceux en vigueur au moment de la rédaction du DOCOB*.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (17€/ha) ✓ HERBE_04 – Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle) (33€/ha) ✓ HERBE_05 – Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables (95€/ha) ✓ HERBE_09 – Gestion pastorale (50€/ha) ✓ HERBE_10 – Gestion de pelouses et landes en sous bois (80€/ha) ✓ HERBE_11 – Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables (30€/ha) ✓ OUVERT_01 – Ouverture d'un milieu en déprise (219€/ha) ✓ OUVERT_02 – Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables (88€/ha) ✓ SOCLEH01 – Gestion des surfaces en herbe ✓ SOCLEH02 – Gestion des surfaces en herbe peu productives ✓ SOCLEH03 – Gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective <p>L'engagement unitaire SOCLEH03 reprend les obligations à la parcelle dans le cahier des charges de la PHAE2-GP161 ou PHAE2-GP2 ou PHAE2-GP3, pour les surfaces peu productives engagées par une entité collective (estives, alpages, landes et parcours). Il ne peut être souscrit seul. L'engagement unitaire SOCLEH03 sera mobilisé sur les surfaces éligibles à la PHAE2-GP.</p> <p>SOCLEH01 et SOCLEH02 ne peuvent être souscrits seuls, sauf à titre exceptionnel pour limiter les apports azotés sur les surfaces en herbe situées sur les bassins versants prioritaires utilisées par des exploitations ne répondant pas aux critères d'éligibilité de la</p>			

Activités Humaines	ACT02	Développer le pastoralisme sur le territoire				Atlas : Carte 41	Priorité 1
	<p>PHAE2 (dispositif A), en particulier en terme taux de spécialisation en herbe.</p> <p>Tous les engagements unitaires HERBE_XX ainsi que OUVERO2 et OUVERO3 doivent obligatoirement être combinés avec un des engagements unitaires SOCLEHXX, selon la nature des surfaces éligibles dans la mesure territorialisée mise en œuvre. En effet, ces engagements unitaires constituent le socle commun à la PHAE2 et à toutes les mesures territorialisées portant sur les surfaces en herbe (prairies permanentes, prairies temporaires qui doivent alors rester fixes pendant les 5 ans, estives, landes et parcours) et milieux remarquables assimilés à ce type de couvert. Toutes mesures territorialisées portant sur les surfaces en herbe doivent ainsi aller au delà de ce socle. L'engagement unitaire SOCLEH01 sera mobilisé sur les surfaces éligibles à la PHAE2, indépendamment de l'éligibilité de l'exploitation au regard des critères d'éligibilité spécifiques au dispositif PHAE2.</p>						
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de contrats souscrits et surface engagée ;</p> <p>Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ;</p> <p>Suivi photographique des travaux ;</p> <p>Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité ;</p> <p>Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien des milieux.</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Les coûts suivants ont été calculés en prenant la moyenne des engagements unitaires concernés par l'action multipliée par une proportion de surface.

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Réalisation d'un diagnostic foncier agricole et de l'animation associée	Estimation : 15 000 €	15 000 €	ETAT
Préservation des pelouses et prairies pâturées	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 1368 ha de végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets 140 ha x 20€ = 2800 €	2 800 €	Contrat natura 2000 = Etat + FEADER
Réouverture de landes pour valorisation herbagères	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 1337 ha de pré manteaux et fourrés 140 ha x 100 € = 14 000 €	14 000 €	
Ouverture mécanique des landes fermées	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 1337 ha de pré manteaux et fourrés 140 ha x 200€ = 28 000 €	28 000€	
Total des coûts			59 800 €

Activités Humaines	ACT03	Valoriser l'agriculture locale	Atlas : Carte 41	Priorité 1
--------------------	-------	--------------------------------	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques</p> <p>OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)</p> <p>OC6 : Valorisation du système extensif agricole</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6220* - Parcours substepmiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>Prairies humides méditerranéennes :</p> <p>6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i></p> <p>Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>Petit/Grand murin, <i>Myotis blythii/myotis</i></p> <p>Avifaune :</p> <p>Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i></p> <p>Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i></p> <p>Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>Magicienne dentelée, <i>Saga pedo</i> (DH IV)</p> <p>Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p>	
		Autres espèces patrimoniales concernées	
		<p>Flore (enjeux assez fort à fort) :</p> <p>Globulaire vulgaire, <i>Globularia vulgaris</i></p> <p>Sainfoin bas d'Europe, <i>Hedysarum boveanum</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>Développer l'agriculture locale et raisonnée : accompagner les viticulteurs et céréaliers pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des ressources disponibles : traitements phytosanitaires, irrigation, choix des cépages, conversion en agriculture biologique, développement de circuits de commercialisation courts et de valorisation des produits, création de SCOP, etc.</p>		
Contexte	<p>Sur les communes intégrées au site B24, les exploitations agricoles ont baissé de moitié (-47%) entre les recensements de 1989 et de 2010. La Surface Agricole Utile n'a pas autant baissé : - 15%. Les communes les moins concernées par l'activité agricole sont situées au nord du site. Il s'agit de Sampzon, qui ne possède qu'une exploitation et Salavas avec 9 exploitations au dernier recensement agricole AGRESTE de 2010. Sur ces deux dernières communes et sur Grospierres, aucune parcelle agricole n'est intégrée au site B24.</p> <p>La proportion de surface toujours en herbe a baissé de 60% en 20 ans. Les prairies se font de plus en plus rares (localisées sur Grospierres – hors site B24, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Vagnas).</p> <p>La superficie de terres labourables prédomine quant à elle sur les communes de Beaulieu, Bessas, Vagnas et Saint-Sauveur-de-Cruzières.</p> <p>La proportion de cultures permanentes est plus importante sur la commune de Grospierres. Sur Saint-André-de-Cruzières, il s'agit de la quasi-totalité des cultures présentes.</p>		

Activités Humaines	ACT03	Valoriser l'agriculture locale	Atlas : Carte 41	Priorité 1
	La structure animatrice devra mettre à jour les fiches actions avec les nouveaux dispositifs de la PAC 2014-2020 et sa déclinaison régionale lorsque ceux-ci seront connus.			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la fertilisation minérale et organique ; - Conservation des éléments structurants les paysages des agrosystèmes ; - Valoriser la polyculture au sein des exploitations ; 			
Périmètre d'application	Parcelles agricoles présentes sur le site Landes			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et éleveurs présents sur le site B24.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Représentants des syndicats agricoles, Caves coopératives, Paysans locaux, GAEC, Sociétés agricoles			
Coût total	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2014. Estimation provisoire à 131 400 €.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	Organisation d'une journée d'échange entre la structure animatrice et les acteurs du monde agricole afin de présenter les différentes MAE correspondant aux enjeux locaux. Réalisation d'un diagnostic foncier agricole prévu dans l'action ACT 02.			
Actions liées	HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel. ACT01 : Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau SUI04 : Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés de la trame agricole.			
Documents cadres et programmes existants	PAC 2007 - 2013 PAC 2014 - 2020			
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Les engagements listés correspondent à ceux en vigueur au moment de la rédaction du DOCOB*. <u>Agriculture biologique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ BIOCONVE – Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire. (300€/ha) ✓ BIOMAINT – Maintien de l'agriculture biologique en territoire a problématique phytosanitaire (150€/ha) 			
Engagements unitaires potentiels	<u>Mise en herbe de parcelles ou gestion d'inter-rang sans herbicide ou gestion durable de l'herbe :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (119€/ha) ✓ HERBE_03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (135€/ha) ✓ HERBE_06 –Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (180€/ha) ✓ HERBE_07 – Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (90€/ha) ✓ HERBE_08 – Entretien des prairies remarquables par fauche à pied (115€/ha) ✓ COUVER01 – Implantation de cultures intermédiaires en période de risque en dehors des zones ou la couverture des sols est obligatoire (80€/ha) ✓ COUVER05 – Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique (400€/ha) 			

Activités Humaines	ACT03	Valoriser l'agriculture locale				Atlas : Carte 41	Priorité 1
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ COUVER06 – Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) (300€/ha) ✓ COUVER07 – Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique, ne pouvant pas être déclarés au titre du gel (450€/ha) ✓ COUVER08 – Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel (150€/ha) ✓ PHYTO_08 – mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraichères (600€/ha) <p>Réduction des intrants chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ PHYTO_02 – Absence de traitement herbicide (184€/ha) ✓ PHYTO_03 – Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (341€/ha) ✓ PHYTO_04 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides (92€/ha) ✓ PHYTO_05 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides (157€/ha) ✓ PHYTO_06 – Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol et prairies temporaires (52€/ha) ✓ PHYTO_07 – Mise en place de la lutte biologique (105€/ha) ✓ PHYTO_09 – Diversité de la succession culturale en culture légumières (500€/ha) 						
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats souscrits, surfaces engagées. Compte rendu de la journée de sensibilisation						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Les coûts suivants ont été calculés en prenant la moyenne des engagements unitaires concernés par l'action multipliée par une proportion de surface.

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Conversion en Agriculture Biologique	<u>Estimation sur 10 % du site 180 ha :</u> 300€ x 180 ha = 54 000 €	131 400 €	Contrat natura 2000 = Etat + FEADER
Gestion durable	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 230€ x 180 ha = 41 400 €		
Réduction des intrants chimiques	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 200€ x 180 ha = 36 000 €		
Total des coûts			131 400 €

Attention, il ne s'agit que d'une estimation basée sur les financements disponibles pour la période 2007 – 2013. Il conviendra d'actualiser dès validation de la PAC 2014 – 2020.

Activités Humaines	ACT04	Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes (haies agricoles, bandes enherbées)	Priorité 1
--------------------	-------	---	------------

Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques OC6 : Valorisation du système extensif agricole	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
	<p>Pré-manteaux et fourrés : 5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea</p> <p>Prairies humides méditerranéennes : 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i></p>	<p>Mammifères : Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> Petit/Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> Rhinolophe sp.</p> <p>Avifaune : Milan noir, <i>Milvus migrans</i> Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i> Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i> Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> Chevêche d'Athene, <i>Athene noctua</i> Grand-duc d'Europe, <i>Bufo bufo</i></p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les infrastructures agroécologiques (IAE) : habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants chimiques, ni pesticides et qui sont gérés de manière extensive ; - Maintenir des habitats de transition, permettant de servir de zone refuge pour la faune liée aux agrosystèmes ; - Conserver les corridors écologiques présents sur le site ; - Participer à l'amélioration dans les systèmes de production sur le plan agronomique, fonctionnel, énergétique et sur la qualité des paysages. 	
Contexte	<p>La mécanisation de l'agriculture a entraîné une modification des paysages ruraux. Le regroupement parcellaire entraîne une diminution du linéaire de haies. Cette action a pour but de valoriser les éléments écologiques structurant (bosquet, arbres isolés, bandes tampons) aux fonctions multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obstacle physique : vent, ruissellement, transport de particules solides, etc. ; ➤ Infiltration de l'eau dans le sol ➤ Rôle épurateur et stabilisateur des sols grâce au système racinaire : limite l'érosion ➤ Niche écologique (abri, reproduction, alimentation) <p>Sur le site B24 se retrouvent également des arbres têtards. Ce type de coupe permet le développement de cavités et de ce fait, favorise des habitats pour les insectes saproxylophages, les chauves-souris et oiseaux.</p> <p>De même, des traces de la sériciculture (élevage des vers à soie) perdurent dans le paysage ardéchois. Les acteurs locaux souhaitent conserver et valoriser ces arbres remarquables.</p>	
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les paysans sur l'intérêt des haies agricoles pour leurs cultures ; - Conserver les zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel ; - Développer les bandes enherbées ; 	

Activités Humaines	ACT04	Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes (haies agricoles, bandes enherbées)				Priorité 1
	- Ne pas créer de rupture de corridor écologique (linéaires d'arbres).					
Périmètre d'application	Parcelles agricoles présentes sur le site					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et propriétaires					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Représentants des syndicats agricoles, Caves coopératives, Paysans locaux, GAEC, Sociétés agricoles					
Coût total	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2014. Estimation pour 10 km de linéaire de haies = 10 000€.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	Pour les haies agricoles, des mesures agroenvironnementales sont contractualisables. Il existe également des contrats Natura 2000 permettant la réhabilitation ou plantation et l'entretien de haies, d'alignements d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (mesures A32306P et A32306R).					
Actions liées	HAB03: Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel. ACT01 : Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau SUI04 : Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole					
Documents cadres et programmes existants	PAC 2014-2020 Circulaire Natura 2000					
Mesures de gestion préconisées Engagements unitaires potentiels	<p>Ni agricole – ni forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ A32306P : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ; ✓ A32306R : Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets <p>Engagements unitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente (0,86€/mètre linéaire) ✓ LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements (17€/ha) 					
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats souscrits, linéaires et surfaces réalisés/engagés. Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Activités Humaines	ACT04	Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes (haies agricoles, bandes enherbées)	Priorité 1
--------------------	-------	---	------------

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
A32306P et R	Si forfait : entretien d'arbres isolés ou en alignement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 0,86 € par mètre linéaire par passage pour 2 cotés ▪ 0,47 € pour 1 coté ▪ Entretien de bosquets : 320 € par passage. 	>10 000 €	
LINEA_01 et LINEA_02	<u>Estimation pour 10 km de linéaire :</u> 0,86€ x 10 000m = 8 600 €		
Total des coûts			>10 000€

Activités Humaines	ACT05	Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière	Atlas : Carte 40	Priorité 2
Objectifs de conservation associés	OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière) OC7 : Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire		
	Forêts sèches : 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Mammifères : Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> Grande noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> et notamment la Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Invertébrés : Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i>		
	Autres espèces patrimoniales concernées			
	Invertébré : Grande Cétoine bleue, <i>Protaetia mirifica</i> Flore (enjeux assez fort à fort) : Pivoine officinale, <i>Paeonia officinalis subsp. microcarpa</i>			
Objectif de la mesure	Développer une hétérogénéité des peuplements et assurer une gestion durable des forêts. Sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse biologique des milieux forestiers.			
Contexte	<p>La majorité des forêts présentes sur le site appartient à la propriété privée. Le territoire étant très morcelé d'un point de vue parcellaire (cf. carte du cadastre), les propriétaires forestiers privés n'ont pas été directement contactés dans le cadre de l'étude docob*. En revanche, le CRPF ainsi que l'UFPA ont été conviés aux différents ateliers de travail.</p> <p>L'intérêt écologique de ces boisements reste, en l'état, limité compte tenu de l'exploitation forestière récente sur l'ensemble du secteur. La plupart des taillis en place ont des formes non mûres, avec des classes d'âge assez homogènes. La sensibilisation sur les modes de gestion permet d'assurer une meilleure santé de la forêt en développant ses potentialités écologiques, tout en continuant une exploitation rentable économiquement.</p> <p>Le Parc Régional Naturel des Monts d'Ardèche a publié en ce sens un mémento en 2011 intitulé : Pour une gestion forestière « proche de la nature ». De nombreux autres documents sont disponibles en ligne, voici pour exemples :</p> <p>http://www.foretpriveefrancaise.com/fiches-et-guides-techniques-200248.html</p> <p>http://www.oui-transition07.org/index.php?option=com_content&view=article&id=134:etlesforets-piste-d-utilisationlocaledubois-energie&catid=28&Itemid=120</p>			

Activités Humaines	ACT05	Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière				Atlas : Carte 40	Priorité 2
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers et propriétaires de la forêt sur l'intérêt d'une diversité des peuplements et strates en sous-étage ; - Réaliser des journées thématiques avec sensibilisation et visite de site afin de mieux appréhender les enjeux économiques et écologiques des forêts. 						
Périmètre d'application	L'ensemble du site						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Professionnels du monde forestier (exploitant bois, revendeur, etc.) Propriétaires privés / Collectivités.						
Partenaires techniques potentiels	ONF 07/ CRPF RA/ UFPA / PRO-SILVA / FRAPNA 07 / LPO 07/ Forêts Sauvages / Collectif Bois d'ici / Etc. Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers						
Coût total	Aucun surcoût, lié à l'animation du site par la structure animatrice.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice organisera dès la première année une rencontre entre les différents acteurs du monde forestier afin de mettre en avant les points principaux évoqués dans le document d'objectifs.</p> <p>Il s'agira de mettre en place une sensibilisation sur les points évoqués dans les fiches HAB02 et HAB03.</p> <p>Une lettre d'information pourra être rédigée conjointement avec les professionnels forestiers à destination des collectivités locales (diffusion sur les sites internet des communes notamment).</p>						
Actions liées	HAB02 : Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers HAB05 : Restaurer et maintenir l'intégrité des ripisylves						
Documents cadres et Programme existants	FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche » Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes ».						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Libre évolution d'une partie des boisements ; Période de coupe adaptée au calendrier écologique ;						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt.						
Indicateurs de suivi	Compte-rendu de réunion Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels Cartographie des secteurs en libre évolution						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

OG3 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE

- SUI01** Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain
- SUI02** Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24
- SUI03** Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole
- SUI04** Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale : suivi agronomique, écologique
- SUI05** Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole
- SUI06** Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux
- SUI07** Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale
- SUI08** Identification des assemblages bryophytiques
- SUI09** Amélioration des connaissances des habitats souterrains et des espèces associées
- SUI10** Suivi de l'état de conservation de la faune liée aux milieux aquatiques
- SUI11** Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés
- SUI12** Caractérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI01	Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain	Atlas : Carte 39	Priorité 2
--	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)</p> <p>OC3 : Conservation de la Grotte des Conchettes</p> <p>OC4 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau</p> <p>OC5 : Conserver la zone humide « Marais de Malibaud »</p> <p>OC8 : Conserver les capacités d'accueil de la faune en contexte urbain</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	<i>Tous les chiroptères sont concernés par cette mesure.</i>	
		Autres espèces patrimoniales concernées	
-			
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la fréquentation des cavités et bâtis sur un cycle biologique complet en réalisant des visites de gîtes ; - Réaliser un diagnostic plus approfondi dans le cas de swarming avéré (détection/capture) ; - Approfondir les connaissances sur l'utilisation du territoire par la colonie de Rhinolophe Euryale ; - Améliorer les connaissances sur la fréquentation des chauves-souris en milieu urbain. 		
Contexte	<p>De nombreux gîtes cavernicoles existent sur le site B24 : au nord-ouest de la montagne de la Serre et dans le secteur de Saint-André-de-Cruzières avec le complexe Cocalière / Coteptière. Ces cavités ont été intégrées au périmètre NATURA 2000 lors de la validation du docob* par le comité de pilotage début 2014. De ce fait, aucune prospection n'a été réalisée sur ces grottes. Il apparaît donc indispensable, avant toute préconisation de mesure de gestion, de dresser un état des lieux par cavité de la richesse biologique en prenant en compte les données bibliographiques disponibles.</p> <p>Pour certaines d'entre elles, des études et/ou suivis ont été réalisés par le CEN Rhône-Alpes en partenariat avec le GCRA (Gérard ISSARTEL). De plus, une collaboration existe entre le CEN RA, le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche (CDS 07) et la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Ardèche (LPO 07) afin de concilier les activités socio-économiques avec la conservation du milieu souterrain et, de ce fait, des chauves-souris occupant ces cavités.</p> <p>Ainsi, il est possible de lister à ce jour les cavités (connues) considérées comme étant des sites à enjeu d'un point de vue chiroptérologique sur le site d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le réseau Cocalière / Coteptière (St-André-de-Cruzières) ; → La grotte du Mas de la Baume (St-André-de-Cruzières) ; → La grotte des Conchettes (Gros pierres, montagne de la Serre) ; → L'aven d'Espatty (montagne de la Serre) ; → La grotte By (montagne de la Serre). 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI01	Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain	Atlas : Carte 39	Priorité 2
		<p>Des visites de bâtis privés ont été réalisées et ont permis de mettre en évidence l'occupation de plusieurs habitations par plusieurs espèces de chauves-souris, comme notamment le Petit Rhinolophe, espèce commune du Sud Ardèche. En revanche, une autre espèce à plus fort enjeu a été contactée : 1 individu de Murin à oreilles échancrées dans le Moulin de Saint-André-de-Cruzières, en août 2012. De même, le château de Saint-Sauveur-de-Cruzières représente un gîte favorable tout au long de l'année. De nombreux individus de petits rhinolophes y ont été observés. La présence potentielle de grands rhinolophes a été évoquée par le propriétaire. Il apparaît intéressant d'inclure ces habitations dans le protocole de suivi afin d'évaluer la fréquentation de ces bâtis sur un cycle biologique complet.</p> <p>Ainsi, 7 espèces de l'Annexe II et 9 espèces de l'Annexe IV de la directive « Habitats-Faune-Flore » ont été contactées en 2012.</p>		
Recommandations générales		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 		
Périmètre d'application		<ul style="list-style-type: none"> - Cavités intégrées au périmètre (Conchettes, By, Espatty, Réseau de la Cocalière, Aiguille de Sampzon) ; - Bâti présentant les caractéristiques permettant l'accueil de chauves-souris (Moulin de Saint-André-de-Cruzières et Château de Saint-Sauveur-de-Cruzières <i>a minima</i>). 		
Contractants ou bénéficiaires potentiels		LPO 07 / GCRA / Communes / Propriétaires		
Partenaires techniques potentiels		CEN RA / GCRA (LPO 07) / CDS 07 / Association Païolive		
Coût total		Estimation faite à 77 500 €		
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques		<p><u>Gîtes présents sur le périmètre B24 :</u></p> <p>Plusieurs méthodes seront utilisées pour établir un état des lieux complet de l'ensemble des cavités présentes sur le périmètre du site B24 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication : Travail en partenariat avec le CEN RA, la LPO 07 et le GCRA. Contact avec les usagers du site (chasseurs/randonneurs/spéléologues/propriétaires) afin de faire le bilan de l'ensemble des cavités et gîtes bâtis connus sur le site et de mettre en place un partenariat avec ces personnes ; Diffusion d'un avis de recherche chauves-souris au sein des commerces des villages, sites internet, écoles, etc. 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI01	Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain	Atlas : Carte 39	Priorité 2
		<p>Une soirée de sensibilisation pourra également être réalisée chaque année en partenariat avec les acteurs précédemment cités. Cela permettra de faire le point sur les inventaires réalisés et sur l'évolution des populations de chauves-souris sur le site B24.</p> <p>✓ Prospections chiroptérologiques : Visite des cavités, du moulin et du château à chaque saison : Janvier/février (hibernage), Fin avril (Transit printanier), Juin/juillet (Mises bas), Septembre (Transit automnal), Octobre (Swarming). 1 à 2 journées de prospection par saison permettront de réaliser ces visites. La méthodologie sera bien évidemment à adapter en fonction des réalités de terrain. Ce type de dénombrement pourra être réalisé chaque année à la même période afin d'établir un suivi des populations du site. Hors période hivernale, le suivi pourra être couplé avec un comptage en sortie de gîte ou avec des écoutes ultrasonores. Un compte rendu sera fourni à la structure animatrice à la suite de chaque journée. Un bilan sera également fourni et présenté en comité de pilotage local.</p> <p>Fonctionnalités écologiques :</p> <p>Afin d'améliorer les connaissances sur l'utilisation du territoire par la population de Rhinolophe euryale de la montagne de la Serre, la réalisation d'un suivi par radiopistage est proposé.</p> <p>✓ Radiopistage de la colonie de Rhinolophe euryale de la montagne de la Serre : à minima 3 équipes de 2 personnes pour un individu équipé (émetteur). L'objectif de cette action est d'approfondir les connaissances sur les territoires de chasse de la colonie à proximité du gîte mais aussi les interactions avec les autres gîtes en périphérie (Grotte du Dérocs et des Cayres). Le suivi se fait sur une session de 12 nuits au printemps et à l'automne (gîte de transit printanier et automnal). La méthodologie sera élaborée en partenariat avec les structures compétentes et ayant une très bonne connaissance du site : GCRA, CEN 07 et structure animatrice.</p> <p>Les actions de conservation des corridors écologiques et des zones d'alimentation sont comprises dans d'autres fiches (listées ci-après).</p>		
Actions liées		<p>HAB01 - Préserver les gîtes favorables aux chiroptères</p> <p>HAB02 - Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</p> <p>HAB03 - Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel</p> <p>HAB05 - Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés</p> <p>ACT04 - Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes</p> <p>ACT05 - Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière</p>		
Documents cadres existants		<p>PNA* Chiroptère / Diagnostic territorial et mesures en faveur des chauves-souris cavernicoles sur les communes de Grospierres et de Beaulieu – CEN RA 2013</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI01	Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain				Atlas : Carte 39	Priorité 2
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Communication Soirée « chauves-souris »	<u>Estimation</u> : 4 soirées x 500€ (chiroptérologue) = 1000 €	2 000€	ETAT
Prospections des gîtes à Chauves-souris Cavités + Bâti	6 journées par an chaque année <u>Estimation</u> : 6 jours x 500€ x 6 années = 15 000€	18 000 €	
Ecoutes ultrasonores	Pose d'un détecteur + analyse des sons = 650€ <u>Estimation</u> : 650€ x 20 détecteurs = 13 000€	13 000 €	
Radio tracking Rhinolophe Euryale	<u>Estimation du nombre de nuits (exemple)</u> : 2x 12 nuits	20 000 - 40 000 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	1,5 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 1,5 x 500 € x 6 ans =	4 500 €	
		Total des coûts	77 500 €

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI02	Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24	Atlas : Carte 39	Priorité 1
--	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)</p> <p>OC3 : Conservation de la Grotte des Conchettes</p> <p>OC4 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	<i>Tous les chiroptères sont concernés par cette mesure.</i>	
		Autres espèces patrimoniales concernées	
	-		
Objectif de la mesure	Réaliser une étude de la fréquentation des grottes présentes sur le site.		
Contexte	Aucune donnée sur la fréquentation des cavités n'est à ce jour disponible. La pose d'un écomètre a été réalisée par le CEN RA sur la grotte des Conchettes. Il permettra dès 2014 d'affiner les connaissances sur la fréquentation de cette cavité. Il peut être envisageable de réaliser le même type d'étude sur la grotte de la Cotepatière par exemple.		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des compteurs dans les cavités présentant des enjeux écologiques et un intérêt spéléologique afin d'évaluer leur fréquentation ; - Travailler en partenariat avec le CDS 07 et le CEN RA. 		
Périmètre d'application	Grotte où l'activité spéléologique est présente : secteurs de la Cocalière / Cotepatière et Montagne de la Serre.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-		
Partenaires techniques potentiels	CDS07 / CG07 / CEN RA / Structures touristiques / LPO 07 - GCRA		
Coût total	Estimation de 14 000 €		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	-		
Actions liées	HAB01 - Préserver les gîtes favorables aux chiroptères		
Documents ou programmes existants	Diagnostic territorial et mesures en faveur des chauves-souris cavernicoles sur les communes de Grospièrres et de Beaulieu – CEN RA 2013		
Indicateurs de suivi	Etude de fréquentation Suivi des populations de chiroptères		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI02	Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24				Atlas : Carte 39	Priorité 1
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Etude de la fréquentation et sensibilisation	Portée par la structure animatrice ou prestataire extérieur = forfait	10 000 €	ETAT
Prix unitaire d'un éco-compteur	Estimation pour 2 écompteurs piétons + synthèse des résultats	2000 à 4000 €	
Total des coûts			14 000 €

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI03	Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole	Atlas : Carte 23	Priorité 2
--	-------	---	---------------------	-------------------

Objectif de conservation associé	OC6 : Valoriser le système agricole extensif		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	-	Avifaune : Milan noir, <i>Milvus migrans</i> Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i> Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i> Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i>	
Objectif de la mesure	Mettre en place un suivi avifaunistique selon la méthode des IPA.		
Contexte	<p>Les contreforts cévennols dans lesquels s'inscrit le secteur d'étude se singularisent par l'intrication d'une matrice paysagère diversifiée et fortement contrastée. Cette organisation paysagère associée au positionnement biogéographique du secteur explique en grande partie la définition des peuplements avifaunistiques.</p> <p>Le peuplement avifaunistique est influencé, à l'échelle locale, par la structure passée et actuelle de la mosaïque paysagère des plaines et côteaux peu accusés. La représentativité des formations agricoles y est ici largement dominante et explique les cortèges d'espèces d'oiseaux associés.</p> <p>Le système agricole appelé « extensif » est caractérisé par les éléments suivants qui permettent le maintien d'une biodiversité remarquable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjacence de petits parcelles bordés de haies structurant le paysage ; - Diversité des cultures ; - L'alternance entre les cultures et les larges friches en transition plus ou moins avancées vers la fruticée ; - Présence d'ilôts marneux ; - Maintien de bandes enherbées. <p>Ces espaces ouverts sont exploités par diverses espèces de rapaces dont certaines sont capables d'effectuer d'important déplacement depuis leur site de reproduction. Les friches et les bordures enherbées des parcelles de vignes attirent ces espèces. Ces milieux constituent des points d'attraction pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux (zone de reproduction, zone de nidification,...).</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; A prendre comme points de référence les écoutes réalisées en 2012 par NATURALIA. - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI03	Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole	Atlas : Carte 23	Priorité 2
Périmètre d'application	La plaine agricole située sur les communes de Bessas et Beaulieu, sur le versant est de la montagne de la Serre, qui borde le nord et l'ouest de la Serre de Frigoulet. Il s'agit des points d'écoute n°4 au n°12.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO 07			
Partenaires techniques potentiels	LPO07 / CA07			
Coût total	9 900 €			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p><u>Suivi des pratiques agricoles :</u> Il conviendra de réaliser un suivi des pratiques agricoles sur le site, prioritairement sur la plaine de Bessas qui est remarquable du point de vue agriculture/biodiversité. Ce suivi pourra être réalisé dans le cadre de l'animation du site B24 : action ANI01.</p> <p><u>Suivi de la richesse avifaunistique :</u> Parallèlement à cette étude, des inventaires avifaunistiques pourront être réalisés sur le périmètre, en priorité sur ce secteur. La méthode utilisée sera celle des Indices Ponctuels d'Abondance ou IPA élaborée et décrite par BLONDEL, FERRY et FROCHOT en 1970. Cette technique de recensement permet d'évaluer les niveaux de densités des espèces les plus représentées sur un site. Le procédé consiste à noter tous les contacts (observés ou entendus) de chaque espèce, durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire, suivant le codage suivant : « 1 » pour tout contact signifiant une nidification probable ou certaine et « 0.5 » pour tout contact signifiant une nidification possible. En veillant à ce que chaque station de relevé soit positionnée dans des habitats différents, on obtient, par milieu, un indice de densité pour chaque espèce, en divisant la somme des indices maximum de chacune des espèces par le nombre de point d'écoute.</p> <p>Les relevés doivent être espacés d'au moins quatre semaines, afin de recenser les espèces précoces et les espèces tardives. Un premier passage sera donc effectué en avril pour prendre en compte les espèces précoces et le deuxième passage en juin pour relever les espèces plus tardives.</p> <p>Chaque journée de terrain fera l'objet de 5 à 6 points d'écoute (à réaliser aux horaires adaptés). De même, deux soirées d'écoute auront lieu. Une au rocher de Sampzon afin de rechercher la présence du Grand duc d'Europe lors de la période favorable (fin de l'hiver) et une pour les autres oiseaux nocturnes au printemps (Engoulevent d'Europe). Une douzaine de demi-journée permettra de réaliser un suivi complet</p> <p>Ces prospections auront lieu à N+2 et à N+5.</p> <p>L'expert en charge de ces inventaires réalisera également quelques points d'écoute dans d'autres milieux : Forestiers, Rocheux (falaise de Sampzon), Aquatiques afin de mettre à jour les données générales.</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI03	Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole				Atlas : Carte 23	Priorité 2
Actions liées	HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel ACT02 : Développer le pastoralisme sur le territoire ACT03 : Valoriser l'agriculture locale ACT04 : Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes (haies agricoles, bandes enherbées) SUI04 : Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole						
Documents cadres ou programmes existants	-						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Résultats des inventaires						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Suivi de l'évolution des pratiques agricoles	Compris dans la mesure ASC01	-	ETAT
Inventaires avifaunistiques	350€ /demi-journée 350€ x 12 = 3500€ A répéter 2 fois = 7000€	8 400€	
Rédaction de synthèse + compilation des données	1,5 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 1,5 x 500 € x 2 ans =	1 500 €	
Total des coûts			9 900€

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI04	Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale : suivi agronomique, écologique	Atlas : Carte 41	Priorité 1
--	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC6 : Valoriser le système extensif agricole OC7 : Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	Pré-manteaux et fourrés : 5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea Prairies humides méditerranéennes : 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Mammifères : Chiroptères Avifaune : Milan noir, <i>Milvus migrans</i> Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i> Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i> Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> Chevêche d'Athena, <i>Athene noctua</i>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'impact de la réouverture des milieux et du retour du pastoralisme sur les milieux et espèces. - Adapter la gestion pastorale afin de pérenniser l'activité tout en améliorant l'état de conservation des habitats naturels. 		
Contexte	<p>Sur les communes intégrées au site B24, les exploitations agricoles ont baissé de moitié (-47%) entre les recensements de 1989 et de 2010. La Surface Agricole Utile n'a pas autant baissé : - 15%. Les communes les moins concernées par l'activité agricole sont situées au nord du site. Il s'agit de Sampzon, qui ne possède qu'une exploitation et Salavas avec 9 exploitations au dernier recensement agricole AGRESTE de 2010. Sur ces deux dernières communes et sur Grospierres, aucune parcelle agricole n'est intégrée au site B24.</p> <p>La proportion de surface toujours en herbe a baissé de 60% en 20 ans. Les prairies se font de plus en plus rares (localisées sur Grospierres – hors site B24, Saint-Sauveur-de-Cruzières et Vagnas).</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les éleveurs dans leur démarche - Etablir un diagnostic initial des parcelles visées - Sensibiliser les éleveurs sur les modes de gestion pastorale adaptées au milieu 		
Périmètre d'application	Estives, Landes sur le site B24 = 200 hectares de la Surface Agricole Utilisée en 2012. Milieux ouverts et semi ouverts sur le site B24 = environ 2700 ha		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Eleveurs présents sur le site B24.		
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Représentants des syndicats agricoles, Caves coopératives, Paysans locaux, GAEC, Sociétés agricoles, CEN RA, CERMOSEM		
Coût total	10 000€		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI04	Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale : suivi agronomique, écologique				Atlas : Carte 41	Priorité 1
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>Suivi des parcelles pâturées : habitats / Faune / Flore</p> <p>Un protocole sera élaboré par des experts compétents afin de mettre en place une procédure de suivi et d'évaluation de l'évolution des habitats avec le retour du pastoralisme.</p> <p>Un état des lieux sera réalisé sur les parcelles avant travaux, un suivi au cours des 2 premières années puis à N+5.</p>						
Actions liées	<p>HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel.</p> <p>ACT01 : Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau</p> <p>SUI05 : Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés de la trame agricole.</p>						
Documents cadres et programmes existants	CERMOSEM : LIFE Milieux ouverts						
Indicateurs de suivi	<p>Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ; Suivi photographique des travaux ;</p> <p>Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité ;</p> <p>Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien des milieux. Suivi écologique.</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Suivi agronomique	Estimation : 5 000 €	10 000 €	
Suivi écologique	Estimation : 5 000 €		
Total des coûts			10 000€

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI05	Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole	Atlas : Carte 41	Priorité 2
--	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques OC5 : Valorisation du système extensif agricole		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)</p> <p>Fourrés humides et friches alluviales : 3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i></p> <p>Pré-manteaux et fourrés : 5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i></p> <p>Prairies humides méditerranéennes : 6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i></p> <p>Forêts humides : 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Forêts sèches : 9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p>	<p>Avifaune : Pie-grièche à tête rousse, <i>Lanius senator</i> Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> Fauvette orphée, <i>Sylvia hortensis</i> Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i> Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i></p> <p>Invertébrés : Magicienne dentelée, <i>Saga pedo</i> (DH IV) Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p>	
Objectif de la mesure	<p>Autres espèces patrimoniales concernées</p> <p>Amphibiens : Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>Reptiles : Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i> Lézard catalan, <i>Podarcis liolepis</i></p> <p>Flore (enjeux assez fort à fort) : Globulaire vulgaire, <i>Globularia vulgaris</i> Sainfoin bas d'Europe, <i>Hedysarum boveanum</i> Flûteau fausse-renoncule, <i>Baldellia ranunculoides</i> Lepture cylindrique, <i>Hainardia cylindrica</i> Petite-centaurée à petites fleurs, <i>Centaureum tenuiflorum</i> subsp. <i>acutiflorum</i> Peucedan officinal, <i>Peucedanum officinale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer la perte de milieux engendrée par les pratiques agricoles ; - Disposer d'une cartographie à jour de ces îlots ; - Etudier le rythme de fragmentation des noyaux de biodiversité ; - Soutenir leur préservation en proposant des mesures correctives. 		
Contexte	Noyaux de biodiversité, ces portions marneuses, avec une réduction de près de la moitié de leur superficie depuis le milieu du 19 ^{ème} siècle (étude du cadastre napoléonien) sont aujourd'hui isolées au sein de la trame agricole. Les phénomènes de fragmentation de l'espace sont reconnus comme la première cause de régression de la biodiversité en Europe (AEE, 2011). Dans un contexte où les cortèges indigènes sont hautement spécifiques à ces îlots marneux (végétations notamment), les équilibres naturels sont d'autant plus fragiles.		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI05	Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole	Atlas : Carte 41	Priorité 2
		Cette sensibilité passe notamment par la réduction des échanges entre populations pouvant conduire à une diminution des effectifs, voire passé un certain seuil à une extinction locale de l'espèce.		
Recommandations générales		<ul style="list-style-type: none"> - La cartographie du DOCOB* servira d'état de référence ; - Utiliser le dernier lot de cartographies aériennes disponible auprès de l'IGN ; - Réaliser la cartographie sous logiciel SIG (MAPINFO, ARCGIS) ; - Aucune phase de terrain ne sera prévue afin de limiter les coûts d'intervention. 		
Périmètre d'application		Îlots cartographiés dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB*, couche géologique de l'Oligocène uniquement.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels		A compléter		
Partenaires techniques potentiels		CEN RA / BE / CBNMC		
Coût total		5 000€		
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques		<p>Bien qu'illustrant une situation déjà hautement anthropisée, la cartographie du DOCOB* constitue un bon état de référence, et devra être exploitée à cette fin. Les données du cadastre Napoléonien (consultables aux archives départementales) et la carte de Cassini, plus anciennes, pourront également constituer un outil remarquable pour cette étude. Les tables attributaires du DOCOB* seront fournies au prestataire en début de mission.</p> <p>Sur la base du périmètre précédemment défini et de la dernière campagne disponible au démarrage de l'étude (BD ORTHO® - IGN), chaque îlot devra être cartographié. Les objets cartographiques devront être représentés uniquement sous forme de polygones non recouvrant, respectant la méthode de cartographie des habitats naturels élaborée conjointement par le MNHN / FCBN.</p> <p>Les tables attributaires devront comporter la date de saisie, le nom de l'observateur et la structure à laquelle il est affilié, le type d'habitat naturel présent ainsi qu'un numéro d'identifiant du polygone.</p> <p>Un comparatif évolutif pourra être établi sur la base des données historiques et celles récoltées dans le cadre de la présente étude.</p> <p>Les données pourront éventuellement selon les opportunités et l'implication des universités voisines, servir de base pour des opérations de recherches dédiées à la fragmentation des habitats (stage de Master, Thèse).</p>		
Actions liées		<p>HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel</p> <p>ACT03 : Valoriser l'agriculture locale</p> <p>SUI03 : Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole</p> <p>SUI05 : Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux</p> <p>SUI06 : Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale</p>		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI05	Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole				Atlas : Carte 41	Priorité 2
Documents cadres ou programmes existants	Cahier des charges MNHN / FCBN						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Cartographie des îlots marneux						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action			Financement
Etude de suivi	Forfait	5 000 €			ETAT
Total des coûts					5000€

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI06	Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux	Atlas : Carte 41	Priorité 2
--	-------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	Ensemble des groupements inféodés à ces biotopes relevant ou non de la Directive	-	
		Autres espèces patrimoniales concernées	Flore patrimoniale associée, de manière indirecte (données récoltées lors des relevés)
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence des peuplements encore non décrits sur le plan phytosociologique ; - Esquisser les facteurs évolutifs pouvant diriger ses assemblages ; - Une fois leur position syntaxonomique établie, la rareté et le degré de menaces pourront être précisés. 		
Contexte	<p>De par leur forte diversité, les végétations méditerranéennes sont encore mal connues. A cela s'ajoute des impacts anthropiques forts (rareté des stades climaciques), en marge de la région biogéographique considérée, la fréquence des phénomènes de transition pouvant mêler plusieurs types de végétations, et sur le site étudié, des particularités géologiques singulières. Par conséquent, l'interprétation et surtout la description phytosociologique de ces végétations, à des niveaux inférieurs à l'alliance, est un exercice malaisé que seul un spécialiste aguerri peut maîtriser.</p> <p>Pourtant, la connaissance des assemblages est une assise indispensable pour une gestion adaptée. Elle permet au-delà des considérations phytosociologiques de définir les niches écologiques occupées mais aussi les tendances évolutives dont ces formations peuvent faire l'objet.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Une série de relevés phytosociologique ont déjà été effectués lors des prospections DOCOB*, cette banque de données devra être mise à profit ; - Protocole à mettre en place par le Conservatoire botanique. 		
Périmètre d'application	Îlots cartographiés dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB*, couche géologique de l'Oligocène uniquement, mais aussi les îlots cartographiés dans le cadre de l'action SUI05.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-		
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif central, pôle phytosociologie		
Coût total	7 000€		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI06	Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux				Atlas : Carte 41	Priorité 2
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>A définir par le CBN.</p> <p>L'expertise devra comprendre <i>a minima</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un échantillonnage des différents types d'habitats représentatifs des îlots marneux, les inventaires pourront toutefois se concentrer sur certains assemblages ; - une somme de relevés suffisante pour permettre une analyse phytosociologique ; - une analyse par un logiciel de traitement adapté (JUICE, GINKGO par exemple) ; - les résultats pourront être présentés sous forme d'un synopsis de végétation ; - une interprétation de leur rareté à différentes échelles (Massif central, biogéographique...); - leurs affinités écologiques ; - leurs tendances évolutives ; - les mesures correctives dont ils pourraient faire l'objet. <p>Un rapport complet présentera ces résultats.</p>						
HABO	<p>HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel</p> <p>ACT02 : Développer le pastoralisme sur le territoire</p> <p>ACT03 : Valoriser l'agriculture locale</p> <p>ACT04 : Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes</p>						
Documents cadres existants	Ensemble des référentiels phytosociologiques, base de donnée du CBN.						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Non intervention						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Rendu de l'étude.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action				Financement
Etude de suivi	Forfait	7000 €				
Total des coûts					7000 €	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI07	Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale	Atlas : Cartes 15a et b ; 37a	Priorité 3
Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques OC5 : Conserver la zone humide « Marais des Agusas » OC7 : Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire		Espèces d'intérêt communautaire	
	De manière indirecte : Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> Végétations saxicoles : 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		- Autres espèces patrimoniales concernées Flore : Œillet du Roussillon, <i>Dianthus pungens</i> subsp. <i>ruscinonensis</i> (IUCN régional : EN) Ephedre douteux, <i>Ephedra dubia</i> (IUCN régional : CR) Scille d'Italie, <i>Hyacinthoides italica</i> (IUCN régional : CR)	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser l'étendue des populations de chacun des taxons sensibles ; - Identifier l'évolution des effectifs sous une variable temporelle ; - Rechercher les facteurs pouvant bouleverser les équilibres stationnels ; - Proposer des mesures conservatrices, voire correctives si nécessaire. 			
Contexte	Cette mesure ciblera trois taxons à haute valeur patrimoniale mais dont la pérennité reste incertaine à l'échelle régionale (faiblesse des effectifs, altérations ponctuelles) : <ul style="list-style-type: none"> - l'œillet du Roussillon : sub-endémique nationale (France, Espagne) comportant ses seules mentions régionales récentes sur le périmètre d'étude ; - l'éphedre douteux : relictuel des périodes glaciaires, représenté en Rhône-Alpes en deux stations peu distantes (zone d'étude, gorges de l'Ardèche) ne comportant que des populations mâles (pas de reproduction sexuée par conséquent) ; - la scille d'Italie : sub-endémique nationale (France, Italie) dont les populations constituent une aire disjointe (<i>cf.</i> fiche espèce). Pour l'anecdote, la présence de ces trois taxons souligne le caractère refuge du périmètre d'étude et le positionnement sur un couloir d'échange entre les blocs Ibérique et Provence-Igère.			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les inventaires sur une fenêtre phénologique optimale propre à chaque taxon ; - Adapter la méthode de dénombrement au type biologique considéré. 			
Périmètre d'application	Ensemble des stations répertoriées, possibilité de cibler les suivis sur un lot de placettes. La localisation des stations n'est pas précisée en raison de leur forte sensibilité, le Conservatoire botanique national du Massif central (et la structure animatrice) possèdent les informations géographiques nécessaires à leur mission.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI07	Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale	Atlas : Cartes 15a et b ; 37a	Priorité 3
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif-central, DREAL			
Coût total	Mission hors DOCOB, programmation à prévoir dans le cadre de la stratégie de conservation de la flore en Rhône-Alpes (développé par le Pôle flore-habitat régional)			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	A définir par le CBNMC			
Actions liées	HAB04 : Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas » HAB06 : Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas			
Documents cadres existants	-			
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-			
Indicateurs de suivi	Résultats d'inventaires			
Calendrier prévisionnel	Dépendant de la planification établie à l'issue de la stratégie de conservation de la flore en Rhône-Alpes.			
			Coût total	Mission hors DOCOB

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI08	Identification des assemblages bryophytiques	Atlas : Cartes 13e et i	Priorité 3
--	-------	--	-------------------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC01 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques OC04 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	-	
	7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Autres espèces patrimoniales concernées Flore : Présence probable de bryophytes à forte valeur patrimoniale, à évaluer lors des prospections spécifiques	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les cortèges bryophytiques composant les deux habitats communautaires identifiés (comprenant plusieurs déclinaisons élémentaires) ; 3260 et 7220* - Dresser un schéma syntaxonomiques des peuplements bryophytiques présents sur le périmètre d'étude ; - Identifier d'éventuels taxons à enjeu. 		
Contexte	A l'exception des portions chevauchant le bois de Païolive (au sens large), ce compartiment représenté par les mousses et les hépatiques apparait totalement méconnu. Il entre pourtant dans la composition de plusieurs habitats communautaires (3260 pour partie et 7220*) et dessine les stades pionniers, souvent prémisses des végétations vasculaires. En outre, les bryophytes sont d'excellents indicateurs de la qualité des habitats.		
Recommandations générales	Sujet pointu ne pouvant être abordé que par une structure hautement compétente (CBNMC, pôle bryologie)		
Périmètre d'application	Ensemble du périmètre d'étude. Privilégier les prospections sur les portions déficitaires en données et les assemblages d'habitats originaux (îlots marneux).		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-		
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif central, pôle bryologie		
Coût total	Peut être associé à d'autres programmes d'inventaires sur le site d'étude Enveloppe globale de 7000 euros avec l'action SUI03		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	A définir par le CBN MC		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI08	Identification des assemblages bryophytiques				Atlas : Cartes 13e et i	Priorité 3
Actions liées	HAB 05 : Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés HAB06 : Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas						
Documents cadres existants	-						
Indicateurs de suivi							
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Identification	Forfait	Compris dans le chiffrage de l'action SUI06 : Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux	non défini
Total des coûts			0

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI09	Amélioration des connaissances des habitats souterrains et des espèces associées	Atlas : Carte 14	Priorité 2
--	-------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	8310 – Grotte non exploitées par le tourisme	Chiroptères cavernicoles	
		Autres espèces patrimoniales concernées	
	Coléoptères troglobies		Mollusques stygobies
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances de ces habitats souterrains (chiroptères, insectes troglobies, mollusques stygobies). - Préserver la richesse biologique de ces milieux. - Amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. 		
Contexte	<p>Ces biotopes sont représentés dans l'intégralité des massifs calcaires, avec un réseau particulièrement développé au sein des karsts du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (réseau de la Cocalière). Du fait de conditions écologiques particulières, ils hébergent de nombreuses espèces faunistiques endémiques (insectes, mollusques...), ainsi que plusieurs espèces de chauves-souris inscrites à la Directive « Habitats ». Si le principe de non gestion paraît évident, il conviendra toutefois de veiller à l'absence de perturbations venues de l'extérieur (pollutions), mais également de maîtriser la ressource en eau et la pénétration du public.</p> <p>Les originalités naturalistes ne concernent que le volet faunistique, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chiroptères, dont plusieurs sites majeurs doivent être mis en exergue tels que le réseau de cavités de la Cocalière/Cotepatière hébergeant au moins 16 espèces (ISSARTEL, 2012) ou la grotte des Conchettes réputée pour sa population de Rhinolophe euryale en transit printanier (environ 40 individus) ; - Les invertébrés, et notamment les coléoptères troglobies, comprenant plusieurs taxons à répartition extrêmement restreinte, dont <i>Diaprysius fagei</i>, endémique strict du réseau karstique de la Cocalière ; - Les mollusques stygobies, inféodés aux eaux souterraines, appréhendant dans ce même réseau 4 espèces (des genres <i>Bythiospeum</i>, <i>Moitessieria</i>, <i>Palacanthilhiopsis</i>), toutes endémiques des Cévennes méridionales. <p>Peu sensibles à première vue, ces complexe sont en réalité affectés par la moindre perturbation, que ce soit au sol par les effets de piétinement lors de la fréquentation des galeries ou plus largement au niveau des eaux souterraines subissant la pénétration de polluants venus de la surface et le pompage excessif de la ressource.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI09	Amélioration des connaissances des habitats souterrains et des espèces associées				Atlas : Carte 14	Priorité 2
Recommandations générales							
Périmètre d'application	Les habitats souterrains du site NATURA 2000.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-						
Partenaires techniques potentiels	CDS 07, CEN RA						
Coût total	A évaluer						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	Le suivi des chiroptères est réalisé dans la fiche SUI09. Le cahier des charges type sera monté en partenariat avec le CDS 07.						
Actions liées	HAB01 : Préservation des gîtes favorables aux chiroptères ACT01 : Amélioration des connaissances et préservation de la ressource en eau						
Documents cadres existants	-						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action				Financement
Inventaires Bio-spéléologiques	Sur devis	/				ETAT
Total des coûts					/	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI10	Suivi de de la faune liée aux milieux aquatiques	Atlas : Cartes 25 et 43	Priorité 3
--	-------	--	-------------------------------	------------

Objectifs de conservation associés	OC4 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i></p> <p>3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>Forêts humides :</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i></p> <p>Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i></p> <p>Chiroptérofaune</p> <p>Poissons :</p> <p>Chabot, <i>Cottus gobio</i></p> <p>Blageon, <i>Telestes soufia</i></p> <p>Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i></p> <p>Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i></p> <p>Crustacé :</p> <p>Ecrevisse à pattes blanches, <i>Austropotamobius pallipes</i> (disparue du site)</p>	
Objectif de la mesure	Suivre l'évolution des espèces inféodées au milieu aquatique et de leurs habitats.		
Contexte	<p>Les inventaires réalisés en 2012 dans le cadre de ce DOCOB serviront d'état zéro pour cette mesure. En effet, des inventaires piscicoles (qualitatifs) ont été réalisés par la Maison Régionale de l'Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4 pêches électriques sur la Claysse (Saint-André et Saint-Sauveur-de-Cruzières) ✓ 2 sur le Rieussec (Vagnas) ✓ 1 sur le Clos du Blanc (Bessas) ✓ 1 sur le Gramenet (Bessas) <p>Les cours d'eau ont également été prospectés par Naturalia à la recherche de mammifères semi-aquatiques tels que le Castor et la Loutre. La présence du Castor est potentielle sur plusieurs ruisseaux avec notamment du bois coupé sur pied détecté en de nombreux points d'échantillonnage (sur les ruisseaux des Lauzettes, du Gramenet, du Clos Blanc, de Soulas ou du Condoubrie). Sa présence n'est certaine que sur la Claysse et le ruisseau de Fosse. En effet, plusieurs barrages entretenus et des garde-mangers récemment exploités ont été recensés à plusieurs reprises lors des inventaires de 2012 sur ces cours d'eau.</p> <p>La Loutre était mentionnée par les locaux sans toutefois qu'une présence scientifiquement prouvée n'existe. Une épreinte a été trouvée en 2012 sur la Claysse. Cette donnée a été confirmée par analyse génétique. Il s'agit certainement d'un individu en déplacement à des fins alimentaires, aucun autre indice n'ayant été relevé.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le calendrier écologique permettant des observations optimales pour chaque groupe considéré. - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI10	Suivi de de la faune liée aux milieux aquatiques	Atlas : Cartes 25 et 43	Priorité 3
		<ul style="list-style-type: none"> - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). - Inscrire dans la base de données chaque observation réalisée par un expert naturaliste, par tout autre observateur avec photographie à l'appui permettant de confirmer l'espèce. - Toute observation d'une espèce exogène susceptible de créer des déséquilibres au sein des populations locales devra être géolocalisée et signalée immédiatement à la structure animatrice. 		
Périmètre d'application	Réseau hydrographique du site B24.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-			
Partenaires techniques potentiels	Fédération de pêche / LPO 07 / Association Castor et Homme / ONCFS			
Coût total	22 800€			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p><u>Pêches électriques :</u></p> <p>Des pêches électriques d'inventaire, sur la base de deux passages successifs minimum sans remise à l'eau pourront être réalisées sur la Claysse. Cette méthode permet de calculer des estimations de densité et de biomasse du peuplement, comparable d'une opération à l'autre, et ainsi réaliser le suivi de la richesse biologique des cours d'eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif.</p> <p>Elles concerneront les stations CLA2 et CLA3, et auront lieu préférentiellement à un intervalle de 2 ans, soit à N+1 et N+3.</p> <p>Sur les affluents, Gramenet et Rieussec, la morphologie du cours d'eau ne se prête pas à des inventaires quantitatifs. La méthodologie employée sera similaire à celle effectuée pour l'élaboration du document d'objectifs par la Maison Régionale de l'Eau, et sera basée sur la présence / absence des espèces piscicoles.</p> <p>Une description précise de la station permettra d'étudier l'évolution du milieu dans le temps (états des berges, de la ripisylve, etc.).</p> <p>Ces résultats, croisés avec le diagnostic sur les prélèvements d'eau dans le bassin versant de la Claysse (sans oublier Saint-Paul-le-Jeune, hors site B24), permettront d'identifier les éventuels dysfonctionnements qualitatifs et/ou quantitatifs de la ressource en eau sur le réseau hydrographique du site B24.</p> <p><u>Prospection Castor et Loutre :</u></p> <p>Les cours d'eau où des indices de présence de Castor ont été observés seront à nouveau prospectés, préférentiellement en période hivernale afin de faciliter les observations due à l'absence de feuilles sur les ligneux.</p> <p>La base de données de l'ensemble de la faune sera fournie par NATURALIA à l'issue du DOCOB*. Les mêmes champs seront renseignés afin de suivre l'évolution de l'occupation du</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI10	Suivi de de la faune liée aux milieux aquatiques				Atlas : Cartes 25 et 43	Priorité 3
	<p>territoire. Il est impératif de prendre connaissance de cette base et du fichier de métadonnées associé en amont des prospections de terrain afin d'assurer la cohérence dans le traitement ultérieur des données.</p> <p>Cette action pourra être réalisé dans le cadre de l'animation du site, à condition que le chargé d'études soit formé et compétent pour la réalisation de tels inventaires. Le cas échéant, ce suivi pourra être réalisé par un prestataire spécialisé dans les expertises écologiques. L'étude comportera a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Quatre journées de terrain en période hivernale → Linéaire prospecté : les cours d'eau inventoriés pour le DOCOB* → Compilation des données dans la même trame que la base fournie par Naturalia à la structure animatrice. → Note de synthèse sur l'évolution de la distribution de l'espèce par rapport à l'état initial de 2012. 						
Actions liées	HAB03 : Restaurer et maintenir l'intégrité des ripisylves ACT01 : Amélioration des connaissances et préservation de la ressource en eau						
Documents cadres ou programmes existants	Contrat de rivière du bassin versant de la Cèze / DOCOB du site La Cèze et ses gorges						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Evolution de la diversité biologique par rapport à l'état initial réalisé dans le document d'objectifs du site B24 en 2012 par NATURALIA et la Maison Régionale de l'Eau.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Inventaires piscicoles	Forfait : 4 pêches + rédaction de la synthèse + Base de données = 3000€ Prestation = 2 journée par année sur 3 ans = 6000€ x 3 = 18 000€	Prestation = 18 000 €	ETAT
Inventaires Castor et Loutre	4 journées par an : 4 x 600€ = 2400€ A répéter à N+1 et N+4 = 2400€ x 2 = 4800€ Ce coût comprend les inventaires + rédaction de la synthèse + Base de données	Action réalisée dans le cadre de l'action ANIO1 Ou Prestation = 4 800 €	ETAT
Total des coûts			22 800€

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI11	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés	Priorité 3
---	--------------	--	-------------------

Objectifs de conservation associés	OC1 : Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques OC2 : Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières OC4 : Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau OC5 : Conserver la zone humide « Marais des Agusas » OC6 : Valoriser le système extensif agricole		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	-	Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH2) Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH2) Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH2) Magicienne dentelée, <i>Saga pedo</i> (DH4) Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH4)	
		Autres espèces patrimoniales	
		Grande Cétoine bleue, <i>Protaetia mirifica</i> Proserpine, <i>Zerynthia rumina</i>	
Objectif de la mesure	Evaluer l'état de conservation de l'ensemble des invertébrés présents sur le site B24.		
Contexte	<p>Trois espèces de l'annexe II de la directive ont été recontactées à plusieurs reprises sur le site B24 : la Cordulie à corps fin (odonate) au sud du site, essentiellement à proximité de la Claysse ; le Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne (coléoptères). L'Agrion de Mercure a été recherché mais aucun habitat favorable à l'espèce n'a été relevé lors des prospections de terrain.</p> <p>De plus, des espèces inscrites à l'annexe IV de la directive sont notées telles que la Magicienne dentelée (orthoptère) et la Diane (lépidoptère). D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont recensées telles que la Proserpine (lépidoptère), la Cétoine bleue (coléoptère).</p> <p>Plusieurs actions concernant l'agriculture, la gestion forestière mais aussi la préservation de la ressource en eau vont être mises en œuvre. Ce suivi permettra de corrélérer l'efficacité des actions avec une amélioration de l'état de conservation des invertébrés.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B24		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI11	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés		Priorité 3
Partenaires techniques potentiels	Associations naturalistes, bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, Association Païolive			
Coût total	13 500 €			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans.			
	La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.			
	Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.			
	Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces :			
	Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux
	Agrion de mercure	fin avril à juillet	Capture	Cours d'eau permanents de faible importance
	Cordulie à corps fin	mai à juin	Vue : exuvies	Cours d'eau à courant lent à modéré
	Diane	mai	Vue : chenille	Prairies et lisières
	Proserpine	mai	Vue : chenille	Pelouses xériques, rocaille
	Magicienne dentelée	juillet-août	Vue : adulte (le soir)	Garrigues, pelouses sèches, lisières agricoles, friches
Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeage non légal	Milieux forestiers / arbres à cavités	
Grand capricorne	juin à août.			
Cétoine bleue	juin à août.			
Actions liées	<p>HAB02 : Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</p> <p>HAB03 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel</p> <p>HAB04 : Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas »</p> <p>HAB05 : Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés</p> <p>ACT02 : Développer le pastoralisme</p> <p>ACT04 : Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI11	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés				Priorité 3
Documents cadres ou programmes existants	Plans nationaux d'Action					
Indicateurs de suivi	Synthèse des inventaires Evolution de la répartition des populations d'invertébrés					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Inventaires de terrain	10 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €	12 000 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	1,5 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 1,5 x 500 € x 2 ans =	1 500 €	
		Total des coûts	13 500 €

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI12	Caratérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Priorité 3
---	--------------	---	-------------------

Objectifs de conservation associés	Tous les objectifs		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	L'ensemble des habitats et espèces sont concernés		
Objectif de la mesure	Evaluer l'état de conservation de l'ensemble des habitats et espèces du site B24.		
Contexte	<p>L'Etat français a obligation réglementaire d'évaluer tous les 6 ans l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Le plan d'action du DOCOB* comprend les mesures de suivi relatives aux habitats naturels fort et espèces à enjeu de conservation. Ces données seront donc réutilisées pour cette action. De nouveaux inventaires pourront avoir lieu pour permettre une caractérisation optimale.</p>		
Recommandations générales	Un prestataire devra être sollicité pour établir ce travail.		
Périmètre d'application	L'ensemble du site NATURA 2000		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Expert naturaliste / Bureau d'études / Associations locales		
Partenaires techniques potentiels	CBN MC / LPO		
Coût total	14 000 €		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Habitats naturels : Méthodologie à définir par le CBN MC</p> <p>Espèces : Tous les suivis prévus au plan d'action du DOCOB permettront de dresser cette mise à jour de l'état de conservation.</p> <p>L'évaluation de l'état de conservation est faite à dire d'experts en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la synthèse des connaissances acquises depuis l'état zéro du site - application des protocoles pour les habitats - descriptif et mise en œuvre de protocoles pour chaque groupe d'espèces - mise à jour de la cartographie. 		
Actions liées	L'ensemble des actions		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI12	Caratérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire				Priorité 3
Documents cadres ou programmes existants	Cahiers d'habitats Protocoles du MNHN					
Indicateurs de suivi	Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires 2012/2013 par NATURALIA. Cartes mises à jour					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Habitats : validation de terrain + rédaction + mise à jour cartographique	Exemple : 10 jours d'inventaires (650€) + 9 jours rédaction et cartographie (500€). <u>Estimation</u> : 6 500€ + 4 500 €	11 000 €	ETAT
Espèces : Rédaction + Mise à jour de la cartographie	<u>Estimation</u> : 6 jours x 500 €	3 000 €	
Total des coûts			14 000 €

OG4 : ANIMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

ANI01 Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24



Vue sur Saint-Sauveur-de-Cruzières et la montagne d'Uzège

Animation	ANI01	Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24	Priorité 1
------------------	--------------	--	-------------------

Objectifs de conservation associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
	L'ensemble des habitats et espèces	
Objectif et contexte de la mesure	<p>La structure responsable de l'animation du site a pour objectif de faire connaître les objectifs de conservation et de gestion du document d'objectifs. L'animateur a un rôle de concertation, afin d'assurer le porter à connaissance du réseau Natura 2000 et de contractualiser des actions permettant de préserver et de favoriser la présence des espèces et habitats ayant permis de désigner le site.</p> <p>Assurer la gestion administrative du site afin de garantir la réalisation et la mise en place des actions, la concertation, contrats Natura 2000 ou autres projets.</p> <p>Assurer un échange régulier avec les différents acteurs du territoire : acteurs locaux, associations, collectivités, etc. avec la mise en place d'une réunion annuelle afin de discuter des mesures mises en place. Lors de cette réunion, des éventuels ateliers de travail pourront être proposés (sujets + dates) sur demande de l'assemblée ou de la structure animatrice.</p> <p>Rédaction d'une lettre d'information annuelle et du bilan annuel et triennal.</p> <p>Participer à l'animation foncière agricole et à l'étude de fréquentation des cavités où l'enjeu chiroptérologique est avéré.</p>	
Recommandations générales	Assurer une communication dès le début de l'animation afin de faire connaître la structure animatrice aux acteurs et usagers du site.	
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B24.	
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Syndicat, Structure intercommunale	
Partenaires techniques potentiels	Syndicat, Structure intercommunale	
Coût total	120 000 €	
DESCRIPTIF DE LA MESURE		
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice du DOCOB signe une convention cadre avec l'ETAT, pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de cette convention, le temps de travail nécessaire à la mise en place et au suivi des actions du DOCOB est pris en charge par l'ETAT afin d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élargissement des réseaux de partenaires financiers et techniques permettant une meilleure gestion du site ; - La planification des actions à mener chaque année, ainsi que leur plan de financement ; - Le bilan d'activité annuel de ces actions et du travail d'animation ; - La mise en cohérence de la démarche Natura 2000 avec les documents d'urbanisme, les projets d'implantation ou de créations d'entreprise sur le territoire, ... - L'organisation et l'animation des réunions de comité de pilotage Natura 2000, chaque année, 	

Animation	ANI01	Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24					Priorité 1
		visant à faire le bilan des actions menées (nombre de contrats signés, actions de sensibilisation) et le planning des actions futures.					
Actions liées		Toutes les actions sont liées					
Documents cadres existants		Convention cadre / note DDT 07 aux structures animatrices					
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000		323 A					
Indicateurs de suivi		Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Animation du site	2014 = 0,3 ETP* 0,3 x 25000 = 7500 € 2015 à 2019 = 0,5 ETP* 22 500 x 5 = 112 500 €	120 000 €	MEDD
		Total des coûts	120 000 €

VIII. LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE B24

Site B24 : «MARAIS DES AGUSAS, MONTAGNES DE LA SERRE ET D'UZEGE » (07)

FR 820 1668

CHARTRE NATURA 2000



Structure animatrice : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze

Réalisation du DOCOB : NATURALIA Environnement

Version : vdef

Date : 12 février 2014

I. GÉNÉRALITÉS SUR LA CHARTE NATURA 2000

I.1. PRINCIPE

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va faciliter la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit notamment de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La charte Natura 2000 reprend les valeurs et objectifs du DOCOB et permet à toute personne physique ou morale, publique ou privée (titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site) soucieuse du devenir du site, de s'engager de façon volontaire et contractuelle.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins fort que ceux d'un contrat Natura 2000.

I.2. CONTENU

La charte comprend des engagements et des recommandations relatifs aux milieux ou aux activités présents sur le site. **Une recommandation** est une orientation de gestion favorable au milieu naturel que le signataire de la charte est encouragé à respecter sans aucune obligation. En revanche, il est réglementairement tenu de respecter **les engagements** relatifs aux milieux et/ou activités concernés. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent droit à aucune rémunération. Ces engagements doivent, par définition, pouvoir être contrôlés par les services instructeurs. De ce fait, des points de contrôle sont définis pour chacun d'entre eux afin de pouvoir juger du respect du signataire vis à vis de l'engagement pris.

Pour le site B24, la charte comprend 8 fiches :

Par grands milieux :

- Grands types de milieu
- Milieux forestiers
- Milieux rocheux et souterrai
- Milieux humides
- Milieux ouverts

Par structures/activités :

- Sports et activités de pleine nature : escalade, spéléologie, randonnée, etc.
- Sports et activités de pleine nature : Pratiques cynégétiques
- Collectivités territoriales

I.3. L'ADHÉSION

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion** à la charte (5 ans).

L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- ✓ **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- ✓ **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
- ✓ **Bail rural** : une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire pour bénéficier de la Taxe Foncière des propriétés non bâties (TFNB*).

La structure animatrice du DOCOB* a la charge de présenter les grands principes de la démarche aux personnes intéressées, de faire le point sur les enjeux

concernant les parcelles identifiées par le futur adhérent et de fournir le formulaire d'adhésion CERFA.

Le signataire conserve le dossier original et fournit aux services instructeurs une copie de la charte signée, une copie du formulaire d'adhésion ainsi qu'un plan de situation des parcelles concernées par la présente adhésion. Pour que le bénéficiaire puisse accéder à l'exonération de la TFNB* dès le 1er janvier de l'année suivant son adhésion, le dossier devra être déposé au plus tard le 1er juin de l'année en cours. Pour les dossiers déposés entre le 1er juin et le 31 décembre, l'exonération interviendra un an plus tard.

En adhérant à cette charte, la personne ou structure s'engage, pour une durée de 5 ans, à gérer quotidiennement et durablement les terrains ou espaces qu'il possède ou utilise, et à promouvoir des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces en présence.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté de son arrêté ministériel de désignation.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

A noter : Tout propriétaire doit renvoyer les papiers justificatifs aux services fiscaux avant le 1er janvier de chaque année pour pouvoir bénéficier à nouveau de l'exonération.

1.4. CONTREPARTIES FINANCIÈRES

L'adhérent à la charte peut bénéficier, durant la période d'adhésion, de certaines compensations financières lorsqu'il s'agit de souscription d'engagements liés aux milieux, et non aux usages. Il s'agit d'avantage fiscaux et aides publiques tels que :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).** Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est alors exonérée dès lors qu'un contrat, MAET ou charte est signée sur une parcelle et que le propriétaire/gestionnaire en fait la demande écrite. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Pour les parcelles données à **bail rural**, une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire pour bénéficier de la TFNB. Le montant de l'exonération est spécifique à chaque parcelle. La TFNB se calcule d'après plusieurs données : le taux d'imposition communal et intercommunal, la nature de la culture, etc. Cela explique donc la variabilité du montant de cette exonération.
- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.** L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces.
- **Garantie de gestion durable des forêts.** Les propriétaires de parcelles boisées à l'intérieur d'un site Natura 2000 et disposant d'une GDD* sur ces mêmes parcelles doivent mettre en conformité leur document de gestion par rapport aux objectifs de conservation du site pour pouvoir continuer à disposer de la GDD* (cf. Article L.11 du Code Forestier). Cette mise en conformité est exigée à partir de l'instant où celui-ci a été désigné par l'Etat français (ZPS ou ZSC) et que le DOCOB* est approuvé. Les propriétaires ont un délai de 3 ans pour se mettre en conformité.

Une instruction fiscale doit préciser les modalités d'application de l'article 1395E du code général des impôts, notamment l'articulation de l'exonération de la TFNB sur les sites Natura 2000 avec les autres exonérations.

I.5. CONTRÔLES ET SANCTIONS

Les DDT, pour le compte du Préfet, **s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000**. Ce sont elles qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place et sur pièces en présence du propriétaire ou de son bailleur. Les contrôles sur place interviennent après que **l'adhérent en ait été avisé au préalable**. Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le Préfet décide de la résiliation de l'adhésion à la charte, ainsi que de sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de résiliation). Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donnent droit l'adhésion. La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT. Elle équivaut également à la reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée. Le propriétaire ne pourra plus adhérer à une charte pendant une durée d'un an après la résiliation. Lorsque le non-respect de la charte est avéré, la DDT informe l'adhérent par courrier de la durée de suspension de l'adhésion et envoie copie de ce courrier aux services fiscaux du département et le cas échéant au service instructeur des aides sylvicoles.



St-André-de-Cruzières



Moulin de St-André



St-Sauveur-de-Cruzières



Ruisseau de la Fontinelle



Col de la Serre

Bessas

I.6 LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur sur le site telle que :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION	TEXTES REGLEMENTAIRES
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons ...)	Article L. 411-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'incinérer les déchets verts	Arrêté préfectoral n°2013-077-0006 du 18/03/2013
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L. 362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Renouée du Japon...)	Article L. 411-3 du Code de l'Environnement
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2004-91-1
Dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, l'emploi du feu est réglementé	L'arrêté n° 2013-073-0002 du 14/03/2013
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R. 111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Décret ministériel 2010-365 du 9 avril 2010 Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2010-354-28
Est puni d'une amende de 7 500,00 € le fait, pour toute personne, de réaliser, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monument ou d'objet pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie.	Code du patrimoine - Livre V – Chapitre 4 –L. 544-1
Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.	Code du patrimoine - Livre V – Chapitre II –L. 542-1

II. PRÉSENTATION DU SITE « MARAIS DES AGUSAS, MONTAGNES DE LA SERRE ET D'UZÈGE » (FR8201668)

II.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE B24

Le site Natura 2000 « Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzège » (code B24) est situé en basse Ardèche (07), dans la Région Rhône-Alpes et borde le département du Gard (30). Le périmètre du site occupe le territoire de 8 communes pour une surface totale de **7 045 hectares** : Beaulieu, Bessas, Grospièrres, Salavas, Sampzon, Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-André-de-Cruzières, Vagnas.

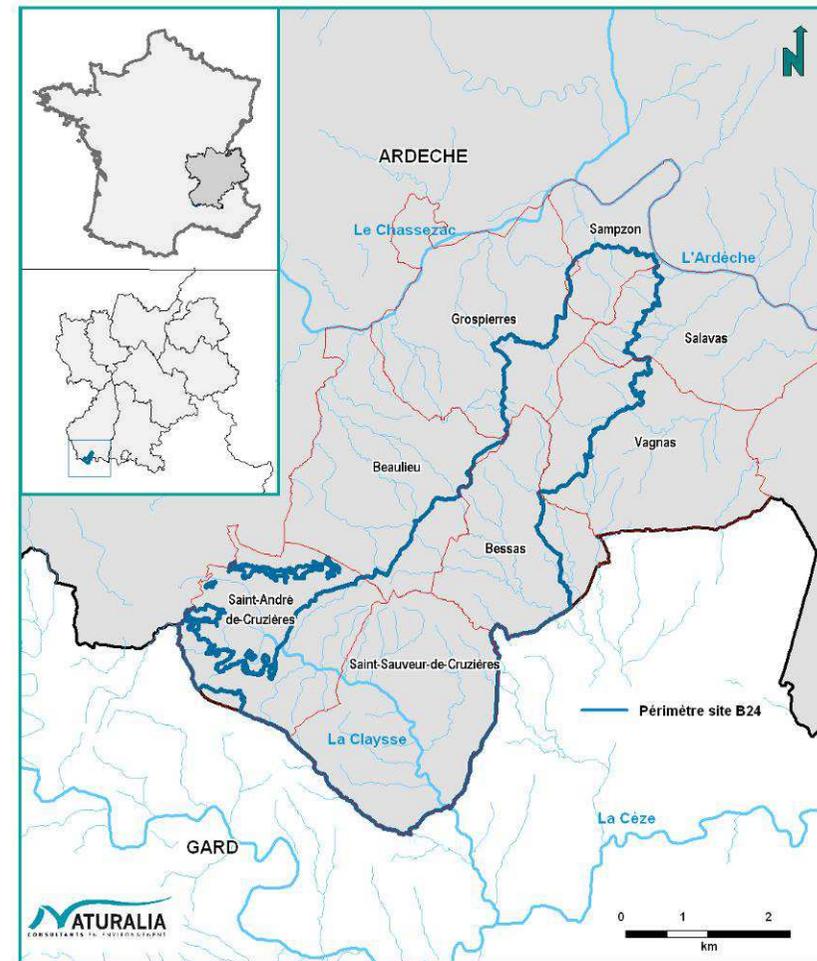
Le site B24 est inclus dans son intégralité au sein de l'entité biogéographique du Bas-Vivarais, ceinturée entre le Sillon rhodanien à l'est, les Cévennes siliceuses à l'ouest et les vastes plaines languedociennes au sud. Cette fraction basse du département de l'Ardèche est caractérisée en premier lieu par sa teinte méditerranéenne atténuée, notamment à l'approche des limites nord, par les influences septentrionales. Le second facteur structurant n'est autre que la géologie. Les calcaires du secondaire (Jurassique et du Crétacé) constituent le type dominant mais non exclusif, comme en témoigne à proximité du site les ponctuations acides du Bois des Bruyères. Au regard de la forte hétérogénéité du site d'étude, sont distinguées au sein de cette entité, 3 unités paysagères distinctes : la plaine de Barjac ; les gorges de l'Ardèche et le plateau des gras ; Païolive et sa périphérie.

A l'interface de ces paysages, sur les pieds des versants se retrouvent de nombreux vallons humides s'échappant petit à petit vers la plaine. Ce site affiche une multitude de portraits exclusivement méditerranéens. Si l'influence de l'homme se fait nettement ressentir, elle façonne aussi ce paysage et ne semble pas (pour l'heure) perturber outre mesure les équilibres spontanés.

En effet, l'agriculture occupe une part importante du territoire. Les milieux ouverts non cultivés tels que les pelouses et pâturages sont minoritaires sur le territoire alors que les milieux fermés et semi-fermés sont très bien représentés. Cela

s'explique notamment par la disparition progressive de l'activité pastorale favorisant la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive.

Les cours d'eau du périmètre ont un régime hydrologique de type pluvio-méditerranéen, avec un étiage estival calé sur la saison la plus chaude.



II.2. LES ACTIVITES HUMAINES

Les activités présentes sur le site B24 sont essentiellement vouées à l'agriculture et au tourisme. Se retrouvent aussi l'exploitation forestière et, dans une moindre mesure à ce jour, à l'élevage.

✓ Activité touristique

Les lieux d'accueil et sites touristiques bordent le site avec la plaine du Chassezac, le bois de Païolive et les gorges de l'Ardèche au nord.

✓ Activités de loisirs

Les activités principales sont la randonnée avec le GR4 sur la montagne de la Serre et la spéléologie sur la montagne de la Serre avec la grotte des Conchettes, mais aussi le réseau de la cocalière à Saint-André-de-Cruzières.

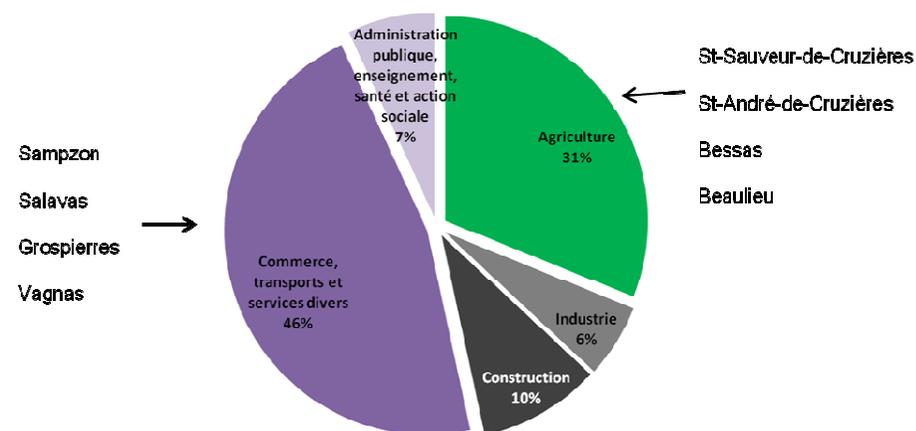
✓ Gestion forestière :

Les forêts communales gérées par l'ONF occupent une superficie d'environ 930ha sur le site b24. Ceux sont des futaies régulières résineuses ou des taillis simples de chênes. La gestion est essentiellement tournée vers la production de bois d'œuvre résineux (plantations de cèdre, pin noir d'Autriche et résineux divers à St-Sauveur, Grospierres, Salavas) ou de bois de chauffage de chênes vert ou pubescent (St-Sauveur, St-André, Grospierres, Salavas, Sampzon).

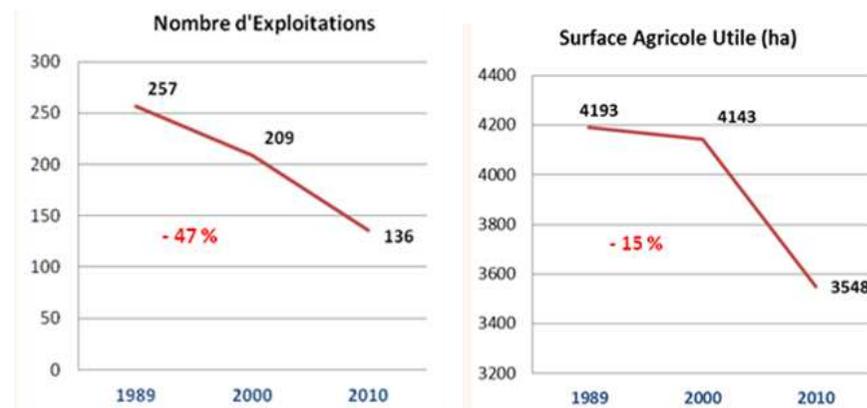
✓ Agriculture et élevage :

Voici les principaux chiffres clés issus du recensement AGRESTE de 2010 sur les communes du site B24 :

- ➔ 1/3 des surfaces communales sont occupées par des milieux agricoles ;
- ➔ La surface agricole utilisée a baissé de 15 % en 20 ans ;
- ➔ La surface moyenne par exploitation est passée de 16ha à 26ha en 20 ans.
- ➔ la proportion de surface toujours en herbe a baissé de 60% en 20 ans ;
- ➔ la surface de la vigne s'est développée (+ 130 ha en 10 ans).



Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 8 communes (INSEE 2010)



Evolution de l'agriculture sur les communes du site B24

II.3. LA RICHESSE FAUNISTIQUE

De nombreuses espèces non inscrites aux directives européennes mais protégées au niveau national ou à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site (cf. DOCOB). Ci-après sont listées uniquement les espèces qui ont permis la mise à jour du Formulaire Standard des Données du site B24.

GROUPE	STATUT	CODE N2000	ESPECE
Invertébrés 6 espèces de la DH	Annexe II de la directive habitats	1041	Cordulie à corps fin
		1044	Agrion de Mercure
		1088	Grand Capricorne
		1083	Lucane cerf-volant
	Annexe IV de la directive habitats	-	Magicienne dentelée
		-	Diane
	Forte valeur patrimoniale	-	Cétoine bleue
		-	Proserpine
		-	Mollusques styglobies
		-	Coléoptères endogés (<i>Diaprysius fagei</i> , ...)
Poissons 4 espèces de la DH	Annexe II de la directive habitats	1138	Barbeau méridional
		1163	Chabot commun
		1131	Blageon
		1126	Toxostome

CODE N2000	ESPECE	ESPECE
Mammifères		
19 espèces de la DH		
Annexe II de la directive habitats		Annexe IV de la directive habitats
1303	Petit Rhinolophe	Murin de Daubenton
1304	Grand Rhinolophe	Pipistrelle commune
1305	Rhinolophe euryale	Pipistrelle pygmée
1310	Minioptère de Schreibers	Pipistrelle de Kuhl
1308	Barbastelle d'Europe	Pipistrelle de Nathusius
1321	Murin à oreilles échanquées	Grande noctule
1324	Petit Murin	Noctule commune
1307	Grand Murin	Molosse de Cestoni
1337	Castor d'Europe	Vespère de Savi
1355	Loutre d'Europe	



GROUPE	STATUT	CODE N2000	ESPECE
Oiseaux 10 espèces de la DO	Annexe I de la directive oiseaux	A255	Pipit rousseline
		A379	Bruant ortolan
		A103	Faucon pèlerin
		A246	Alouette lulu
		A224	Engoulevent d'Europe
		A072	Bondrée apivore
		A073	Milan noir
		A229	Martin-pêcheur d'Europe
		A078	Vautour fauve
		A215	Grand Duc d'Europe
	-	Pie-grièche à tête rousse	
	-	Pie-grièche méridionale	
	-	Fauvette orphée	
	-	Chevêche d'Athens	

GROUPE	STATUT	ESPECE
Amphibiens 3 espèces de la DH	Annexe IV de la directive habitats	Crapaud calamite
		Rainette méridionale
		Alyte accoucheur
Reptiles 1 espèce de la DH	Annexe IV	Pélodyte ponctué
		Salamandre tachetée
		Triton palmé
Reptiles 1 espèce de la DH	-	Lézard vert
		Lézard ocellé
		Seps strié
		Couleuvre de Montpellier

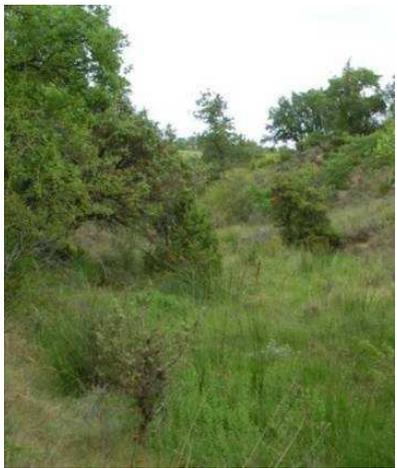


II.4. LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

- ➔ Le site est occupé par un grand nombre d'espèces floristiques à forte valeur patrimoniale. Plus de **16 espèces à enjeu local de conservation élevé** dont **3 espèces sensibles en Rhône-Alpes** y ont été recensées.

	Nom commun	Nom latin			
FLORE (à enjeu de conservation fort)	SCILLE D'ITALIE	<i>Hyacinthoides italica</i> (L.) Rothm., 1944			
	EPHEDRE DOUTEUX	<i>Ephedra dubia</i> Regel	Scille d'Italie	Globulaire vulgaire	
	GLOBULAIRE VULGAIRE	<i>Globularia vulgaris</i> L., 1753			
	SAINFOIN BAS D'EUROPE	<i>Hedysarum boveanum</i> subsp. <i>europaeum</i> Guitt. & Kerguélen, 1991			

- ➔ 15 habitats génériques dont 3 prioritaires sont présents (cf. DOCOB). Sur le site, seulement 48% de la surface n'est pas potentiellement occupée par un habitat d'intérêt communautaire (cf. Atlas cartographique).

HABITATS NATURELS				
	6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	6220* : Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	9210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000	% SUR LE SITE
Végétations aquatiques, fontinales et amphibies	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	<0,1
	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	<0,1
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	<0,1
	3170*	Mares temporaires méditerranéennes*	<0,1
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	<0,1
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	<0,1
Fourrés humides et friches alluviales	3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	<0,1
	3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	0,1
Pré-manteaux et fourrés	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	18,7
Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets	6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>*	5,3
Prairies humides méditerranéennes	6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0,2
Végétations saxicoles	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,1
Forêts humides	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	1,3
Forêts sèches	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	26,6
Grottes	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-
Total			52 % du site B24

↻ Habitats naturels

15 habitats inscrits à la directive habitats

↻ Flore

4 sp. Protection Nationale

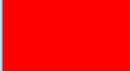
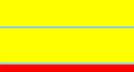
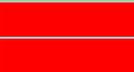
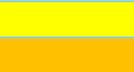
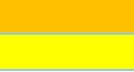
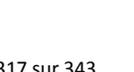
9 sp. Protection Régionale

100 sp. à forte valeur patrimoniale

1/3 de la flore messicole de Rhône-Alpes

III. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Chaque objectif général est décrit en plusieurs sous objectifs ciblés et parfois localisé sur le site B24 afin de répondre aux enjeux du territoire. Chaque sous objectif est doté d'un indice de priorité :  Fort  Modéré  Faible

Priorité	Objectifs de conservation	Sous-objectifs	sous-objectifs
	Conserver les îlots marneux et leurs chevelus aquatiques	Préserver les ponctuations naturelles au sein de l'entité agricole (prairies humides méditerranéennes, habitat d'espèces)	
		Maintenir les fonctionnalités hydrauliques	
	Conserver le complexe karstique du synclinal de Saint-André-de-Cruzières (Réseau de la Cocalière)	Préserver la quiétude des chauves-souris et de leurs habitats (reproduction/alimentation/gîte)	
		Préserver la ressource en eau (quantitatif et qualitatif)	
		Favoriser les boisements anciens (chênaies pubescentes)	
	Conserver les cavités de la montagne de la Serre et la faune associée	Préserver les chauves-souris du dérangement (population de Rhinolophe Euryale d'intérêt régional)	
	Conserver le fonctionnement naturel des cours d'eau	Etablir un équilibre entre usages de l'eau et bon état écologique du cours d'eau (qualité / quantité)	
		Conserver les boisements rivulaires (zone tampon, rôle épurateur du cours d'eau, habitat d'espèces)	
		Assurer la libre expression des crues (en accord avec le contrat de rivière du bassin versant de la Cèze)	
		Favoriser la continuité écologique aquatique	
	Conserver les milieux humides (Marais des Agusas et prairies humides)	Concilier activités humaines et biodiversité (période de pâturage, culture, autres activités)	
		Maintenir les fonctionnalités hydrauliques des zones humides	
		Conserver la biodiversité liée aux prairies humides	
		Limiter le développement des ligneux au marais des Agusas (envahissement des prairies et pièces d'eau par le Frêne et le Prunellier)	
	Valoriser le système extensif agricole	Restaurer et conserver des milieux ouverts (entretien de ces milieux par des pratiques pastorales)	
		Conserver des interfaces cultures/milieux naturels (réseau de haies agricoles, friches, petits parcellaires) et le maillage bocager	
		Limiter les intrants dans les cultures (alimentation de la faune, flore messicole)	
		Conserver les cabanons agricoles (gîtes potentiels pour les chauves-souris)	
	Pérenniser les mosaïques de milieux sur les montagnes de la Serre et d'Uzège	Limiter l'embroussaillage des milieux ouverts par le développement du pastoralisme	
		Assurer des continuums écologiques forestiers (corridor, fonctionnalité avec les sites Natura 2000 voisins)	
		Conserver les systèmes ouverts de crêtes (pelouses sèches, garrigues)	
		Conserver les complexes rupestres (Aiguille de Sampzon, Saint-Privas)	
		Définir des îlots de vieillissement dans les boisements	
	Conserver des capacités d'accueil de la faune en contexte urbain	Conserver les potentialités d'accueil de la faune dans le patrimoine bâti communal et privé (Caves, greniers, clochers, etc.)	
		Limiter le dérangement de la faune par la pollution lumineuse	

IV. LES AXES DE GESTION DU SITE B24

Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et espèces de ce site, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une **activité pastorale adaptée** apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique. Il est également important de développer et maintenir, au sein du parcellaire agricole, **les infrastructures agroécologiques** (haies, alignements d'arbres, bosquets) qui jouent un rôle primordial pour limiter l'érosion du sol, filtrer les eaux mais aussi abriter de nombreuses espèces liées aux agrosystèmes. De même, une meilleure connaissance de **l'utilisation et de gestion de l'eau**, notamment la Claysse, permettrait d'améliorer la qualité d'habitats pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques). Enfin, **définir des îlots de vieillissement** permettrait de diversifier les milieux forestiers sur le site, assez homogènes à ce jour du fait de l'exploitation récente sur la quasi-totalité des montagnes de la Serre et d'Uzège.

Ces différents points ont le même objectif : développer l'économie locale en adaptant et en pérennisant les pratiques et usages en tenant compte du milieu naturel afin de diversifier les ressources locales et maintenir une biodiversité remarquable.

Code	Objectifs de gestion	Nombre d'actions
OG1	Gestion des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces	6 actions
OG2	Mise en cohérence des activités humaines avec la conservation des espèces et des habitats	5 actions
OG3	Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	12 actions
OG4	Animation, Sensibilisation et Communication	1 action
Estimation maximale		1 105 520 €



CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	PRIORITE
OG1 : GESTION DES HABITATS NATURELS, DES HABITATS D'ESPECES ET DES ESPECES		
HAB01	Préserver les gîtes favorables aux chiroptères	1
HAB02	Développer les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	1
HAB03	Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agricole et milieu naturel	1
HAB04	Préserver et restaurer la zone humide « Marais des Agusas »	1
HAB05	Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et des habitats associés	2
HAB06	Confortement des sanctuaires pour la faune et la flore rupicole : Aiguille de Sampzon et Parois rocheuses de Saint-Privas	2
OG2 : MISE EN COHERENCE DES ACTIVITES HUMAINES AVEC LA CONSERVATION DES ESPECES ET HABITATS		
ACT01	Améliorer les connaissances et préserver la ressource en eau	1
ACT02	Développer le pastoralisme	1
ACT03	Valoriser l'agriculture locale	1
ACT04	Préserver la biodiversité en lien avec les agrosystèmes	1
ACT05	Participer à la sensibilisation sur les modes de gestion forestière	2
OG3 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES		
SUI01	Amélioration des connaissances et suivi des populations de chiroptères en contexte naturel et urbain	1
SUI02	Evaluation de la fréquentation humaine des cavités présentes sur le site B24	1
SUI03	Suivi de la richesse avifaunistique au sein du système agricole	2
SUI04	Suivi de l'évolution des milieux après mise en place d'une gestion pastorale : suivi agronomique, écologique	2
SUI05	Examen de l'évolution spatiale des îlots marneux isolés au sein de la trame agricole	2
SUI06	Caractérisation phytosociologique des végétations associées aux îlots marneux	2
SUI07	Suivi de la flore à haute valeur patrimoniale	3
SUI08	Identification des assemblages bryophytiques	3
SUI09	Amélioration des connaissances des habitats souterrains et des espèces associées	3
SUI10	Suivi de l'état de conservation de la faune liée aux milieux aquatiques	3
SUI11	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés	3
SUI12	Caractérisation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	3
OG4 : Animation, Sensibilisation et Communication		
ANI01	Planifications des actions, contractualisation et animation du site NATURA 2000 B24	1

TOUS TYPES DE MILIEUX

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès verbal	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
<input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.	Correspondance	Permettre l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces présentes sur le site
<input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.	S'assurer du respect de la Charte par les mandataires
<input type="checkbox"/> Ne pas entreposer volontairement de déchets ou matériaux et signaler les éventuels dépôts observés	Absence de déchets sur les parcelles concernées par la charte	Eviter la dégradation et la pollution des milieux
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.		S'assurer du respect de la Charte par les mandataires
Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.		Eviter la dégradation et la pollution des milieux
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur les parcelles.		
Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la coupe de ligneux.		
Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des avermectines...). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).		
Ne pas introduire d'espèces végétales invasives ou indésirables et signaler à la structure animatrice la présence de ces espèces le cas échéant.		

MILIEUX ROCHEUX ET SOUTERRAINS

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Ne pas dégrader les habitats rocheux et souterrains	Contrôle sur place	Conservier les habitats d'espèces
<input type="checkbox"/> Ne pas obturer l'entrée des grottes (possibilité de placer une grille ou autres systèmes à l'entrée des grottes pour permettre uniquement l'accès de la faune).	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas intervenir pendant les périodes sensibles sur les cavités où les enjeux chiroptérologiques sont avérés (Conchettes, Espatty, By, Mas de la Baume, Cocalière).	Contrôle sur place	Eviter le dérangement des espèces
<input type="checkbox"/> Ne pas créer ou autoriser de nouveaux chemins d'accès aux milieux rocheux ou souterrains sans avis de la structure animatrice.	Courrier, Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas procéder ou autoriser la réalisation d'un nouvel aménagement de loisirs (escalade, via ferrata, spéléologie, etc.) sans avis de la structure animatrice.	Courrier, Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Informer toute personne susceptible d'entrer dans les milieux souterrains de la présence éventuelle de chauves-souris et des effets du dérangement.		Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitants sur la biologie des chauves-souris
Essayer de mettre en place un "Refuge pour les chauves-souris" en partenariat avec le Groupe Chiroptères Rhône Alpes (LPO 07) (refuges.cs@corafaunesauvage.fr)		
Signaler à la structure animatrice et au CEN RA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		
Eviter d'installer des projecteurs ou toutes nouvelles sources de lumière à moins de 150 m de l'entrée des milieux souterrains ou des milieux rocheux.		Eviter le dérangement des espèces
Ne pas porter atteinte aux éboulis ou substrats rocheux affleurants (6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*)		Eviter la destruction d'habitats
Signaler à la structure animatrice toute dégradation du milieu.		

MILIEUX FORESTIERS

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Conserver les arbres situés en bordure de cours d'eau (ripisylve ou arbres isolés)	Contrôle sur place	Stabilisation des berges, rôle épurateur de l'eau, habitat d'espèce
<input type="checkbox"/> Maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public. même pour les propriétaires ayant souscrit un Contrat Natura 2000 allant dans ce sens (soit 4 arbres/ha en plus)	Contrôle sur place	Développer la richesse biologique du milieu forestier (présence de bois morts)
<input type="checkbox"/> Lors des coupes forestières, maintenir une masse de petit bois mort au sol qui contribuera à la fertilité de la station (micro-habitats)	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Privilégier un mélange d'essences forestières locales en cas de plantation, ne pas effectuer de plantation d'essences exotiques (à définir)	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Maintenir les milieux ouverts intra-forestiers	Contrôle sur place	Ne pas porter atteinte aux habitats sensibles riches en biodiversité
<input type="checkbox"/> Ne pas planter dans les zones tourbeuses et marécageuses et ne pas drainer celles-ci	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Au sein des milieux sensibles intra-forestiers Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) et ne pas créer de desserte ou autre atteinte tels que les cours d'eau, mares, dépressions humides et les prairies et pelouses intra-forestières ou situées aux abords de la forêt.	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 3 ha d'un seul tenant	Contrôle sur place	Limiter l'impact paysager et éviter l'érosion des sols
<input type="checkbox"/> Ne pas réaliser les travaux d'exploitation entre le 15 mars et le 31 août afin de préserver les espèces nicheuses potentiellement présentes.	Contrôle sur place	Eviter le dérangement des espèces nicheuses
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Préserver les zones refuges : forêts de crête, talwegs appuyés et fonds de vallon.		Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité
Favoriser une diversification des essences : privilégier la régénération naturelle et l'irrégularisation des peuplements pour développer une structure complexe des habitats forestiers.		
Conserver au maximum différentes strates en sous-étage : conserver la strate arbustive		
Signaler à la structure animatrice tout arbre présentant des critères de sénescence (cavité, fissure, écorce décollée) et le conserver.		Améliorer les connaissances et sensibiliser sur l'intérêt

MILIEUX OUVERTS OU SEMI-OUVERTS

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Ne pas réaliser de travaux sur les haies, landes, broussailles et arbres isolés (taille, élagage, débroussaillage) entre le 1er mars et le 31 août	Contrôle sur place	Eviter le dérangement des espèces nicheuses
<input type="checkbox"/> En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, ilots refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune	Contrôle sur place	Conserver des zones refuges pour abriter la faune
<input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignements d'arbres, terrasses, murets ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas détruire les prairies, landes et pelouses par travaux de labours, sous solages, désherbage chimique, nivellement, déblais, remblais, plantation d'un verger ou autres sauf avis positif de la structure animatrice (sécurité incendie, travaux de restauration écologique...)	Contrôle sur place	Préserver les habitats naturels
<input type="checkbox"/> Ne pas intervenir sur les milieux humides entre les mois de mars et août	Contrôle sur place	Eviter de porter atteinte aux espèces (flore/faune) lors de leurs périodes sensibles
<input type="checkbox"/> Hors milieux agricoles, faucher, débroussailler ou faire pâturer entre le 31 août et le 1er mars.	Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Pour les prairies pâturées, privilégier les molécules à faible spectre et rémanence courte dans la gestion du parasitisme et limiter au maximum les produits de la famille des avermectines		Préserver les insectes du sol et des pelouses sèches (scarabées, criquets...)
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage dans la mesure du possible (rotation toutes les 3 ou 4 semaines.)		Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) et autre contre le piétinement ou la destruction d'habitat
Solliciter l'avis d'un expert agréé de la structure animatrice avant toute action de gestion des prairies et pelouses, par voie mécanique ou par pâturage.		
Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants organiques ou minéraux sur les pelouses sèches		Eviter la pollution des milieux
Essayer de développer le pastoralisme sur les milieux en voie de fermeture		Conserver des mosaïques de milieux

MILIEUX HUMIDES

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, ilots refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune	Contrôle sur place	Conserver des zones refuges pour abriter la faune
<input type="checkbox"/> Ne pas détruire, drainer, curer, ni combler la zone humide sauf avis positif de la structure animatrice (travaux de restauration écologique...)	Contrôle sur place	Préserver les habitats naturels et espèces inféodées à ces milieux
<input type="checkbox"/> Ne pas intervenir sur les milieux humides (fauche, pâturage, coupe de bois de chauffage, etc.) entre le 1 ^{er} mars et le 31 août	Contrôle sur place	Eviter de porter atteinte aux espèces (flore/faune) lors de leurs périodes sensibles
<input type="checkbox"/> Ne pas installer de dispositifs de pompages ou de captages à moins de 50 m des zones concernées	Contrôle sur place	Préserver le caractère humide de l'habitat naturel
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système		Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) et autre contre le piétinement ou la destruction d'habitat
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage : limiter la pression pastorale à de courtes périodes		
Prendre comme repère la mise à sec des sols (mare temporaire) et permettre l'accès aux animaux <i>a minima</i> 1 mois plus tard.		
Solliciter l'avis d'un expert agréé de la structure animatrice avant toute action de gestion des prairies et pelouses, par voie mécanique ou par pâturage.		

SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : SPÉLÉOLOGIE / ESCALADE / RANDONNÉE

ENGAGEMENTS MINIMUMS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Feuille de présence	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (topoguide, site Internet...).	Vérification de l'information auprès des pratiquants (plaquette, site internet, etc.)	
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.	Contrôle des documents de promotion	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<input type="checkbox"/> Ne pas intervenir pendant les périodes sensibles sur les cavités où les enjeux chiroptérologiques sont avérés.	Absence d'organisation de sorties durant ces périodes Vérification de l'information faite auprès des pratiquants	
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles (Aiguille de Sampzon et Chapelle Saint-Privas, Saint-Sauveur de Cruzières)	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne rien laisser sur site (rubalise, déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au CEN RA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances
Signaler à la structure animatrice toute dégradation du milieu observée.		Préserver les milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers et des sites pratiqués.		
Entretenir la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.		
Eviter le dérangement de la faune présente sur le site lors d'activités sportives et de loisirs.		Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le docob.		
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers et des sites pratiqués entre le 31 août et le 15 mars (hors cavités).		

SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Feuille de présence	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (bulletin municipal, site internet...).	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS	BUT RECHERCHE	
Signaler à la structure animatrice et au CEN RA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.	Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris	
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.	Limiter les atteintes sur le milieu naturel	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.	Eviter le dérangement des espèces nicheuses	
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Eviter la pollution des milieux	
Signaler à la structure animatrice toute dégradation du milieu observée.		
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers		

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu.	Feuille de présence	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer les administrés dans le bulletin municipal ou intercommunal et sur le site internet de la collectivité de l'existence du site B24 et renvoyer vers la structure animatrice du site.	Contrôle de la diffusion de l'information	
<input type="checkbox"/> Solliciter l'avis de la structure animatrice en préalable de tous projets, actions ou travaux sur les communes concernées par le site B24. (notamment pour les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des chauves-souris : combles, charpentes, églises, ponts, etc.)	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs)	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.	Contrôle des documents de promotion	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Documents de planification (document d'urbanisme, schéma d'aménagement forestier, etc.)	
<input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en cas de projet relatif à l'aménagement du territoire (carte communale, Plan Local d'Urbanisme, etc.)		
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation de chauves-souris posée dans un bâtiment ou autre ouvrage communal ou privé.		Améliorer les connaissances et sensibiliser habitant sur l'écologie des chauves-souris
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des chemins, routes et voies communales (privilégier le désherbage mécanique ou thermique)		Préserver la faune et la flore
Mettre en place une fauche tardive sur les bords de routes, chemins et voies dont la commune à la charge de l'entretien hors problèmes de sécurité avérés.		
Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments communaux (liste de souris produits utilisables à demander à la structure animatrice)		Eviter de porter atteintes aux chauves-souris (empoisonnement)

DOCUMENT D'OBJECTIFS

B24 : «MARAIS DES AGUSAS, MONTAGNES DE LA SERRE ET D'UZEGE » (07)

FR 8201668

ENGAGEMENT DANS LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE B24

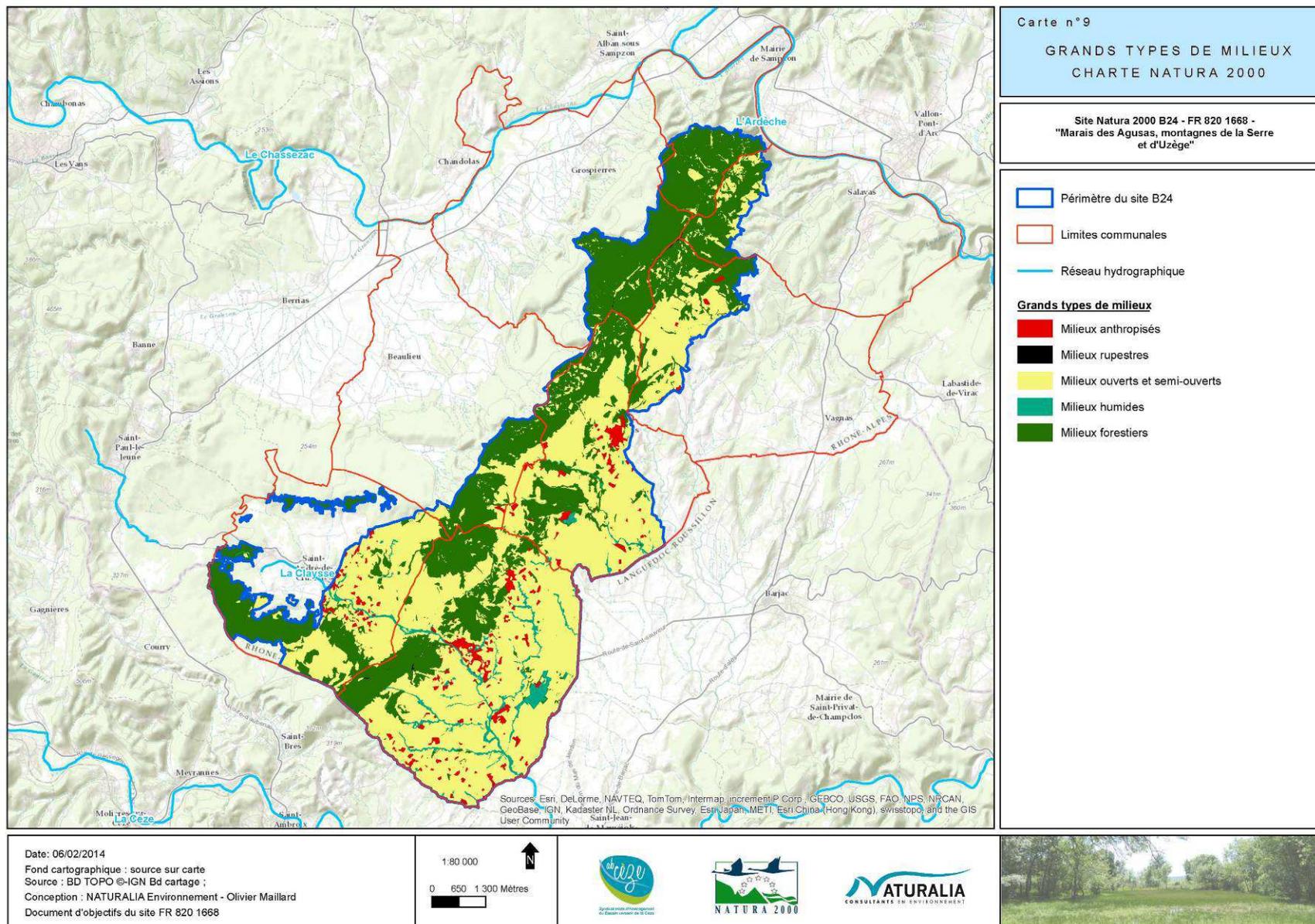
Nom de la personne / structure :

Fait le :

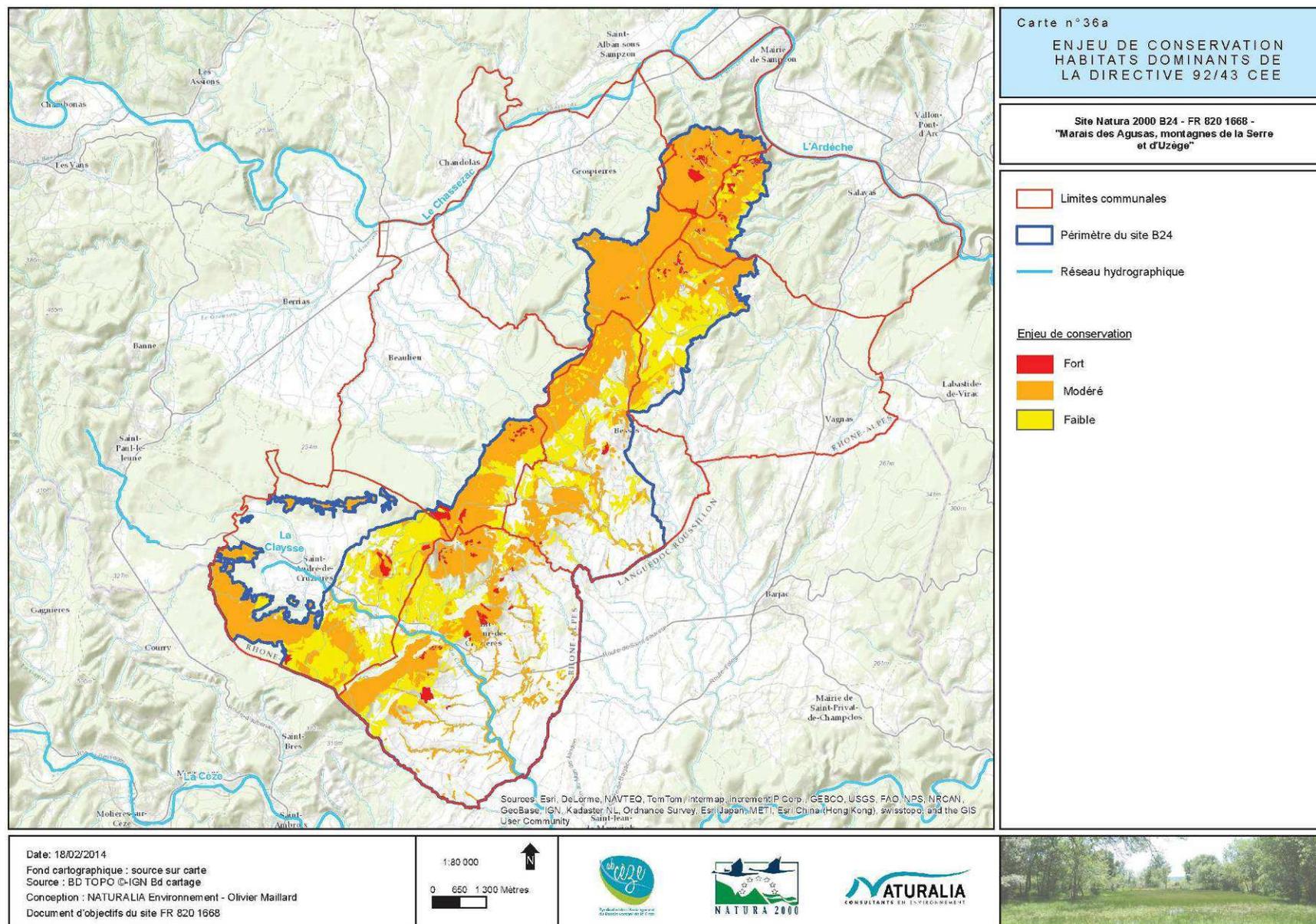
A :

Signature :

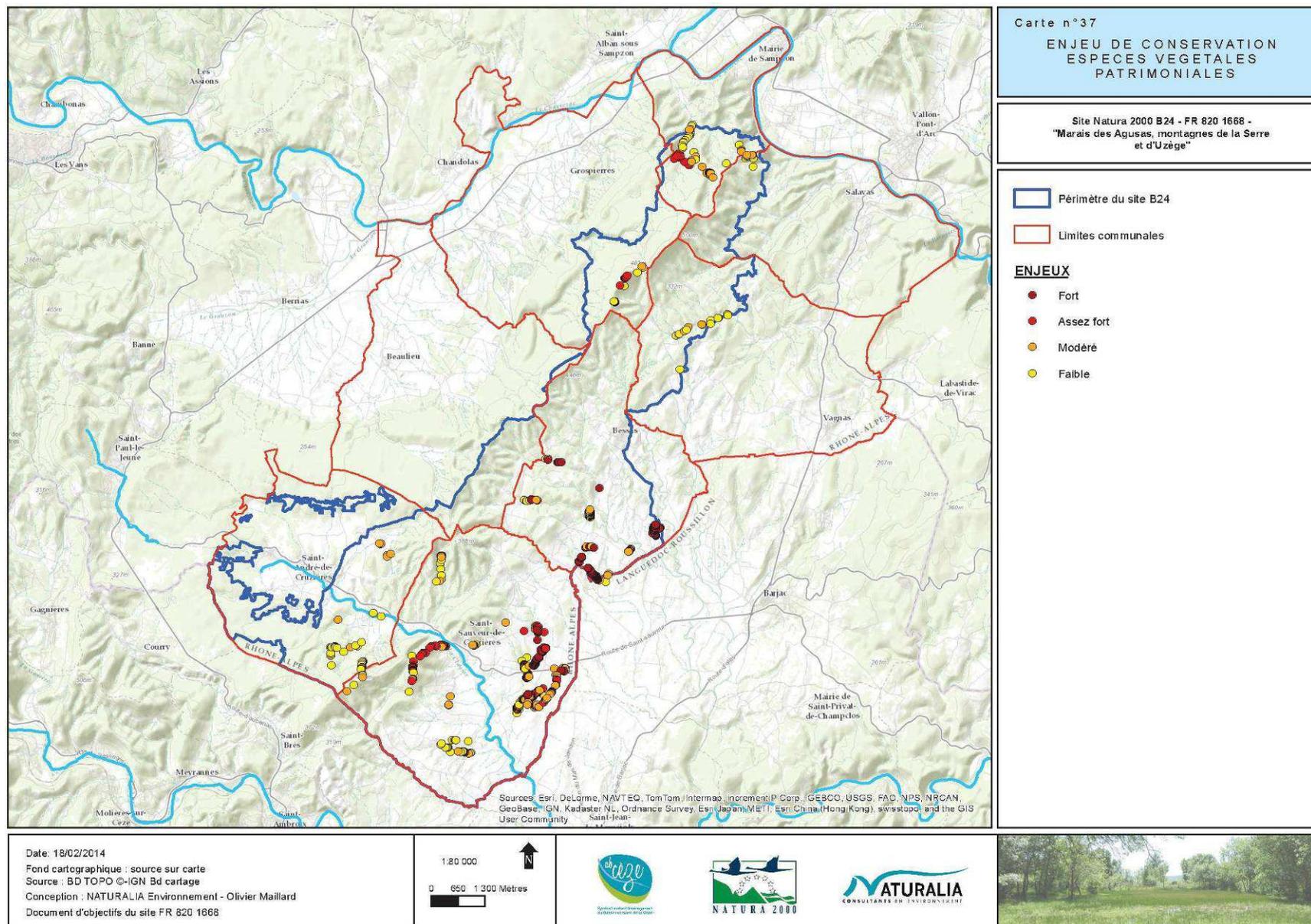
ANNEXE 1 DE LA CHARTE



ANNEXE 2 DE LA CHARTE



ANNEXE 3 DE LA CHARTE



CONCLUSION

Le site « Marais des Agusas, Montagnes de la Serre et d'Uzège » est inclus dans son intégralité au sein de l'entité biogéographique du Bas-Vivarais, ceinturée entre le Sillon rhodanien à l'est, les Cévennes siliceuses à l'ouest et les vastes plaines languedociennes au sud. Cette fraction basse du département de l'Ardèche est caractérisée en premier lieu par sa teinte méditerranéenne atténuée, notamment à l'approche des limites nord, par les influences septentrionales. Le second facteur structurant n'est autre que la géologie. Les calcaires du secondaire (Jurassique et du Crétacé) constituent le type dominant mais non exclusif, comme en témoigne à proximité du site les ponctuations acides du Bois des Bruyères.

Il se trouve au cœur d'un réseau écologique riche, comprenant de nombreux périmètres d'inventaire et de protection règlementaire : bordé par les gorges de l'Ardèche au nord et à l'est, le Chassezac au nord-ouest et la Cèze au sud. Son inscription au sein des contreforts cévenols associée à une matrice paysagère diversifiée et contrastée permet une richesse biologique importante. En effet, les nombreux corridors écologiques terrestres et aquatiques font de ce site un véritable relai en sud-Ardèche. Ainsi, de nombreuses espèces se retrouvent également sur les sites voisins (Castor, Loutre, Chauves-souris, Oiseaux, Invertébrés, etc.). De plus, le site se trouve dans un des principaux axes migratoires du sud de la France constitué par la Vallée du Rhône et l'influence du piémont cévenol.

La forte hétérogénéité du site permet de distinguer 3 unités paysagères distinctes : la plaine de Barjac ; les gorges de l'Ardèche et le plateau des gras ; Païolive et sa périphérie. A l'interface de ces paysages, sur les pieds des versants se retrouvent de nombreux vallons humides s'échappant petit à petit vers la plaine. Cette multitude de portraits exclusivement méditerranéens permet une diversité écologique remarquable. Si l'influence de l'homme se fait nettement ressentir, elle façonne aussi ce paysage et ne semble pas (pour l'heure) perturber outre mesure les équilibres spontanés. En revanche, l'abandon de l'activité pastorale entraîne une fermeture et une homogénéisation des milieux.

Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et espèces de ce site, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une activité pastorale adaptée apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique. Il est également important de développer et maintenir, au sein du parcellaire agricole, les infrastructures agroécologiques (haies, alignements d'arbres, bosquets) qui jouent un rôle primordial pour limiter l'érosion du sol, filtrer les eaux mais aussi abriter de nombreuses espèces liées aux agrosystèmes. De même, une meilleure connaissance de l'utilisation et de gestion de l'eau, notamment la Claysse, permettrait d'améliorer la qualité d'habitats pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques). Enfin, définir des îlots de vieillissement permettrait de diversifier les milieux forestiers sur le site, assez homogène à ce jour du fait de l'exploitation récente sur la quasi-totalité des montagnes de la Serre et d'Uzège.

Ces différents points ont le même objectif : développer l'économie locale en adaptant et en pérennisant les pratiques et usages aux contraintes du milieu afin de diversifier les ressources locales et maintenir une biodiversité remarquable.

BIBLIOGRAPHIE

GENERALE

AGRESTE, 2010 - recensements agricoles communaux.

ARNOLD N. & OVENDEN D., 2004 - Le Guide herpéto. Delachaux & Niestlé, « Les Guides Naturalistes ». 288 p.

BALAZUC J., 1984 – Coléoptères de l'Ardèche, Bulletin de la société Linnéenne de Lyon. 329p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002 - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

CANARD, J. 2004 - Etude de faisabilité Montagne de la Serre (Grospièrres). CREN, FRAPNA & CORA, 70p

CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS, 2008 – Complément d'inventaire des zones humides du département de l'Ardèche

DIREN Rhône-Alpes – Fiches ZNIEFF et fiches Natura 2000, site Internet :

DIREN Rhône-Alpes 2007 - Fiches espèces INPN

DUQUET M., 1992 - Inventaire de la faune de France. Nathan, Paris. 416p.

FRAPNA Ardèche, CREN RA, 2003 – Font vive et le vallon des Conchettes, Prospections batraciens et libellules de la montagne de Serre (Font-vive et Conchettes – Grospièrres).

MAURIN H. & KEITH P. (coord.), 1994 – Inventaire de la faune menacée de France. MNHN, WWF. Nathan, Paris.

MAMMIFERES

ARIAGNO, D. et EROME, G. 2008 - Le Chat forestier *Felis silvestris*, Schreber, 1775 en région Rhône-Alpes (France) et aires limitrophes. Le Bièvre Tome 22 pp 17-30

ARTHUR L., LEMAIRE M., 1999 – Les chauves-souris maîtresse de la nuit – Delachaux & Niestlé, 267 pp.

AUBERT A., 2003 – Grottes et cavernes : un monde à l'abri des intempéries ? – 1ère partie : lumière, obscurité et température dans le domaine souterrain. Bull. ann. Comité Météo du Maine-et-Loire. Angers – Beaucozézé n° 53 : 20-38.

BALAZUC J., 1986 – Spéléologie du département de l'Ardèche. Les éditions de la bouquinerie ardéchoise, 189p.

BEC J., JAQUART A., JULIEN J-F. – 2010 – La Grande Noctule, *Nyctalus lasiopterus*, en France : synthèse de sa répartition et hypothèse pour ses préférendum d'habitats. Symbioses n°25.

BOUCHE, J. 2008 - Loutre d'Europe *Lutra lutra* en Rhône-Alpes : point sur les observations en 2008 et contribution à l'actualisation de sa répartition en 2003-2007. Le Bièvre Tome 22 pp 5-16,

BROYER, J. et EROME, G. 1983 - La loutre (*Lutra lutra* L.) dans le bassin Rhodanien. Le Bièvre Tome 5 n°1 pp 97-118

DIETZ C., HELVERSEN O.V, NILL D., 2009 – L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé, 395 p.

CEN RA, 2012 - Diagnostic territorial et mesures en faveur des chauvessouris cavernicoles sur les communes de Grospièrres et de Beaulieu

EROME, G. 1983 - Le Castor dans la vallée du Rhône - son écologie, sa distribution. Le Bièvre, Tome 5 n°2 pp 171-195,

FAUGIER, C. 1983 - Evolution des Populations de Chauves-Souris en Ardèche depuis Trente Ans. Tome 5 n°1 pp 1-26,

FAUCIER, C. 2007 - Les mammifères sauvages d'Ardèche. Ed. La Fontaine de Siloë, 157p,

FAUGIER, C. 2010 - La Genette commune (*Genetta genetta* Linnaeus, 1758) dans la région Rhône-Alpes. Le Bievre Tome 24 pp 41-47,

FAUGIER, C. et ISSARTEL, G. 1993 - Évolution des populations de Chiroptères dans le département de l'Ardèche entre 1953 et 1992, Le Bièvre Tome 13 pp 83-96,

- GODINEAU F. et PAIN D.** 2007 - Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 p.
- IBORRA O. & BAYLE P.** 1989 - Répartition en Provence de trois espèces de rongeurs aquatiques : le Castor (*Castor fiber*), le Ragondin (*Myocastor coypus*) et le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*). *Faune de Provence* 10 : 71-76.
- ISSARTEL, G.** 2003 - Font vive et le Vallon des Conchettes, Synthèse des connaissances sur les Chiroptères de la Montagne de la Serre (commune de Grospièrres, Ardèche). CREN & CORA Ardèche, 14p
- ISSARTEL, G.** 2009 - Grotte des Conchettes, Etat des lieux écologique des populations de chiroptères. CREN & CORA Ardèche, 15p,
- ISSARTEL, G.** 2011 - Hivernage des Rhinolophidés à la Grotte du Dérocs (Ardèche). Circulaire GCRA - Bat news from the stars n°5 pp 16-19,
- LEGER, F. et RUETTE, S.** 2010 - Répartition de la genette en France. *Faune Sauvage* N°287 pp 16-22.
- LUSTRAT P.** 2002 - Milieux exploités par les Chiroptères en activité de chasse. *Nature recherche*.
- PASCAULT B.,** 2009. Etat des lieux de la fréquentation de la grotte des Conchettes. 14 p. CEN RA
- PASCAULT B.,** 2012. La gestion concertée de la Grotte des Conchettes (*Grospièrres*). 12 p. CEN RA
- PENEL, H. et al.** 1984 - Synthèse sur les mammifères sauvages de l'Ardèche. *Le Bièvre Tome 6* n°2 pp 87-116.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M.,** 1999 – Habitats et activité nocturne des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances en vue d'une gestion conservatrice. *Le Rhinolophe, Spéc. 2* : 47-51.
- SFPEM,** 2007 – Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore en France métropolitaine. Bilan 2004. 33 pp.
- SLUITER J.W. & VAN HEERDT P.F.,** 1957. Une expédition dans les grottes de l'Ardèche en 1956. *Bull. mens. Soc. linn. Lyon*, 26 (3) : 42-48.
- TILLON,** 2008 - Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt, conseils de gestion forestière pour leur prise en compte - Synthèse des connaissances, ONF.
- VAN OYE. P.** 1997 - Inventaire des sites à Castor le long du Verdon. (Office National des Forêt pour le compte d'EDF / groupe d'exploitation du Verdon).
- VARRAY S. (ONCFS),** 2011 - Etude des continuités écologique de la Loutre et du Castor sur le bassin de la Loire : analyse de la franchissabilité des obstacles à l'écoulement, 31p.

INVERTEBRES

- ABERLENC H. P.,** 1987 - Coléoptères de l'Ardèche, premier supplément à l'inventaire de J. Balazuc. *Bull. mens. Soc. Linn Lyon*, T56, fascicule 10.
- ABERLENC H. P.,** 1996 - Coléoptères de l'Ardèche, deuxième supplément à l'inventaire de J. Balazuc. *Bull. mens. Soc. Linn Lyon*, T65 : 113 – 152.
- BRUSTEL H.** 2004_ Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises - Collection dossiers forestiers, n° 13
- DAYDE S.,** 2003 – Prospections Batraciens et Libellules de la Montagne de Serre – Font Vive et Conchette (Commune de Grospièrre. FRAPNA Ardèche.16p.
- DEFAUT B., SARDET E. & BRAUD Y.,** 2009 – Catalogue permanent de l'entomofaune française – Orthoptera : Ensifera et Caelifera, fasc. N°7, ASCETE, Bédailhac-et-Aynat.95 p.
- DELIRY C. (coor.),** 2008 – Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du Groupe Sympetrum et Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble, és. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 408 p.
- DIJKSTRA K.-D.B.,** 2007 - Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Les guides du naturalistes, 320p.
- DOUCET G.,** 2011 - Clé de détermination des exuvies des Odonates de France. 2e édition - Société française d'Odonatologie - Décembre 2011. 68p.
- DUPONT P.,** 2001 - Programme national de restauration pour la conservation de Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Document de travail, OPIE, 200 p.

- DUPONT, P. coordination** 2010 - Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
- DUPRE E.**, 1997 – La biospéologie : ses aspects, son intérêt pour le spéléologue. *Ikartzaleak*, 20 – 1996-1997 : 25 – 35.
- GRAND D., BOUDOT J.-P.**, 2006 - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthenope), 480 pp.
- DOMMANGET J.-J.**, 2002 – Inventaire cartographique des Odonates de France Bilan 1982-2000. *Martinia* Tome 18 supplément 1. *Revue scientifique de la Société Française d'Odonatologie*.
- DOMMANGET, J.-L.** et al., 2009 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire, SFOnat.
- DUPONT P.**, 2001. – Programme national de restauration pour la conservation des Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Document de travail, OPIE, 200 p.
- HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R.**, 2002 – Larve et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). SFO, Fondation Nature et Découvertes, 415p.
- HENTZ, J., BERNIER, C. & COHEZ, D.**, 2007 - Synthèse 2006 de l'enquête nationale sur la Diane, la Proserpine & les Aristoloches, première année ONEM, Tela-Insecta, Tela-Botanica & CBNP.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Mèze France): Biotope Ed.
- PETITPRETRE J.** 1999 - Les Papillons diurnes de Rhône-Alpes – Atlas préliminaire. Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. 203 p.
- SARDET E. & DEFAUT B.**, 2004 – Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Métériaux Orthoptériques et Endomocénétiques*, 9 : 125-137.
- SPEIGHT, M.C.D.** 1989 - Saproxylic invertebrates and their conservation, *Nature and Environment series*, No. 42. Council of Europe, Strasbourg.

BASE DE DONNEES :

Enquête Lucane OPIE : http://www.insectes.org/opie/pdf/2423_pagesdynadocs4dd3cecbae4d9.pdf

ONEM (Observatoire Naturalistes des Ecosystèmes Méditerranéens) :

<http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Atlas des libellules et des papillons de jours du Languedoc-Roussillon : <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/>

FLORE ET HABITATS NATURELS

- ABOUCAYA, A.**, 1999. Premier bilan d'une enquête nationale destinée à identifier les xénophytes invasifs sur le territoire métropolitain français (Corse comprise). *in* « Les plantes menacées de France. Actes du colloque de Brest 15-17 octobre 1997. ». *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. 19 : 463-482.
- AUROUSSEAU P. & BIANCHIN N.**, 2009. Sortie du dimanche 21 juin 2009 : Plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières (Ardèche). *Soc. Bot. Ardèche* 54
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J.**, 2004. *Prodrome des végétations de France*. Coll. Patrimoines naturels, 61. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L.**, 1997. CORINE BIOTOPES. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H.** (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUDAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUERE E. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p. + cédérom.

CBNA et CBNMC, version de mai 2011. Catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône-Alpes.

CBNA et CBNMC, version provisoire de janvier 2012. Liste rouge de la flore vasculaire menacée de la région Rhône-Alpes.

CBNA et CBNMC, version provisoire d'octobre 2011. Liste rouge des végétations menacées de la région Rhône-Alpes.

DEVILLERS P., DEVILLERS-TERSCHUREN J., LEDANT J.-P. & coll., 1991. CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - Part 2. EUR 12587/3 EN. European Commission, Luxembourg, 300 p.

EUROPEAN TOPIC CENTRE ON BIOLOGICAL DIVERSITY, 2008. European Nature Information System (EUNIS) Database. Habitat types and Habitat classifications. ETC/BD-EEA, Paris.

KESSLER F. & BIANCHIN N., 2010 – Plantes nouvelles ou intéressantes pour le département de l'Ardèche. J. Bot. Soc. Bot. France 49 : 13 – 31

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1982 – Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101) et 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1990 – Arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale.

VANDEN BERGHEN C., 1972. L'association à *Schoenus nigricans* et *Aphyllanthes monspeliensis* dans le département de l'Ardèche (France). Royal Botanical Society of Belgium T. 105, Fasc. 1, pp. 9-22

BASE DE DONNEES :

CBNMC Base de données Chloris : <http://www.cbnmc.fr/chloris/>

GLOSSAIRE

Abondance

Paramètre mesurant la fréquence d'une espèce sur une aire géographique donnée. L'abondance est généralement représentée par un indice qualitatif allant, par exemple de très rare à très commun.

Alliance phytosociologique

Niveau de la taxonomie phytosociologique regroupant des unités de base (= associations végétales) apparentées par leur composition floristique ; les noms des alliances ont une désinence en ion (ex. : Phragmition).

Anthropique

Qualifie les phénomènes qui sont provoqués ou entretenus par l'action consciente ou inconsciente de l'homme.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné.

Bioclimatique

Influence du climat sur le développement des êtres vivants.

Biodiversité (Diversité du monde vivant)

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes), celle des gènes au sein de chaque espèce (diversité intraspécifique), ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes (diversité écosystémique). Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

La biodiversité ne considère pas seulement les espèces ou espaces rares et/ou menacés ; on peut ainsi distinguer une biodiversité ordinaire d'une biodiversité remarquable.

Biologie (d'une espèce)

Description du cycle et du mode de vie d'une espèce indépendamment de son milieu (voir **écologie d'une espèce**).

Biotope

Composante non vivante de l'écosystème (éléments physiques, chimiques, climatiques ou topographiques). C'est un milieu homogène qui contient les ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie. Un biotope donné héberge une faune et une flore spécifiques.

Bryophytes

Compartiment biologique comprenant les mousses et les hépatiques.

Calendrier écologique

Ensemble des périodes favorables à l'observation et la détermination des taxons d'un compartiment biologique donné.

Cariçaie

Formation végétale de milieu humide dominée par des laïches (genre scientifique : Carex).

Chrysalides

Deuxième stade de développement d'un insecte ; cette étape permet à l'insecte de passer de la larve à l'adulte.

Corridor biologique

Structure spatiale qui assure la connexion entre deux sous-populations (ou patches) et permet ainsi la migration d'individus (plantes ou animaux) et donc un flux de gènes entre les populations (stratégie apparue comme une possibilité de gestion en conservation pour les espèces menacées du fait de la fragmentation de leur habitat).

Corridor écologique

Liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa dispersion et sa migration. Ceci a pour résultat un effet favorable non seulement sur la génétique, mais aussi bien sur l'espèce elle-même et sur d'autres interactions au niveau de la population, mais peut également avoir un effet barrière. Leur physionomie diffère des éléments adjacents et sont souvent classés en trois types selon leur signature: liés à une structure linéaire (haies, chemins et bords de chemins, cours d'eau et leurs rives, etc.), à la présence d'îlots-refuges (« stepping stones ») (ex : mares, bosquets) ou à la matrice paysagère. La terminologie des corridors, fortement variable et contradictoire, est employée dans divers contextes. **Synonymes** : Corridor d'habitats, corridor de dispersion, corridor de déplacement, corridor de faune, corridor écologique ou couloir biologique, bio-corridor, liaison paysagère, coulée verte, etc.

Cortège

Ensemble des espèces faunistique ou végétale accompagnant les éléments structurant une communauté donnée.

Dégradé (sites, groupement végétal...)

Maltraité par une exploitation abusive (surpâturage, eutrophisation, pollution, etc...).

Directive "Habitats, faune, flore"

Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Elle prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Directive "Oiseaux"

Directive 2009/147/CE du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (DOCOB)

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur avec la participation du comité de pilotage Natura 2000 et en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail.

Dynamique végétale

Définit en un lieu et sur une surface donnée, les modifications dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation.

Ecocomplexe

Niveau d'organisation des systèmes vivants supérieur à l'écosystème, plus complexe.

Ecologie (d'une espèce)

Rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles de ce milieu dans lequel se rencontre cette espèce (voir **biologie d'une espèce**).

Ecologie (sens général)

Science étudiant les relations des êtres vivants avec leur environnement et des êtres vivants entre eux ; d'une manière générale, une approche écologique est celle qui vise à saisir le fonctionnement du monde vivant.

Ecosystème

Unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (faune, flore, champignons, = biocénose) interagissant, exploitant un milieu physique déterminé (= biotope). Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie et peut s'appliquer à différentes échelles spatiales.

Ecotone

Zone de transition écologique, d'interface entre deux écosystèmes. La végétation joue un rôle important dans la caractérisation d'un écotone, du fait de la marque physiologique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Une ripisylve, entre cours d'eau et milieux adjacents, est un écotone, une lisière forestière, une berge, une haie, la surface d'un plan d'eau..... Les écotones sont d'ailleurs souvent des corridors.

Edaphique

Terme désignant les facteurs liés au sol qui ont une influence profonde sur la répartition des êtres vivants et notamment les végétaux.

Endémique

Espèce qui ne se rencontre à l'état spontané qu'en une région restreinte, parfois avec seulement quelques stations.

Entomofaune

Ensemble des espèces d'insectes dans un espace donné.

Espace naturel

Espace qui n'est pas ou n'a pas été artificialisé par l'homme. Cependant de nombreux milieux naturels n'existent que par l'intervention humaine. Exemple : prairies sèches entretenues par le pastoralisme, zones humides faisant l'objet de débroussaillage....

Espèce

Unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée par un binôme scientifique international composé d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce (ex : Homo sapiens).

Espèce bio-indicatrice

Certaines espèces sont liées à des conditions écologiques très précises. La présence d'une espèce bio-indicatrice dans un secteur témoigne de la caractéristique écologique en question.

Espèce endémique

Espèce dont la distribution est restreinte à un secteur géographique donné (un massif, une île, etc.).

Espèce envahissante / invasive

Espèce faunistique ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Elle s'établit et se répand rapidement, car à court et à moyen terme elle n'est visée par aucun prédateur ni aucune maladie.

Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité. Exemple : Tortue de Floride, *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée, Renouée du Japon, ...

Espèce parapluie

Une espèce parapluie est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté. Une espèce parapluie a donc des effets bénéfiques du fait de sa protection législative (cigognes par exemple), pour les êtres vivants issus de la même communauté.

Espèce potentielle

Espèce dont la présence dans un secteur est fort probable - en raison par exemple de l'existence de son habitat, d'une espèce hôte et/ou d'une mention historique - mais non attestée de façon certaine.

Espèce protégée

Espèces dont les listes sont fixées en droit français par arrêtés ministériels en application du code de l'environnement (L411-1 et 2) pour en restreindre la destruction, la perturbation, l'utilisation, ou certaines actions la concernant. En fonction du type de réglementation (nationale, communautaire, internationale) et du groupe considéré (flore, oiseaux, insectes...), l'implication de la protection d'une espèce sur un

projet d'aménagement peut être variable, et doit être considérée au cas par cas.

Espèce remarquable

Terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce de forte valeur patrimoniale.

Etat de conservation

Degré de conservation de la structure, des fonctions de l'habitat et des espèces qui lui sont caractéristiques.

Eutrophe

Riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et par voie de conséquence, non acide.

Flore

Ensemble des espèces végétales rencontrées dans un espace donné (voir **végétation**).

Formulaire Standard des Données (FSD)

Fiche d'identité européenne d'un site Natura 2000 dans laquelle est renseigné de manière synthétique l'ensemble des éléments le constituant.

Friche

Formation se développant spontanément sur un terrain abandonné depuis quelques années.

Habitat

Élément ou ensemble d'éléments du paysage qui offre les ressources suffisantes pour permettre à la population d'une espèce de vivre et se reproduire normalement sur ce territoire. Par extension, le mot peut qualifier la somme des caractéristiques particulières du domaine de vie d'une espèce. La destruction, l'altération et la fragmentation des habitats par l'homme sont des causes majeures de disparition d'espèces et de régression de la biodiversité.

Habitat-refuge

Espace naturel ou artificiel offrant une structure d'accueil temporaire pour la faune en déplacement. Il s'agit souvent de micro-habitats résiduels situés dans un corridor biologique. Exemples : bosquets, étangs, talus herbeux dans une zone d'agriculture intensive.

Hydrologie

Etude scientifique des eaux naturelles (nature, formation, propriétés physico-chimiques).

Hygrophile (hygro- : préfixe signifiant "relatif à l'humidité")

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

Ictyofaune

Appellation regroupant l'ensemble des poissons

Indigène/autochtone/endémique

Désigne une espèce ou une population originaire d'une zone déterminée par opposition aux espèces introduites.

Introduite (espèce/plante)

Espèce exotique apportée volontairement ou non par l'homme et n'appartenant pas à la flore naturelle du territoire considérée. Synonyme d'invasive.

Interférence

Perception visuelle simultanée d'un aménagement et d'un ou de plusieurs éléments majeurs et remarquables du paysage.

Ligneux

Formé de bois ou ayant la consistance du bois ; on oppose généralement les espèces ligneuses (arbres, arbustes, arbrisseaux, sous-arbrisseaux) aux espèces herbacées.

Liste rouge

Document présentant pour un ou plusieurs groupes faunistiques ou floristiques les espèces considérées comme étant plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Un classement peut être fait selon le degré de vulnérabilité des espèces d'un groupe (les reptiles, par exemple) : on parle « d'espèces en danger », « d'espèces vulnérables ». Les listes rouges n'ont pas de valeur juridique. Elles font le bilan des connaissances actuelles sur les espèces les plus menacées. A ce titre, elles sont largement prises en compte dans l'évaluation de la qualité faunistique et floristique.

Livre rouge

Document présentant une liste rouge, c'est-à-dire une liste d'espèces animales ou végétales considérées comme plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Au niveau français, le Livre Rouge de la Flore menacée de France se compose de deux tomes : espèces prioritaires et espèces à surveiller, un livre rouge de la faune est en cours, 3 chapitres sont déjà publiés.

Merlon

Levée de terre sous forme d'un cordon de remblai qui peut être planté ou modelé harmonieusement pour éviter une volumétrie trop rigide.

Mosaïque

Assemblage d'éléments de nature différente (communautés végétales, de peuplements et de sols) coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués. La taille moyenne de ces éléments définit le grain de la mosaïque. (BUREL & BAUDRY, 2003)

Naturalité

Notion d'écologie du paysage. Caractère de ce qui est à l'état de nature, qui n'a pas été conçu ou travaillé par la main de l'homme. Caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel. La naturalité est inversement proportionnelle à l'artificialisation d'un territoire. Elle représente le niveau de pression exercée par l'homme sur le milieu. Ainsi, généralement, moins ces pressions sont importantes, plus la naturalité d'un milieu est forte et plus ses potentialités biologiques sont élevées, notamment vis-à-vis des espèces caractéristiques du milieu concerné.

Phénologie

Etude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale en fonction du climat.

Phytosociologie

Étude scientifique standardisée des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure dans l'espace et le temps; étude des groupements végétaux ou phytocénoses à l'aide de méthodes floristique et statistique débouchant sur une taxonomie, une typologie des groupements végétaux.

Relictuelle (espèce)

Espèce antérieurement plus répandue, témoignant de la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

Représentativité (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels mis en place en application des directives 79/409/CEE du 2 avril 1979 (dite directive « Oiseaux ») et 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite directive « Habitats »). Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser la conservation de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Restauration

Action transformatrice entreprise sur un milieu dégradé ou appauvri, afin que ses écosystèmes retrouvent un état et une dynamique aussi proches que possibles de ceux que l'on considère comme originels, donc naturels. L'objet visé par l'action est souvent la formation végétale ou plus largement le biotope, qui font que le projet, tel qu'il est envisagé, représente ainsi une opportunité novatrice pour le génie de la restauration d'un habitat visé.

Ripisylve

Désigne des écosystèmes forestiers qui croissent le long des cours d'eau.

Rudéral (ale, aux)

Se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture...) et eutrophe (milieux enrichis en azote).

Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000, qui comporte deux types de sites :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies par la Directive 92/43/CEE dite *Directive Habitats Faune Flore* ;
- les Zones de Protection Spéciale, (ZPS) définies par la Directive 79/409/CEE dite *Directive Oiseaux*.

Systémique

Méthode d'approche scientifique reposant sur la logique de système, c'est-à-dire la compréhension de l'ensemble des éléments et de leurs interactions.

Swarming

Site d'essaimage où les individus se regroupent pour se reproduire (fin août à fin octobre)

Taxon

Élément dans la hiérarchisation du vivant. Il peut s'agir de la classification des organismes vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce, ...), d'une variété ou des phytocénoses (classe, ordre, alliance, association...).

Typicité (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

La typicité / exemplarité de l'habitat est évaluée par comparaison à la définition optimale de l'habitat au plan communautaire.

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale d'une espèce peut se définir comme sa rareté en un périmètre donné, les risques de disparition qui pèse sur cette espèce dans ce périmètre, son utilité économique ou sa valeur culturelle pour l'Homme.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone créée en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive Oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zone créée en application de la directive européenne 92/43/CEE (plus connue sous le nom directive Habitats) relative à la

conservation de la faune (sauf les oiseaux), la flore et les habitats.

Zone humide

Secteur où la nappe se trouve, au moins une partie de l'année, proche de la surface (au-dessus ou au-dessous) ; il en résulte des milieux aquatiques ou inondables.

Ce glossaire a été réalisé à partir de ceux définis dans le rapport du Réseau Ecologique National Suisse (REN), dans le guide Biotope, dans l'étude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCOT (Cemagref – MEEDDM, mars 2010) et complété à partir de diverses sources dont :

Parent S. (1991). *Dictionnaire des Sciences de l'Environnement.* Hatier-Rageot, 748p.

Jones G. et al. (1990). *Dictionary of Environmental Science.* Collins, 473p.

Rameau J-C, Mansion D. et Dume G. (1989). *Flore forestière française ; guide écologique illustré ; vol 1 : plaines et collines.* IDF, DERF et ENGREF, Dijon, 1785p.

Guinochet. M. et De Vilmorin R. (1984). *Flore de France (fascicule 5).* Editions du CNRS, Paris, pp. 1598 à 1879.

De Langhe J-E. et al. (1983). *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines.* 3^{ème} ed., Edition du patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, Meise, 1015p.

LISTE DES SIGLES

ACCA	Association Communale de Chasse Agrée	MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie	MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
AERM&C	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse	ONCFS	Office National de la Chasse de la Faune Sauvage
APN	Association de Protection de la Nature	ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	ONF	Office National des Forêts
ATEN	Atelier Technique des Espaces Naturels	OPIE	Office Pour les Insectes et leur Environnement
CCIB	Cahier des Charges des Inventaires Biologiques	ORGFH	Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats
CE	Communauté Européenne	PAC	Politique Agricole Commune
CEN RA	Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes	PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
CERMOSEM	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes	PBS	Production brute standard
CG 07	Conseil Général de l'Ardèche	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CNPN	Conseil National de la Protection de la Nature	PPPM	Projets, plans, programmes et manifestations
COFIL	Comité de Pilotage Natura 2000	PN	Parc National
CREN	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels	PNR	Parc Naturel Régional
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	POS	Plan d'Occupation des Sols
DCE	Directive Cadre sur l'Eau	pSIC	proposition de Site d'Importance Communautaire
DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation	RNN	Réserve Naturelle Nationale
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	RNR	Réserve Naturelle Régionale
DDT	Direction Départementale des Territoires regroupant la DDAF et la DDE	SAU	Surface agricole utile
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DO	Directive Oiseaux	SCOT	Schéma de Cohérence territoriale
DOCOB	Document d'objectifs	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
EBC	Espace Boisé Classé	SETRA	Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
ENS	Espaces Naturels Sensibles	SIC	Site d'Importance Communautaire
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SIG	Système d'Information Géographique
ESI	Espace Site et itinéraire	TVB	Trames Verte et Bleue
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	UE	Union Européenne
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs	UTA	Unité de travail annuel
FSD	Formulaire Standard de Données	UICN	Union mondiale pour la Conservation de la Nature
GCRA	Groupe Chiroptères Rhône-Alpes	ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
GDD	Garantie de gestion durable	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
GPS	Global Positioning System	Zone A	Zone Agricole d'un PLU
IBGN	Indice Biologique Global Normalisé	Zone N	Zone Naturelle et forestière d'un PLU
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Zone U	Zone Urbaine (AU : zone à urbaniser) d'un PLU
IGN	Institut Géographique National	ZPS	Zone de Protection Spéciale
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	ZSC	Zone Spéciale de Conservation
IPA	Indice Ponctuel d'Abondance		
JO	Journal Officiel		
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement		
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux		
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale Climatique		
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée		

ANNEXES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Annexe 1 : Formulaire standard des données du site B24

Annexe 2 : Liste des espèces végétales à forte valeur patrimoniale observées sur le site B24

Annexe 3 : Concertation autour du site B24

Annexe 4 : Fiche de validation du CBNMC

Annexe 5 : Plan de gestion pastoral CEN RA

Annexe 6 : Avant projet détaillé pour la restauration du fonctionnement hydrologique de la partie aval du marais des Agusas – GAMAR / IN SITU

Annexe 7 : Fiches habitats d'intérêt communautaire

Annexe 8 : Fiches espèces d'intérêt communautaire et à fort enjeu de conservation sur le site B24

Annexe 9 : Plaquette de synthèse

Annexe 10 : Document d'objectif synthétique

Annexe 11 : Relevés des habitats naturels

Annexe 12 : Synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaire